

Département de la Corrèze

DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL** **DU 12 JUILLET 2024**

SOMMAIRE

Commission de la Cohésion Territoriale

CD.2024.07.12/301 ROUTES 2030 - DÉVIATION DE VARETZ RD901 : BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET CHOIX DU TRACE - POINT AVANCEMENT DES AUTRES CONTOURNEMENTS	p.3
CD.2024.07.12/302 CONSULTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA PREMIÈRE MODIFICATION DU SRADDET : AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE	p.80

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

CD.2024.07.12/101 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2024	p.89
CD.2024.07.12/102 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	p.105
CD.2024.07.12/103 COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023	p.112
CD.2024.07.12/104 ADAPTATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES USAGES EN CORREZE : PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'EAU EN CORREZE (PDGE)	p.190

Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

ROUTES 2030 - DÉVIATION DE VARETZ RD901 : BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET CHOIX DU TRACE - POINT AVANCEMENT DES AUTRES CONTOURNEMENTS

RAPPORT

Le plan "Routes 2030" a été établi avec l'objectif de permettre et accompagner le développement du territoire en réalisant les études routières nécessaires aux travaux de demain, en priorisant les aménagements de sécurité et le développement socio-économique de nos territoires avec la desserte de zones économiques, en améliorant la connexion aux grands réseaux routiers, en réduisant concomitamment les circulations en traverses de bourgs et en améliorant l'impact environnemental du réseau avec les aménagements nouveaux de présentation du milieu naturel.

Parmi ces projets, la déviation de la RD 901 a fait l'objet d'une concertation publique sur la base de différentes variantes de tracés. Il convient à présent d'arrêter le choix du tracé pertinent en tenant compte des différents avis émis dans ce cadre.

Le présent rapport est également l'occasion d'informer l'assemblée départementale de l'état d'avancement du contournement de Lubersac qui voit débiter la phase de réalisation des travaux de terrassement et de celui de Meymac où les études se poursuivent en vue de la préparation des dossiers réglementaires.

DEVIATION DE VARETZ - RD901

Rappel du contexte et de la procédure de concertation publique

Le projet de la déviation de la RD901 a été inscrit au programme Routes 2030, afin de relancer les études et démarches nécessaires à sa réalisation.

Ce projet se situe sur les communes de Varetz, Saint-Viance, et Allasac. Il permet de réaliser la partie centrale de la liaison Brive/Objat dont les travaux aux extrémités avaient été réalisés dans les années 2000. Cette opération s'inscrit entre le giratoire de

la Nau à Saint-Viance, et le giratoire de Saint-Laurent à Allassac.

L'objectif de cet aménagement est de fluidifier et de sécuriser l'itinéraire de la RD901. Il reporte notamment le trafic de transit sur ce nouvel axe, tout en continuant à assurer la desserte des centres bourgs par des raccordements depuis cette nouvelle infrastructure.

Le Conseil départemental, lors de sa séance plénière du 1^{er} décembre 2023 a approuvé la démarche de concertation publique mise en œuvre afin d'associer la population au choix du parti d'aménagement, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation publique s'est déroulée du 16 janvier au 16 février 2024 en mairies de Allasac, Saint-Viance et Varetz, ainsi que sur le site internet du Département. Elle faisait suite à la réunion publique d'information qui s'était tenue le 16 janvier 2024 à Varetz.

Le dossier de concertation mis à disposition détaillait l'état initial de l'environnement, les enjeux du territoire et présentait 6 variantes et sous-variantes, réparties en 3 groupes : variante 1, variante 2, et variantes 3, 3a, 3b et 3c, dont les tracés sont représentés en annexe 1 de la délibération. La possibilité de faire connaître ses observations ou avis était prévue sur les registres en mairies ou via le site internet du Département.

Suite à la clôture de cette concertation, il a été établi un bilan de celle-ci après analyse de l'ensemble des contributions.

Description du bilan de la concertation

La participation enregistrée a représenté 765 contributions, réparties de la façon suivante :

- ✓ 263 contributions via le site internet,
- ✓ 20 contributions sur le registre ouvert en mairie de Allasac,
- ✓ 393 contributions sur le registre ouvert en mairie de Saint-Viance,
- ✓ 85 contributions sur le registre ouvert en mairie de Varetz
- ✓ 4 contributions reçues par courrier.

Parmi les contributions qui se sont clairement exprimées sur le principe même de la déviation, il ressort en synthèse globale, tout mode de communication utilisé confondu, une expression en faveur de la réalisation d'une déviation largement majoritaire à 77 % des avis exprimés, et 23 % contre le principe même d'une déviation.

Ces ratios ne diffèrent guère selon le mode de communication utilisé, puisque les avis exprimés favorables à la déviation varient de 74 % (pour le registre ouvert en mairie de Varetz) à 78 % (pour le registre ouvert en mairie de Saint-Viance).

Ensuite, parmi l'ensemble des avis exprimés favorables à une déviation, quel que soit le mode de communication utilisé :

- ✓ La variante 1 a recueilli une large majorité à 73 % d'avis favorables. Ce pourcentage s'est même établi à 78 % et 79 % respectivement sur les registres de Allasac et de Saint-Viance, alors qu'il a fléchi à 70 % sur le registre de Varetz, et jusqu'à 64 % pour les contributions par internet.

- ✓ La variante 2 a été largement écartée, avec 95 % d'avis défavorables, même si les ratios, bien que majoritairement en défaveur de la variante 2, diffèrent nettement selon le support de contribution : 99 % d'avis défavorable via le site internet, 98 % sur le registre de Saint-Viance, pour tomber à 69 % et même 48 % respectivement sur les registres de Varetz et d'Allasac.
- ✓ Les variantes 3, 3A, 3B, 3C recueille des avis similaires, à 94 % ou 95 % d'avis défavorables. Les tendances sont similaires voire accentuées pour les contributions par internet (93 % à 97 % selon la sous-variante), ou sur le registre de Saint-Viance (99 % d'avis défavorable quelle que soit la sous-variante). Le rejet est moins significatif sur le registre de Varetz (64 % à 68 % selon la sous-variante), ou sur le registre d'Allasac (52 % quelle que soit la sous-variante).

En parallèle, deux pétitions ont été transmises au Département :

- ✓ Pétition en ligne "Non à la déviation de la RD901 de Varetz par Saint-Viance", ayant regroupé 835 mentions,
- ✓ Pétition sur papier, ayant recueillie 299 mentions.

Parmi les arguments invoqués pour émettre une opinion sur les tracés proposées, les principales thématiques qui ressortent des contributions concernent :

- ✓ Les nuisances et le cadre de vie, mentionnés dans 32 % des contributions,
- ✓ Le coût du projet et la dépense publique dans 31 % des contributions,
- ✓ L'écologie dans 29 % des contributions,
- ✓ Les problématiques de trafic ou de sécurité dans 13 % des contributions,
- ✓ Le paysage ou le patrimoine dans 13 % des contributions,
- ✓ Le développement économique dans 11 % des contributions,
- ✓ Dans moins de 10 % des contributions, l'impact sur le milieu agricole ou la valeur immobilière, les modes de déplacements alternatifs ou les aspects purement techniques.

Enquête auprès des commerces de la traverse de Varetz

La concertation publique du 16 janvier au 16 février 2024, a été complétée du 11 au 31 mars 2024, par la mise à disposition d'un questionnaire auprès des commerçants et clients des commerces de Varetz, principalement le long de la RD901 en traverse actuelle, afin de mieux identifier l'impact que pourrait avoir la mise en place d'une déviation sur la fréquentation des commerces.

La participation s'est établie à :

- ✓ 9 réponses pour 57 commerces et entreprises consultées, soit un taux de participation relativement faible de 16 %,
- ✓ 276 réponses de clients, dont parmi elles, 130 déposées par des habitants de Varetz et 50 par des habitants de Saint-Viance. La part des actifs représente 57 % des réponses.

Du côté des commerçants qui se sont exprimés, la majorité estime que l'accès à leur commerce est satisfaisant voire très satisfaisant pour l'ensemble des modes de transport utilisés par leurs clients, avec toutefois une part d'insatisfaction plus importante concernant les accès à vélo.

Les avis sont partagés vis-à-vis de l'impact de la déviation sur leur commerce, même si en parallèle une minorité à 22 % se dit défavorable à la déviation, en considérant tout de même le faible taux de réponse des commerçants. Ceux qui se sont prononcés favorablement expriment une préférence pour la variante 1.

Du côté de la clientèle, 61 % se rendent spécifiquement sur la commune de Varetz, les autres profitant de leur passage par la traverse pour s'y arrêter. Par ailleurs, une nette majorité à 72 % se rendent ou s'arrêtent à Varetz uniquement pour y faire leurs courses. Concernant l'accès aux commerces, 74 % s'y rendent en voiture, et le ressenti est partagé à part égale concernant la circulation et les facilités d'accès aux commerces. S'agissant enfin des avis sur l'impact de la déviation, une nette majorité (95 %) des clients habitant à Varetz pensent continuer à se rendre dans les commerces de Varetz aussi souvent (71 %), voire plus souvent (24 %), si cette déviation était réalisée. Ils sont par contre moins nombreux pour les clients de passage n'habitant pas Varetz (65 %) qui pensent continuer à se rendre dans les commerces de Varetz aussi souvent (56 %) ou plus souvent (9 %), contre 35 % moins souvent (23 %) voire plus du tout (12 %). Enfin, parmi les clients, 26 % se disent défavorables à une déviation de la traverse de Varetz, contre 14 % sans avis et une majorité à 60 % favorable. Sur l'ensemble des avis exprimés vis-à-vis de la variante préférentielle, 78 % se déclarent favorables à la variante 1.

Conclusions et choix de la variante

Les avis exprimés lors de cette concertation se prononcent à une forte majorité, d'une part à la réalisation d'une déviation de la RD901, et d'autre part à une préférence pour la variante 1 qui concerne le tracé se positionnant au plus près de la RD901 actuelle.

Par ailleurs, les parcelles concernées par le projet de cette variante 1, ont pour l'essentiel été acquises suite à la précédente déclaration d'utilité publique du 9 juillet 2002.

Enfin, ce tracé présente le coût prévisionnel d'opération le moins coûteux pour les finances publiques parmi l'ensemble des variantes proposées à la concertation publique.

Je propose donc au Conseil départemental de retenir le tracé de la variante 1, pour la poursuite des études et démarches réglementaires.

Ceci posé, je souhaite, dans le souci d'assurer la concertation la plus large autant que la pleine adhésion des territoires, conditionner la poursuite des opérations engagées à l'approbation préalable d'une délibération favorable en ce sens de la Communauté d'agglomération du bassin de Brive et de la Commune de Varetz sur le projet du contournement de Varetz.

Je précise, à cet égard, que les communes de Saint-Viance et Allasac se sont déjà prononcées favorablement sur le projet.

Dans ces conditions, la planification prévisionnelle de l'opération pourrait être :

- ✓ Juillet 2024 - septembre 2025 : Études d'optimisations techniques et financières, études d'avant-projet, établissement des dossiers réglementaires, acquisitions foncières amiables ;
- ✓ Octobre 2025 - août 2026 : Études techniques détaillées, instruction des dossiers réglementaires par l'état ;
- ✓ Septembre 2026 - avril 2027 : travaux déboisement, archéologie préventive, consultation des entreprises de travaux ;
- ✓ Dès été 2027 : démarrage des travaux généraux.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir toutes les diligences utiles à cet effet.

CONTOURNEMENT DE MEYMAC

Ce projet d'un linéaire de 4 km permettra de délester le centre-bourg, dont le trafic actuel s'établit à environ 2 000 véhicules/jour dont 100 poids lourds et grumiers qui y transitent.

Sur ce projet et dans le souci d'assurer la concertation la plus large autant que la pleine adhésion des territoires, il m'apparaît nécessaire de conditionner la poursuite des opérations engagées à l'approbation préalable d'une délibération favorable des Communautés de Communes Haute Corrèze Communauté, Vézère Monédières Millesources, de la Commune de Meymac et du Parc National Régional de Millevaches en Limousin sur le projet de contournement et le calendrier prévisionnel associé.

Dans ces conditions, la planification prévisionnelle de l'opération pourrait être la suivante :

- ✓ Juillet 2024 - décembre 2024 : établissement du dossier parcellaire, finalisation des études d'avant-projet et des dossiers réglementaires,
- ✓ Janvier 2025 - août 2026 : Études techniques détaillées, instruction des dossiers réglementaires par l'état, acquisitions foncières,
- ✓ Septembre 2026 - février 2027 : travaux déboisement, archéologie préventive, consultation des entreprises de travaux,
- ✓ Dès printemps 2027 : travaux généraux.

L'Assemblée est ainsi informée de la planification prévisionnelle de l'opération du contournement de Meymac.

Je vous demande, ici aussi, de bien vouloir m'autoriser à accomplir toutes les diligences utiles à cet effet. Ensuite, la prochaine séance du Conseil Départemental, avec l'avis favorable de tous les acteurs du territoire, pourra arrêter le calendrier de l'opération.

CONTOURNEMENT DE NOAILLES

Pour ce projet d'un linéaire de 1 350 m, les études de tracé et les études environnementales préalables sont terminées, après différentes phases de concertations.

Il a été décidé d'attendre les premiers retours de l'influence de la déviation de Malemort avant de poursuivre toute nouvelle étude.

CONTOURNEMENT DE LUBERSAC

Ce projet d'un linéaire global de 4 km, doit permettre la réduction du trafic de transit dans le centre-bourg, actuellement de l'ordre de 4 300 véhicules par jour dont environ 400 poids lourds par jour, induisant une baisse significative des nuisances actuellement supportées par les riverains et une amélioration des conditions générales de circulation, ainsi qu'une meilleure desserte des zones économiques.

La Commission d'Appel d'Offres du 19 mars 2024, a attribué les marchés de travaux généraux, décomposés en trois lots, aux entreprises suivantes, pour un montant global de 8 721 033,16 € HT :

✓ **LOT N°1** - Travaux de terrassements - génie-civil - assainissement - réseaux divers
Groupement LASCAUX (mandataire)/ MATIERE/ PIGNOT TP/ TERELIAN /TERRACOL

Pour un montant de 6 141 686,80 € HT.

✓ **LOT N°2** - Travaux de chaussées - assainissement de surface - dispositifs de retenue

Groupement NGE ROUTES (mandataire) /GUINTOLI/ AGILIS/ DEVAUD TP

Pour un montant de 2 149 692,75 € HT.

✓ **LOT N°3** - Travaux d'aménagements paysagers

SEVE PAYSAGE/ FORET

Pour un montant de 429 653,61 € HT.

La planification prévisionnelle des travaux est la suivante :

- ✓ Terrassements, ouvrages et assainissement : juin à décembre 2024 ;
- ✓ Chaussées et assainissement de surface : octobre 2024 à avril 2025 ;
- ✓ Plantations : octobre 2024 à avril 2025 ;
- ✓ Glissières de sécurité, signalisations verticale et horizontale : avril - mai 2025.

L'Assemblée est ainsi informée de l'avancement de l'opération du contournement de Lubersac, de l'attribution des marchés principaux de travaux, et de la planification prévisionnelle de ces travaux.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ROUTES 2030 - DÉVIATION DE VARETZ RD901 : BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET CHOIX DU TRACE - POINT AVANCEMENT DES AUTRES CONTOURNEMENTS

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD.2023.12.01/301 du 1^{er} décembre 2023,

VU le bilan de mai 2024 de la concertation publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 16 février 2024,

VU le bilan de mai 2024 de l'enquête réalisée auprès des clients et commerçants de la traverse de Varetz, qui s'est déroulée du 11 au 31 mars 2024,

VU les délibérations favorables des conseils municipaux de Saint-Viance et d'Allasac sur le projet,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.07.12/301 en date du 12 juillet 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : le Conseil Départemental prend acte du déroulement de la concertation

publique d'une part, et de l'enquête réalisée auprès des clients et commerçants d'autre part, relatives au projet de la déviation de la RD901 sur les communes de Allasac, Saint-Viance et Varetz, organisées respectivement du 16 janvier au 16 février 2024, et du 11 au 31 mars 2024, sur la base des variantes présentées en annexe 1.

Article 2 : le Conseil Départemental décide d'approuver le bilan de la concertation et le bilan de l'enquête auprès des clients et commerçants, joints en annexes 2a et 2b de la présente délibération, ainsi que le choix de la variante 1 telle qu'elle figure en annexe 3.

Article 3 : sous réserve d'une décision favorable expresse des organes délibérants de la Communauté d'agglomération du bassin de Brive et de la Commune de Varetz sur le projet envisagé de contournement de Varetz, le Conseil Départemental autorise le Président à :

- ✓ Solliciter la Communauté d'agglomération du bassin de Brive et la Commune de Varetz à cet effet ;
- ✓ Poursuivre les études techniques, environnementales et réglementaires, sur la base de ce tracé, y compris en y apportant les optimisations techniques et financières possibles ;
- ✓ Lancer les consultations pour le choix des prestataires d'études ;
- ✓ Procéder aux acquisitions foncières complémentaires nécessaires à la maîtrise foncière des emprises au droit du projet ;
- ✓ Accomplir toutes les diligences nécessaires.

Article 4 : le Conseil Départemental

- ✓ Décide de subordonner la poursuite de l'opération relative au contournement de Meymac à l'approbation d'une décision favorable expresse des organes délibérants des Communautés de Communes Haute-Corrèze Communauté et Vézère Monédières Millesources, de la Commune de Meymac et du Parc National Régional de Millevaches en Limousin sur le projet envisagé ;
- ✓ Avec cette décision pourra arrêter le calendrier de cette opération à une prochaine séance ;
- ✓ Autorise le Président à accomplir toutes les diligences nécessaires.

Article 5 : le Conseil Départemental prend acte de l'achèvement des études de tracé et des études environnementales relatives au contournement de Noailles, dont l'opportunité reste à apprécier au regard de l'impact à évaluer de la déviation de Malemort.

Article 6 : le Conseil Départemental prend acte de l'état d'avancement de l'opération de contournement de Lubersac.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 12 juillet 2024
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20240712-13098-DE-1-1
Date de publication : 12 juillet 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

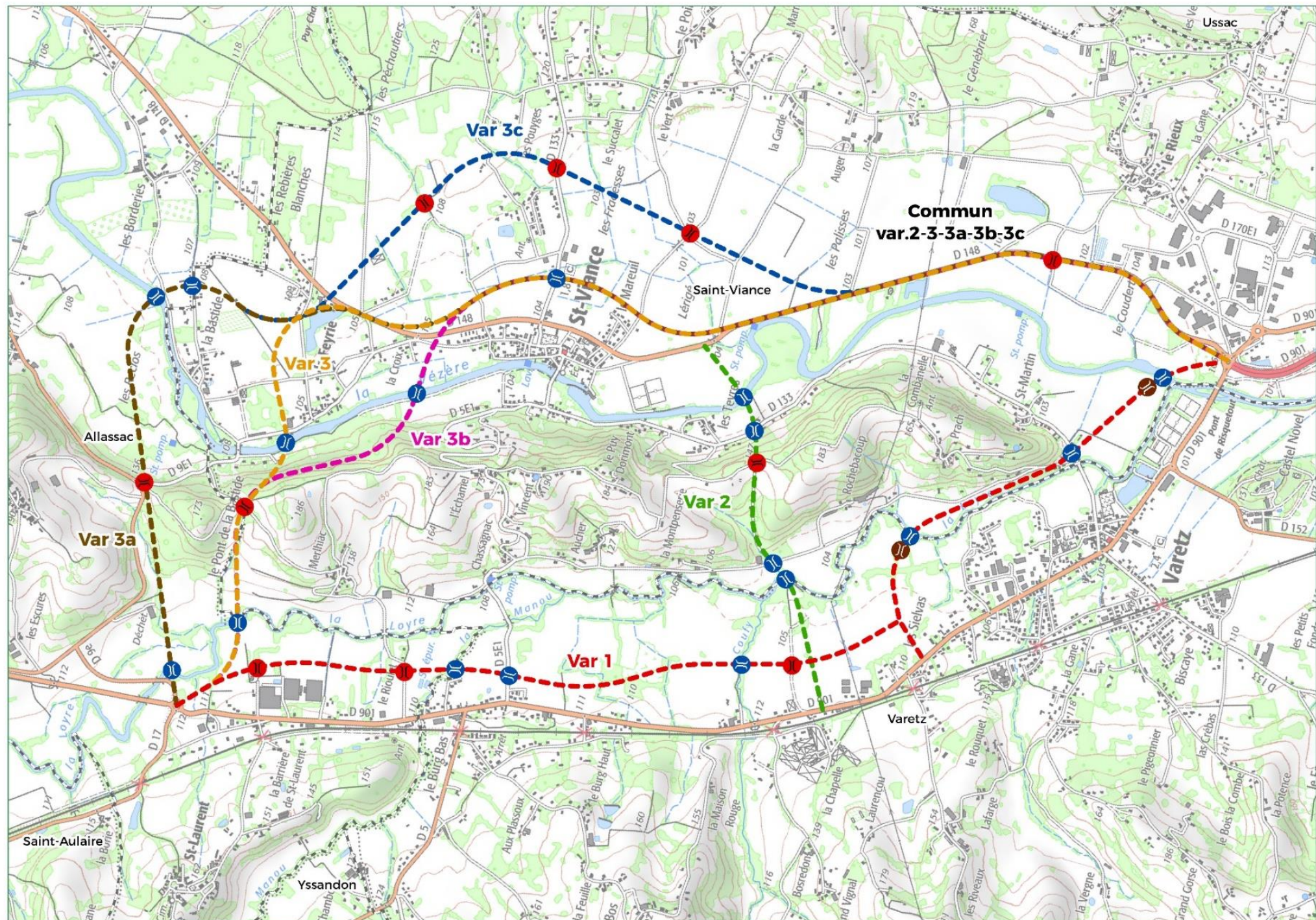
Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Marilou PADILLARATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Audrey BARTOUT	à	Monsieur Franck PEYRET
Monsieur Philippe LESCURE	à	Madame Valérie TAURISSON
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Madame Sonia TROYA	à	Monsieur Sébastien DUCHAMP

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de vice-président(e).
Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



DÉVIATION DE LA RD901

COMMUNES D'ALLASSAC, SAINT VIANCE ET VARETZ



BILAN DE LA CONCERTATION

MAI 2024

SOMMAIRE

A. CONCERTATION PRÉALABLE AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME.	3
A.1. Cadre réglementaire	3
A.2. Place de la concertation publique dans le processus de réalisation d'une opération routière	3
A.3. Modalités de la concertation.....	4
A.4. Objet de la présente concertation	4
B. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION	5
B.1. La réunion publique du 16 janvier 2024	5
B.2. Modalités de contribution.....	6
B.2.1. Sur Internet, contributions reçues par mail	6
B.2.2. Registres déposés en mairies	6
B.2.3. Courriers adressés à l'Hôtel du Département.....	11
B.2.4. Pétitions	11
B.2.5. Affichage le long de la RD148 et de la RD901	12
B.3. Analyse quantitative des contributions.....	12
B.3.1. Contributions par internet	13
B.3.2. Contributions dans les registres.....	15
B.3.3. Courriers reçus à l'Hôtel du Département	21
B.3.4. Synthèse des contributions.....	22
C. ANALYSE THEMATIQUE DES CONTRIBUTIONS.....	24
C.1. Nuisances et cadre de vie	26
C.2. Dépenses publiques	26
C.3. Ecologie.....	27
C.4. Trafic	27
C.5. Sécurité routière	28
C.6. Paysage et patrimoine.....	29
C.7. Développement économique et les commerces	29
C.8. Risques d'inondation.....	30
C.9. Gain de temps.....	30
C.10. Milieu agricole	31
C.11. Valeur immobilière	31
C.12. Propositions de variantes, y compris report modal.....	32
C.13. Enjeux techniques et géotechniques	32
C.14. Surdimensionnement du projet	33

D. Proposition de classement des variantes selon le critère « concertation publique »	34
E. Annexes	35
E.1. Annexe 1 : avis parus dans la vie Corrézienne du 12 janvier 2024 et La Montagne du 12 janvier 2024.....	35
E.2. Annexe 2 : articles parus dans la PRESSE	36
E.3. Annexe 3 : panneaux sur la commune de Saint-Viance contestant le projet	44

A. CONCERTATION PRÉALABLE AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

A.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La concertation publique est une procédure réglementaire prévue aux articles L. 103-2 à L. 103-6 du Code de l'urbanisme.

Elle a pour objet d'associer le public à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas complètement définies par la loi. Ce sont les responsables du projet qui ont la charge de les concevoir et de les mettre en œuvre en répondant aux objectifs suivants :

-  Informer le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés par le projet : usagers, riverains, élus, associations, chambres consulaires et organisations socioprofessionnelles, ... ;
-  Écouter pour mieux prendre en considération les enjeux techniques, environnementaux, économiques et sociaux, mais aussi faire émerger les attentes de la population ;
-  Dialoguer pour enrichir le projet. La concertation doit conduire, sur la base des variantes définies par les études, à choisir la solution d'aménagement la plus adaptée, recevant l'approbation la plus large, qui sera ensuite présentée à l'enquête publique.

Le présent projet d'aménagement s'inscrit dans ces dispositions réglementaires.

Celui-ci prévoit en effet l'organisation d'une concertation en cas de projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement ».

A.2. PLACE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE DANS LE PROCESSUS DE RÉALISATION D'UNE OPÉRATION ROUTIÈRE

La réalisation d'une opération routière est un processus long et complexe comprenant différentes étapes, dont les études occupent une part importante.

Différents types d'études sont nécessaires :

-  Les études préalables qui ont pour but d'expliciter les principales caractéristiques du projet. Elles comprennent le diagnostic du territoire, la justification du besoin et des attentes locales, la recherche de scénarii d'aménagement (aménagement sur place de voies existantes ou création de voies nouvelles voie nouvelle par exemple) et de variantes de tracés le cas échéant.
-  La définition du programme de l'opération qui sert de cadre aux études de conception détaillées.
-  Les études de conception détaillées (avant-projet et projet) qui visent à affiner la définition du projet et appréhender les différentes possibilités de sa réalisation.

Ces différentes phases s'accompagnent de périodes d'échanges avec les différents acteurs du territoire, mais également avec le public, afin d'assurer un bon éclairage des décisions à venir, après analyse des observations et des attentes exprimées par les différentes parties prenantes, et élaboration d'un projet établi en connaissance de toutes les données et informations utiles.

Certaines de ces phases d'échanges, d'information et de concertation sont cadrées par les procédures réglementaires, autorisation environnementale et déclaration d'utilité publique en particulier.

La présente phase de concertation fait partie du processus de construction du projet associant les attentes locales par le biais de la prise en considération des avis et contributions reçues durant la mise à disposition du dossier.

A.3. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation mise en œuvre par le Conseil Départemental de la Corrèze comprend :

-  Une réunion publique le 16 janvier 2024
-  Une phase d'information et de consultation du public comprenant un dossier de concertation, des panneaux d'exposition et un registre dans chacune des 3 mairies des communes concernées permettant de recueillir les avis et observations du 16 janvier au 16 février 2024 :
 -  Présentation de l'état initial de l'environnement,
 -  Enjeux et contraintes,
 -  Variantes proposées sur une aire d'étude élargie.
-  Le dossier a également été mis à disposition du public sur le site internet du département de Corrèze.

La mise en place de la concertation a fait l'objet d'une information en amont par des avis diffusés dans la presse et l'information a été ensuite relayée par les médias locaux, notamment France 3 Pays de Corrèze et le journal La Montagne avec plusieurs articles parus durant la phase de mise à disposition des documents (voir les articles en annexe 1).

Après cette étape de concertation, le Conseil Départemental établit un bilan de la concertation, objet du présent document.

En juillet 2024, le Conseil Départemental statuera sur le tracé retenu qui fera l'objet d'études d'avant-projet et environnementales alimentant les procédures réglementaires liées à la Déclaration d'Utilité Publique et aux autorisations environnementales.

A.4. OBJET DE LA PRÉSENTE CONCERTATION

L'objet du présent dossier est relatif à la création d'une déviation de la RD901.

Le principal objectif consiste à contourner le centre bourg de Varetz, notamment pour les poids lourds et le trafic de transit qui induisent des nuisances et une insécurité pour la population riveraine.

Les usagers en provenance ou à destination du secteur d'Objat et de l'Yssandonnais de façon plus large auront ainsi un meilleur accès à Brive-la-Gaillarde et au réseau autoroutier, A20 et A89.

Le périmètre d'étude intéresse principalement les communes de Varetz et Saint-Viance, dans le département de la Corrèze, débordant sur Allasac.

Le tracé actuel entre le carrefour de la barrière de Saint-Laurent (commune d'Allasac) et le carrefour de la Nau (commune de Saint-Viance), d'un linéaire de l'ordre de 5,75 km, est aménagé en 2 voies et traverse notamment le centre bourg de Varetz sur plus d'un km. La section est en outre bordée sur la majeure partie de ce linéaire de constructions, habitat ou zones d'activités

Le projet de déviation de la RD901, quel que soit le tracé retenu, devra franchir la Vézère et la Loyre.

La concertation menée du 16 janvier 2024 au 16 février 2024 a porté sur la création de la déviation de la RD901 entre la barrière de Saint-Laurent et le carrefour de La Nau.

B. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

B.1. LA RÉUNION PUBLIQUE DU 16 JANVIER 2024

Une réunion d'information s'est tenue à Varetz le 16 janvier, au moment de l'ouverture de la période de concertation.

La réunion s'est tenue à l'espace Colette, salle communale située rue Eugène Goudet, de 18h00 à 21h30 environ.

Elle a réuni environ 200 personnes en présence de :

-  Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental de la Corrèze
-  Jean-Marie TAGUET, Vice-président délégué aux Routes et Bâtiments départementaux du Conseil Départemental de la Corrèze
-  Patricia BUISSON : Conseillère départementale du canton d'Allasac, Vice-présidente déléguée à la transition écologique du Conseil Départemental de la Corrèze
-  Bernard CONTINSOUZAS, maire de Saint-Viance
-  Jean-Louis LASCAUX, maire d'Allasac
-  Béatrice LONDEIX, maire de Varetz
-  Dominique MONTEIL, Directeur des routes du département
-  Christophe FERRAGNE, Directeur des Infrastructures du département
-  Franck TOTARO, chargé des grands projets routiers du département
-  Stéphane DUBOS, chargé d'affaires du Cabinet Merlin
-  Jean-Yves SABLON, chargé d'affaires de setec-als

Monsieur Laurent DARTHOU, conseiller départemental du canton de Malemort-sur-Corrèze, était excusé de son absence à la réunion publique.

A la suite de la présentation d'une synthèse du dossier de concertation, le débat a soulevé de nombreuses questions du public qui ont porté notamment sur les sujets suivants :

-  Impact sur la fréquentation des commerces à Varetz ;
-  Impact sur l'environnement du projet ;
-  Absence de solutions alternatives aux infrastructures routières, notamment par une valorisation de la desserte ferroviaire ou par transports en car / bus ;
-  Enjeux associés aux zones inondables, éventualité de réaliser un projet submersible en cas de crue ;
-  Surdimensionnement du projet si une emprise à 3 voies était retenue ;
-  Prise en compte des acquisitions déjà réalisées dans le choix du projet : intégration du coût dans la comparaison des variantes et devenir en cas de changement de projet ;
-  Modalités d'accès au bilan de la concertation ;
-  Sécurité dans le centre bourg et cadre de vie ;
-  Devenir de la RD901 en cœur de ville en cas de déviation.

B.2. MODALITÉS DE CONTRIBUTION

B.2.1. Sur Internet, contributions reçues par mail

263 mails ont été reçus sur l'adresse créée à cet effet sur le site internet mis en place par le département durant la période de consultation. On note que 8 contributions sont arrivées hors délais, le site internet n'ayant été fermé que le lundi 19 février.

Les contributions ont été anonymisées avant d'être analysées. Il ne sera fait aucune utilisation des adresses, mails et coordonnées laissées en parallèle des contributions. Ces informations ont pour but d'identifier les éventuels doublons afin de fiabiliser l'analyse statistique. Les doublons ont été supprimés quand les noms et adresses mails étaient strictement identiques pour un message similaire. Parfois, les doublons correspondent à des compléments de réponse sans modifier l'avis exprimé et ils n'ont pas fait l'objet de décompte statistique. Cela ne concerne qu'un faible nombre (moins de 10) de contributions par internet.

L'analyse ne tient pas compte de l'identité des personnes qui se sont exprimées, tous les avis exprimés ayant donc la même importance qualitative.

Une contribution peut toutefois correspondre à un message laissé par une personne ou un groupe de personnes, voire une entreprise ou une association pouvant représenter un grand nombre d'adhérents (cas de la LPO par exemple).

B.2.2. Registres déposés en mairies

Plusieurs registres ont été mis à disposition en mairie d'Allasac, Saint-Viance et Varetz.

Les registres ont été récupérés par les services du département au terme de la procédure dans la semaine du 19 au 23 février après signature par les maires des communes concernées.

Le nombre de mentions écrites sur les registres mis à disposition est très variable d'une commune à l'autre. On note une très forte mobilisation sur la commune de Saint-Viance en particulier :

Mairie	Contributions
Allasac	20, sur 1 registre
Saint-Viance	393, sur 6 registres
Varetz	85, sur 2 registres
Total	496

[Retour](#)

Concertation : projet de déviation RD901

Allassac

Publié le 16 janvier 2024



Dans le cadre du plan « Routes 2030 », le
Département relance le projet de déviation de la



Copier le texte



Partager



A VOTRE TOUR ! • LA VILLE • SERVICES & DÉMARCHES • ÉDUCATION & JEUNESSE • VIE ASSOCIATIVE • VIE ÉCONOMIQUE • ACTIVITÉS & TOURISME •

News > Concertation : projet de déviation RD901

Concertation : projet de déviation RD901

VOIR MODIFIER SUIVI NODEQUEUE CLONER CE CONTENU



15 janvier 2024

Dans le cadre du plan « Routes 2030 », le Département relance le projet de déviation de la RD901, c'est-à-dire la liaison Brive-Objat contournant Varetz, l'un des axes les plus fréquentés de la Corrèze, avec 14 000 véhicules par jour en moyenne.

Durant un mois du 16 janvier au 16 février 2024, les documents de concertation et les registres d'observation pour recueillir l'avis de la population seront disponibles :

- à la Mairie de Varetz
- la Mairie de Saint-Viance
- la Mairie d'Allassac

- sur le site Internet du Département : www.correze.fr/deviation-rd901



Ville d'Allasac
15 janvier · 🌐

Projet de déviation de la RD901 :
Dans le cadre du plan « Routes 2030 », le Département relance le projet de déviation de la RD901, c'est-à-dire la liaison Brive-Objat contournant Varetz, l'un des axes les plus fréquentés de la Corrèze, avec 14 000 véhicules par jour en moyenne.

📍 Afin de présenter les variantes de tracés possibles, une réunion publique se tiendra le 16 janvier 2024 à 18h à l'Espace Colette à Varetz.
Cette réunion est organisée dans le cadre de la concert... En voir plus

**VARETZ
ALLASSAC
SAINT-VIANCE**

**CONCERTATION PUBLIQUE
DÉVIATION RD 901**

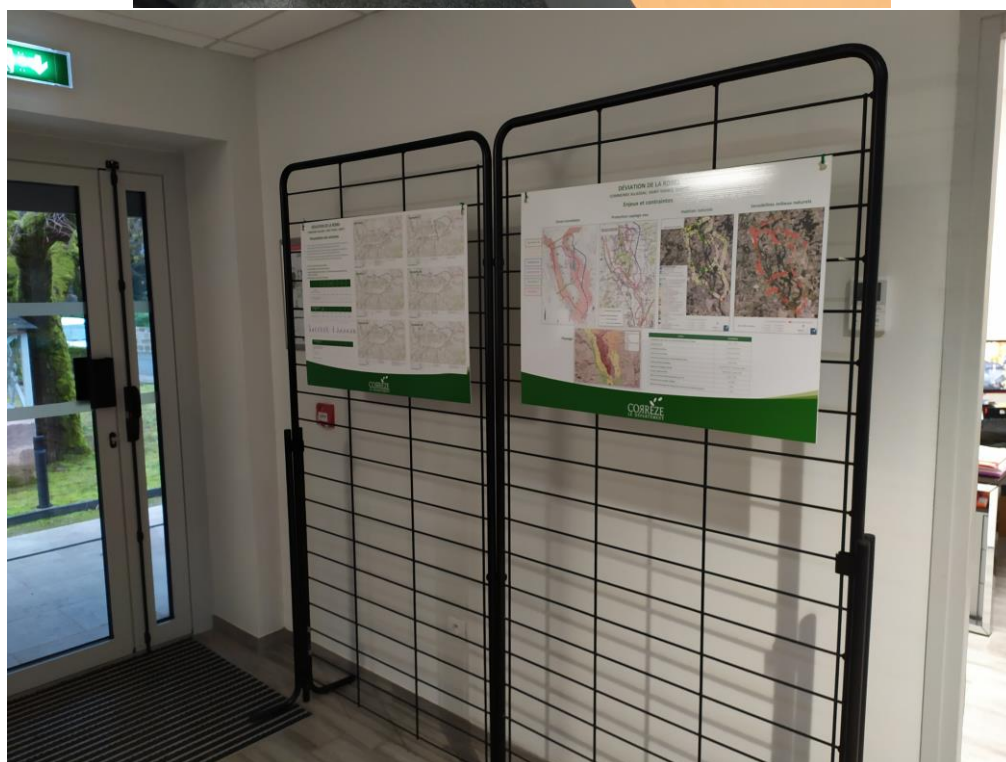
Participez à la concertation
du 16 janvier au 16 février 2024

www.correze.fr/deviation-rd901

Restons connectés
www.correze.fr

CORREZE
LE DÉPARTEMENT





B.2.3. Courriers adressés à l'Hôtel du Département

4 courriers ont été reçus à l'hôtel du département. Deux correspondaient à des doublons de contributions faites sur les registres ou le site internet.

Ils sont traités statistiquement au même titre que les autres contributions.

B.2.4. Pétitions

On note que pendant la phase de concertation, deux pétitions ont été adressées à l'Hôtel du département.

Une pétition en ligne sur le site "Change org" avec l'intitulé "Non à la déviation de la RD901 de Varetz par Saint-Viance" a recueilli 835 mentions et des formulaires papier ont recueilli au total 299 mentions. Certaines sont décomptées pour 2 personnes quand c'est écrit explicitement, par exemple monsieur et madame XX.

Compte tenu du très grand nombre de signature et des incertitudes sur les informations collectées sur ces pétitions (possibilité pour une même personne de renseigner plusieurs lignes avec des noms différents sans qu'il soit possible de les contrôler), il est considéré que l'ensemble des mentions est valide.

Ces pétitions s'opposent à la déviation de la RD901 de Varetz par Saint-Viance :

Non à la déviation de la RD 901 de Varetz par Saint-Viance

"Déshabiller Pierre pour habiller Paul"

La proposition actuelle de la déviation de la RD 901 souhaite détourner le trafic routier de Varetz (14 000 véhicules/jour) sur la commune de Saint Viance

Cela a comme conséquences des effets néfastes sur notre cadre de vie :

- Pollution visuelle, auditive, etc..
- Impact écologique
- Aggravation des risques d'inondation
- Perte d'attractivité
- Dévalorisation du foncier
- Insécurité routière
- Etc...

Nous voulons préserver cette tranquillité et protéger notre environnement naturel. Nous demandons donc aux autorités compétentes de reconsidérer ce plan.

S'il vous plaît, signez cette pétition pour soutenir notre cause.



Scannez moi

La pétition n'est pas prise en considération dans les calculs de pourcentages des contributions reçues par ailleurs.

B.2.5. Affichage le long de la RD148 et de la RD901

Courant janvier, un affichage contestant le projet de déviation a été réalisé sur le territoire de la commune de saint-Viance. 3 photos prises par les services du département sont jointes en annexe 3.

Un affichage sur une habitation le long de la RD901 en traverse de Varetz a également été relevée, en opposition au projet.

B.3. ANALYSE QUANTITATIVE DES CONTRIBUTIONS

Les contributions portées aux registres ou envoyées par mails ou courriers ont pris plusieurs formes :

- Des textes allant de 1 ligne à une pleine page, les opinions étant plus ou moins argumentées.
- Certains sujets n'ont été que très peu représentés et n'ont donc pas de poids statistique notable.
- D'autres sujets ont été mentionnés suffisamment souvent pour être repris de façon statistique en fonction du nombre de contributions ayant exprimé un avis.

Les tableaux et graphiques ci-après font apparaître une synthèse des contributions en valeur absolue et en pourcentage rapporté au nombre de contributions reçues ayant exprimé un avis.

La plupart des contributions n'ont évoqué que l'une ou l'autre des variantes, reflétant les intérêts particuliers des contributeurs. Certaines contributions ont pu évoquer un rejet du projet de déviation tout en indiquant une préférence pour l'une des solutions au cas où une déviation devait être réalisée.

De même, certaines contributions font valoir une préférence pour une solution sans se prononcer clairement pour ou contre le projet de déviation lui-même.

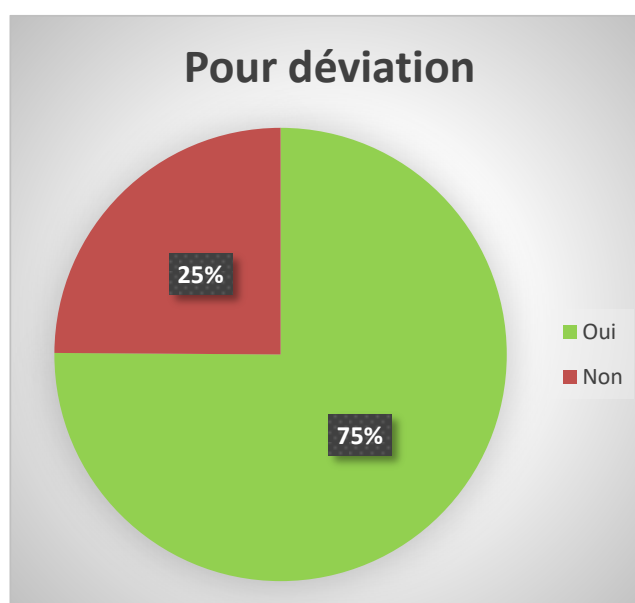
Compte tenu de la diversité des réponses, il a été défini une méthode de prise en compte des avis exprimés homogène pour le traitement des données :

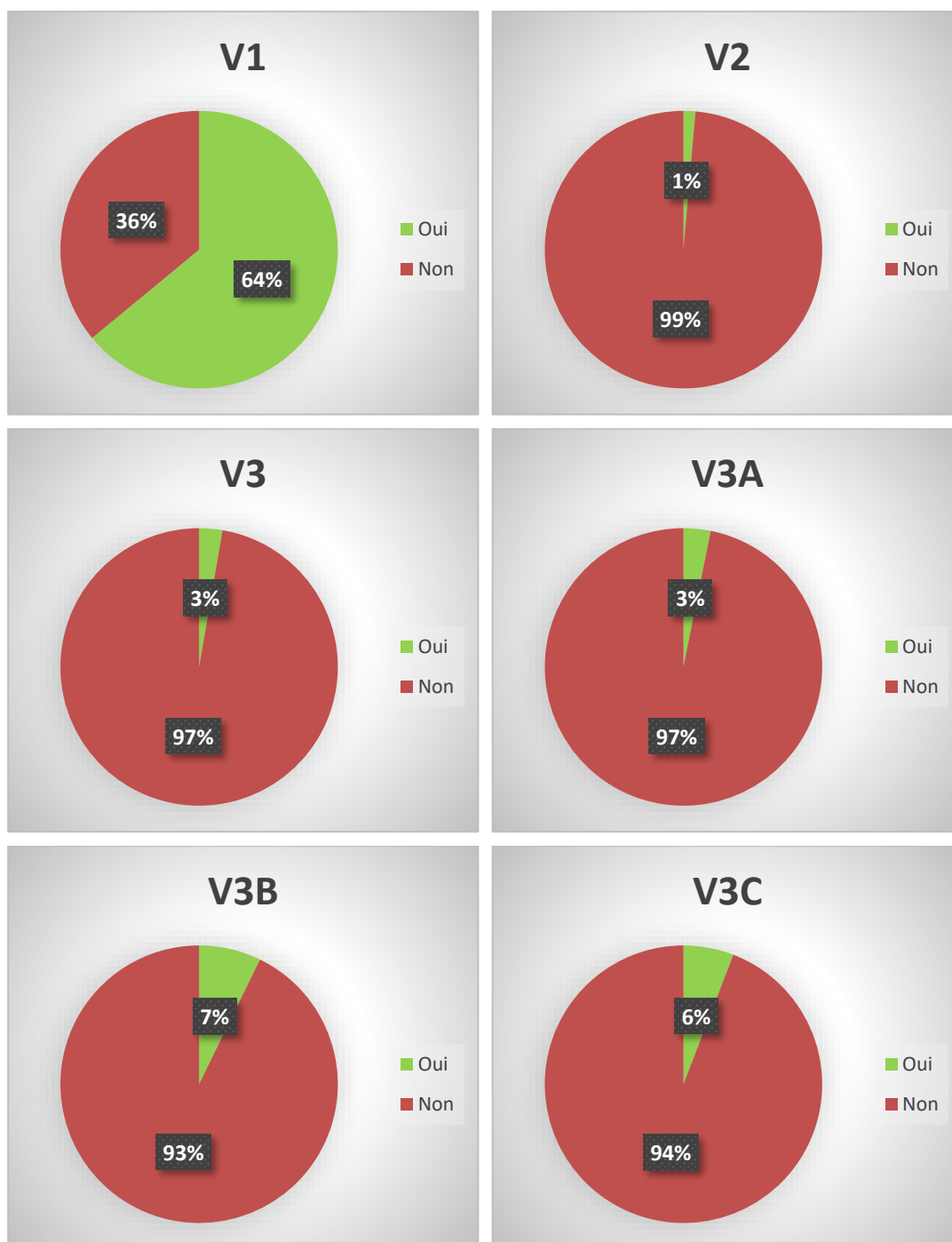
- Il est considéré qu'un avis défavorable à une variante, ou plusieurs, n'est pas forcément un avis tranché vis à vis du principe d'une déviation.
 - Dans ce cas, il est considéré que la contribution ne s'exprime ni pour, ni contre la déviation (vote non exprimé).
- Les votes « pour » et « contre » ont été comptabilisés. On note que de nombreuses contributions font apparaître plus un rejet de certaines options qu'une adhésion aux autres.
 - Dès lors qu'une (ou plusieurs autres) est mentionnée en "oui", il est considéré par défaut une réponse défavorable (non) aux autres variantes.
 - Le pourcentage indiqué dans les tableaux et graphiques ne tiennent compte que des avis exprimés.
- Il est considéré un avis favorable au principe de déviation dès lors qu'il y a un choix exprimé en faveur d'une variante, sauf mention contraire :
 - « Pour la variante 1 » est considéré comme favorable au principe de déviation.
 - « Je suis contre la déviation de la RD901, mais si une déviation doit être réalisée, je me prononce en faveur de la variante 1 » est considéré comme défavorable au principe, défavorable aux variantes 2, 3, 3A, 3b et 3C, mais favorable à la variante 1.

B.3.1. Contributions par internet

	V1	V2	V3	V3A	V3B	V3C	Pour déviation
Total participants enquête	263	263	263	263	263	263	263
Total votes non exprimés	49	46	42	41	42	41	34
	19%	17%	16%	16%	16%	16%	13%
Total votes exprimés	214	217	221	222	221	222	229
%	81%	83%	84%	84%	84%	84%	87%
Oui	137	3	6	7	16	13	172
	64%	1%	3%	3%	7%	6%	75%
Non	77	214	215	215	205	209	57
	36%	99%	97%	97%	93%	94%	25%

Le cumul des avis exprimés montre nettement une adhésion au principe même de déviation (plus des trois quarts des contributions).





On relève que beaucoup de contributions se prononcent « contre » une variante plutôt qu’en faveur d’une autre.

Il apparait clairement que la variante 1 reçoit une très forte adhésion alors que les variantes 2, 3, 3A, 3B et 3C, impactant plus fortement le territoire de Saint-Viance et son bourg font l’objet d’un rejet massif.

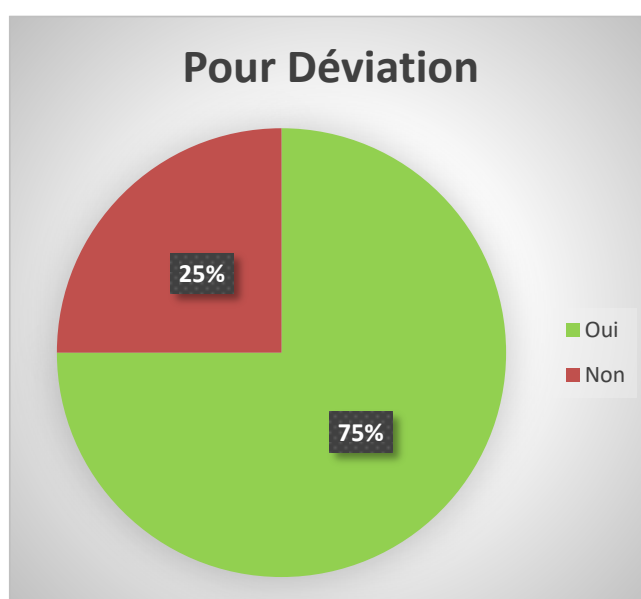
La variante 2 fait l’objet du rejet le plus prononcé.

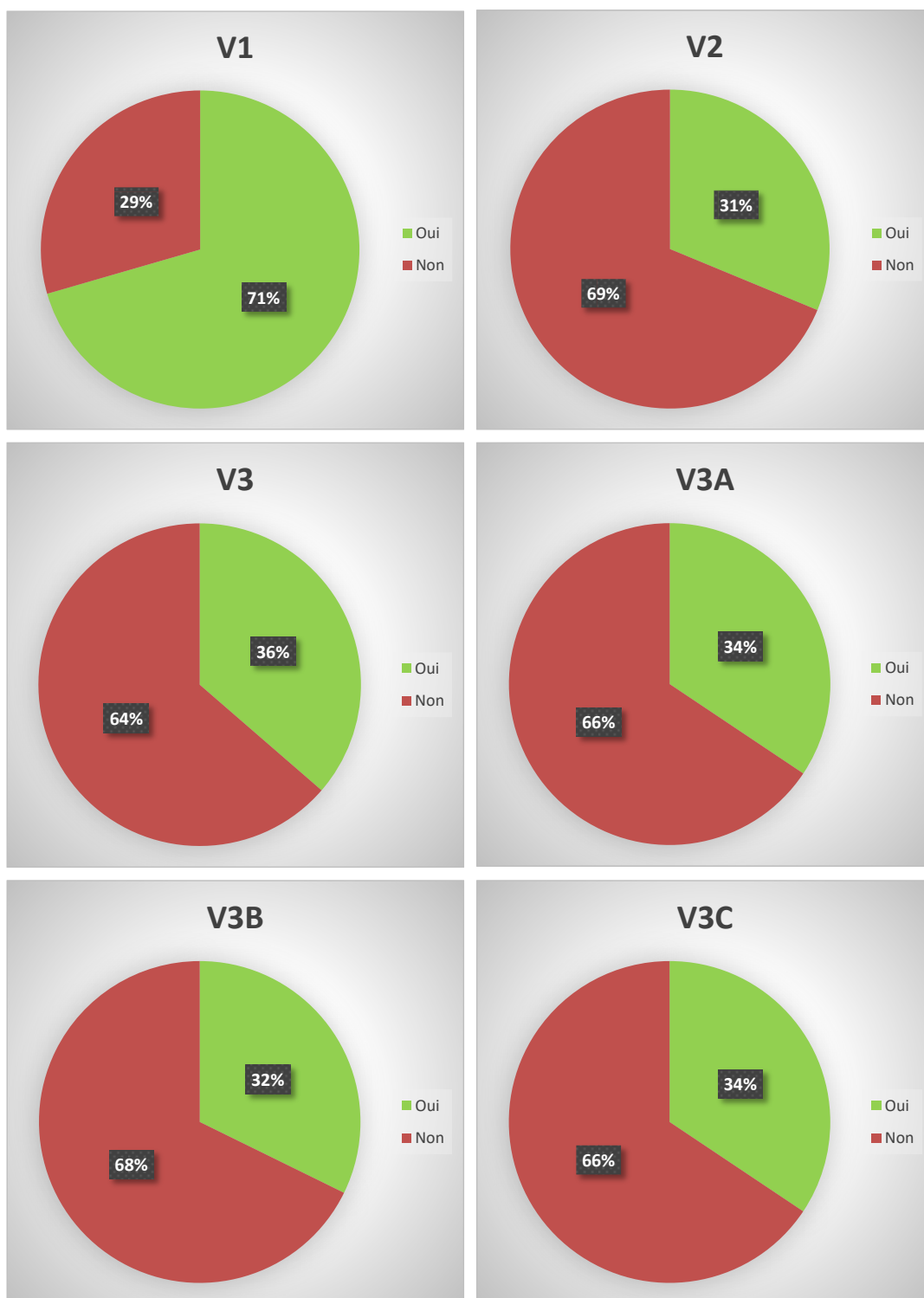
B.3.2. Contributions dans les registres

Registres de Varetz

	V1	V2	V3	V3A	V3B	V3C	Pour Déviation
Total participants enquête	85	85	85	85	85	85	85
Total votes non exprimés	7	53	52	53	54	53	5
%	8%	62%	61%	62%	64%	62%	6%
Total votes exprimés	78	32	33	32	31	32	80
%	92%	38%	39%	38%	36%	38%	94%
Oui	55	10	12	11	10	11	60
%	71%	31%	36%	34%	32%	34%	75%
Non	23	22	21	21	21	21	20
%	29%	69%	64%	66%	68%	66%	25%

Le cumul des avis exprimés montre nettement une adhésion au principe même de déviation.



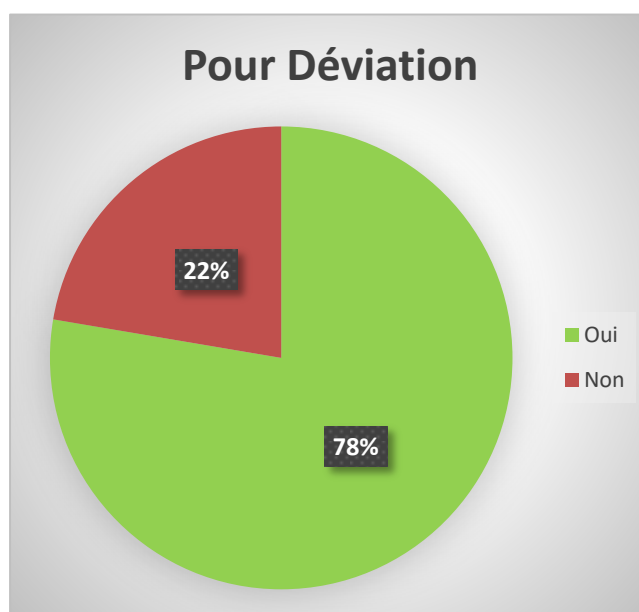


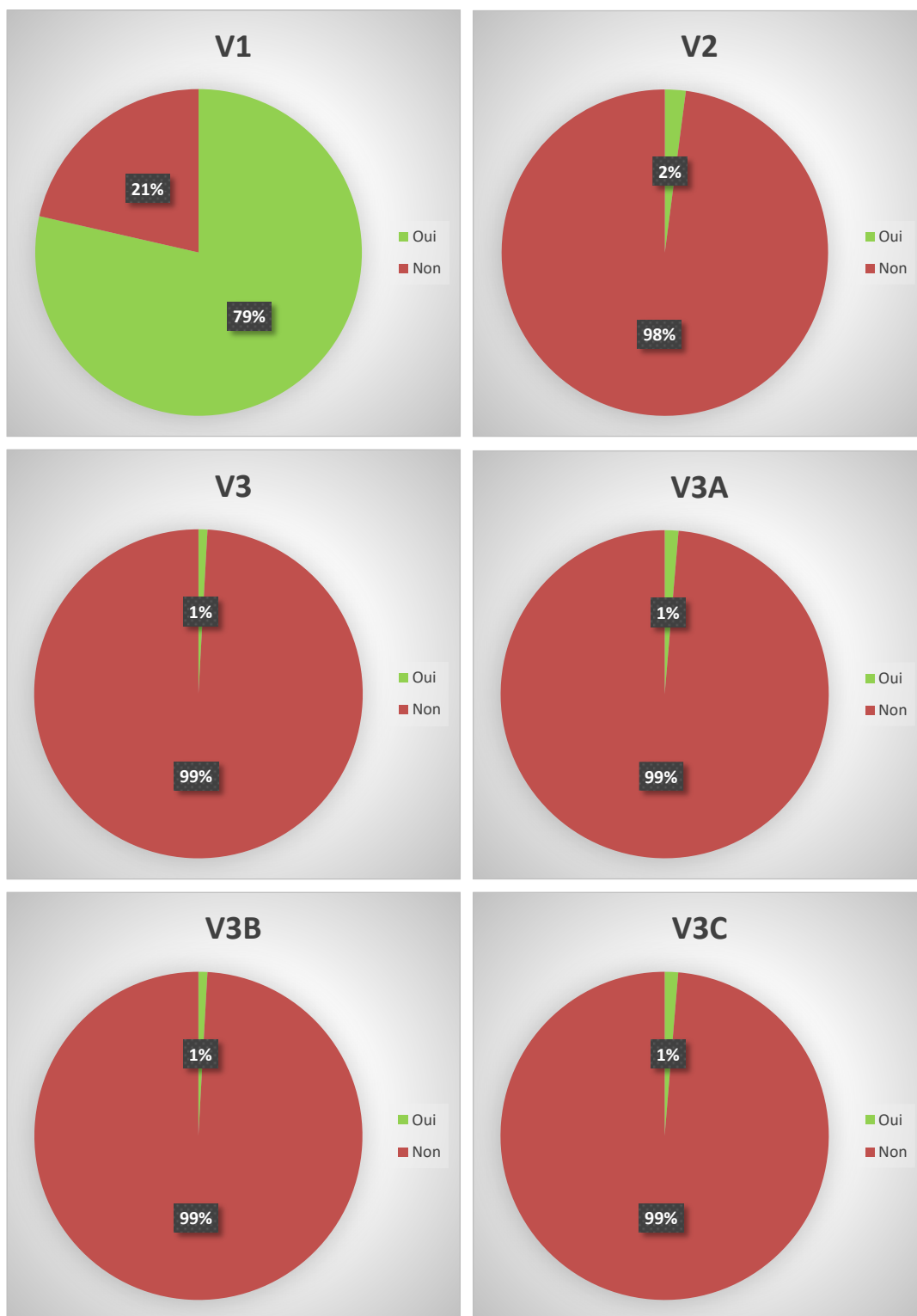
La variante 1, la plus courte et la plus proche de l'aire urbaine de Varetz est largement plébiscitée. Les autres variantes reçoivent plus d'avis défavorables, mais avec un pourcentage d'avis favorables de l'ordre du tiers tout de même, reflétant le souhait largement partagé de voir le trafic traversant le bourg dévié, quelle que soit la solution retenue.

Registres de Saint-Viance

	V1	V2	V3	V3A	V3B	V3C	Pour Déviation
Total participants enquête	393	393	393	393	393	393	393
Total votes non exprimés	14	15	7	11	7	11	16
%	4%	4%	2%	3%	2%	3%	4%
Total votes exprimés	379	378	386	382	386	382	377
%	96%	96%	98%	97%	98%	97%	96%
Oui	298	6	2	4	2	3	294
%	79%	2%	1%	1%	1%	1%	78%
Non	81	372	384	378	384	379	83
%	21%	98%	99%	99%	99%	99%	22%

Le cumul des avis exprimés montre une adhésion relativement forte au principe d'une déviation de Varetz (environ trois quarts des contributions).





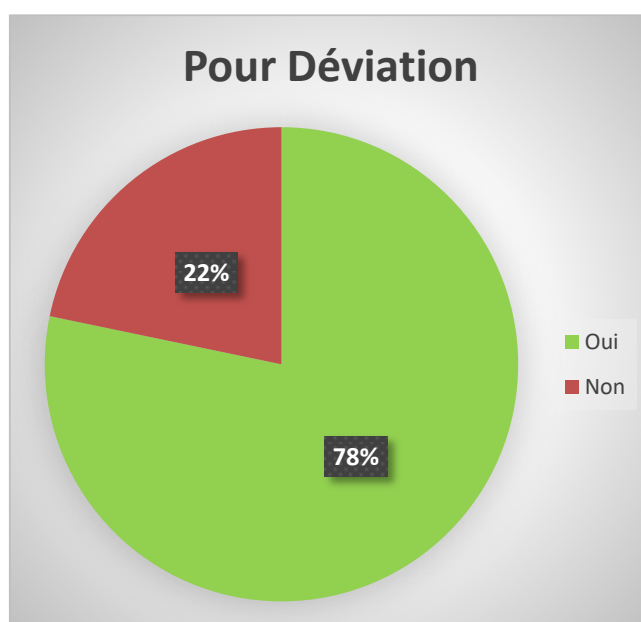
Logiquement, la majeure partie des contributions se prononcent très largement « contre » les variantes impactant plus fortement le territoire de Saint-Viance.

La variante 1, à l'inverse, fait l'objet d'une relativement bonne acceptation (78% d'avis prononcés favorables). L'analyse des contributions laisse paraître que certains avis sont orientés vers la variante 1 pour éviter qu'une variante impactant plus le territoire de Saint-Viance dans la plaine de la Vézère soit retenue.

Registres d'Allasac

	V1	V2	V3	V3A	V3B	V3C	Pour Déviation
Total participants enquête	23	23	23	23	23	23	23
Total votes non exprimés	0	0	0	0	0	0	0
%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total votes exprimés	23	23	23	23	23	23	23
%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Oui	18	12	11	11	11	11	18
%	78%	52%	48%	48%	48%	48%	78%
Non	5	11	12	12	12	12	5
%	22%	48%	52%	52%	52%	52%	22%

Le cumul des avis exprimés montre nettement une adhésion au principe même de déviation (78 des contributions), tout comme les contributions reçues sur le site internet.





Pour les variantes 2, 3, 3A, 3B et 3C, les avis pour et contre sont relativement équilibrés parmi les contributions reçues sur la commune d'Allasac, avec toutefois un léger avantage d'avis favorables pour la variante 2.

La variante 1 reçoit quant à elle un avis largement plus favorable.

B.3.3. Courriers reçus à l'Hôtel du Département

Quatre courriers ont été reçus à l'Hôtel du Département durant la période de concertation.

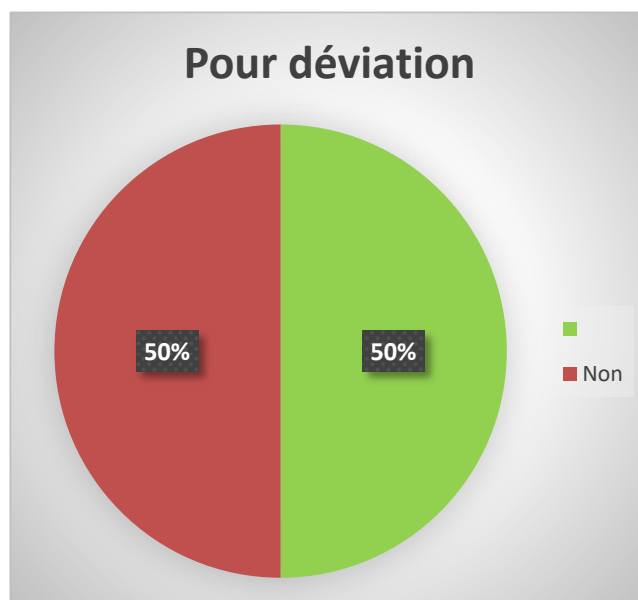
- Un relevait d'une institution, la chambre d'agriculture.
- Un courrier émanait d'un collectif en faveur des mobilités.
- Un courrier a été envoyé par une famille de particuliers.
- Un courrier a été envoyé par une association gestionnaire de petites unités de vie.

Ces deux derniers avaient également été joints à des contributions sur site internet.

De plus on notera que le collectif en faveur des mobilités a été cité dans plusieurs contributions reçues par d'autres moyens de contribution.

La moitié des contributions reçues par courrier est pour le principe d'une déviation et toutes deux sont en faveur de la variante 1.

Toutes rejettent les hypothèses de tracé empruntant la plaine agricole de saint-Viance.

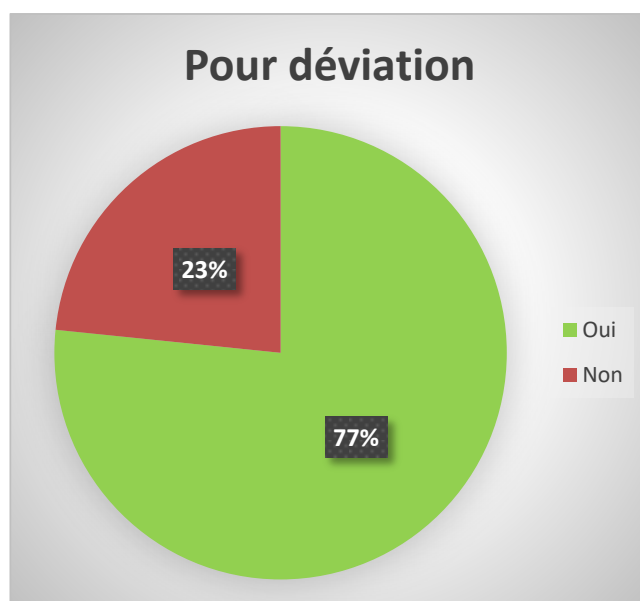


B.3.4. Synthèse des contributions

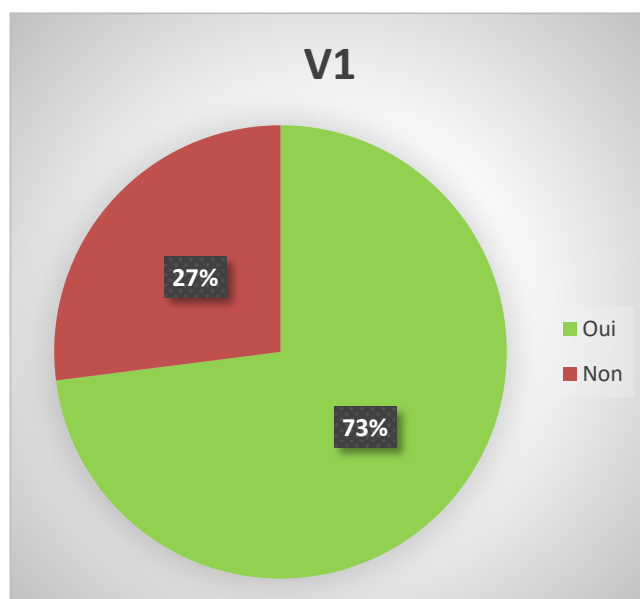
Afin d'intégrer l'ensemble des contributions quel que soit le mode de communication (plus de 750 avis exprimés), une synthèse est faite ci-après, reprenant les éléments transmis dans les registres, via internet ou par courrier.

Pour rappel, les pétitions ne sont pas prises en compte dans l'analyse statistique des réponses, mais les conclusions ci-après montrent que l'opposition aux variantes 2, 3, 3A, 3B et 3C mise en évidence dans les pétitions transparaissent également dans les contributions formalisées dans les registres, courriers et sur internet.

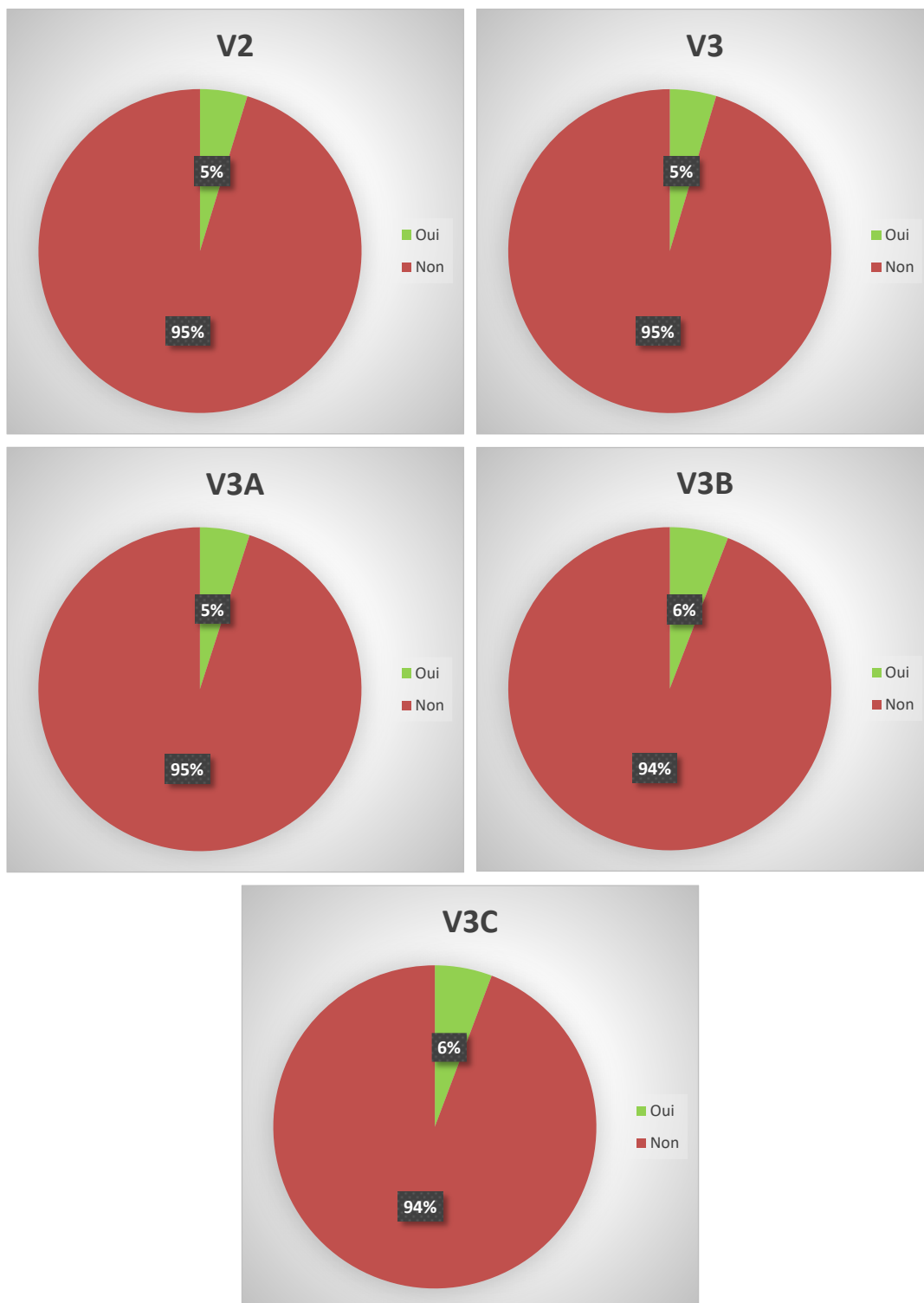
Les expressions en faveur de la réalisation d'une déviation sont très largement majoritaires sur l'ensemble des contributions.



De même, plus des trois quarts des avis exprimés sont favorables à la variante 1.



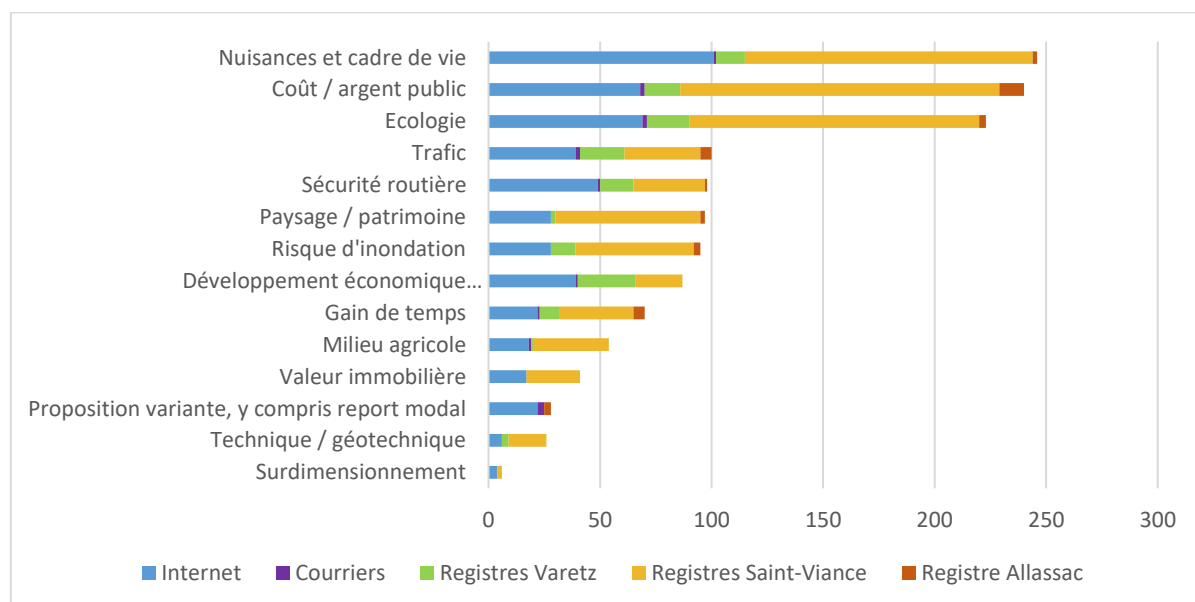
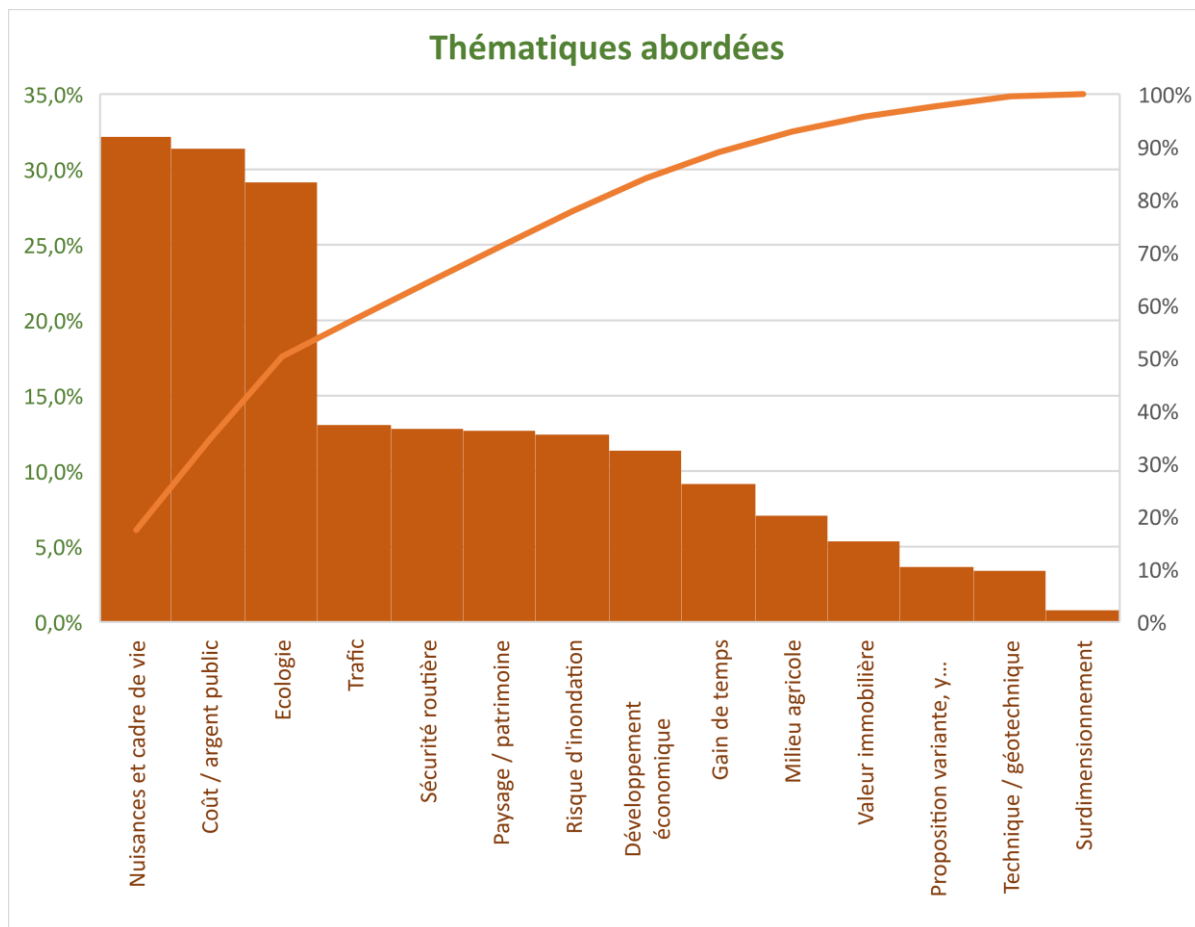
Le cumul des avis, bien qu'ils soient partagés sur certaines communes, démontre le rejet massif des variantes 2, 3, 3A, 3B et 3C impactant plus largement la plaine et la zone urbaine de Saint-Viance, en lien avec la très forte mobilisation opposée à ces variantes sur la commune et par le biais des avis déposés sur internet.



C. ANALYSE THEMATIQUE DES CONTRIBUTIONS

Les arguments invoqués pour émettre une opinion sur les tracés proposés s'appuient sur plusieurs thèmes qui ont été mentionnés plusieurs fois.

Ils sont synthétisés dans les graphiques et le tableau suivants :



	Internet	Courriers	Registres Varetz	Registres Saint- Viance	Registre Allassac	Total contributions	Occurrence
Total contributions	263	4	85	393	20	765	100,0%
Nuisances et cadre de vie	101	1	13	129	2	246	32,2%
Coût / argent public	68	2	16	143	11	240	31,4%
Ecologie	69	2	19	130	3	223	29,2%
Trafic	39	2	20	34	5	100	13,1%
Sécurité routière	49	1	15	32	1	98	12,8%
Paysage / patrimoine	28	0	2	65	2	97	12,7%
Risque d'inondation	28	0	11	53	3	95	12,4%
Développement économique Commerces	39	1	26	21	0	87	11,4%
Gain de temps	22	1	9	33	5	70	9,2%
Milieu agricole	18	1	1	34	0	54	7,1%
Valeur immobilière	17	0	0	24	0	41	5,4%
Proposition variante, y compris report modal	22	3	0	0	3	28	3,7%
Technique / géotechnique	6	0	3	17	0	26	3,4%
Surdimensionnement	4	0	0	2	0	6	0,8%

C.1. NUISANCES ET CADRE DE VIE

Le cadre de vie, la proximité des habitations, avec l'impact induit sur la sécurité des riverains reviennent dans plus de 30% des contributions et portent pour partie sur les nuisances actuelles dans le centre urbain et pour partie sur les abords des sections devant être aménagées du fait de report du trafic.

Les premières sont logiquement en faveur de la réalisation d'un contournement du bourg de Varetz afin de soulager le fonctionnement interne de la zone urbaine.

Les seconds s'inquiètent tout aussi logiquement des nuisances induites par le report de trafic sur un nouvel axe routier, plus proche de chez eux et générateur de bruit, pollution, difficultés d'accès, ...

Eléments de réponse du département :

Les nuisances et l'insécurité dans le centre urbain de Varetz sont en grande partie la motivation de la création d'un nouvel axe routier permettant de soulager le cœur de ville.

Si une voie nouvelle devait être créée, le département s'attachera à réduire l'impact sur le voisinage, tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation, en mettant en place le cas échéant des protections phoniques et en accompagnant le projet routier par des aménagements paysagers assurant une meilleure insertion de la voie dans son environnement.

Ces études de détail seront engagées au stade des études de projet afin d'optimiser le tracé tant dans son impact que dans les mesures de réduction et de compensation qui pourront être mises en œuvre en parallèle.

C.2. DÉPENSES PUBLIQUES

Le gaspillage de l'argent public au regard de la faible nécessité de réaliser l'aménagement ou pour le choix de la variante retenue est évoqué dans plus de 30% des contributions également. Dans certaines contributions, à l'inverse, le budget est cité comme ne devant pas être un facteur limitant pour la qualité de l'infrastructure.

Il est souvent fait mention également de l'avantage de la variante 1 d'un point de vue budgétaire du fait de l'acquisition réalisée des terrains sur ce tracé (coûts déjà engagés).

Eléments de réponse du département :

La demande exprimée par les acteurs économiques et par les élus locaux a conduit le département à programmer les études préalables de la déviation de Varetz parmi les infrastructures structurantes nécessaires au développement économique de la Corrèze. Le département se doit en effet, en tant que gestionnaire et aménageur des routes, d'accompagner le développement économique local pour répondre aux attentes locales.

Pour autant, la maîtrise des coûts doit guider les orientations d'aménagement et les études de projet viseront l'optimisation des coûts induits, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation, tout en s'appliquant à minimiser les impacts sur l'environnement.

C.3. ECOLOGIE

Les atteintes du projet sur l'environnement naturel ont été évoquées dans près de 30% des contributions à des degrés divers.

Ce sont notamment les opposants aux variantes impactant la commune de Saint-Viance qui mettent en avant cet argument du fait des impacts attendus sur les prairies naturelles et les zones humides, y compris un secteur classé en ZNIEFF avec la possibilité de reproduction du brochet sur les prairies.

La qualité de l'environnement en bordure de Loyre est également évoquée par des opposants à la variante 1.

Eléments de réponse du département :

Les études menées antérieurement dans le cadre de la précédente étude d'impact associée à la déclaration d'utilité publique ont été reprises en 2023 dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet initial en 2023.

Les études environnementales seront approfondies au fil des études à venir en se recentrant progressivement sur le choix du tracé retenu. Ces études prennent en compte les contraintes et enjeux des milieux naturels et les espèces au même titre que les autres composantes de l'environnement que sont notamment le milieu humain, les activités (dont les activités agricoles et sylvicoles), le patrimoine et le paysage.

La démarche va ainsi se poursuivre avec les études plus détaillées du tracé retenu et l'étude d'impact qui suivra la doctrine Eviter-Réduire-Compenser qui vise à limiter l'impact avant de devoir compenser les atteintes aux composantes de l'environnement qui n'ont pas pu être évitées ou réduites pour un coût raisonnable.

L'étude d'impact jointe au dossier d'enquête d'utilité publique et à la demande d'autorisation environnementale précisera donc les mesures qui seront mises en œuvre pour répondre à cette doctrine et présentera les mesures compensatoires qui seront, le cas échéant, proposées pour les impacts qui n'auront pas pu être évités ou réduits.

C.4. TRAFIC

La prise en compte du trafic est évoquée à plusieurs titres dans les contributions reçues.

La plupart du temps, le sujet est abordé sous l'angle des nuisances induites dans la traversée de Varetz, sonores, inconfort, difficulté d'accès au stationnement, ralentissements. Ces évocations sont donc le plus souvent associées à un souhait de mise en place d'une déviation du bourg.

Plus rarement, c'est l'étude de trafic telle qu'elle est réalisée qui est abordée, pour évoquer les incertitudes liées aux hypothèses, voire pour regretter l'absence d'étude prospective quant aux possibilités de report modal vers les transports en commun.

Souvent, il apparaît une crainte liée au report de trafic et donc des nuisances dans un secteur moins chargé et en particulier vers la plaine de Saint-Viance.

Plusieurs contributions évoquent également le risque d'augmentation des flux à plus grande échelle en lien avec l'amélioration globale de la desserte, créant un appel d'air pour un développement urbain accru des secteurs ainsi mieux desservis.

Eléments de réponse du département :

L'étude mise en œuvre par le département courant 2023 avait pour objet d'actualiser les données existantes et d'analyser le fonctionnement local afin d'objectiver les données d'entrée. Ces données ont ensuite permis d'évaluer l'évolution à moyen terme du trafic en intégrant les hypothèses de développement issues des documents d'urbanisme et projets connus, puis d'estimer les reports de trafic depuis la RD901 actuelle vers un aménagement neuf. Cette étude prospective prend en compte les allongements de parcours et la fluidité des différents axes pour évaluer leur attractivité.

Cet outil est ensuite valorisé dans l'analyse multicritère des variantes au même titre que les impacts sur les milieux naturels, le patrimoine, le paysage, le milieu aquatique, les usages des sols, développement économique, agriculture, ...

Les études de trafic servent par ailleurs de base de dimensionnement de la structure routière. Enfin, le trafic effectif fera l'objet de mesures dès la mise en service de l'infrastructure et tout au long de son exploitation.

C.5. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Au même titre que le trafic, la sécurité routière est souvent évoquée, notamment sous l'aspect d'insécurité induite par le flux important dans le centre urbain et commerçant avec des enjeux liés aux traversées de l'axe, pour se rendre à l'école notamment, mais aussi pour sortir de certaines propriétés riveraines.

Plus rarement, la question est posée de l'absence d'enjeu chiffré d'insécurité en lien avec le faible nombre d'accidents corporels recensés. Il y a également une crainte de connaître plus d'accidents en cas d'aménagement d'une déviation du fait de vitesses pratiquées plus élevées.

Eléments de réponse du département :

L'insécurité routière doit être regardée sous 2 aspects :

-  Le constat chiffré d'accidents corporels qui permet de qualifier effectivement le risque induit par la circulation des véhicules ;
-  Le ressenti et la peur de l'accident, beaucoup plus difficilement quantifiable, mais qui transparait dans les contributions nombreuses qui y font référence.

Concernant les accidents matériels, il est beaucoup plus difficile d'avoir un retour d'information en l'absence d'intervention des forces de l'ordre le plus souvent.

S'il est constaté peu d'accidents corporels sur la RD901 sur le secteur objet de l'étude malgré le trafic important supporté par cette voie, cela découle en partie sûrement des vitesses pratiquées et du contexte de flux très chargé justement. Il n'en demeure pas moins que les conditions de circulation des piétons et cycles ne sont pas confortables dans le centre urbain en lien avec ces flux de voitures et camions très importants.

Le risque d'accident sur une nouvelle infrastructure ne peut être complètement écarté. En revanche, la conception de la voie nouvelle si celle-ci est engagée, tiendra compte des normes actuelles en faveur de la sécurisation avec, notamment des carrefours de type giratoire et l'absence d'accès riverains sur la section courante.

C.6. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le paysage et le patrimoine ont été parfois évoqués, de même que l'existence d'un chemin de randonnée et l'usage local des chemins de desserte agricole à fins récréatives. Ces évocations relèvent assez souvent du cadre de vie au même titre que les éléments évoqués dans le centre urbain, mais plus orientés vers la quiétude de la campagne au sein des vallées en particulier.

Le cas d'un moulin ancien impacté directement par une variante est également évoqué.

Eléments de réponse du département :

L'éventuel projet routier devra tenir compte de son environnement au sens large. L'insertion dans le paysage et le respect des éléments de patrimoine en fait partie.

Une étude paysagère a notamment été réalisée au stade des études de recherche de tracé et ce critère est pris en considération au même titre que les autres thématiques de l'environnement dans l'analyse comparative des variantes.

Concernant les chemins de randonnée, notamment pour celui qui est inscrit et qui traverse l'aire d'étude, il sera obligatoirement rétabli dans ses fonctions quel que soit l'option retenue. La recherche d'une équivalence en terme de longueur et de qualité sera recherchée et la sécurité sera prise en compte pour la gestion de la traversée de la nouvelle infrastructure.

C.7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LES COMMERCES

La question de l'évolution de la fréquentation des commerces en lien avec la réalisation d'une déviation est une préoccupation majeure des commerçants de la commune de Varetz notamment. Cette question est apparue assez nettement lors de la réunion publique du 16 janvier 2024 et a fait l'objet d'un nombre important de contributions.

Eléments de réponse du département :

Le département est pleinement conscient des enjeux importants pour la vitalité du centre-ville de Varetz et de l'importance des commerces de proximité en particulier, y compris du point de vue environnemental en limitant les déplacements à longue distance. Aussi, il a souhaité mettre en place une enquête spécifique en complément de la phase de concertation.

Cette enquête s'est déroulée du 7 au 31 mars 2024 avec des questionnaires dédiés aux commerçants et d'autres aux clients fréquentant les commerces.

Les questionnaires comprenaient les questions spécifiques à l'analyse de fréquentation et, à titre indicatif, l'appréhension de l'impact d'une éventuelle déviation sur les habitudes vis-à-vis des commerces. Toutefois, les réponses apportées font l'objet d'une analyse spécifique et ne sont pas de nature à compléter les avis apportés dans le cadre formel de la concertation publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 16 février 2024.

Le dossier faisant le bilan de cette enquête est joint en annexe 4.

C.8. RISQUES D'INONDATION

Le sujet du risque d'inondation, que ce soit dans la vallée de la Vézère ou dans la vallée de la Loyre, revient assez souvent dans les contributions (de l'ordre de 10%). Il apparaît parfois un doute sur la possibilité de préserver les capacités d'écoulements des cours d'eau malgré le dimensionnement adapté des ouvrages d'art.

Les récentes inondations et les risques d'évolution avec le changement climatique influent sur le niveau d'inquiétude. Certains quartiers proches des cours d'eau et subissant de fait des débordements ont régulièrement été évoqués dans l'expression des craintes d'aggravation.

La question d'une route submersible, et donc de moindre impact sur l'espace de divagation du cours d'eau, est apparue dans les échanges.

Eléments de réponse du département :

Quelque soit le choix de la variante retenue, les études de projet intégreront des études hydrauliques afin de dimensionner les ouvrages de traversée de cours d'eau et pour évaluer l'impact des remblais en zones inondables afin de dimensionner les compensations nécessaires.

Les prescriptions des documents cadres, SDAGE, SAGE, PPRI, et les échanges avec les services de l'état en charge de l'instruction des demandes d'autorisation guideront la conception du projet afin de limiter les impacts résiduels.

C.9. GAIN DE TEMPS

La question du gain de temps procuré par une éventuelle déviation est évoquée tant positivement que négativement. Les reproches qui sont fait portent le plus souvent sur la faiblesse de gain de temps et le souhait de changer de mode de réflexion quant à la volonté de toujours gagner du temps.

Pour d'autres, c'est souvent le temps perdu dans la traversée de Varetz qui est évoqué négativement.

Eléments de réponse du département :

L'objet de la déviation de la RD901 est à la fois d'améliorer le cadre de vie des riverains de l'actuelle route en traversée urbaine, et de permettre une meilleure desserte du territoire au nord-ouest de Brive. Le gain de temps est ainsi pris en compte comme un élément de choix du tracé et l'analyse de trafic a pris en compte cet élément dans la comparaison des variantes.

S'il peut paraître anecdotique de gagner quelques minutes pour un usager isolé, la multiplication de ces minutes par le flux journalier représente un gain économique à grande échelle. Il peut concerner à la fois les usagers dans leurs déplacements privés, mais aussi les activités économiques nécessitant du transport.

De façon connexe, plus qu'un gain de temps, il convient également de prendre en compte la possibilité de supprimer ou minimiser les points de congestion, notamment aux heures de pointe et au droit de certains accès, vers les écoles par exemple.

C.10. MILIEU AGRICOLE

Les impacts du projet sur l'activité agricole sont évoqués dans moins de 10% des contributions sous divers aspects, coupure d'exploitations, de grands ensembles fonciers, pertes de surfaces et impacts sur la ressource en eau.

Eléments de réponse du département :

Les impacts sur le monde agricole sont pris en compte par le département tout au long des études afin de minimiser autant que possible les pertes de surfaces et prendre en considération l'exploitabilité des parcelles. Les réductions d'emprises et les mesures de désenclavement sont analysées au fur et à mesure des précisions apportées au projet. L'étude d'impact qui sera jointe au dossier d'enquête d'utilité publique et à la demande d'autorisation environnementale précisera l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre, ainsi que les mesures compensatoires qui pourront avoir une portée directe sur les exploitations touchées ou plus collectives à l'échelle du département.

C.11. VALEUR IMMOBILIÈRE

L'impact sur le prix de l'immobilier en cas de réalisation de l'opération à proximité d'habitations est surtout évoqué de façon négative par les habitants des zones susceptibles d'être impactées par un nouveau tracé de la RD901.

Les riverains de la route actuelle n'ont pas fait ressortir cet élément dans leurs contributions de façon notable.

Eléments de réponse du département :

La valeur foncière d'un bien immobilier peut connaître des fluctuations liées au contexte environnemental. La fluidité de la desserte et la proximité d'une infrastructure de transport peut avoir une incidence positive ou négative selon la distance et les impacts induits. L'impact sera certainement très positif pour de nombreuses propriétés actuellement soumises aux nuisances du trafic en milieu urbain dans la traversée de Varetz.

Le choix du tracé et la conception du projet routier peuvent surtout influencer sur le niveau de nuisance induit. En cela, l'éloignement des habitations, la mise en œuvre de mesures de protection acoustique, l'accompagnement paysager et l'insertion de l'aménagement routier dans son environnement peuvent avoir une incidence positive sur la perception de l'infrastructure. Le département apportera une exigence élevée à la mise en œuvre effective de mesures favorables à la réduction des nuisances pour les riverains de la nouvelle infrastructure.

C.12. PROPOSITIONS DE VARIANTES, Y COMPRIS REPORT MODAL

Quelques contributions remettent en question le choix des tracés variantes, mais principalement avec le souhait d'intégrer la comparaison avec un aménagement sur place de la voie existante ou plus souvent l'absence de comparaison avec une amélioration de la desserte par les transports en commun.

Éléments de réponse du département :

Le département rappelle qu'il n'est pas en charge des infrastructures de transport en commun, tant en cars que des voies ferrées.

Bien qu'impliqué dans les réflexions relatives au développement de ces modes de transport, il n'est pas décisionnaire et ne maîtrise donc pas les échéances et les modalités de réalisation d'infrastructures ou de développement de l'offre.

En revanche, le Conseil Départemental est gestionnaire des infrastructures routières et se doit d'en assurer la fonctionnalité. A ce titre, et pour répondre aux attentes locales, il étudie et réalisera le cas échéant les routes permettant d'assurer dans les meilleures conditions les liaisons entre les pôles de vie et d'activités.

L'analyse comparative des variantes étudiées courant 2023 comprend une variante 0 consistant à conserver l'axe actuel. Cette option dite « maintien de l'existant », n'interdit pas des aménagements qualitatifs ou de sécurité qui sont réalisés en concertation avec les communes au sein des zones urbaines. Toutefois, les possibilités d'aménagements capacitaires et de sécurité restent limitées en milieu urbain en l'absence d'allègement des flux et n'offrent en particulier que peu de marge pour améliorer l'offre de stationnement et les espaces dévolus aux modes actifs. C'est donc l'objet d'une alternative permettant de soustraire le trafic de transit de la zone urbaine afin de redonner de l'espace aux autres usages.

C.13. ENJEUX TECHNIQUES ET GÉOTECHNIQUES

Certains enjeux techniques ont été mis en évidence dans certaines contributions, notamment les enjeux hydrauliques évoqués précédemment et les aspects liés aux risques naturels de mouvements de terrain sur les reliefs de la colline de Prach.

Éléments de réponse du département :

Les études de projet intégreront les résultats des études géotechniques menées dans le cadre de l'optimisation du tracé et des techniques constructives à mettre en œuvre.

C.14. SURDIMENSIONNEMENT DU PROJET

Il a été évoqué parfois la question du surdimensionnement du projet, notamment au regard de l'hypothèse de dimensionnement annoncée faisant état d'une emprise de route à trois voies. Cette question était quelques fois associée à un impact accru et à un surcoût induit pour les finances publiques.

Éléments de réponse du département :

L'hypothèse de dimensionnement à 3 voies retenue pour les études préalables avaient pour objet de permettre la mise en place de créneaux de dépassement en alternance dans un sens ou dans l'autre.

Ce choix a permis une comparaison des variantes sur une base similaire pour tous les tracés. En phase de projet, la réflexion sera poursuivie et l'optimisation des emprises sera recherchée, tant pour des raisons de coût du projet que d'impact sur les espaces traversés tout en s'assurant des capacités suffisantes de l'infrastructure routière. Les études prendront également en considération l'objectif de sécurité et de confort de l'utilisateur qui peut nécessiter, ponctuellement, l'offre de possibilités de dépassement notamment.

D. PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VARIANTES SELON LE CRITÈRE « CONCERTATION PUBLIQUE »

Au regard de la large participation à la concertation, que ce soit par le biais du site internet dédié ou par le biais des registres déposés en mairies pendant un mois, et au regard de la forte mobilisation matérialisée par des pétitions ayant recueilli un très grand nombre de contributions, il apparaît une attente importante pour la création d'un contournement de la traverse de Varetz.

Cette attente est fortement orientée vers une déviation courte empruntant le tracé historique ayant fait l'objet d'une DUP et dont les acquisitions foncières sont très largement effectuées par le département.

On relève néanmoins de fortes attentes pour une prise en compte de haut niveau des enjeux environnementaux, en particulier écologiques et de respect du cadre de vie des riverains de la future déviation si le projet devait être réalisé.

A ce titre la réduction d'emprise en retenant une chaussée à 2 voies est une mesure de réduction de l'impact à envisager.

E. ANNEXES

E.1. ANNEXE 1 : AVIS PARUS DANS LA VIE CORRÉZIENNE DU 12 JANVIER 2024 ET LA MONTAGNE DU 12 JANVIER 2024



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

COMMUNES ALLASSAC, SAINT-VIANCE, VARETZ

En application de la délibération adoptée lors de la séance du 1er décembre 2023 du Conseil Départemental de la Corrèze, le Département organise une concertation publique sur le projet de déviation de la RD 901.

A cette occasion, un dossier de concertation sera mis à disposition du public du 16/01/2024 au 16/02/2024 dans les mairies de Varetz, Saint-Viance et Allasac, aux heures d'ouverture de celles-ci. Une réunion publique est par ailleurs organisée le mardi 16 janvier 2024 à 18h00, à l'Espace Colette à Varetz.

Un registre sera tenu à la disposition du public pendant la durée de la concertation afin que chacun puisse faire part de son avis et de ses observations sur les variantes présentées.

Les documents de concertation seront également consultables sur le site internet du Département de la Corrèze <https://www.correze.fr/deviation-rd901> avec mise à disposition d'un lien pour que le public puisse adresser toute observation ou suggestion directement au Conseil Départemental.

A l'issue de cette phase, le Département, tenant notamment compte des apports de cette concertation, arrêtera le choix du fuseau de cette déviation de la RD901. Les études environnementales et techniques seront alors engagées dans le respect des procédures réglementaires en vigueur pour ce type d'infrastructure, afin de soumettre par la suite cet aménagement à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation environnementale.

E.2. ANNEXE 2 : ARTICLES PARUS DANS LA PRESSE

La Montagne

SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023

L'enquête publique sur la déviation de Varetz en janvier

Le Conseil départemental a fait un point sur les grands chantiers de déviation à venir.

La déviation de la RD 901, sur la commune de Varetz, qui permettra de sécuriser la liaison très fréquentée entre Objat et Brive, en est au stade de la concertation publique.

Trois tracés sont envisagés, avec des coûts allant de 58 millions d'euros à 83 millions d'euros. Une réunion publique sera organisée à

Varetz le 16 janvier, les six variantes de tracés (le tracé numéro 3 compte 4 sous-variantes) seront présentés. L'enquête publique se tiendra du 16 janvier au 16 février. Le conseil départemental choisira le tracé définitif en juillet 2024, pour un commencement des travaux envisagé en 2027.

Autre déviation, celle de Lubersac. L'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) a été obtenu

le 26 septembre et l'autorisation environnementale le 13 octobre. Les travaux de défrichage et de démolition sont en cours. Le terrassement débutera en avril prochain et la mise en service de la déviation est envisagée à l'été 2025. « Lubersac, on l'a fait mais avec trois ans de retard », a lancé Pascal Coste pour qui les délais qui s'allongent sont « un vrai problème ».

Travaux à Meymac en 2026

Le contournement de Meymac, dont le tracé a

été validé en 2020, devrait avancer. Les dossiers sont en cours de constitution, pour une instruction courant 2025 et un début des travaux envisagé en 2026.

Enfin, les études environnementales préalables à la réalisation du contournement de Noailles sont terminées. Le Département attend les retours d'impact de la déviation de Malemort pour poursuivre les études complémentaires. ■

Faut-il contourner le bourg de Varetz ?

ROUTES ■ Mardi soir, lors d'une réunion publique, le Conseil départemental a lancé une concertation

Vingt ans après un premier projet, le Conseil départemental relance l'idée d'un contournement routier du bourg de Varetz. Sa décision interviendra en juillet.

Eric Porte
eric.porte@centrefrance.com

Après la mise en service de la déviation de Malemort, en mars 2022, et quelques semaines avant le début des travaux du contournement de Lubersac, le Conseil départemental suit la feuille de route de son plan route 2030. Il ressort du carton un projet élaboré au début des années 2000 : dévier la RD 901 dans sa traversée de Varetz, l'axe routier le plus fréquenté de la Corrèze. Mardi soir, une réunion publique était organisée, première étape d'une concertation publique mise sur pied par le Département (*lire par ailleurs*). L'Espace Colette, à Varetz, était plein à craquer et le débat parfois vif, après la présentation de six variantes. On passe les en-jeux en revue.

Le projet se fera... Ou pas

Rapidement mis à l'épreuve, le président du Conseil départemental a tenu à être clair sur deux points. D'abord, l'élue balaie l'idée selon laquelle tout est ficelé : « À l'issue de la concertation, le Département a trois solutions : abandonner le projet, parce que personne n'en veut ; retenir une variante, avec ensuite une enquête publique qui donnera un avis favorable ou pas ; ou bien prendre encore le temps de la réflexion, parce que certains paramètres n'ont pas été pris en compte ». Ensuite, Pascal Coste l'assure : « Si le Conseil départemental présente ce projet, c'est qu'il est capable de le financer entièrement ». Les estimations s'évaluent de 58 millions d'euros (HT) à 83 millions d'euros, soit 8,5 à 12 millions d'euros du km (*).

Pourquoi maintenant ?

Sous l'ère François Hollande, le Département avait obtenu, en juillet 2002 et malgré l'action en

justice d'associations, une Déclaration d'utilité publique (aujourd'hui à renouveler) pour contourner Varetz. Les acquisitions foncières avaient été faites (pour 700 à 800.000 euros), mais les travaux n'ont jamais été lancés, pour ménager les finances de la collectivité, à l'époque en grande difficulté. « Je ne suis pas comptable de ces décisions », a commenté Pascal Coste. Il nie un quelconque « calcul électoral », mettant en avant des objectifs classiques pour ce genre de dossier : délester la traversée du bourg de Varetz, notamment des poids lourds ; sécuriser les trajets Brive-Objat, réduire les temps de parcours des habitants de l'Yssandonnais (Ayen, Saint-Robert, Perpezac-le-Blanc...).

Le premier projet est-il repris ?

Oui, et c'est même celui qui a le plus d'avantages sur le papier. Les acquisitions foncières sont faites « à 99 % » ; c'est la liaison la plus directe (en gros entre le bourg de Varetz et la rive droite de la Loyre), avec un temps de trajet le plus court. Mais parce qu'il entame une concertation, le Département présente d'autres tracés possibles, passant par la RD 148 (rive gauche de la Vézère) et parfois à proximité du bourg de Saint-Viance.

Les premiers opposants

Des habitants de Saint-Viance ont clairement fait entendre leur opposition à ce que le projet passe par chez eux, alors qu'ils subissent aussi une forte fréquentation de la RD 148. Sans surprise, les commerçants de Varetz sont aussi montés au créneau. Pour eux, la déviation et les travaux vont forcément engendrer une perte d'activité. Le cas de Larche a été évoqué, mais aussi un contre-exemple, Donzenac. Sur ce point, Pascal Coste semble d'accord pour lancer une étude d'impact plus poussée.

Les « Pour »

On ne les a pas beaucoup entendus lors de la réunion de mardi. Ce riverain de la barrière Saint-Laurent a pris la parole : « Il me tarde que cette déviation se fasse. Aux heures de pointe, le matin et le soir, c'est juste in-

fernal. Des files de voitures qui s'accumulent... » Selon Pascal Coste, les pro-déviation constateraient « une majorité silencieuse » qu'il invite à s'exprimer pendant la concertation.

Transition écologique et voiture individuelle

C'est la préoccupation d'aujourd'hui « entre fin du monde et fin du mois ». Deux interventions ont été applaudies, mardi soir. « Pourquoi ne pas remettre en état la voie ferrée entre Brive et Objat (**) ? » a lancé une personne dans l'assistance. « Ce projet de déviation est compréhensible, mais il faut envisager des alternatives plus écologiques, à l'heure où l'on parle de limiter l'artificialisation des sols. »

« Il faut des trains, des bus, a indirectement répondu Patricia Buisson, vice-présidente du conseil départemental, en charge de la transition écologique. Mais dans un territoire rural comme le nôtre, je doute que cela change d'ici à dix ans. La mobilité passe par la voiture, qu'elle soit électrique ou thermique. » L'occasion d'une passe d'armes entre l'élue écologiste briviste Chloé Herzhaft et Pascal Coste. « Ce projet est hors du temps, en complet décalage. Il ne faut ni dévier, ni encourager le trafic routier, il faut le faire diminuer », a estimé la première, invoquant la préservation des paysages. « Je ne suis pas pour un modèle décroissant, a répondu le second. Et je suis en capacité de vous prouver qu'il y a trois fois plus de biodiversité aux abords de la déviation de Malemort aujourd'hui, avec des habitats et des refuges aménagés pour la faune. »

Le risque inondations

On l'a vu en novembre-décembre, la Vézère sort souvent de son lit dans ce secteur. Les conséquences d'une nouvelle route (10,5 mètres de large) sur ce risque sont revenues plusieurs fois lors de la réunion. Pascal Coste a rappelé les obligations légales : l'impact doit être limité à une hausse maximum du niveau de l'eau de 5 cm. Une personne a émis l'idée d'une « route inondable ». ■

(*) À titre de comparaison, la déviation de Malemort, longue de 1,9 km, a coûté 16 millions d'euros au Département.

(**) Une relance TER est en cours sur cette ligne SNCF. Par ailleurs, l'organisation des transports ferroviaires relève de la Région et non du Département.

En chiffre

6 C'est le nombre de variantes proposées par le Conseil départemental pour ce projet de déviation de Varetz. Leur longueur varie entre 5,8 et 7,7 km et leur coût financier, entre 58 et 83 millions d'euros (HT estimé).



TRAFFIC. Chaque jour, 10 à 15.000 véhicules traversent le bourg de Varetz, selon des comptages. PHOTO FABRICE COMBE

REPÈRES

Périmètre d'étude. Le projet de déviation cherche à relier le giratoire de La Nau, sur la commune de Saint-Viance, à celui de la barrière Saint-Laurent, situé sur la commune d'Allasac. Il s'agit de contourner le bourg de Varetz et de traverser les vallées de la Loyre et de la Vézère.

Trafic. Entre Brive et Varetz, la RD 901 constitue la route la plus fréquentée de la Corrèze. La moyenne s'établit à 11.000 véhicules/jour (dans les deux sens) à la sortie du bourg de Varetz en direction d'Objat ; jusqu'à 14.000 véhicules/jour, côté Brive. Le trafic est aussi chargé sur la RD 148, avec quasiment 5.000 véhicules/jour aux entrées du bourg de Saint-Viance. Pour autant, le Conseil départemental estime que le trafic moyen « reste relativement stable depuis 2013 ».

Les contraintes. Elles sont assez nombreuses, d'abord à cause de la topographie du secteur. On y compte quatre cours d'eau (la Vézère, la Loyre, le Coufy, la Manou), avec de nombreuses zones inondables. La Vézère et la Loyre sont séparées par un petit relief, un coteau, assez marqué. Des zones bâties (bourgs, hameaux) sont éparpillées. Enfin, le secteur est traversé par une ligne électrique haute tension.

À LIRE DEMAIN

Carte. Dans notre édition de demain, nous publions une carte synthétisant les différents tracés envisagés pour cette déviation, leurs avantages et inconvénients.

VARETZ / SAINT-VIANCE / ALLASSAC**→ QUEL EST LE CALENDRIER ?**

ETAPES. A suivre. La concertation publique du Département est lancée depuis mardi, et s'étale jusqu'au 16 février. Le public peut consulter le dossier complet en mairie de Varetz (*notre photo*), Saint-Viance et Allassac, ainsi que sur le site internet du Conseil départemental (www.correze.fr/deviation-rd901). Chacun peut déposer ses observations. Cette étape sera close au printemps. La décision de lancer ou pas cette déviation, ainsi que le choix de la variante, se fera lors de la session publique du conseil départemental du vendredi 5 juillet. Si le projet est validé, les études détaillées seront lancées, ainsi qu'une enquête publique, à l'horizon 2026. En cas d'avis favorable, le démarrage des travaux pourrait avoir lieu l'année suivante. ■



Six hypothèses soumises à concertation

VARETZ ■ Le Conseil départemental soumet son projet de contournement du bourg au public

Présenté mardi soir à Varetz, lors d'une réunion publique, le scénario d'une possible déviation de la RD 901 comporte plusieurs variantes. On passe en revue avantages et inconvénients de chacune.

Éric Porte

Faut-il aménager une déviation à Varetz et si oui, par où doit-elle passer ? Ce sont les deux questions posées à travers la concertation lancée jusqu'au 16 février par le conseil départemental (*), qui prendra une décision début juillet (*notre édition d'hier*). Pour alimenter la réflexion sur le second point, la collectivité propose trois tracés, le dernier ayant lui-même trois variantes. Tous relient le giratoire de La Nau (vers Brive) à celui de la barrière Saint-Laurent (vers Objat, Ayen).

Variante 1 (en rouge sur la carte). C'est le projet présenté au début des années 2000, mais jamais réalisé. C'est le plus court (5,8 km) et le moins cher (58 millions d'euros HT). Le foncier est déjà aux mains du Département. Il n'y a pas de fortes pentes et a priori,

peu d'excédents de matériaux (différence entre déblais et remblais). À mi-parcours environ, il offre un accès au bourg de Varetz.

Variante 2 (orange puis vert puis rouge sur la carte). Elle emprunte la RD 148 à partir de La Nau, jusqu'au sud du bourg de Saint-Viance, avant de traverser les vallées de la Vézère et de la Loyre et de reprendre le tracé de la variante 1, jusqu'à la barrière Saint-Laurent. Elle aussi propose un accès sur l'actuelle RD 901, à Varetz, au niveau du hameau de la route de Bostredon. Estimée à 74 millions d'euros, c'est la variante la plus longue (8 km, dont 5,4 km de route neuve) et celle donc, qui offre le temps de parcours le plus élevé.

Variante 3 (en orange). Comme la précédente, elle emprunte la RD 148, con-

tourne le bourg de Saint-Viance, rejoint à nouveau la RD 148, avant de bifurquer vers la Vézère, en aval du pont de la Bastide, et de filer vers la barrière Saint-Laurent. C'est l'option la plus onéreuse (83 millions d'euros) pour une longueur de « seulement » 6,8 km. Le temps de parcours est jugé « limité ». Elle demande des emprises importantes et devrait se faufiler entre des zones bâties autour de Saint-Viance. Enfin, le volume entre déblais et remblais est très excédentaire. Que faire des 873.000 m³ estimés ?

Variante 3A (orange puis marron). Son tracé reprend celui de la variante 3 jusqu'après le bourg de Saint-Viance, mais pousse jusque sur la commune d'Allasac, afin de franchir la Vézère entre la Bastide et les Borderies. Elle tangente la D 9 et débouche en ligne droite sur la barrière Saint-Laurent. C'est l'option la moins chère au km (63 millions d'euros pour une longueur de 7,4 km).

Comme la précédente, elle demande des emprises foncières importantes.

Variante 3B (orange puis violet). Juste après le bourg de Saint-Viance, elle franchit la Vézère qu'elle longe sur sa rive droite en direction du pont de la Bastide, avant de traverser la pointe du coteau vers la barrière Saint-Laurent. C'est le temps de parcours le plus faible après celui de la variante 1. Mais, il y a de fortes pentes et toujours des emprises foncières importantes. Son coût est estimé à 67 millions d'euros pour une longueur de 6,5 km.

Variante 3C (orange puis bleu puis marron). Toujours par la RD 148, elle passe beaucoup plus au large du bourg de Saint-Viance, avant de revenir vers la D 148 et de reprendre le tracé de la variante 3A. Son coût est similaire à la précédente, mais elle est plus longue (7,7 km). Le temps de parcours est assez élevé et les emprises nécessaires, importantes. ■

(*) Dossier consultable sur www.correze.fr/deviation-r901.

Les variantes envisagées pour la déviation de Varetz



Aménagement routier - Six options sur la table pour la déviation de Varetz

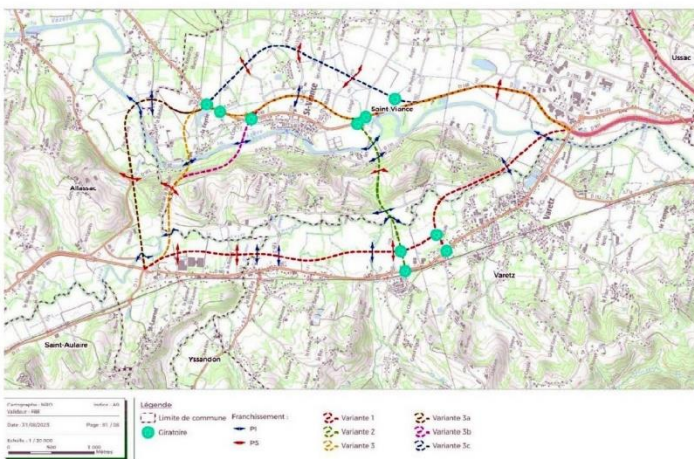
VARETZ - Dans les cartons depuis plus de vingt ans, le projet de contournement de Varetz revient à la Une de l'actualité. Porteur du projet, le Département a présenté mardi soir les itinéraires retenus par son bureau d'études. Une consultation publique est ouverte pour recueillir les observations de la population.

Deux heures avant le grand oral du président de la République, qui s'exprimait mardi soir devant un parterre de plus de deux cents journalistes, c'est un tout autre président - celui du Conseil départemental de la Corrèze - qui s'est prêté à l'exercice des questions-réponses face à une assistance tout aussi nombreuse. Ordre du jour de cette réunion publique très suivie : le projet de déviation de la RD 901 entre Objat et Brive, plus communément appelée « déviation de Varetz » en référence à la localité dont elle doit contourner le bourg.

Les riverains qui habitent la zone témoignent des bouchons qui s'y forment matin et soir. Aux heures d'embauche et de débauche, les voitures « jouent à touche-touche » sur cet axe considéré comme l'un des plus passants du département. Et pour cause : chaque jour, quelque 14 000 véhicules empruntent la RD 901 en direction de l'agglomération gauloise, chiffre auquel s'ajoutent les presque 5 000 autres véhicules ralliant Brive depuis Saint-Viance. On imagine sans mal le cortège de voitures et camions drainant dans son sillage des nuages de pollution et des chapelets d'injures lâchées sous le coup de l'énervement. Si elle venait à voir le jour, la déviation aurait donc pour vertu de fluidifier le trafic sur l'ensemble du linéaire - les poids-lourds ayant l'obligation d'emprunter le nouveau contournement - de réduire le temps de parcours des automobilistes sur cet axe, et de sécuriser la zone pour les riverains et les usagers.

Un projet de longue haleine

Le projet ne date pas d'hier. En 1996, déjà, le président Jean-Pierre Dupont menait une série d'études en ce sens, qui aboutissaient, en juillet 2002, à une déclaration d'utilité publique (DUP) pour travaux. Dans le même temps, le Département achetait pour près de 700 000 euros de foncier, terrains qui auraient dû, si le chantier avait suivi son cours, être traversés



Carte récapitulative des six tracés retenus - © Conseil départemental de la Corrèze

par la nouvelle déviation. Forcé est de constater que le dossier a erré dans les limbes pour ne ressortir que vingt-et-un ans plus tard, sous de meilleurs auspices financiers. « Aujourd'hui, on a les moyens d'aller jusqu'au bout du chantier », assure Pascal Coste, confiant quant à l'état de sa trésorerie.

Mais l'essentiel du travail est à reprendre de zéro. Au vu de l'ancienneté des précédentes études, des enjeux et contraintes qui ont émergé et se posent aujourd'hui, le Département a préféré mettre en question le tracé initialement retenu. Cinq nouveaux itinéraires ont donc été proposés, qui relient tous la barrière Saint-Laurent au giratoire de la Nau via la commune de Saint-Viance (voir ci-contre). « Ces tracés

supplémentaires ont pour inconvénient majeur de rallonger le temps de parcours des usagers, d'augmenter l'emprise foncière du projet et les excédents de matériaux déblayés », commente le bureau d'étude Setec, en charge du dossier. Mais ils ont l'avantage d'ouvrir le champ des possibles.

Au plus court, la déviation courrait sur 5,8 kilomètres, contre 8 kilomètres au plus long, et coûterait entre 38 et 83 millions d'euros hors taxes au Département, selon l'option retenue. Reste à savoir si la population adhèrera à ce vaste projet. Une consultation publique est ouverte jusqu'au 16 février.

Priscille PEYRE

COMMENT DONNER SON AVIS ?

Un dossier de concertation et un registre d'observations sont mis à disposition du public dans les mairies de Varetz, Saint-Viance et Allasac, mais également sur le site internet du Département (www.correze.fr/deviation-rd901). Tous et toutes sont invités à donner leur avis sur le projet de déviation (que cet avis soit positif, négatif, ou mitigé) et à soumettre leurs propositions et commentaires jusqu'au 16 février. Suite au bilan de cette concertation, le Conseil Départemental se prononcera le vendredi 5 juillet prochain sur les suites à donner à ce dossier. Les travaux de la déviation, si cette dernière voit le jour, devraient démarrer courant 2027.

Débats - « Ne pas préjuger de notre décision »

VARETZ - Rares sont les réunions publiques sans tumulte ni vent de colère. Celle de mardi n'a pas fait exception, charriant son lot de questions épineuses et de prises à tête houleuses, dont voici un condensé.

« Qu'on en veuille ou non, nous allons subir cette déviation. Tout est déjà décidé ! » L'attaque, frontale, a résonné d'un bout à l'autre de la pièce après cinq minutes à peine de micro tendu. Il n'en fallait pas plus pour lancer le président du Conseil départemental, qui s'est fendu d'une réponse polie, mais sans appel. « Ce que vous avancez est factuellement faux. Vous ne pouvez pas préjuger de la décision qui sera la nôtre. Si personne ne veut de ce projet, il sera abandonné. En revanche, ce que je peux affirmer, c'est que nous sommes en mesure d'assumer cette déviation sur le plan financier. »

« On parle de la déviation de Varetz, mais la commune de Saint-Viance est la seule impactée par ce projet. » L'inquiétude des riverains les a parfois conduit à faire preuve d'un brin de mauvaise foi. Certes, sur les six tracés envisagés par le Département, cinq contournent le bourg de Varetz en crochettant par Saint-Viance. Reste

cependant la variante numéro 1 (celle déjà envisagée il y a 20 ans), qui longe peu ou prou l'actuelle départementale et n'impacte nullement la commune voisine. Pascal Coste a d'ailleurs rappelé que « le Département est propriétaire à 99,9 % des parcelles situées sur cet itinéraire ». En outre, les tracés passant par Saint-Viance « ne traversent pas le bourg », ni même le lieu-dit La Feyrie. Aucune zone urbaine ne devrait être directement impactée.

« Nos commerces vont en pâtir ! » L'inquiétude est légitime pour qui dépend d'une clientèle de passage. Pascal Coste le reconnaît : il n'a « jamais vu une déviation souhaitée par les commerçants ». Mais, rappelle-t-il, « ce n'est pas parce qu'on a tous le même réflexe qu'il est bon ». Le président le garantit : les déviations aménagées dans le département n'ont jamais porté préjudice aux commerces locaux. « Au contraire ! Bien souvent, ces routes ont permis de désengorger l'axe principal, et d'y relancer l'économie. »

« Vous allez artificialiser des zones agricoles ! Quid de la loi Zéro Artificialisation Nette des sols ? Le projet est compréhensible, mais pour quoi pas une réponse plus écolo ? » Tonnerre d'applaudissements pour cette saillie lâchée

comme un boulet de canon. La remarque a sa raison d'être : les itinéraires présentés impactent tous, d'une manière ou d'une autre, l'écosystème local, à commencer par ses zones humides. En la matière, des obligations s'imposent au Département. Il devra, par exemple, compenser les milieux naturels dégradés en créant de nouvelles zones propices au développement des espèces locales. Agriculteur de profession, Pascal Coste a fait valoir son propre attachement à la terre. Mais il défend « un principe de réalité ». « Je ne suis pas pour un modèle décroissant qui nous ferait revenir à un autre temps. D'ailleurs, je suis en capacité de démontrer que deux ans après la création de la déviation de Malemort, le site compte trois fois plus de biodiversité qu'avant. » Déléguée à la Transition écologique, Patricia Buisson a quant à elle assenti : « Je refuse le clivage idéologique. La question n'est pas de défendre le 'tout bus' ou le 'tout train', mais de se demander : que fait-on pour faciliter le quotidien des Corrèziens, et pour sécuriser l'une des routes les plus empruntées du département ? » Le Département n'exclut pas, pour autant, de réserver une des trois voies de circulation aux mobilités douces. À réfléchir, comme l'ensemble du projet.

« Comment gérer les risques d'inondation ? »

La déviation sera construite hors d'eau, de sorte à permettre la circulation même en cas d'inondation, avec des systèmes de base pour ne pas créer un effet de digue, lequel accentuerait les phénomènes de submersion.

« Risque-t-on de voir des petites routes disparaître ? » « L'objectif est de conserver toutes les petites voiries traversées par le nouvel itinéraire », assure Pascal Coste, qui soutient avoir « trouvé des solutions à chaque projet de déviation ». Et ajoute, avec une pointe d'humour : « On se soucie du devenir des crapauds, il est quand même normal qu'on traite aussi celui des riverains ! »

« Les engins agricoles pourront-ils circuler sur le nouvel axe ? » La question porte plus particulièrement sur les tracés 2 et 3 (et les variantes de ce dernier), qui empruntent une portion de la RD 148 (à savoir, la section reliant le rond-point de la Nau à l'entrée de Saint-Viance). Réponse du président Coste : « D'une manière ou d'une autre, ils disposeront d'une voie de circulation ». Comprendre, à demi-mots, qu'il serait préférable de trouver un « itinéraire bis » pour ces véhicules lourds, et lents.

P.P.

DEVIATION DE VARETZ

Saint-Viance se mobilise contre les tracés sur son territoire

Un collectif vient de voir le jour pour dire « Non à la déviation de la RD 901 de Varetz par Saint-Viance ».

Une semaine après la première étape d'une concertation publique lancée par le Département sur le projet de déviation du bourg de Varetz (*nos éditions du 18 et 19 janvier*), une réunion s'est tenue mardi, à la salle des fêtes de Saint-Viance, une « initiative citoyenne » qui a rassemblé environ 200 personnes. Elle a débouché sur la création d'un collectif, non pas pour s'opposer au projet lui-même, mais pour dénoncer les variantes qui passent par la commune de Saint-Viance. Hormis le tracé présenté au début des an-

nées 2000, qui file, en gros, entre la Loyre et le bourg de Varetz, les cinq autres variantes passent, plus ou moins, sur la commune de Saint-Viance.

« On ne ferait que déplacer le problème, estime Arnaud Grousset, un des initiateurs du collectif. Saint-Viance verrait 14.000 véhicules par jour traverser son territoire, en plus des 5.000 qui passent déjà sur la RD 148. » Une pétition est en cours sur la plateforme change.org, mais aussi sur papier. Le collectif entend mobiliser pour que les opposants aillent remplir le cahier d'observations mis en place par le Département jusqu'au 16 février, à la mairie de Saint-Viance. ■

Eric Porte



RÉUNION. 200 personnes, mardi soir, à la salle des fêtes.

43

E.3. ANNEXE 3 : PANNEAUX SUR LA COMMUNE DE SAINT-VIANCE CONTESTANT LE PROJET





SUIVI DU DOCUMENT :
01231282-0121-AUT-ME-1-3

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
C1	S Dubos	F Totaro	24/05/2024	Etablissement du dossier

► Enquête clients et commerçants

- Enquête clients : du 11 au 31/03/2024
 - Enquête par questionnaire en ligne et en format papier avec distribution de flyers auprès de la 60aine de commerçants de Varetz
 - Les questions sont présentées sous 3 thèmes :
 - Le profil du répondant : *âge, commune de résidence, statut socio-professionnel*
 - Les habitudes de déplacement : *lieu de travail, les lieux de déplacement dans Varetz, les motifs de déplacement, la fréquence de déplacement dans les commerces de la commune, les modes de déplacement*
 - La traversée de Varetz : *les conditions de circulation et de stationnement, l'impact d'une déviation sur leurs habitudes de déplacement, la sélection d'un itinéraire de déviation*
- Enquête commerçants/entreprises : du 11 au 31/03/2024
 - Enquête par questionnaire en ligne et en format papier des commerçants de Varetz.
 - Les questions sont représentées sous quatre thèmes :
 - La clientèle du commerce : *lieu de résidence des clients, zone de chalandise, chiffre d'affaires par catégories de client, le mode de déplacement des clients*
 - L'accès aux commerces suivant le mode de déplacement
 - Les fournisseurs
 - L'impact du contournement (fréquentation commerces, amélioration cadre de vie et sélection d'un itinéraire)

**DEVIATION
DE LA RD901**
**Questionnaire
auprès des clients
des commerces**
**Enquête jusqu'au
dimanche 31/03/2024**

Questionnaire en ligne ou
papier à remettre à votre
commerçant



Le département de la Corrèze a relancé les études préalables à la réalisation de la déviation de la RD901. Ce projet se situe entre le carrefour giratoire de la barrière de Saint-Laurent et le carrefour giratoire de la Nau.

En complément de la concertation publique qui s'est déroulée du 16/01 au 16/02/2024, nous souhaiterions récolter votre avis pour comprendre comment sont liés les déplacements et la fréquentation des commerces.



DEVIATION DE LA RD901
Questionnaire auprès des clients des commerces

Le département de la Corrèze a relancé les études préalables à la réalisation de la déviation de la RD901. Ce projet se situe entre le carrefour giratoire de la barrière de Saint-Laurent et le carrefour giratoire de la Nau.

En complément de la concertation publique qui s'est déroulée du 16/01 au 16/02/2024, nous souhaiterions récolter votre avis pour comprendre comment sont liés les déplacements et la fréquentation des commerces.

Ce questionnaire est disponible en ligne, via le [QRCode](https://forms.office.com/e/amwYftKw24) ci-contre ou le lien suivant.
<https://forms.office.com/e/amwYftKw24>



Merci de compléter ce questionnaire en ligne de préférence, ou en complétant le document papier à remettre à votre commerçant. L'enquête est ouverte jusqu'au dimanche 31/03/2024 inclus.

Les réponses seront anonymisées.

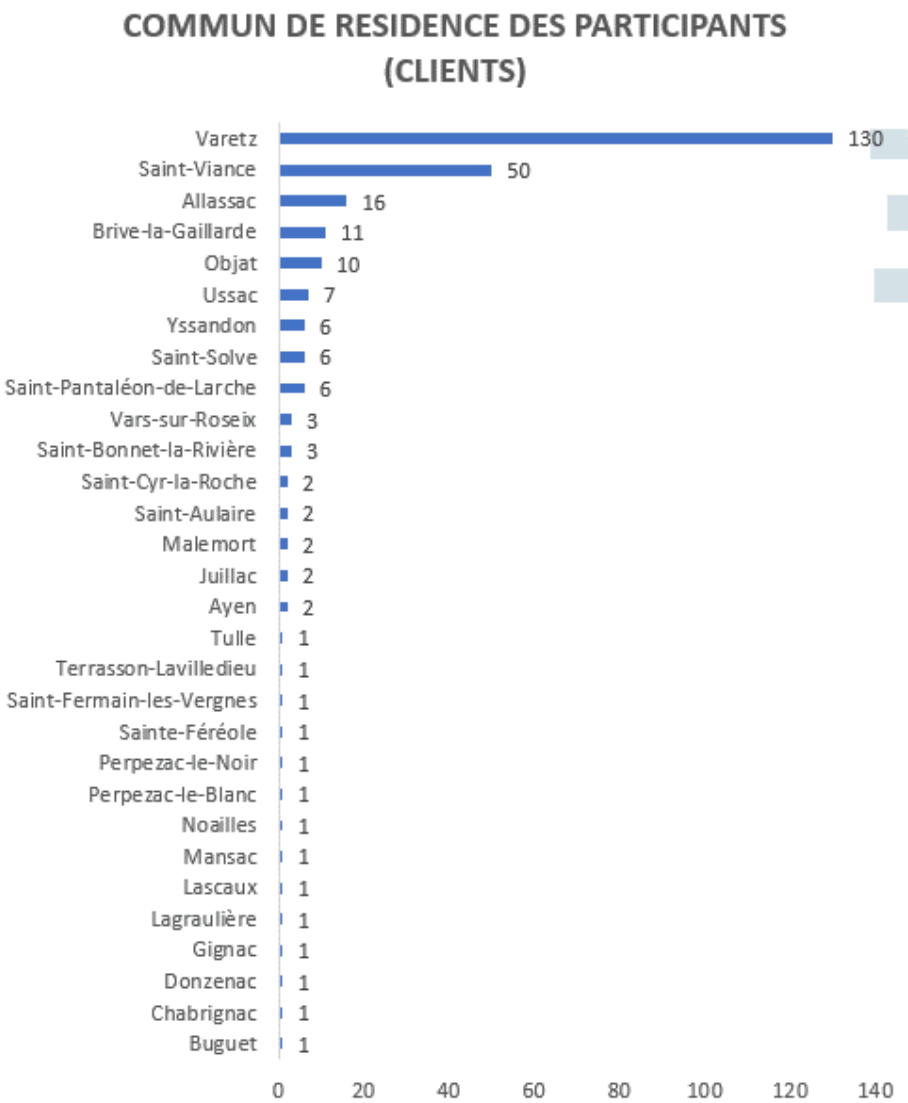


► Participation et représentativité

Pour les commerçants, 9 réponses ont été collectées parmi les 57 entreprises des communes de Varetz, soit 16% de participation. Les données recueillies peuvent donc ne pas être statistiquement représentatives et les résultats obtenus doivent donc être analysés avec prudence.

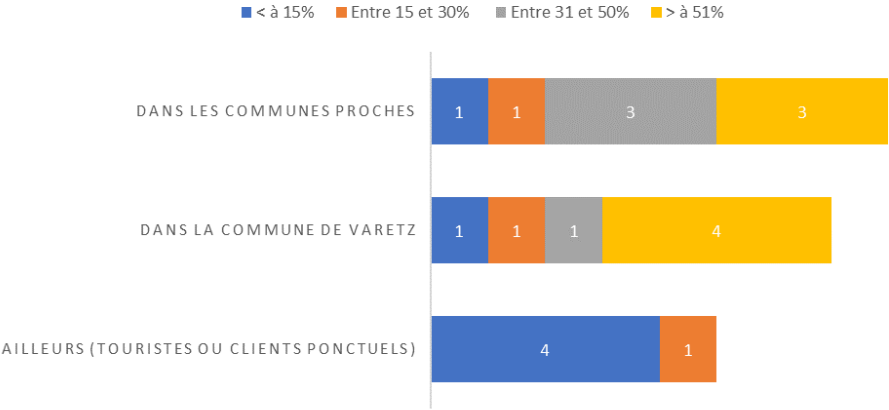
En ce qui concerne les clients, 276 réponses ont été collectées dont 130 d’habitants de Varetz et 50 d’habitants de Saint-Viance.

D’après les données de population de l’INSEE 2021, cela représente 5,2% de la population de Varetz et 2,6% de la population de Saint-Viance. Ces taux de participation sont suffisamment hauts pour que les résultats obtenus soient statistiquement fiables.



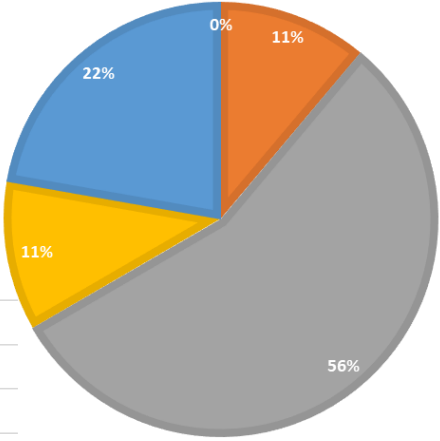
Enquête commerçants – La clientèle des commerces

LIEUX DE RÉSIDENCE DES CLIENTS

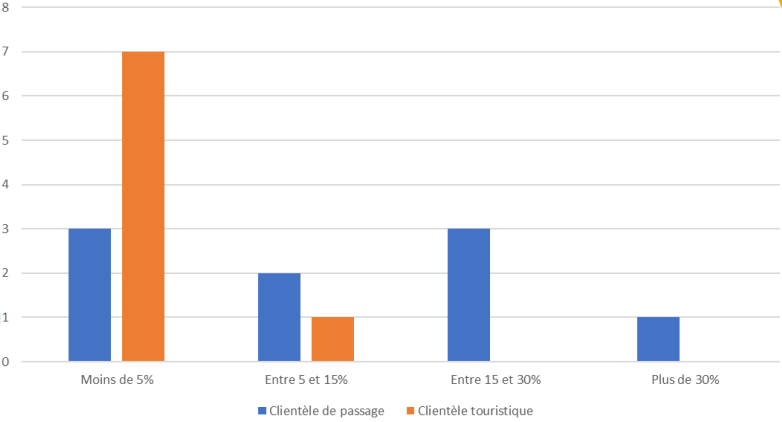


ZONE DE CHALANDISE MOYENNE ESTIMÉE

■ Moins de 5 km ■ Entre 5 et 10 km ■ Entre 10 et 20 km ■ Entre 20 et 30 km ■ Plus de 30 km



MOYENNE DE CHIFFRE D'AFFAIRE RÉALISÉ PAR TYPE DE CLIENTELE

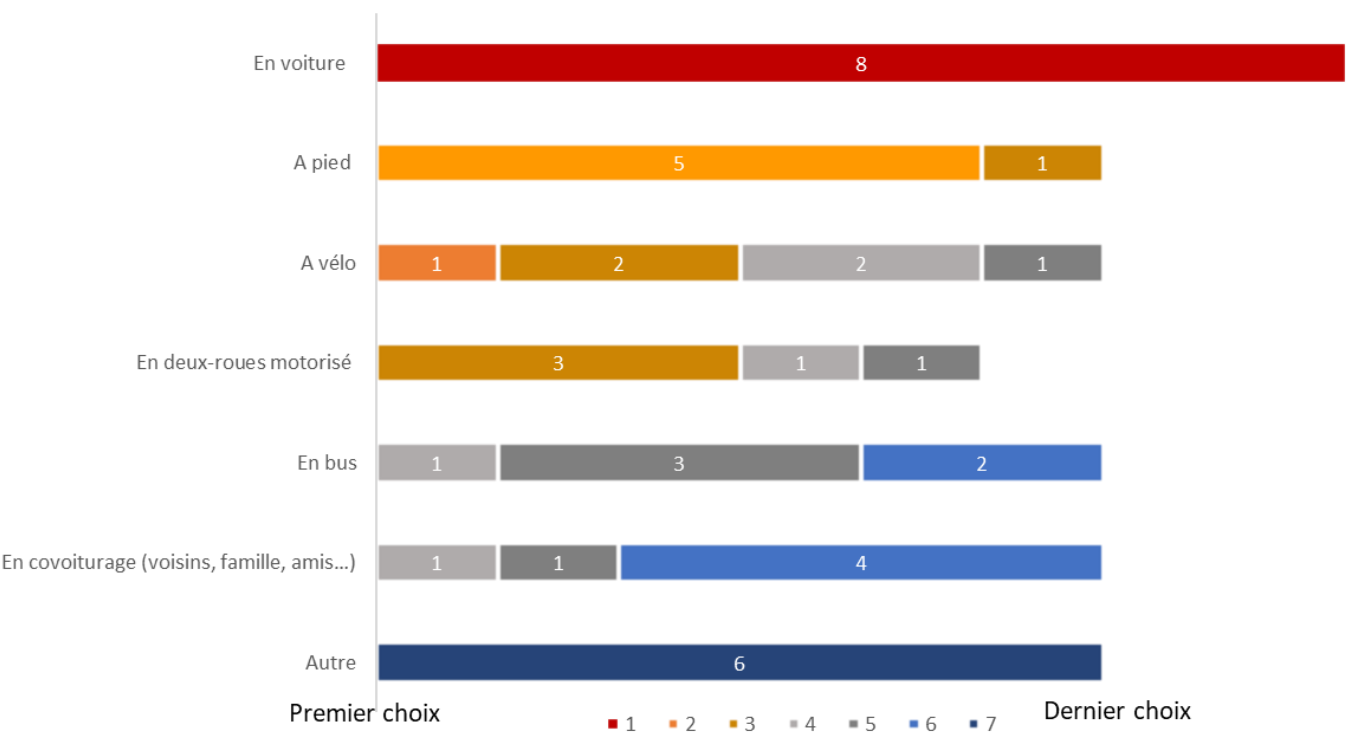


Une grande partie de la clientèle de la commune de Varetz reste locale : provenant soit de la commune même ou des communes limitrophes avec un rayon de chalandise des commerces perçu en moyenne entre 5 et 20 km.

Les clientèles de passage et touristique représentent moins de 30% des chiffres d'affaires de la plupart des commerces. On suppose donc que le reste provient de la clientèle locale.

Enquête commerçants – Les modes de déplacement des clients

MODES DE DÉPLACEMENT DES CLIENTS



Les commerçants estiment que leurs clients se rendent principalement en voiture à leur commerce.

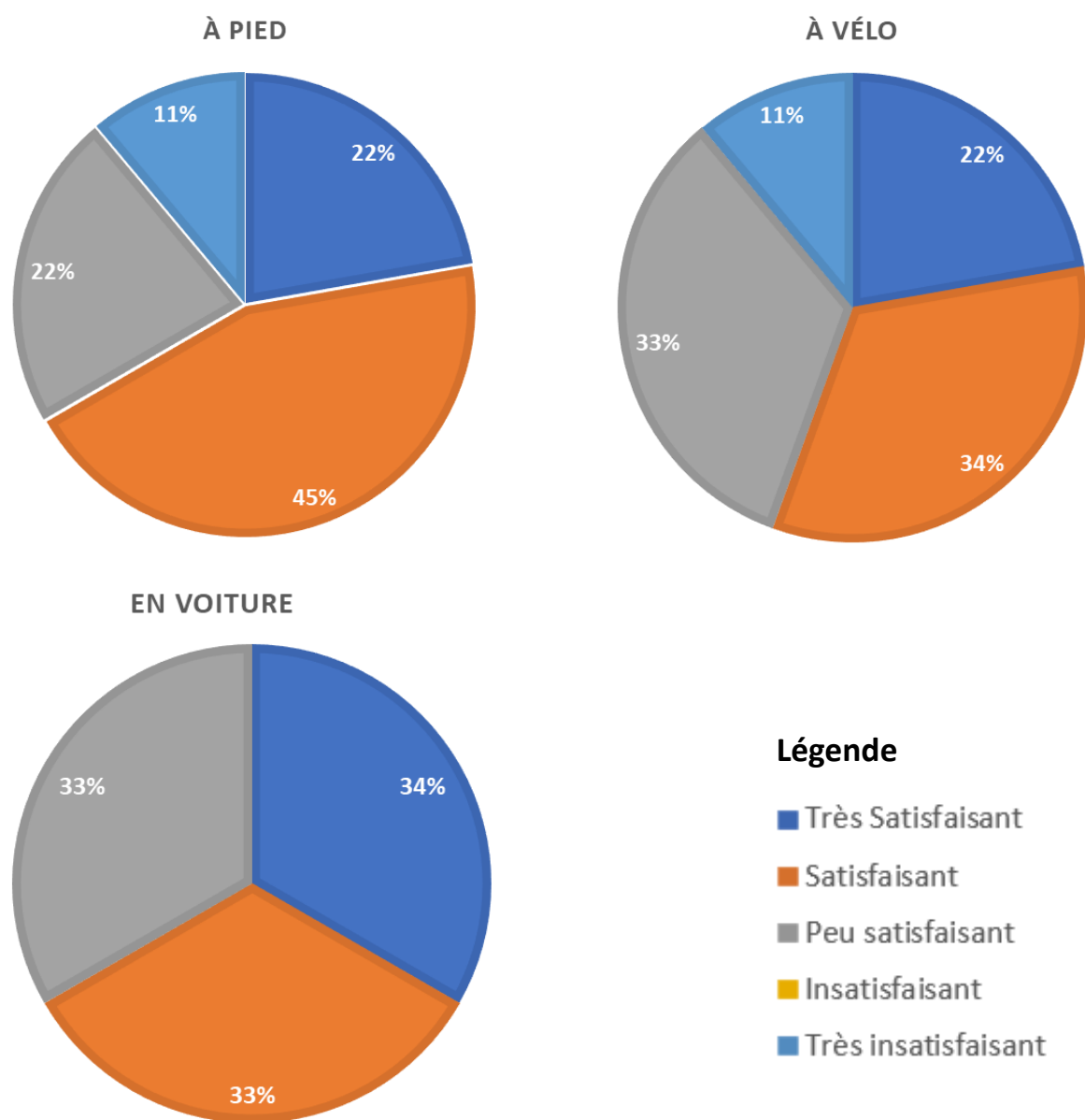
La marche à pied et le vélo sont également fortement sollicités comme étant le second et troisième choix privilégié par les clients pour se rendre dans les commerces. Ceci peut être expliqué par le fait que la majorité de la clientèle des commerces est issue de la population locale.

L'usage des autres modes de transport est mineur.

Pour leurs clients qui se rendent aux commerces en voitures, **74% des commerçants estiment que leurs clients ne rencontrent pas de difficultés pour se garer à proximité de leur commerce.**

Les propriétaires des commerces pour lesquels les clients ont des difficultés pour se garer à proximité estiment tous qu'il n'y a pas assez de places de stationnement sur la voirie.

► Enquête commerçants – L'accès aux commerces

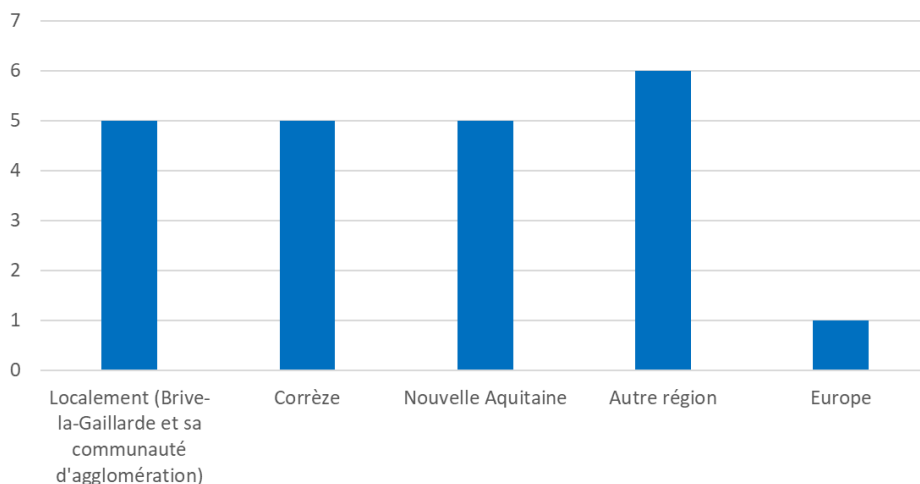


Dans l'ensemble, la majorité des commerçants estiment que l'accès à leur commerce est satisfaisant voire très satisfaisant pour l'ensemble des modes de transport.

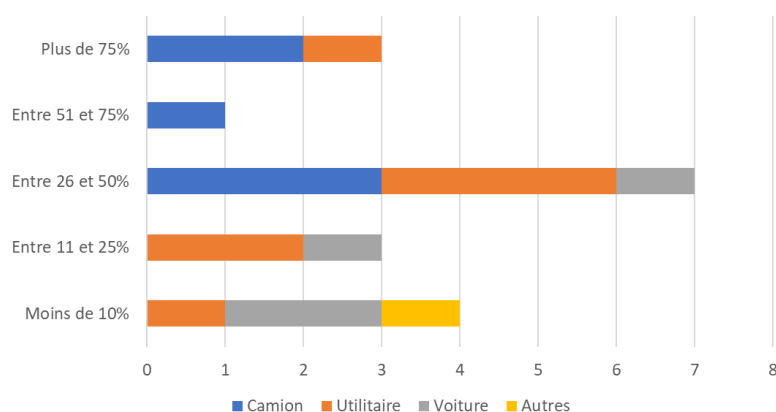
Cependant, on remarque une forte proportion de « peu satisfait » et de « très insatisfait » en ce qui concerne l'accès à pied et à vélo, ce qui amène à se questionner sur la sécurité des déplacements de ces modes vulnérables dans la commune dans la situation actuelle.

Enquête commerçants – Les fournisseurs

PROVENANCE DES FOURNISSEURS

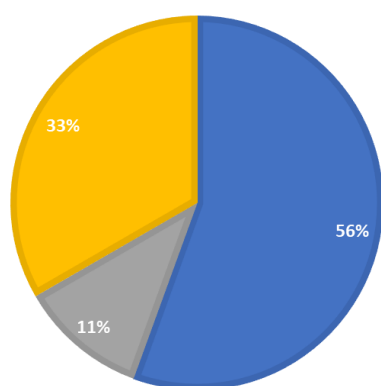


TYPE DE VÉHICULE FOURNISSEUR



FRÉQUENCE D'APPROVISIONNEMENT

Jotidienne Hebdomadaire Bimensuel Mens



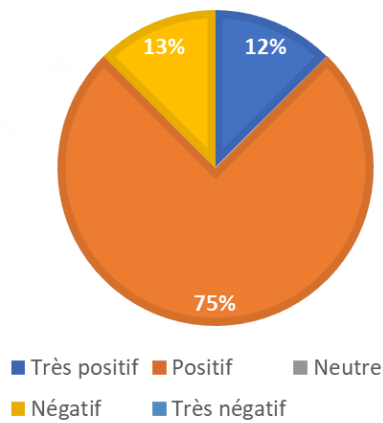
Les fournisseurs des commerçants de Varetz sont implantés pour beaucoup à proximité, que ça soit en Corrèze ou dans les départements limitrophes de Nouvelle-Aquitaine.

Les déplacements fournisseurs restent assez fréquents pour la moitié des commerces, l'autre partie ayant un rythme de livraisons moins soutenu.

Ils sont principalement réalisés en camion ou en utilitaire, ainsi la desserte PL du centre-bourg reste indispensable pour une grande partie des commerces.

Enquête commerçants – L'impact du projet de déviation

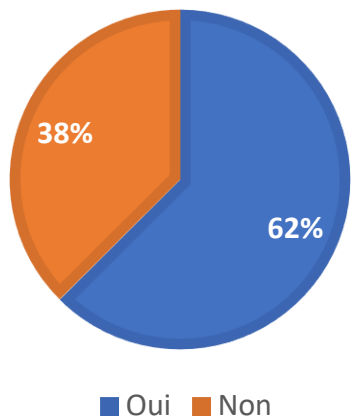
SELON VOUS, QUEL IMPACT AURAIT LE PROJET DE DÉVIATION DU CENTRE-BOURG DE VARETZ SUR LA RÉDUCTION DU TRAFIC ROUTIER ?



Justifications (positif) :

Amélioration des conditions de circulation	4
Clientèle ne passe pas par le bourg	1
Tranquillité	1
Facilite l'accès des PL	1

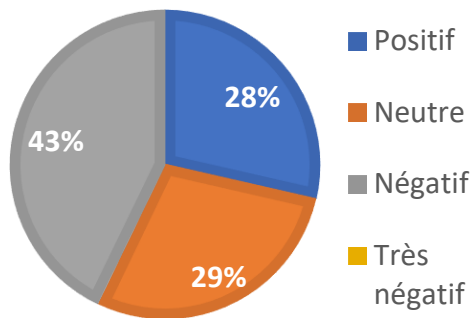
SELON VOUS, LE PROJET DE DÉVIATION DU CENTRE-BOURG DE VARETZ AURAIT-IL UN IMPACT SUR VOTRE CADRE DE VIE ?



Justifications :

Moins de nuisances sonores	3
Potentielle perte d'emploi	1

SELON VOUS, QUEL IMPACT AURAIT UN PROJET DE DÉVIATION DU CENTRE-BOURG DE VARETZ SUR LA FRÉQUENTATION DE VOTRE COMMERCE ?



Justifications (positif) :

Accessibilité améliorée	2
-------------------------	---

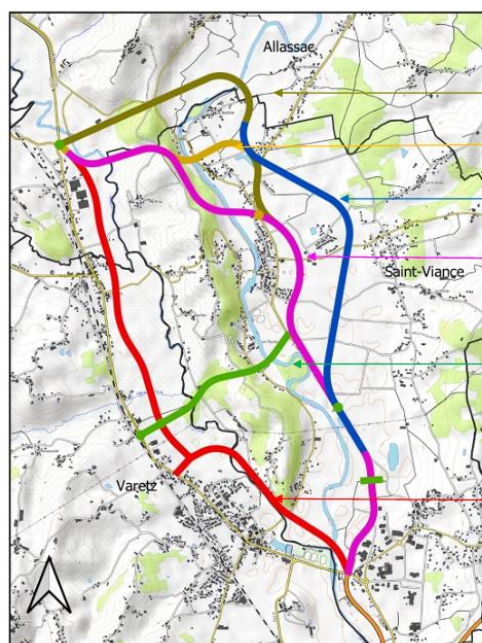
Justifications (neutre) :

La clientèle est fidèle	1
Pas de réception de clients	1

Justifications (négatif) :

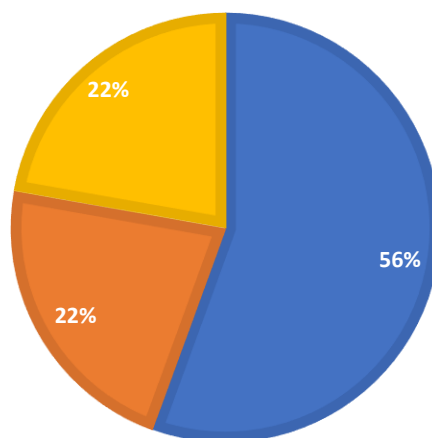
Moins de visibilité et de passage devant le commerce	3
--	---

ÊTES-VOUS FAVORABLE À UNE DÉVIATION DE LA TRAVERSÉE DE VARETZ ?



- Variante 3a
- Variante 3
- Variante 3c
- Variante 3b
- Variante 2
- Variante 1

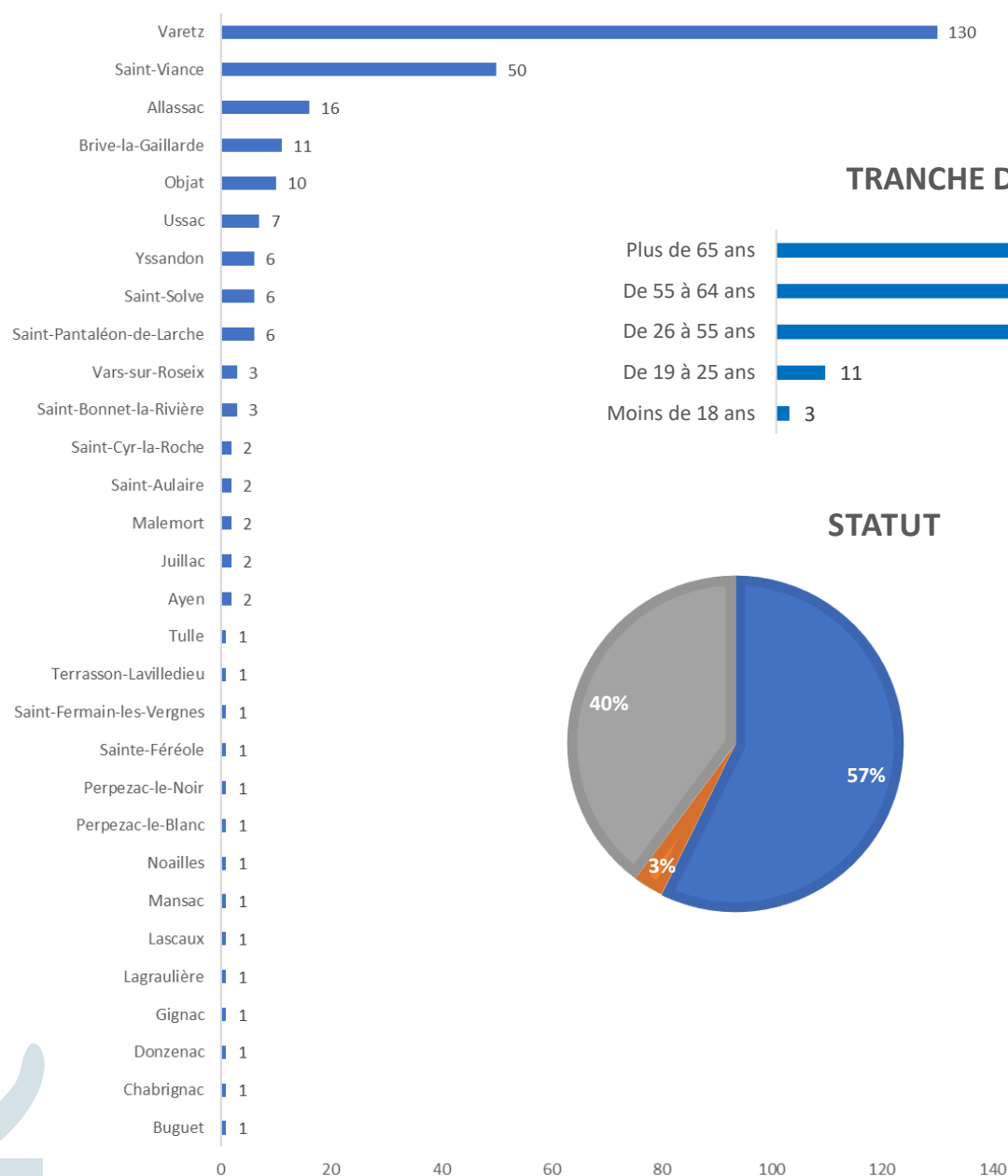
■ Oui ■ Non ■ Sans avis ■ Ne se prononce pas



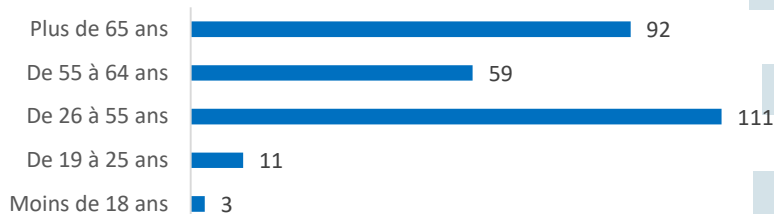
Une faible majorité des commerçants ayant répondu (9 sur 57) s'expriment en faveur de la déviation. L'intégralité d'entre eux ont une préférence pour la variante 1 qui est moins éloignée du centre-bourg et donc de leur lieu d'implantation. Un commerçant explique également son choix en disant qu'il s'agit de la variante la plus économique.

Profils clients

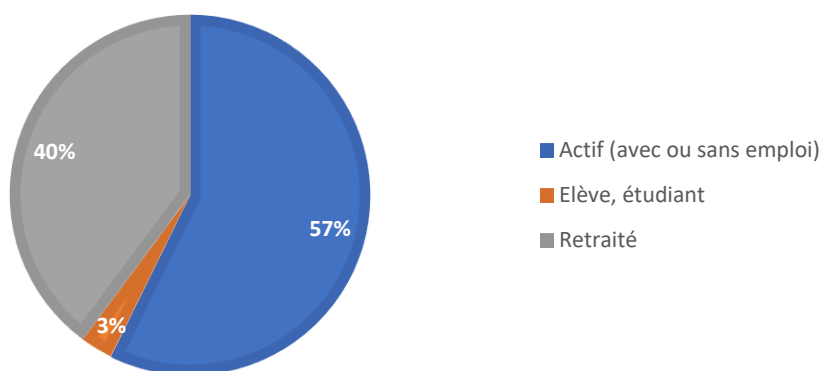
COMMUNE DE RÉSIDENCE



TRANCHE D'ÂGE



STATUT



Sur les personnes interrogées :

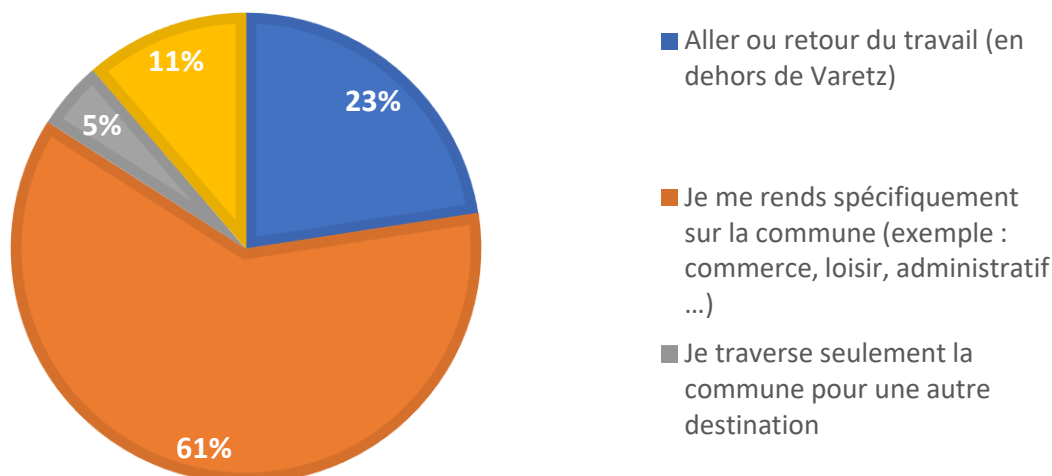
- Près de 50% habitent Varetz
- Près de 20% habitent Saint-Viance

Les actifs représentent plus de la moitié des personnes interrogées en centre-bourg.

Commune de travail pour les actifs :

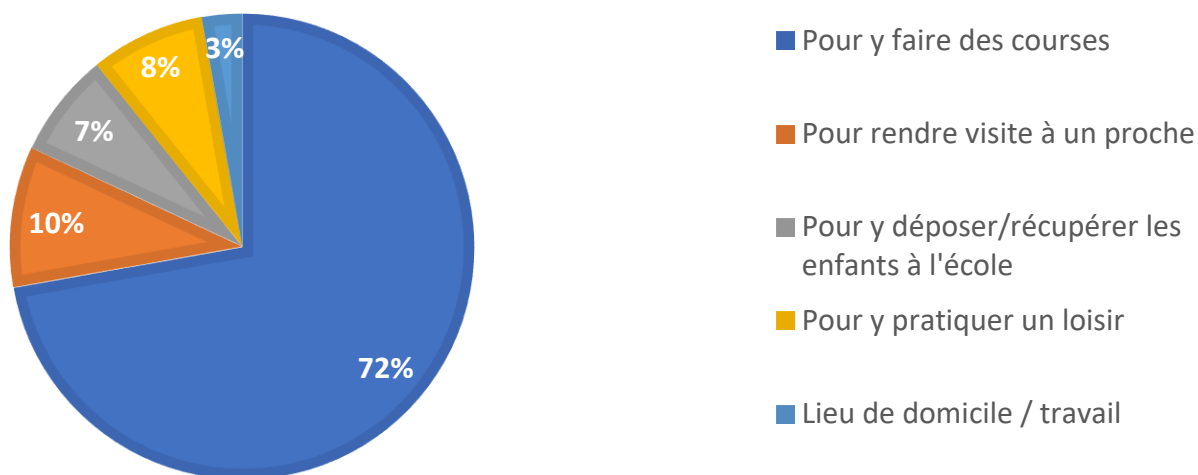
- Brive-la-Gaillarde : 37% des actifs interrogés
- Varetz : 16% des actifs interrogés

MOTIFS DE DÉPLACEMENT



Sur les personnes interrogées qui se déplacent à Varetz pour y travailler, la majorité y font également des courses. Les autres motifs sont également évoqués dans des proportions moins importantes et un tiers d'entre eux ne se sont déplacés que pour le travail.

MOTIF D'ARRÊT DANS LE BOURG

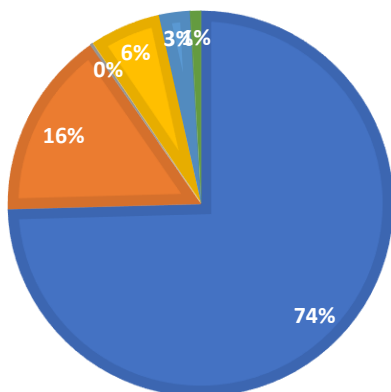


Une grande partie des personnes interrogées s'arrête à Varetz pour accéder aux commerces ou aux différents équipements.

Enquête clients – Utilisation des commerces

MOYEN DE DÉPLACEMENT

■ En voiture ■ A pied ■ En bus ■ A vélo ■ En deux-roues motorisés ■ Autre

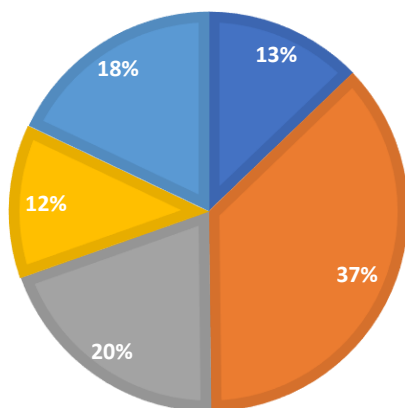


La perception des commerçants se confirme sur le mode de transport utilisé par les clients pour se rendre sur leur commerce. Les principaux modes de déplacement des clients sont la voiture, la marche à pied et le vélo.

Les avis concernant la circulation et l'accès au centre bourg sont mitigés puisque 50% des répondants se déclarent satisfaits à très satisfaits et l'autre moitié se déclare insatisfaite (peu satisfaite à très insatisfaite).

CIRCULATION ET CONDITIONS D'ACCÈS AU CENTRE BOURG

■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Peu satisfaisant ■ Insatisfaisant ■ Très insatisfaisant



Pour la majorité des répondants, la réduction du trafic routier et la mise en place d'une déviation est la meilleure disposition pour améliorer la sécurité de la traversée de Varetz. La lutte contre le ressenti d'insécurité et la limitation de vitesse des véhicules viennent ensuite dans une moindre mesure.

Comme estimé par les commerçants, 81% des clients estiment qu'il n'y a pas de manque de stationnement dans la commune. Il est intéressant de noter que 12 des personnes jugeant que la commune manque de stationnement ont estimé la traversée de RD901 dangereuse.

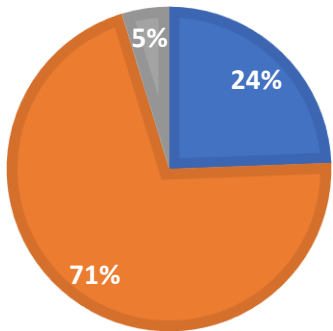
La circulation trop importante et la dangerosité de circuler à pied font également partie des principales raisons pour lesquelles les répondants modifient leurs habitudes d'accès aux commerces.

Enquête clients – L’impact du contournement

SI DEMAIN, UNE DÉVIATION DE LA TRAVERSÉE DE VARETZ ÉTAIT MISE EN PLACE, EST-CE QUE VOUS CONTINUERIEZ À VOUS RENDRE DANS LES COMMERCES DU CENTRE-VILLE À LA MÊME FRÉQUENCE ?

POUR LES PERSONNES HABITANT VARETZ

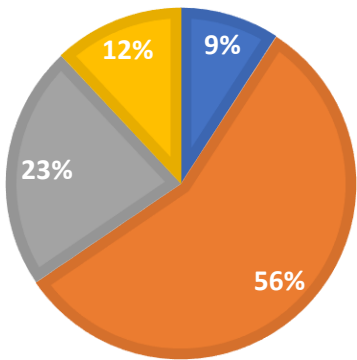
■ Plus souvent ■ Aussi souvent ■ Moins souvent ■ Plus du tout



Pour les personnes habitant la commune, la perte de fréquentation de certains habitants est compensée par la hausse de fréquentation d’autres habitants. Cependant, il y a une perte d’attractivité des commerces avérée pour les personnes n’habitant pas Varetz.

POUR LES PERSONNES N'HABITANT PAS VARETZ

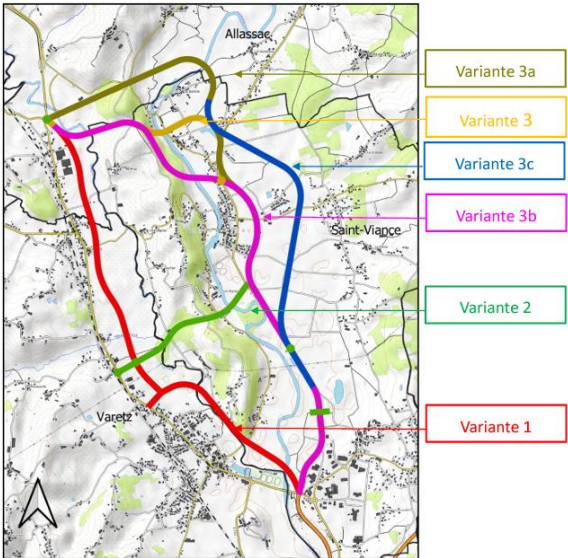
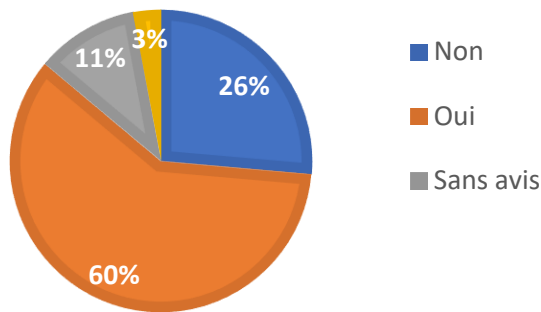
■ Plus souvent ■ Aussi souvent ■ Moins souvent ■ Plus du tout



Justifications (plus souvent ou aussi souvent) :		
	Varetz	Hors Varetz
Apaisement de la commune	18	8
Fidélité aux commerçants	4	12
Obligation de passer par la commune (domicile, travail)	8	3
Justifications (moins souvent ou plus du tout) :		
Plus de passage devant les commerces	2	11

Enquête clients – Avis concernant la déviation

ETES-VOUS FAVORABLE À UNE DÉVIATION DE LA TRAVERSÉE DE VARETZ ?



VARIANTE LA PLUS PERTINENTE



Justifications pour le choix de la variante 1 :

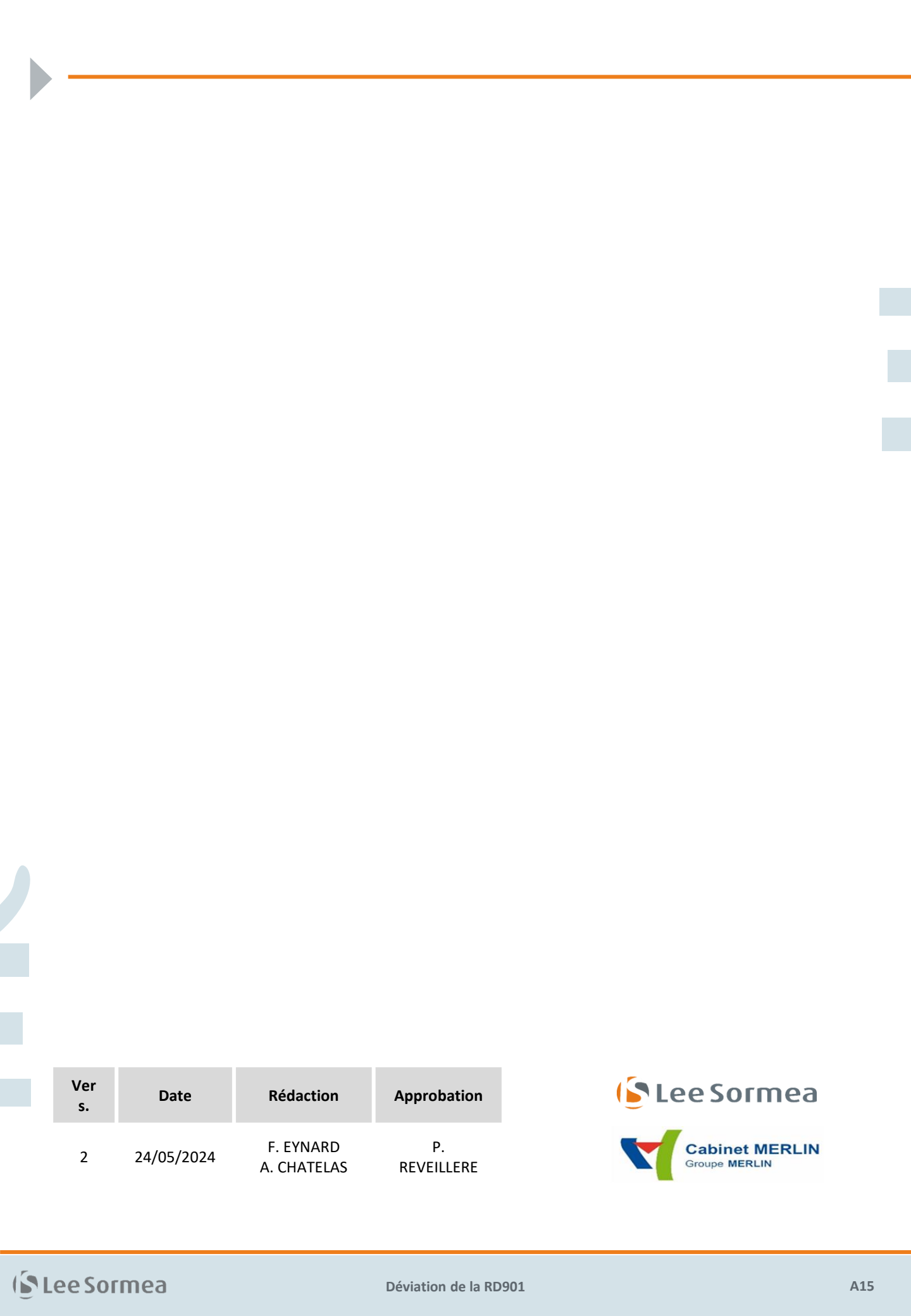
Plus courte et proximité de la commune et ses commerces	30
La plus économique	27
Celle dont les terrains ont déjà été acquis et qui a déjà été étudiée	19
Apaisement du centre bourg	10
Préoccupation environnementale / inondations	3
Situation personnelle	3

Justifications pour le choix de la variante 3b :

Plus courte et proximité de la commune et ses commerces	6
Apaisement du centre bourg	2
Situation personnelle	2
Ce tracé impacte moins d’habitants	1
La plus économique	1
Longueur et efficacité , il faut déboucher après le burg, qui est une zone critique pour la sécurité	1

Justifications pour le choix d'aucune variante :

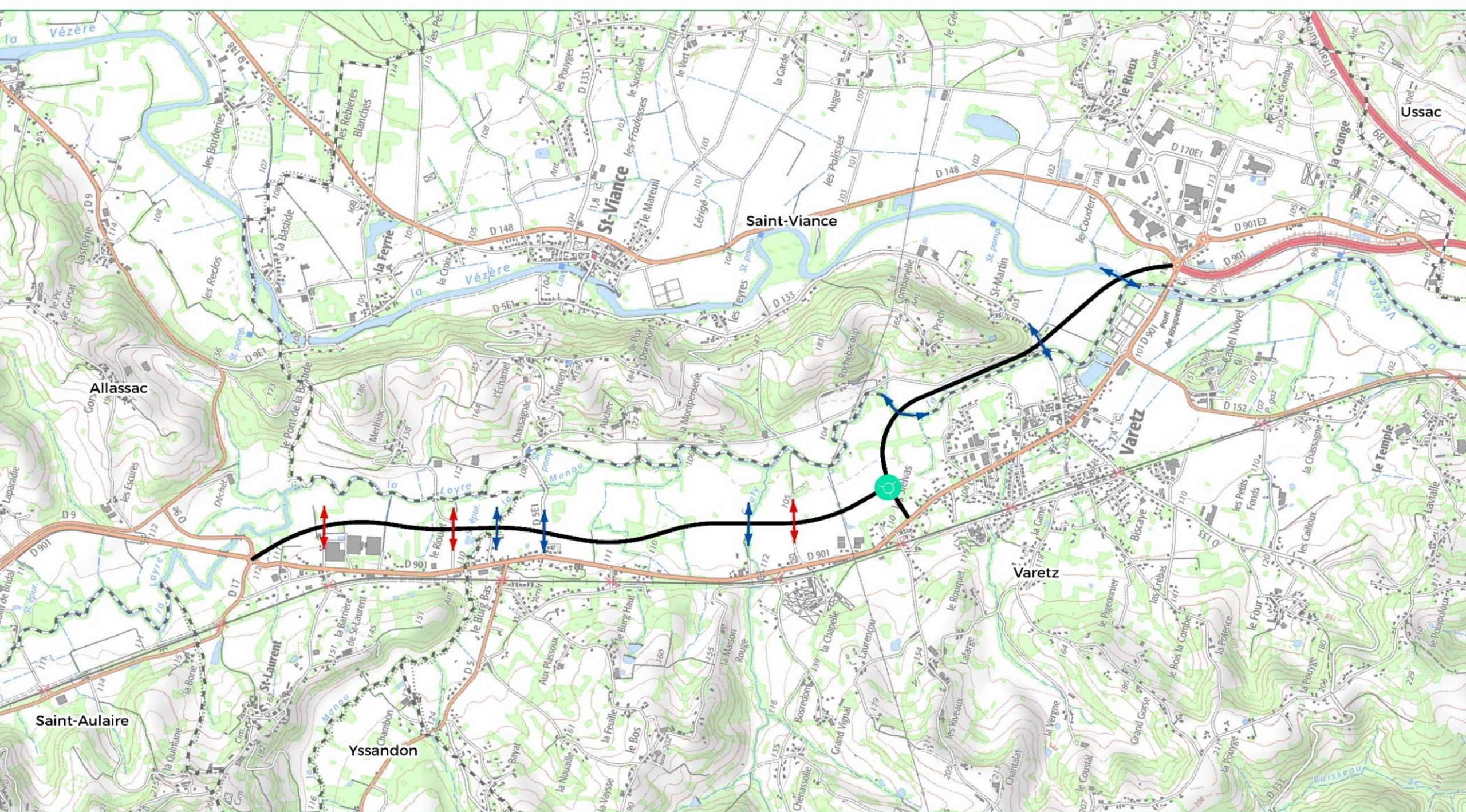
Préoccupation environnementale / inondations	4
La place des TC et trains devrait être privilégiée	3



Ver s.	Date	Rédaction	Approbation
2	24/05/2024	F. EYNARD A. CHATELAS	P. REVEILLERE

 Lee Sormea

 Cabinet MERLIN
Groupe MERLIN



Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

CONSULTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA PREMIÈRE MODIFICATION DU SRADDET : AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

RAPPORT

La Loi dite "Climat et Résilience" de 2021 mais aussi les récentes évolutions législatives et réglementaires ont conduit la Région à engager la première modification du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) dans les domaines de la gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols, du développement logistique, de la prévention et de la gestion des déchets.

Aux divers stades de la procédure, le Conseil Départemental de la Corrèze a pu exprimer ses attentes sur un certain nombre de domaines relevant de la sphère d'intervention de ce schéma et il souhaite saluer la large concertation organisée par le pôle de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) sur ce sujet.

Cependant, le Conseil Départemental déplore que certains éléments de bon sens n'aient pas été repris, ce qui l'amène à reformuler par écrit ses réserves sur la mise en application du Schéma. En l'état, le SRADDET mène à terme vers des difficultés d'application sur les territoires.

La grande majorité des remarques que le Conseil Départemental souhaite formuler porte sur le domaine de la gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Le Conseil Départemental attire tout d'abord l'attention du Conseil Régional sur **le mode de calcul ayant permis d'aboutir à la consommation d'espace nationale et régionale**. En effet, les fichiers sources utilisés par l'Etat d'une part (à savoir les fichiers fonciers) et la Région d'autre part (à savoir l'Occupation du Sol - OCS - régional) sont différents et cela

met en avant un manque d'équité entre la consommation foncière nationale et régionale.

Par ailleurs, les territoires ne seront pas tenus de reprendre l'une de ces méthodes, ce qui constitue un véritable risque quant à l'homogénéité des modes de calculs des enveloppes foncières.

Exemple : la production de l'OCS régionale détient 2 niveaux de précision quant à l'Unité Minimale de Collecte (UMC). Il faudrait utiliser l'UMC la plus favorable sur la période de référence pour les territoires ruraux afin de les pénaliser le moins possible concernant la consommation foncière autorisée pour ces derniers. Appliquer un maillage de 10m x 10m affinerait la précision de la période de référence. Il faut donc envisager une discrimination plus tranchée entre territoires ruraux (profils 4 et 5) et urbains (profils 1,2 et 3).

De plus, le taux de réduction de la consommation foncière applicable sur la première décennie 2021/2031 est cohérent avec **la territorialisation de l'espace et les 5 profils retenus**. Cependant, sur les 2 décennies suivantes, à savoir 2031/2041 et 2041/2050, les trajectoires de réduction de l'artificialisation sont uniformisées pour l'ensemble des profils de territoire. Le Conseil Départemental a bien conscience que cet objectif de - 30 % dépendra du niveau de réduction acté pour la première décennie et sera donc variable en fonction du profil du territoire. Toutefois, il aurait été souhaitable de penser des projections de réduction de l'artificialisation différenciées par profil pour les décennies 2031/2041 et 2041/2050. Par ailleurs, dans le cas où certains territoires consommeraient moins que l'enveloppe projetée sur la première décennie, qu'advient-il des 2 suivantes ? En effet, un territoire trop vertueux et ayant peu consommé se verra pénalisé lors du calcul de son enveloppe sur les décennies suivantes.

Le Conseil Départemental souhaite également attirer l'attention du Conseil Régional sur le cas de figure de la communauté de communes Midi Corrèzien. Celle-ci est comptabilisée dans le profil "territoire en confortement". Cependant, dans ce cas, le classement est issu d'une délimitation purement administrative et uniquement dû à son appartenance à un territoire de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) intégrant l'agglomération de Brive. Il est évident que la classification n'est pas cohérente sur ce territoire, ne correspond pas au bassin réel de vie et désavantage cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ressemble à s'y méprendre au reste du territoire corrézien, à savoir un territoire en revitalisation. Midi Corrèzien dépend du bassin de vie de la Vallée de la Dordogne. Les habitudes de vie et les projets s'organisent autour de celui-ci.

Le Conseil Départemental demande donc à la Région de faire une exception pour cette communauté de communes afin qu'elle puisse être rattachée au profil n°5 de territorialisation de l'espace.

L'objectif certes louable de **mutualiser la consommation foncière d'un projet à l'échelle de plusieurs territoires** pourrait entraîner dans certains cas des tensions. Pour éviter cela, il serait utile de prévoir une méthode de calcul duplicable à l'ensemble des territoires afin de répartir équitablement la consommation foncière imputable à chaque territoire sur lequel le projet rayonnera. Dans ce cas de figure, quelle proposition la Région entend-elle formuler ?

Le SRADDET, en accord avec les récentes évolutions législatives, impose des contraintes aux collectivités, notamment en matière **d'habitat et de reconquête des biens vacants**, occasionnant des rénovations conséquentes. La résorption de la vacance constitue le principal levier de réduction de la consommation d'espace des territoires "en confortement" et "en revitalisation", ce qui représente une charge financière conséquente, en particulier pour les territoires ruraux dotés de moindre moyens financiers. Il s'agirait de neutraliser ce déséquilibre entre les territoires ruraux et les territoires urbains où les porteurs de projets sont plus nombreux du fait d'un retour sur investissement plus rapide (par exemple : un bien vacant en zone rurale sera plus difficilement requalifiable que dans la proche banlieue bordelaise). Quel accompagnement technique et financier la Région compte-t-elle apporter aux acteurs locaux dans le cadre de sa compétence Aménagement du Territoire ?

Sans un tel soutien, l'objectif final de freinage du déséquilibre démographique entre territoires de la Région restera un vœu pieux.

Concernant les modalités proposées pour qu'un projet intègre **la réserve régionale**, les critères restent encore flous et le SRADDET ne permet pas, sauf erreur de notre part, de bien comprendre les critères d'appréciation des projets ou de connaître l'ensemble des indicateurs objectifs permettant de faire entrer un projet dans la réserve régionale ou de le laisser à la charge du territoire. Par ailleurs, le rythme de consommation de l'enveloppe mériterait d'être échelonné sur l'ensemble de la décennie 2021/2031. Cet échelonnement devrait permettre à chaque territoire doté d'un rythme de développement différent de pouvoir prétendre à l'inscription de son projet structurant dans la réserve. Le rythme de concrétisation d'un nouveau projet structurant dans un territoire dit "en confortement" ou "en revitalisation" peut prendre plus de temps et/ou intervenir plus tardivement dans la période décennale notamment du fait d'un nombre d'opportunités de projets plus faible. Il est donc indispensable de prévoir une utilisation des 505 hectares inscrits dans l'enveloppe régionale prenant en compte le rythme de développement de chacun et non pas uniquement le rythme d'émergence des projets à l'échelle du territoire régional. En effet, les territoires dotés des projets les moins avancés doivent pouvoir bénéficier de cette réserve.

Le SRADDET n'est aucunement force de proposition concernant **l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol**. Il est regrettable qu'un tel document ne pose aucune ligne de conduite dans une Région comme la nôtre. L'agriculture est un levier indispensable au bon fonctionnement de notre territoire. Aussi, le Conseil Départemental souhaite voir apparaître dans ce document stratégique une volonté d'encadrement des projets photovoltaïques. Il est proposé que chaque Département puisse porter un schéma départemental réalisé conjointement par les collectivités territoriales et leur chambre d'agriculture. Celui-ci aurait pour finalité de définir les conditions dans lesquelles le photovoltaïque peut être mis en place sur une surface agricole maximale représentant 0.1% des terres agricoles du Département. Ce schéma serait alors intégré au SRADDET pour lui donner une véritable stature.

Concernant maintenant le second volet soumis à modification, à savoir **le développement logistique** et en particulier l'intermodalité et le développement des transports de personnes, des marchandises et du développement, l'enjeu crucial est le report modal privilégiant le ferroviaire, le fluvial et le maritime au transport routier. L'idée est louable mais le Conseil Départemental s'interroge sur le devenir de la ligne POLT et sur l'ensemble des lignes secondaires maillant le territoire. En effet, ces équipements s'avèrent structurants pour nos territoires ruraux. Nous ne pouvons que nous enthousiasmer que le SRADDET vise à favoriser les investissements permettant une optimisation de l'exploitation ferroviaire via la rénovation, la réactivation et la modernisation des installations. Toutefois, nous nous interrogeons sur le plan d'investissement et le calendrier prévisionnel prévus afin de réaliser cet objectif.

Cette remarque concerne également les sites pouvant être embranchés sur des lignes existantes (par exemple : l'unique site embranchable de notre département, à savoir Masseret, devra donc bénéficier d'une attention particulière, voire d'une intégration d'office dans la réserve régionale).

Enfin, il est important d'ajouter que la mise en application du document ne sera pas aisée au niveau des territoires. En effet, un territoire de SCoT peut comprendre plusieurs intercommunalités n'ayant pas les mêmes problématiques de développement et étant dotées différemment en termes de document d'urbanisme. Dans ce contexte, comment la Région intègre-t-elle cette différence pour en faire une force de développement du territoire régional et comment le traduit-elle dans son programme d'actions en faveur des collectivités et EPCI ?

Nous ne doutons pas que l'ensemble de ces remarques portées par le Conseil Départemental de la Corrèze sauront retenir votre attention et trouver toute leur place dans le processus d'adoption de la modification du SRADDET.

Par conséquent, dans l'attente d'une prise en compte intégrale de nos remarques et d'une évolution notable du schéma régional, le Département émet un avis négatif sur la modification envisagée.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

CONSULTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA PREMIÈRE MODIFICATION DU SRADDET : AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République instaurant l'élaboration du SRADDET,

VU la loi n°2021-1104 du 22 Aout 2021 dite "Climat et Résilience" portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU le lancement de la modification du SRADDET en Décembre 2021 dans les domaines de la gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols, du développement logistique, de la prévention et de la gestion des déchets,

VU la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.07.12/302 en date du 12 juillet 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe PETIT, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : le Conseil Départemental émet un avis négatif sur la modification envisagée du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET).

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 12 juillet 2024
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20240712-13135-DE-1-1
Date de publication : 12 juillet 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Marilou PADILLARATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Audrey BARTOUT	à	Monsieur Franck PEYRET
Monsieur Philippe LESCURE	à	Madame Valérie TAURISSON
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Madame Sonia TROYA	à	Monsieur Sébastien DUCHAMP

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de vice-président(e).
Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2024

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 30 avril 2024 (joints en annexe) intègrent :

- des évolutions suite à des réussites aux concours,
- des créations et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services au sein de la collectivité.

A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental) au 30/04/2024

a. Transformation d'emploi suite à réussite concours

Postes supprimés	Postes créés
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur

b. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Suppression d'un poste d'attaché hors classe et création d'un poste d'administrateur afin d'assurer les fonctions de directeur adjoint de la direction de l'Autonomie / MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- Suppression de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et création de deux postes d'adjoints techniques afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers au sein de la direction des Routes ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement et création d'un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement afin d'assurer les fonctions de cuisinier au sein du collège d'Égletons ;
- Suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'opérateur opérationnel / gestion des habilitations au sein du service Appui au Pilotage de la direction des Routes ;
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise et création d'un poste d'adjoint technique afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers au sein du CERBF (Centre d'Entretien Routier Bâtiments et Fibre) d'Ussel de la direction des Routes ;
- Suppression d'un poste d'attaché en qualité de chef de service PMI Santé et création d'un poste d'attaché principal afin d'assurer les fonctions de responsable centre de santé et plan ambition santé rattaché à la direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion ;
- Transformation, sans impact au tableau des emplois, d'un poste de responsable d'équipe unité / Puéricultrice en un poste de responsable PMI (Protection Maternelle et Infantile)/prévention rattaché à la direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion ;
- Transformation, sans impact au tableau des emplois, d'un poste de Responsable des Missions Protection de l'Enfance (RMPE) en un poste d'adjoint au chef de service au sein du service Aide Sociale à l'Enfance rattaché à la direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion ;
- Transformation, sans impact au tableau des emplois, d'un poste d'aide de cuisine / agent d'entretien des locaux au sein du collège d'Égletons vers le collège de Beynat ;
- Transformation, sans impact au tableau des emplois, d'un poste de technicien afin d'assurer les fonctions de Community manager / Photographe-vidéaste au sein de la Communication.

c. Créations de postes

- Création d'un poste d'ingénieur afin d'assurer les missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage bâtiments dans la cadre d'une mise à disposition au sein de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie.

d. Suppressions de poste

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe en sureffectif au sein du service Insertion de la direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion ;
- Suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe en sureffectif mis à disposition auprès de l'association ALOES19 ;
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal en sureffectif au CERBF de Treignac ;
- Suppression, sans impact au tableau des emplois, d'un poste de directeur de la communication.

e. Emplois non permanents

➤ Création d'un poste en contrat de projets :

- Création d'un poste d'ingénieur pour assurer les fonctions de chef de projet numérique rattaché au service Emploi Insertion qui aura pour mission principale de contribuer aux évolutions numériques définies dans le cadre de la gouvernance nationale pour organiser l'interopérabilité des systèmes d'information, faciliter le partage des données et renforcer le pilotage par les résultats. Il sera chargé de :

- Sécuriser les interopérabilités entre systèmes d'information, les échanges de données et l'implémentation des outils numériques (la CDP est le point d'entrée des groupes de travail nationaux, notamment avec les éditeurs de logiciels) ;
- Implémenter des outils numériques ;
- Concourir au paramétrage du futur logiciel métier "SOLIS" en lien avec le chargé de mission Numérique Solidarités ;
- Faciliter l'appropriation des nouveaux outils par les agents en charge de l'accompagnement ;
- Installer les moyens de pilotage permettant de suivre leur bon déploiement en termes d'opérationnalité et de résultat auprès des bénéficiaires ;
- Participer à la dynamique de réseau entre Chargés De Projet des autres départements, animée au plan national.

Ce contrat de projet est prévu pour une durée d'un an.

- Création de 10 contrats d'apprentissage supplémentaires.
- Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts et de remplacements.

B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance et des Familles au 30/04/2024

- Pas de transformation.

C. Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé au 30/04/2024

- Pas de transformation.

D. Tableau des emplois - Régie Autonome Corrèze Autonomie au 30/04/2024

- Pas de transformation.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2024

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.07.12/101 en date du 12 juillet 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1er : il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents et non permanents départementaux.

Aussi, il est proposé :

A) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois permanents suivantes au 30/04/2024 :

1- Suite aux réussites concours :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur	B	TC	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC		1

2- Suite à des transformations d'emplois, redéploiements et aux besoins de fonctionnements des services :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrateur	A	TC	1	
Attaché hors classe	A	TC		1
Attaché principal	A	TC	1	
Attaché	A	TC		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1
Agent de maîtrise	C	TC		1
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	2
Adjoint technique	C	TC	3	
Adjoint techn principal de 2 ^{ème} classe des EE	C	TC		1
Adjoint technique des EE	C	TC	1	

3- Suite à des créations de postes :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Ingénieur	A	TC	1	

4- Suite à des suppressions de postes :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1
Agent de maîtrise principal	C	TC		1

B) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois non permanents suivantes :

- Pour les besoins en remplacement :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Rédacteur	B	TC		11
Rédacteur	B	TNC	11	

- Pour les besoins en renfort :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Assistant socio-éducatif	A	TC	12	

- Pour les besoins en contrat de projets :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Ingénieur	A	TC	12	

- Pour les besoins en contrat d'apprentissage :

GRADES	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Apprenti	TC	10	

Imputations budgétaires : les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.020
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.021
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9305.051
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.201
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.30
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.410
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.420
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.425
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9344.446
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.501
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.57
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.6311
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.633
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.64
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.70
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 938.80
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.01

Et sur le Budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 12 juillet 2024

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20240712-13404-DE-1-1

Date de publication : 12 juillet 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Marilou PADILLARATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Audrey BARTOUT	à	Monsieur Franck PEYRET
Monsieur Philippe LESCURE	à	Madame Valérie TAURISSON
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Madame Sonia TROYA	à	Monsieur Sébastien DUCHAMP

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de vice-président(e).
Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 30/04/2024

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS			
			Effectifs autorisés 29/02/2024	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 30/04/2024	Pourvus au 30/04/2024
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1
Directeur Général Adjoint des Services	A	TC	2		2	1
			3	0	3	2
Administrateur général	A	TC	1		1	0
Administrateur hors classe	A	TC	0		0	0
Administrateur	A	TC	0	1	1	0
			1	1	2	0
Directeur	A	TC	2		2	2
Attaché hors classe	A	TC	4	-1	3	2
Attaché principal	A	TC	20	1	21	16
Attaché territorial	A	TC	39	-1	38	26
Attaché territorial	A	TNC	2		2	1
			67	-1	66	47
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	45	-1	44	37
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	16		16	12
Rédacteur	B	TC	95	1	96	92
Rédacteur	B	TNC	2		2	0
			158	0	158	141
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	88		88	75
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TNC	1		1	0
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	60	-1	59	54
Adjoint administratif	C	TC	39		39	32
Adjoint administratif	C	TNC	0		0	0
			188	-1	187	161
Ingénieur en chef hors classe	A	TC	2		2	1
Ingénieur en chef	A	TC	6		6	5
			8	0	8	6
Ingénieur principal	A	TC	17		17	15
Ingénieur	A	TC	18	1	19	16
			35	1	36	31
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	47	-2	45	42
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	23		23	19
Technicien	B	TC	47		47	38
			117	-2	115	99
Agent de maîtrise principal	C	TC	49	-1	48	42
Agent de maîtrise	C	TC	45	-1	44	36
			94	-2	92	78
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	79		79	78
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	79	-1	78	73
Adjoint technique	C	TC	91	3	94	91
			249	2	251	242
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	88		88	82
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	59	-1	58	41
	C	TNC	2		2	0
	C	TC	53	1	54	50
	C	TNC	2		2	0
			204	0	204	173
Médecin hors classe	A	TC	3		3	2
Médecin hors classe	A	TNC	2		2	0
Médecin de 1° cl	A	TC	4		4	1
Médecin de 1° cl	A	TNC	0		0	0
Médecin de 2° cl	A	TC	1		1	0
Médecin de 2° cl	A	TNC	2		2	0
			12	0	12	3
Psychologue terr, hors classe	A	TC	4		4	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	0		0	0
Psychologue territorial classe normale	A	TC	1		1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	1		1	1
			6	0	6	5
Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2
			2	0	2	2
Puéricultrice hors classe	A	TC	12		12	11

Puéricultrice	A	TC	4		4	3
			16	0	16	14
Cadre supérieur de santé	A	TNC	0		0	0
Cadre de santé	A	TC	3		3	3
			3	0	3	3
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	5		5	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	1		1	0
Infirmier en soins généraux	A	TC	11		11	11
Infirmier en soins généraux	A	TNC	2		2	0
			19	0	19	13
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TC	10		10	10
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale	A	TC	4		4	3
			14	0	14	13
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	3		3	2
Conseiller socio-éducatif	A	TC	5		5	3
			8	0	8	5
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	TC	25		25	24
Assistant socio-éducatif	A	TC	135		135	126
			160	0	160	150
Educateur de jeunes enfants de cl. exceptionnelle	A	TC	1		1	0
Educateur de jeunes enfants	A	TC	3		3	2
			4	0	4	2
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	TC	0		0	0
Agent social	C	TC	0		0	0
			2	0	2	0
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	1		1	0
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	0		0	0
			1	0	1	0
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	0		0	0
Conservateur du patrimoine	A	TC	1		1	1
Conservateur du patrimoine	A	TNC	0		0	0
			1	0	1	1
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	0		0	0
Conservateur des bibliothèques	A	TC	0		0	0
			0	0	0	0
Bibliothécaire	A	TC	1		1	1
			1	0	1	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	TC	1		1	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	6		6	6
			7	0	7	7
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	6		6	4
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	2
Assistant de conservation	B	TC	5		5	3
			16	0	16	9
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	3		3	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	6		6	4
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	3		3	2
			12	0	12	9
Animateur principal de 1ère classe	B	TNC	1		1	1
			1	0	1	1
Collaborateur de cabinet	A	TC	3		3	3
Collaborateur de cabinet	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	A	TC	2		2	1
Collaborateur de groupe élus	A	TNC	1		1	1
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	0
			9	0	9	5
Assistants familiaux	C	TC	195		195	169
			195	0	195	169
OPA	C	TC	1		1	1
			1	0	1	1
TOTAL			1614	-2	1612	1393

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités						
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 29/02/2024	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2024	Mensualités consommées au 30/04/2024
Attaché	A	TC	4		4	1,63
Ingénieur	A	TC	8		8	
Infirmière en soins généraux	A	TC	4		4	1,97
Puericultrice de hors classe	A	TC	12		12	
Puericultrice	A	TC	0		0	
Conseiller socio-éducatif	A	TC	0		0	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	3		3	
Assistant socio-éducatif	A	TC	92,3		92,3	29,3
Assistant socio-éducatif	A	TNC	10,7		10,7	
	A	TC	134	0	134	32,90
Assistant de conservation	B	TC	8		8	
Technicien	B	TC	7		7	3,97
Rédacteur	B	TC	8	11	19	6,33
Rédacteur	B	TNC	11	-11	0	
	B	TC	34	0	34	10,3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	58		58	16,23
Adjoint administratif	C	TNC	20		20	2,93
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	10		10	
Adjoint technique	C	TC	26		26	7,93
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TC	12		12	
Adjoint technique des EE	C	TC	100		100	25,53
Adjoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	26		26	
Agent social	C	TC	12		12	
	C		276	0	276	52,62
					444 mensualités autorisées	

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS / RENFORTS (exprimés en mensualités)						
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 29/02/2024	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2024	Mensualités consommées au 30/04/2024
Ingénieur	A	TC	6		6	1,93
Médecin hors classe	A	TC	4		4	
Psychologue de classe normale	A	TC	1		1	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	10		10	1,87
Infirmier en soins généraux	A	TC	2		2	0,97
Puéricultrice hors classe	A	TC	4		4	
Attaché hors classe	A	TC	3		3	
Attaché	A	TC	15		15	
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	TC	1		1	
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	13		13	3,97
Educateur de jeunes enfants	A	TC	19		19	
Assistant socio éducatif	A	TC	39	12	51	10,77
Assistant socio éducatif	A	TNC	0		0	
	A	TC	117	12	129	19,51
Technicien	B	TC	26		26	
Rédacteur	B	TC	40		40	7,87
	B	TC	66	0	66	7,87
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	TC	7		7	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	8		8	
Adjoint administratif	C	TC	57		57	21,17
Adjoint administratif	C	TNC	12		12	
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	TC	10		10	
Adjoint technique	C	TC	52		52	6,93
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	
Agent social	C	TC	10		10	0,5
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TC	6		6	
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TNC	6		6	
Adjoint technique des EE	C	TC	59		59	7,93
Adjoint technique des EE	C	TNC	10		10	
	C	TC	285	0,00	285	36,53
					468 mensualités autorisées	

EMPLOIS CONTRACTUELS EN CONTRATS DE PROJETS (exprimés en mensualités)						
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités 29/02/2024	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2024	Mensualités consommées au 30/04/2024
Ingénieur	A	TC	0	12	12	
Attaché	A	TC	24		24	3,97
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	12		12	
Rédacteur	B	TC	24		24	7,93
Technicien	B	TC	12		12	3,97
Adjoint technique	C	TC	24		24	10,9
	A	TC	96,00	12,00	108,00	26,77

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualités)						
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 29/02/2024	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2024	Mensualités consommées au 30/04/2024
Médecin vacataire	A	TNC	12		12	0,68
Psychologue vacataire	A	TNC	24		24	0,61
	36 mensualités autorisées					

APPRENTIS						
Dénomination des emplois		Taux	Emplois autorisés au 29/02/2024	Transformations	Emplois autorisés au 30/04/2024	Pourvus au 30/04/2024
Apprentis		TC	20	10	30	16

TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE							
DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 29/02/2024	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS AU 30/04/2024		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Médecin territorial hors classe	A	TC	10		10		6
Médecin territorial hors classe	A	TNC	5			5	3
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			15	0	10	5	9
Infirmière en soins généraux	A	TC	3		3		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	0	3	0	2
Attaché territorial	A	TC	0		0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	0
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Rédacteur territorial	B	TC	1	+1 (au 01/05/2024)	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère cl.	C	TC	2		2		2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	1		1		0
Adjoint administratif territorial	C	TC	4	-1 (au 01/05/2024)	4		4
Adjoint administratif territorial	C	TNC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			8	0	8	0	7
TOTAL GENERAL			28	0	23	5	19
EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS							
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées 29/02/2024	Transformations	mensualités autorisées TC au 30/04/2024	mensualités autorisées TNC au 30/04/2024	mensualités consommées 30/04/2024
Médecin territorial hors classe	A	TC	12		12		1,23
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		
Rédacteur territorial	B	TC	8		8		
Adjoint administratif territorial	C	TC	16		16		2,37
EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualités)							
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées 29/02/2024	Transformations	mensualités autorisées TNC au 30/04/2024	mensualités consommées 30/04/2024	
Médecin vacataire	A	TNC	24		24	8,89	

TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX						
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE						
DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	29/02/2024	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS au 30/04/2024	
					Autorisés TC	Autorisés TNC
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC	1		1	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade	A	TC	1		1	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0
Psychologue de classe normale	A	TC	1		1	
Psychologue de classe normale	A	TNC	0		0	0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0
Assistant Socio-Educatif hospitalier de second grade	A	TC	1		1	
Assistant Socio-Educatif hospitalier du 1er grade	A	TC	4		4	
Educateur Jeunes Enfants du 2nd grade	A	TC	1		1	
Educateur Jeunes Enfants du 1er grade	A	TC	1		1	
Conseiller en Economie Sociale et Familiale du 1er grade	A	TC	1		1	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			8	0	8	0
Cadre socio éducatif	A	TC	1		1	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0
Moniteur Educateur	B	TC	3		3	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	0	3	0
Animateur principal de 2ème classe des services Hospitaliers	B	TC	1		1	
Animateur des services Hospitaliers	B	TC	1		1	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1	
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe normale	B	TC	1		1	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0
Adjoint administratif Hospitalier	C	TC	0		0	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0
Aide Soignante de classe supérieure	B	TC	0		0	
Aide Soignante Principale	C	TC	0		0	
AES / AMP	C	TC	10		10	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			10	0	10	0
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1		1	
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	1		1	
Agent d'Entretien Qualifié	C	TC	1		1	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	0	3	0
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Supérieure	C	TC	2		2	
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TC	10		10	
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TNC	0		0	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			12	0	12	0
TOTAL GENERAL			44	0	44	0

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS OU CONTRATS DE PROJETS						
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	ETP autorisées au 29/02/2024	Transformations	ETP autorisées TC au 30/04/24	mensualités autorisées TNC
Remplacements "équipe éducative"		TC	3		3	
Remplacements "ASHQ"		TC	2		2	
Renfort "Administratif" contrat de projet		TC	0,5		0,5	
TOTAL			5,5	0	5,5	0

EMPLOIS DE VACATAIRES						
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 29/02/2024	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC
Psychologue vacataire	A	TNC	0			0

APPRENTIS						
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Emplois autorisées au 29/02/2024	Transformations	Emplois autorisés TC	Emplois autorisés TNC
Apprentissage ES	A	TC	3		3	
Apprentissage Moniteur éducateur	B	TC	0		0	
TOTAL			3	0	3	0

TABLEAU DES EMPLOIS AU 29/02/2024 CORREZE AUTONOMIE						
Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS			
			Effectifs autorisés 29/02/2024	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 30/04/2024	Pourvus au 30/04/2024
Dénomination des emplois		Taux	Emplois autorisés au	Transformations	Emplois autorisés au	Pourvus au
Contrats privés		TC	30		30	30

Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT

Par sa délibération n° CD.2021.07.01/006 en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement des articles L. 3211-2 et L. 3221-10-1 à L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour :

1° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-après définies :

1.1°

Le Président reçoit délégation aux fins de contracter les emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements et dans la limite du plafond d'emprunt voté dans le budget annuel.

En tout état de cause, tout prêt de plus de 30 années devra donner lieu à approbation spécifique du Conseil Départemental.

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les collectivités territoriales.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre notamment une des caractéristiques ci-dessous :

- la faculté de modifier le taux (y compris passage d'un taux fixe à un taux variable et inversement), la durée du prêt, la périodicité et le profil de remboursement ;
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires et à des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans chaque contrat de prêt initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus, ainsi que toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus.

1.2°

Le Conseil Départemental donne délégation de compétence au Président pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux, afin de protéger la collectivité contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

A l'instar des prêts, les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les mêmes articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2° réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 35 M€ ou 10% du budget réel ;

3° prendre les décisions en matière de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article ;

4° arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;

5° fixer :

- les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- les redevances et autres tarifs liés à toute occupation ou emprise consentie par la collectivité départementale sur l'une des dépendances de son domaine public ou privé, à l'exception de ceux qui sont fixés par ailleurs par l'assemblée départementale ;
- Les tarifs de reproduction des documents administratifs ainsi que ceux des licences de réutilisation des données publiques ;
- Les tarifs et prestations de l'ensemble des sites touristiques et culturels départementaux (notamment le Musée du Président Jacques Chirac, le Château de Sédières, les Archives Départementales, la Bibliothèque Départementale...).

6° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

7° accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

8° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département ;

14° autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

15° demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quel qu'en soient le domaine et le montant ;

16° procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département quelle que soit la nature de la demande et sous réserve de l'inscription préalable au budget départemental des autorisations budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération projetée ;

17° intenter, au nom du Département et pour la durée de son mandat, les actions en justice, ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui dans les cas suivants :

- dépôts de plaintes et constitution de partie civile, dans tout litige impliquant le Département, ses intérêts ou ses agents, dans le cadre de ses compétences ou de ses activités ;
- toute procédure amiable ou contentieuse mise en œuvre par ou contre le Département, y compris les procédures de référé, en quelque matière que ce soit et relevant tant des juridictions de l'ordre administratif que des juridictions de l'ordre judiciaire et ce, pour tout niveau d'instance : première instance, appel et pourvoi en cassation ;

18° être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

19° exercer, au nom du Département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du Code de l'Urbanisme ;

20° être chargé de prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Ces mêmes dispositions exigent que le Président du Conseil Départemental informe le Conseil Départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Je demande à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations qui m'ont été consenties sur le fondement de ces dispositions, telles qu'elles figurent en annexe au présent rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.07.12/102 en date du 12 juillet 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sophie CHAMBON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : le Conseil Départemental prend acte des décisions prises par Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Départemental telles qu'annexées à la présente délibération.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 12 juillet 2024
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20240712-13107-DE-1-1
Date de publication : 12 juillet 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Marilou PADILLARATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Audrey BARTOUT	à	Monsieur Franck PEYRET
Monsieur Philippe LESCURE	à	Madame Valérie TAURISSON
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Madame Sonia TROYA	à	Monsieur Sébastien DUCHAMP

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de vice-président(e).
Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

RAPPORT

En exécution de l'article L. 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil départemental doit présenter chaque année à l'Assemblée Départementale, le rapport d'activité des services du Département.

Ce document d'information témoigne des actions engagées en 2023 dans les différents secteurs de compétences de la collectivité départementale et de l'activité des services placés sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

Il vous est présenté en unique annexe de ce rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.07.12/103 en date du 12 juillet 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur les propositions de Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Madame Marilou PADILLA-RATELADE et de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteurs,

DÉLIBÈRE

Article unique : acte est donné de la présentation du rapport d'activité des services du Département et des services annexes pour l'année 2023. Le rapport d'activité 2023 est joint à la présente délibération.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 12 juillet 2024
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20240712-13082-DE-1-1
Date de publication : 12 juillet 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Marilou PADILLARATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Audrey BARTOUT	à	Monsieur Franck PEYRET
Monsieur Philippe LESCURE	à	Madame Valérie TAURISSON
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Madame Sonia TROYA	à	Monsieur Sébastien DUCHAMP

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de vice-président(e).
Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE RAPPORT D'ACTIVITÉ


CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

2023



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2023

SOMMAIRE



Le mot du président	p. 5
L'Assemblée départementale	p. 6-7
Fonctionnement et chiffres-clés	p. 8-9

COHÉSION TERRITORIALE **p. 11-31**

Développement et promotion du territoire	p. 12-19
Infrastructures	p. 20-23
Transition énergétique écologique	p. 24-31

COHÉSION SOCIALE **p. 33-49**

Action sociale - Familles - Insertion	p. 34-40
Autonomie et MDPH	p. 41-43
Jeunesse - Sports - Culture	p. 44-47
Archives départementales	p. 48
Bibliothèque départementale	p. 49

PÔLE RESSOURCES **p. 51-66**

Finances commande publique	p. 52-57
Ressources humaines	p. 57-59
Affaires générales et assemblées	p. 60-63
Systèmes d'information	p. 64-66

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES **p. 67-71**

Chefs de Projets développement	p. 68
Délégation aux affaires juridiques	p. 68
Participation citoyenne et usages numériques..	p. 69-70
Communication	p. 71-72





MOT DU PRÉSIDENT

Pascal **COSTE** - Président du Conseil départemental de la Corrèze

Une action conduite dans le souci de la proximité pour renforcer l'attractivité de la Corrèze et favoriser le bien-vivre des Corrégiens

Le Conseil départemental, c'est 1 300 femmes et hommes qui s'engagent pleinement, chaque jour, pour accompagner les Corrégiens à tous les âges de la vie et au cœur de leur quotidien.

La publication du rapport annuel d'activité est, à cet égard, l'occasion d'illustrer cet engagement et de rendre compte aux Corrégiens des actions menées par la collectivité au cours de l'année passée.

Garant de la cohésion territoriale, le Département demeure le premier financeur des collectivités dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2023-2025, avec 63 millions d'euros pour soutenir quelque 1740 projets au service du cadre et de la qualité de vie des Corrégiens.

Si la Corrèze est un territoire attractif, c'est également grâce aux nombreux services rendus à la population et aux investissements réalisés pour améliorer le quotidien des Corrégiens.

En ce sens, le Département poursuit son engagement pour la sécurité sur les routes et l'entretien des ouvrages sur les 4 700 km du réseau routier départemental.

Autre investissement important, la réhabilitation du Viaduc des Rochers Noirs se poursuit avec un engagement total de 9,8 millions d'euros pour faire revivre ce site patrimonial exceptionnel.

Accélérateur de la transition écologique, le Département a aussi entamé le déploiement de son programme « Corrèze Bouclier Énergétique », avec notamment un grand plan de rénovation des logements sociaux de « Corrèze Habitat » (11,5 millions d'euros sur 5 ans) et un accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique et d'amélioration du confort de leur logement.

L'année 2023 a, par ailleurs, permis au Département de conforter son rôle de chef de file des solidarités sociales au plus près des besoins des Corrégiens.

Ainsi, afin d'améliorer leur accès à une offre de soins de proximité et de qualité, nous avons renforcé le Centre départemental de santé avec l'ouverture d'une 8^e antenne (à Uzerche) et le recrutement de nouveaux médecins.

Attachés à notre modèle social protecteur, nous avons coconstruit « Corrèze Autonomie », le nouveau service public de l'Autonomie – lancé le 1^{er} janvier 2024 –, qui contribue à une prise en charge adaptée à la situation de chaque Corrégien en situation de dépendance, de handicap, de fragilité ou d'aidant.

Cette démarche de « cousu-main » prévaut également en matière d'insertion avec l'accompagnement individualisé des bénéficiaires du RSA vers une formation ou un emploi durable.

Enfin, soucieux d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement à nos collégiens, nous continuons à mettre en œuvre notre plan « Bien Vivre au Collège », en renforçant nos investissements pour la rénovation énergétique des établissements et en intensifiant la promotion d'une alimentation saine et locale ainsi que les dispositifs de lutte contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences.

Autant de réalisations qui ont jalonné l'année 2023 et qui ont été rendues possibles grâce à l'écoute, la concertation et l'action de proximité des Agents du Département, dont je salue l'implication.

Une ligne de conduite qui continuera d'irriguer chacune de nos politiques, pour garantir aux Corrégiens une Corrèze toujours plus solidaire et innovante.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Majorité départementale



Pascal COSTE
Président
Canton du Midi-Corrèzien



Christophe ARFEUILLÈRE
1^{er} Vice-Président
Canton d'Ussel



Sandrine MAURIN
1^{ère} Vice-Présidente
Canton de Brive-la-Gaillarde 3



Christophe PETIT
Vice-Président
Canton du Plateau de Millevaches



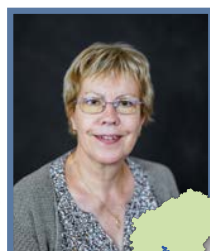
Hélène ROME
Vice-Présidente
Canton de Seilhac-Monédières



Agnès AUDEGUIL
Conseillère déléguée
Canton d'Égletons



Audrey BARTOUT
Conseillère déléguée
Canton de Brive-la-Gaillarde 4



Ghislaine DUBOST
Conseillère déléguée
Canton du Midi-Corrèzien



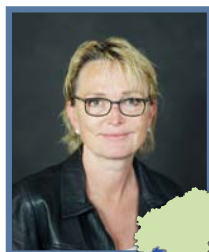
Jean-Jacques LAUGA
Conseiller délégué
Canton de Seilhac-Monédières



Julien BOUNIE
Canton de Brive-la-Gaillarde 2



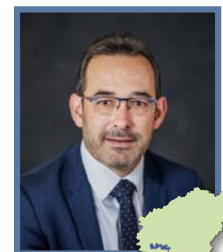
Sophie CHAMBON
Canton de St-Pantaléon-de-Larche



Claude CHIRAC
Canton de Brive-la-Gaillarde 2



Jacqueline CORNELISSEN
Canton du Plateau de Millevaches



Laurent DARTHOU
Canton de Malemort

Minorité



Pascale BOISSIERAS
Canton de l'Yssandonnais



Émilie BOUCHETIL
Canton de Naves



Christian BOUZON
Canton de l'Yssandonnais



Bernard COMBES
Canton de Tulle



Sébastien DUCHAMP
Canton d'Argentat-sur-Dordogne



Francis COMBY
Vice-Président
Canton d'Uzerche



Valérie TAURISSON
Vice-Présidente
Canton de Brive-la-Gaillarde 1



Jean-Marie TAGUET
Vice-Président
Canton d'Égletons



Patricia BUISSON
Vice-Présidente
Canton d'Allasac



Franck PEYRET
Vice-Président
Canton de Brive-la-Gaillarde 4



Philippe LESCURE
Conseiller délégué
Canton de Brive-la-Gaillarde 1



Marilou PADILLA-RATELADE
Conseillère déléguée
Canton d'Ussel



Rosine ROBINET
Conseillère déléguée
Canton d'Uzerche



Gérard SOLER
Conseiller délégué
Canton de Brive-la-Gaillarde 3



Jean-Jacques DELPECH
Canton de St-Pantaléon-de-Larche



Didier MARSALEIX
Canton d'Allasac



Frédérique MEUNIER
Canton de Malemort



Marie-Laure VIDAL
Canton de Haute-Dordogne



Éric ZIOLO
Canton de Haute-Dordogne



Jean-François LABBAT
Canton de Naves



Anthony MONTEIL
Canton de Ste-Fortunade



Annick TAYSSE
Canton de Tulle



Sonia TROYA
Canton d'Argentat-sur-Dordogne



Stéphanie VALLÉE
Canton de Ste-Fortunade

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

FONCTIONNEMENT et CHIFFRES-CLÉS

Le président du Conseil départemental

*Impulse la politique du Département ;
Prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental ;
Organise les travaux de l'Assemblée départementale et préside les débats de celle-ci ;
Prépare le budget annuel de la Corrèze qu'il soumet aux élus et veille à sa bonne réalisation ;
Assume la responsabilité des services départementaux et représente le Département.*

9 Vice-présidents

- Christophe **ARFEUILLERE** - 1^{er} Vice-président
Développement territorial, proximité et évaluation des politiques publiques
- Sandrine **MAURIN** - 1^{ère} Vice-présidente
Solidarités sociales
- Christophe **PETIT** - Vice-président
Aides aux communes, vie associative et forêt
- Hélène **ROME** - Vice-présidente
Agriculture, numérique, transports/déplacements
- Francis **COMBY** - Vice-président
Finances, moyens généraux et santé
- Valérie **TAURISSON** - Vice-présidente
Éducation, collèges et patrimoine
- Jean-Marie **TAGUET** - Vice-président
Routes et bâtiments départementaux
- Patricia **BUISSON** - Vice-présidente
Transition écologique
- Franck **PEYRET** - Vice-président
Promotion du territoire et participation citoyenne

8 Conseillers départementaux délégués

- Agnès **AUDEGUIL**
Déléguée au Tourisme
- Audrey **BARTOUT**
Déléguée à l'Enfance
- Ghislaine **DUBOST**
Déléguée aux Ressources Humaines
- Jean-Jacques **LAUGA**
*Délégué aux Sports et à la Jeunesse,
Actions mémorielles*
- Philippe **LESCURE**
Délégué à la Culture
- Marilou **PADILLA RATELADE**
Déléguée à l'Autonomie
- Rosine **ROBINET**
Déléguée à l'Habitat
- Gérard **SOLER**
Délégué à l'Emploi et à l'Insertion

La Commission Permanente

Elle se tient entre 7 et 9 fois par an et délibère sur les affaires déléguées à son attention par le Conseil départemental.

Les 4 commissions

Elles se réunissent avant chaque séance plénière (une fois par trimestre) pour étudier les rapports relevant de leurs domaines qui seront présentés. Elles sont composées de 14 membres dont un(e) Président(e).

Commission Cohésion **Sociale**

Marilou **PADILLA RATELADE** - Présidente

Commission Cohésion **Territoriale**

Éric **ZIOLO** - Président

Commission des **Finances,** des **Affaires Générales** et de la **Transition Écologique**

Sophie **CHAMBON** - Présidente

Commission **Participation citoyenne**

Christian **BOUZON** - Président



chiffres clés

- **239 784 habitants**
(population légale au 1^{er} janvier 2021)
- Superficie : **5 860 km²**
- Densité : **41 habitants / km²**
- Point culminant : **Mt Bessou (977 m)**
- **3 arrondissements**
- **19 cantons**
- **279 communes**
- **4 700 km** de routes départementales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2023

COHÉSION **TERRITORIALE**





COHÉSION TERRITORIALE DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE AIDES AUX COMMUNES

La politique des aides aux communes est un levier très important pour l'investissement public en Corrèze, notamment grâce à la lisibilité financière apportée aux collectivités ainsi qu'à la souplesse et la réactivité mises en œuvre. L'année 2023 a été celle des nouveaux contrats triennaux, avec une politique ambitieuse et des moyens renforcés. En effet, les aides aux communes 2023/2025 représentent 63 millions d'euros, avec des aides augmentées sur les contrats et la voirie (+1,5 M€) et des nouvelles aides pour la sobriété de l'éclairage public et la supervision.

Les actions & faits marquants de l'année

● Les contrats 2021/2022

- 98 M€ de travaux HT soit 1 450 projets,
- 22 millions d'aides départementales ont été attribués dont 40% pour des projets structurants et 30 % pour la rénovation énergétique.

● En 2023/2025, des aides mobilisables par les collectivités sur plusieurs thématiques

- Les aides contractualisées à l'investissement (44 M€),
- les aides à la voirie sollicitables annuelle-

ment dans le cadre de l'enveloppe affectée (10,5 M€), auxquelles s'ajoutent pour certaines communes fragiles, la Dotation annuelle de Solidarité Communale (165 k€),

- Les aides aux investissements structurants dans le cadre de l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques (5 M€),
- Les aides pour la sobriété énergétique dans l'éclairage public (2,3 M€),
- Les aides pour les investissements des communes relatifs à la supervision (1 M€).

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE AIDES AUX COMMUNES



chiffres clés



20 M€ d'aides attribuées
+ 38% par rapport à 2022

13 M€ de subventions versées
+ 6,5 % par rapport à 2022



L'augmentation des enveloppes financières s'est traduite dès 2023 par une hausse des aides attribuées.

• **1 740 projets** dont :

19 M€ pour des projets structurants (45%)

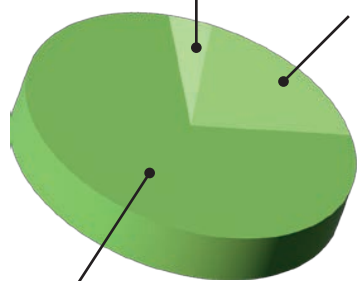
10,5 M€ pour des rénovations énergétiques (25 %)

Détail de la contractualisation 2023

Politique de l'Eau **4 %**

Voirie et dotation
de solidarité
communale
19 %

Contractualisation **77 %**



La nouvelle contractualisation de 63 M€ devrait permettre d'accompagner 215 M€ de travaux HT.



Halle communale de Saint-Martial-de-Gimel



Les aides départementales permettent aux communes de répondre aux défis liés à la transition énergétique, l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité ainsi qu'aux enjeux liés à l'eau.



Aménagement à Saint-Privat

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Le service Ingénierie Financière a pour mission de détecter et de mobiliser l'ensemble des dispositifs de financement accessibles qui se sont multipliés et complexifiés ces dernières années (fonds européens, État, Région,...) afin d'optimiser les plans de financement des projets du Département. Tous les porteurs de projets des territoires peuvent demander à bénéficier de l'ingénierie mise en œuvre par ce nouveau service en articulation avec les chefs de projet développement.

Les 3 volets d'actions prioritaires du service sont :

- Le suivi des programmes européens et l'optimisation des plans de financement des projets départementaux,
- La gestion du FSE*,
- Le dispositif Coup de Pouce : financement participatif.

Les actions & faits marquants de l'année

● Suivi des programmes européens

2023 a été l'année de poursuite de la mise en œuvre des nouveaux programmes européens 2021-2027 avec le lancement du programme LEADER 2023-2027 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale).

Ce dispositif représente une enveloppe de 10 M€ en Corrèze dont la gestion a été confiée à 4 territoires :

- Pays Haute-Corrèze Ventadour,
- Communauté d'Agglo du Bassin de Brive,
- PETR Vézère-Auvezère,
- PETR Vallée de la Dordogne.

● Optimisation des plans de financement des projets départementaux

Un appui déterminant du service Ingénierie Financière pour la mobilisation de près de 3,365 M€ de financements publics au titre de 2023.



chiffres clés

3 M€ de financements publics mobilisés, dont :

- **FEDER*** Massif central - **176 700 €**
pour 2 opérations départementales : une étude sur les débits de la rivière Vézère et des aménagements qualitatifs sur le tracé de la véloroute « La Vagabonde ».
- **Fonds Vert** - **648 000 €**
pour 3 opérations : études de potentiel photovoltaïque, mise en place d'un éclairage plus sobre dans plusieurs tunnels et réalisation d'une nouvelle aire de covoiturage.
- **FNADT*** - **486 000 €** pour la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de l'Hôtel du Département Marbot.
- **ACTEE*** - **154 000 €** pour la rénovation énergétique de plusieurs collèges.
- **DSID*** - **1,9 M€** pour 6 opérations relevant de la direction des Routes (sécurisation, chaussées, ouvrage d'art).

*FSE : Fonds Social Européen

*FEDER / FNADT : Fonds Européen de Développement Régional / Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

*ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

*DSID : Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE INGÉNIERIE FINANCIÈRE

CELLULE FONDS EUROPÉENS FSE/FSE+

Le Département assure, en tant qu'Organisme Intermédiaire (OI), par délégation des Services de l'État, la gestion de l'enveloppe Fonds Social Européen (FSE) allouée sur le territoire corrézien afin de soutenir des actions d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale.

Les actions & faits marquants de l'année

● **Programmation FSE 2018/2020**

L'année 2023 a marqué la fin de la programmation 2018/2020 (y compris la gestion des reliquats de la programmation et les crédits complémentaires REACTUE « Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe ») et donc la finalisation des encaissements et décaissements liés à cette programmation.

● **Programmation FSE+ 2021/2027**

La programmation FSE+ 2021-2027 a débuté, dans les faits, en 2023 avec :

- La convention de subvention globale FSE+ validée lors de la séance de la Commission Permanente du 21 juillet 2023 et signée le 31 août 2023,
- Le lancement de 5 appels à projets FSE+ en 2023,
- Le champ d'intervention élargi : insertion professionnelle et inclusion sociale.



chiffres clés



- **5 appels à projets** lancés en 2023 contre 2 en 2022
- **6 porteurs privés** en 2023 contre 0 en 2022
- **16 opérations** déposées en 2023 contre 5 en 2022

192 538 € d'opérations en plus programmées en 2023

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE INGÉNIERIE FINANCIÈRE

CELLULE RECHERCHE DE FINANCEMENTS

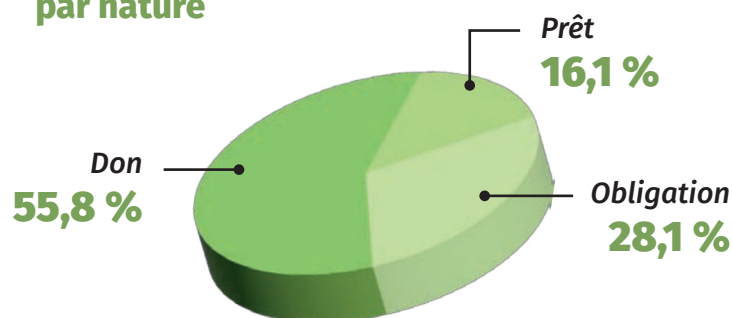
Ce dispositif est opérationnel depuis 2016. Il est destiné à appuyer, soutenir et accompagner l'esprit d'initiative, la création et le développement d'activités des acteurs du territoire, tout en favorisant la mobilisation de l'épargne de proximité. Il regroupe et promeut les campagnes corréziennes de financement participatif, tous domaines confondus, sur un même site pour donner une visibilité accrue du dynamisme des entrepreneurs à l'échelle de notre département.

Les actions & faits marquants de l'année

● Les principaux axes d'intervention de Coup de Pouce Corrèze

- La création d'un parcours d'accompagnement en termes de contenu et de stratégie de communication digitale auprès des porteurs de projets,
- La promotion de ces campagnes en leur offrant une visibilité supplémentaire avec le site www.coupdepouce-corrèze.fr, agrégateur des collectes en cours,
- Une sensibilisation de l'ensemble de l'écosystème économique (création, reprise, développement) afin de faciliter le repérage et les orientations des porteurs de projets,
- Une veille réglementaire.

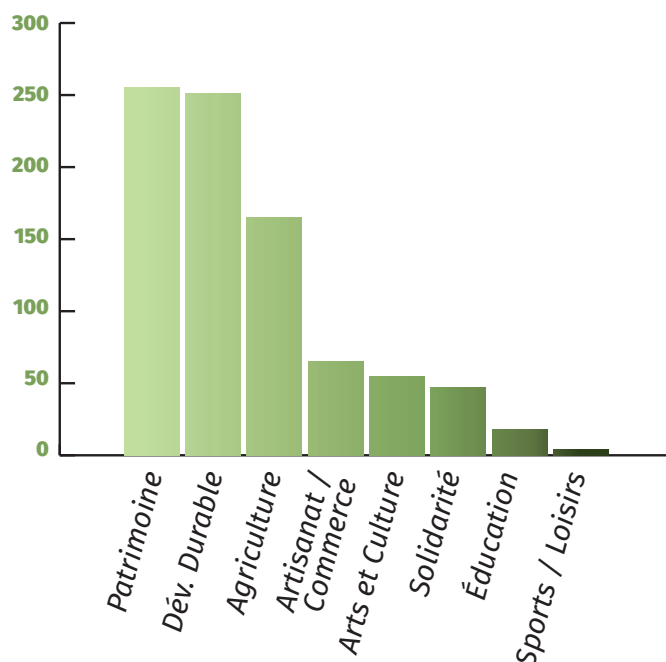
Répartition des montants levés par nature



chiffres clés

- **61 projets** mis en ligne
- **55 collectes** réussies soit un taux de réussite en **hausse de 2%**
- **165 contributeurs** supplémentaires

Répartition des montants levés en milliers d'euros





COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

CORRÈZE TOURISME



Avec plus de 4 000 emplois, 330 M€ de consommation générés sur le territoire, le tourisme représente un poids économique majeur pour le département. Pour maintenir et renforcer cette dynamique, il convient de développer une stratégie pro-active de prospection d'investisseurs qui contribueront au renouvellement de l'offre en développant des projets en phase avec les nouvelles attentes des clientèles et porteurs d'une dynamique positive sur le territoire.

En effet, l'offre touristique corrézienne souffre d'un déficit d'investissement avec des équipements vieillissants et un risque de banalisation de la destination. L'objectif du territoire est d'attirer des opérateurs en phase avec le positionnement durable et responsable. Cette action s'intègre dans la politique d'attractivité départementale menée en parallèle par la Conciergerie Corrèze Accueil.

Les actions & faits marquants de l'année

- Le développement de l'attractivité pour les investisseurs touristiques
- Un plan de promotion partenarial pour porter la destination
- L'accompagnement des professionnels vers le tourisme durable
- Le déploiement du label tourisme et handicap

chiffres clés

3 M€ ventes en ligne
+ 2% par rapport à 2022



7 Millions de nuitées
+ 1,3% par rapport à 2022

1,5 Millions de vues
pour la campagne de communication 2023

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

CELLULE PROMOTION DU TERRITOIRE

ORIGINE CORRÈZE



La cellule Promotion du Territoire assure le développement de la marque « Origine Corrèze ». Cette marque territoriale a pour objectif de promouvoir les productions locales, de valoriser le territoire et de conforter l'emploi.

C'est une démarche concertée et valorisante, associant les trois Chambres économiques et les Syndicats professionnels.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Une présence remarquée au Salon International de l'Agriculture de Paris 2023**
7 exposants, une « Epicerie Gourmande », vitrine de 25 savoir-faire et une zone « Animations » avec les Confréries.
- **Une seconde participation aux 5^{èmes} Trophées des Entreprises de la Corrèze Centre France La Montagne**
Reconduction du Trophée Origine Corrèze :
 - 7 nommés sur 15 relevant d'Origine Corrèze,
 - 3 lauréats sur les 6 catégories et le Coup de Cœur du Public.
- **Le Salon du Made in France à Paris**
19 entreprises, artisans et créateurs corréziens ont pu vendre au grand public, rencontrer des acheteurs, tester leurs nouveautés et échanger avec des professionnels de leur secteur. Une délégation corrézienne jamais aussi importante.
- **Origine Corrèze s'exporte !**
Pour la seconde fois et dans le cadre de notre jumelage, la Corrèze a été associée au célèbre Marché de Noël de Nuremberg en Bavière. Pendant un mois, 6 créateurs, artisans et producteurs se sont relayés sur un chalet pour promouvoir les produits et savoir-faire corréziens.
- **Après avoir accueilli 12 fois le Tour de France Hommes, la Corrèze a été à l'honneur en 2023 avec la seconde édition féminine**
92 km sur les routes corréziennes.

“ C'est un réseau d'acteurs engagés aux activités très diverses, soucieux d'unir leurs forces pour le développement économique du territoire. ”



chiffres clés

Salon International de l'Agriculture

- **7 exposants** en 2023 contre 5 en 2022
- **615 000 entrées** (502 000 en 2022)
- **270 labellisés** soit **+ 23%** par rapport à 2022
- **29 points de vente**
+ 3% par rapport à 2022



Salon du Made In France (MIF)

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

CELLULE PROMOTION DU TERRITOIRE CORRÈZE ACCUEIL



La Conciergerie Corrèze Accueil c'est :

- Un service sur-mesure pour accompagner les nouveaux arrivants dans chacune de leurs démarches d'installation en Corrèze,
- Un réseau d'interlocuteurs privilégiés et une mobilisation de l'ensemble du territoire pour faciliter les démarches,
- Des événements de promotion pour faire connaître la Corrèze et attirer de nouveaux talents, pour répondre aux besoins des Corrèziens et des entreprises corréziennes.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Déploiement des journées « Venez vivre en Corrèze »**

- **Edition #3 « Plaquez Paris pour la Corrèze » à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris**

- **Nouvelle destination à Lille**

43 participants uniques, 6 partenaires présents (EPCI* et entreprises), déjà 5 installations confirmées en Corrèze - mars 2023.

- **Organisation de la soirée d'accueil des nouveaux Corrèziens**

189 nouveaux Corrèziens ont participé contre 94 en 2022 - Musée du président Jacques Chirac - août 2023.

- **Internes en médecine générale**

- Congrès des ISNAR-IMG à Lyon - février 2023,
- Forum de l'ANEMF à Clermont - février 2023,
- Forum Santé de Limoges - mars 2023,
- « Tombez la blouse » - juin 2023 : un week-end touristique et sportif avec découverte des opportunités professionnelles corréziennes.

- **Soutien à la transmission d'entreprise**

- Réalisation d'un film sur l'agriculture en Corrèze pour l'action de promotion des JA19 en Belgique,
- Participation à la journée de la reprise d'entreprise à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris - novembre 2023.



Opération « Venez Vivre en Corrèze » à Paris

chiffres clés

- **300 projets d'accueil** concrétisés
soit **+ 61%** sur un an
- **28 entreprises corréziennes** ont fait appel à Corrèze Accueil contre 17 en 2022 pour augmenter l'arrivée de salariés

* EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale



COHÉSION TERRITORIALE INFRASTRUCTURES

DIRECTION DES ROUTES

La mission principale de la Direction des Routes est de faciliter l'utilisation quotidienne des 4 700 km du réseau routier départemental. Pour cela, elle assure les aménagements nécessaires qui permettent d'améliorer la sécurité des usagers et d'entretenir les infrastructures dans le but de prolonger leur conservation. Elle offre un service qui mobilise en permanence les moyens nécessaires pour favoriser tant la mobilité que l'activité socio-économique du département.

La Direction des Routes est composée de 303 agents, répartis en 5 services, 9 secteurs territoriaux avec 26 centres d'entretien répartis sur tout le département.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Confirmation d'un retour à une Vitesse Maximale Autorisée de 90km/h sur l'ensemble du Réseau Routier Départemental hors agglomérations**
- **Mise en conformité du tunnel de Cornil**
 - Remplacement des luminaires, des postes d'appel d'urgence, de la signalisation,
 - Mise en place de caméras et de panneaux à messages variables.
- **Réhabilitation du Viaduc des Rochers Noirs**
 - Sécurisation aléas rocheux,
 - Remplacement de l'ensemble de la suspension,
 - Réfection et mise en valeur des maçonneries,
 - Remise en peinture de l'ouvrage,
 - Remplacement du platelage,
 - Mise en conformité des garde-corps.

- **Acquisition de véhicules utilitaires électriques** à destination des Centres d'Entretien Routiers Bâtiments Fibre (CERBF) et formation/habilitation des mécaniciens à l'entretien/réparation de ces nouveaux véhicules.
- **Modernisation des matériels** dédiés à l'assainissement des chaussées, acquisition d'un équipement d'hydrocurage destiné au nettoyage des aqueducs et d'une petite pelle à pneu destinée à la réalisation de travaux d'assainissement pour un montant global de 190 k€.

COHÉSION TERRITORIALE INFRASTRUCTURES

DIRECTION DES ROUTES



chiffres clés

• **1 800** interventions sur véhicules



• **11 000** lignes de commande
regroupées en 4 000 commandes pour un
montant de 3,9 M€

800 k€ pour la **mise en conformité
du tunnel de Cornil**
(Durée des travaux : 4 mois)

9,8 M€ **Réhabilitation du Viaduc
des Rochers Noirs**
(Durée des travaux : 23 mois -
Fin travaux septembre 2024)



Travaux au tunnel de Cornil sur la RD 1089



Travaux de réhabilitation du viaduc des Rochers Noirs

COHÉSION TERRITORIALE

INFRASTRUCTURES

SERVICE BÂTIMENTS

La mission du service Bâtiments est de gérer l'exploitation, l'entretien, la maintenance des bâtiments, d'en gérer leur utilisation et d'améliorer leur performance environnementale. Il assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement, tous domaines confondus. Son activité (études, demandes d'intervention, réception des ouvrages ou des prestations, gestion des procédures de consultation des contrats et marchés) demeure au service des utilisateurs et des usagers des bâtiments départementaux. Il est composé de 16 agents pour le suivi des 103 sites comprenant 24 collèges d'une surface totale de 250 000 m².

Les actions & faits marquants de l'année

- **Collège d'Argentan** : lancement des travaux de restructuration sur 2023 /2026
- **Collèges de Beynat, Bort-les-Orgues, Merlines, Jean Lurçat à Brive et Objat** : remplacement des menuiseries extérieures
- **Collèges de Beynat, Cabanis à Brive, Lubersac, Seilhac et Ussel** : mise en place d'éclairage LED
- **Collège d'Allassac** : isolation thermique de l'internat
- **CERBF d'Argentan** : rénovation du bâtiment
- **CERBF d'Argentan et Egletons et Centre routier à Tulle** : mise en place de cuves de récupération des eaux de pluie
- **Espace 1000 Sources de Bugeat** : rénovation des tribunes, des façades et des vestiaires
- **Mise en place d'un outil de gestion de l'énergie sur l'ensemble du patrimoine**



Isolation thermique de l'internat du collège d'Allassac



chiffres clés



3,6 M€ pour le dispositif

« **Corrèze - Bien vivre au collège** »

dont **1,4 M€** Rénovation énergétique
des collèges

867 K€ Modernisation de
l'Espace 1000 Sources

257 K€ Modernisation des centres
de vacances



Rénovation et isolation d'un collège

COHÉSION TERRITORIALE INFRASTRUCTURES

CELLULE TRÈS HAUT DÉBIT

Composée de 4 collaborateurs, la cellule Très Haut Débit assure le suivi technique et administratif des différentes opérations sur le réseau public fibre. Ces opérations concernent autant des travaux de coordination dans le cadre d'enfouissement ou dévoiement réseau que des problématiques d'adductions ou dommages sur la fibre. Elle assure le suivi des différents programmes des zones blanches téléphonie mobile (NEW DEAL) en intervenant auprès des différents opérateurs.

Depuis 2023, elle accompagne la mise en place technique du Centre de Supervision Départemental. A ce titre, elle assiste les communes adhérentes du Syndicat.

Les actions & faits marquants de l'année

- Création du Syndicat Mixte Ouvert « Corrèze - Centre de Supervision Départemental ».
- Mise en service de 7 pylônes de téléphonie mobile
- 207 travaux fibre (coordinations, extensions, échecs de raccordement...)
- 1^{ers} travaux de sécurisation (mise en souterrain) du réseau fibre réalisés en régie (Direction des Routes) sur la commune de LE PESCHER
- 400 pré-raccordements réalisés en anticipation du programme d'arrêt du réseau cuivre sur les 10 communes concernées

“ Un interlocuteur essentiel et privilégié pour les élus, les particuliers et les entreprises. ”

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT
100% fibre

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT
SUPERVISION



chiffres clés

Fibre publique

- **103 000 prises** éligibles au total soit 1 000 prises construites en 1 an
- **10 736 nouveaux abonnés** en 2023
- **98 % de raccordements** réalisés lors du premier rendez-vous

Téléphonie mobile

- **27 communes retenues** sur le programme New Deal dont 5 en 2023

Corrèze - Centre de Supervision Départemental

- **69 collectivités adhérentes** (68 communes représentant **75 949** habitants + Conseil départemental)
- **10 études** communales réalisées
- **235** caméras existantes à intégrer à court terme dont :
 - 158** caméras existantes à intégrer pour les communes
 - 77** caméras existantes à intégrer pour le Conseil départemental
- **249** nouvelles caméras à installer à court terme dont :
 - 119** caméras pour les communes
 - 130** caméras à installer pour le Conseil départemental





SERVICE HABITAT

Le service Habitat est chargé de la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat. Il déploie un dispositif d'aides :

- Au parc privé pour aider les Corrèziens à baisser leurs factures d'énergie et gagner en confort : rénovation thermique des logements, production d'énergie décarbonée, dispositif de régulation. Il soutient également les particuliers pour l'autonomie et le maintien à domicile des seniors,
- Au parc public dans un double objectif de transition énergétique et de réduction du reste à charge pour les locataires.

Garant de la cohésion sociale, le Département porte, en copilotage avec l'État, le Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Il assure la gestion des 2 outils financiers du Plan :

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui a pour finalité l'accès et le maintien à domicile des plus fragiles,
- Le Fonds Commun Logement (FCL) dédié aux propriétaires occupants ou bailleurs.

Les actions & faits marquants de l'année

- Dans le cadre de **CORREZE BOUCLIER ÉNERGETIQUE**, le Département a engagé un plan de rénovation sans précédent du parc public de logements de Corrèze avec un engagement financier à hauteur de 11,5 M€ sur la période 2023-2028.

- **Les sollicitations téléphoniques** restent constantes avec 3 400 à 3 500 appels chaque année. Les Corrèziens peuvent échanger en direct avec un interlocuteur qui va les orienter et les conseiller sur les différentes aides mobilisables sur le département.

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

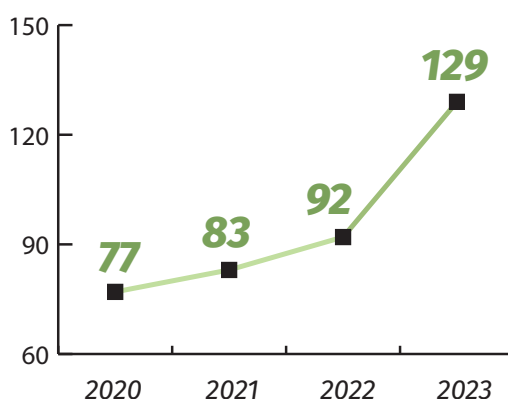
SERVICE HABITAT

chiffres clés

● Guichet Habitat 2020 à 2023

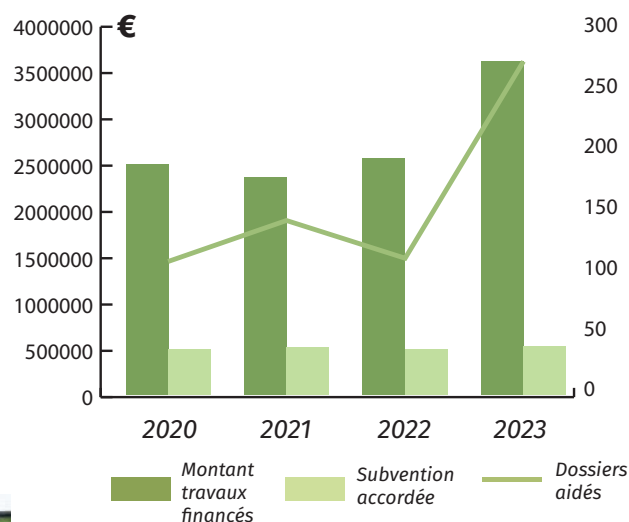
- Les Corrégiens sollicitent activement le Guichet Habitat pour financer leurs projets, qu'il s'agisse de rénovation énergétique ou de maintien à domicile. Les contacts s'établissent principalement par téléphone, mais également lors de rencontres comme le Salon de l'Habitat de Brive.

Évolution du nombre des contacts Salon de l'Habitat de Brive



- Les aides pour les travaux relevant d'un projet d'amélioration énergétique (isolation, matériel de régulation, chauffe-eau thermodynamique, production d'énergie et décarbonation) rencontrent un succès grandissant.

Évolution des aides Corrèze Bouclier Énergétique



Salon de l'Habitat de Brive-la-Gaillarde

“ La politique de l'habitat se situe fondamentalement au croisement des enjeux économiques, sociaux et climatiques actuels. ”

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les principaux axes de la transition écologique portent sur la valorisation des énergies renouvelables et des mobilités durables, la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, l'agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité, la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'accompagnement de l'économie vers la transition écologique.



chiffres clés

Soutien aux associations pour l'environnement

- **22** dossiers subventionnés
soit **74 900 €** d'aides

Soutien aux organismes agricoles

- **34** dossiers subventionnés
soit **199 800 €** d'aides



Les transitions écologiques, énergétiques, agricoles et alimentaires doivent être le moteur du développement pour notre territoire.



COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉSERVE DÉPARTEMENTALE DE BIODIVERSITÉ

En 2023, un programme d'animations à destination du grand public a été réalisé. En parallèle avec cet accueil gratuit tourné vers les administrés, des actions de sensibilisation à la biodiversité ont été menées, principalement à destination des scolaires. Sur le site des anciennes gravières d'Argentat-sur-Dordogne, le Département de la Corrèze a porté un projet ambitieux de reconquête de la biodiversité. Classée en Espace Naturel Sensible, cette réserve départementale de biodiversité offre désormais un milieu naturel exceptionnel, riche d'une faune et d'une flore qu'il est essentiel de préserver.

Les actions & faits marquants de l'année

● Ateliers scolaires

Au printemps, une opération de plantation de végétaux a été menée dans le cadre d'ateliers scolaires et en lien avec le collège Simone Veil d'Argentat. Il s'agissait d'installer une haie de 300 m en bordure de la route départementale afin de compléter une haie existante. Pour ce faire, il a été décidé de faire appel à un pépiniériste affilié à la marque « végétal local » afin de privilégier des essences appropriées au site.

● Nombreux oiseaux migrants en halte migratoire

Sternes, mouettes, Balbuzards, différents canards et nidification possible de Poules d'eau et Grèbes huppés. Cette reproduction de ces 2 espèces est un excellent signe de « conquête » de la biodiversité. Ces oiseaux ont besoin de végétation pour construire leur nid.

● Formation / Promotion

- Journée de promotion/formation professionnels du tourisme : agents de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne (OTVD) le 30 mars + Corrèze Tourisme le 23 mai.
- Organisation de journée/séminaire : Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) + Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) + service Transition Ecologique Conseil Départemental 46 (mardi 6 juin).
- Accueil de 2 stagiaires BTS Gestion et Protection de la Nature.

● Communication

- Médiation : newsletter « Ils nous inspirent » (Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne (OTVD) + Magazine France 3 Nouvelle-Aquitaine « Le temps d'un détour » (26 mn) + Massif central magazine + Des racines et des ailes + Picsou magazine.

chiffres clés

- **24 animations « grand public »** proposées tout au long de la saison + **50%** par rapport à 2022
- **17 animations** proposées par la Fédération départementale de la pêche qui ont regroupé environ 100 personnes
- **800 scolaires** accueillis autour d'animations ciblées



Réserve départementale de biodiversité
d'Argentat-sur-Dordogne

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION EN EAU (PDGE)

La démarche du PDGE consiste à coconstruire une vision partagée des ressources en eau mobilisables sur le long terme et à identifier les actions à mettre en œuvre pour une mobilisation sécurisée de la ressource en eau à moyen et long terme permettant de répondre aux besoins des usages et des milieux.

Cette démarche se décompose en différentes phases :

- État des lieux des usages et des ressources,
- Intégration / validation des données et des fonctionnalités de l'outil de modélisation,
- Analyse de l'évolution de la ressource en eau du département à court, moyen et long terme tenant compte du changement climatique,
- Identification et sélection des leviers d'action visant à préserver ou à augmenter les réserves hydriques face aux risques climatiques.

Les actions & faits marquants de l'année

● Le bilan de l'année 2023

- Mars 2023 : Enquête auprès des membres du COPIL*;
- Juin 2023 : Réunion du COPIL pour présentation de l'outil de modélisation et restitution des éléments issus de l'enquête,
- Automne 2023 : Groupes de travail (ateliers de concertation) pour coconstruire un scénario tendanciel,
- Décembre 2023 : Réunion du COPIL pour échanges et validation du scénario « cible territoriale 2050 ».



chiffres clés

● Augmentation des besoins en eau :



+ 82 m³/an pour le scénario cible à l'horizon 2050 en comparaison avec la situation actuelle

* COPIL : Comité de Pilotage



COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LE « SAGE » VÈZÈRE-CORRÈZE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, qui fixe, à l'échelle d'un bassin versant hydrographique des objectifs généraux et des dispositions permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

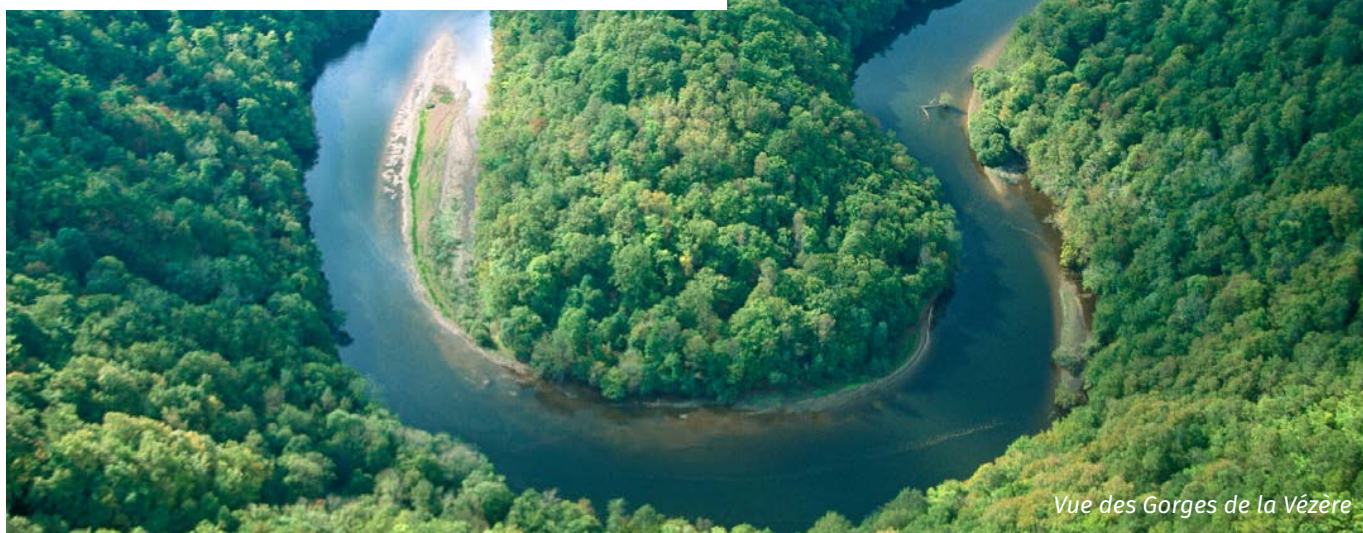
Le SAGE Vézère-Corrèze est élaboré de manière collective et consensuelle, par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire, représentés par les 42 membres de la Commission Locale de l'Eau. Le SAGE vise à atteindre les objectifs du SDAGE Adour-Garonne en prenant en compte les spécificités du territoire.

Le Département de la Corrèze, soucieux de préserver les atouts et les enjeux du bassin « Vézère-Corrèze », assure, en tant que structure porteuse, le secrétariat et l'animation de la Commission Locale de l'Eau.

Les actions & faits marquants de l'année

● Le bilan de l'année 2023

- Élection du Président, des Vice-Présidents et des nouveaux membres du bureau en mars,
- Réunion des 4 groupes de travail thématiques en juillet (qualité, quantité, milieux et biodiversité, usages),
- Étude d'un modèle de soutien des débits de la Vézère.



Vue des Gorges de la Vézère

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CELLULE SATESE

En termes d'assainissement collectif, les collectivités peuvent adhérer au SATESE* par conventions pluriannuelles avec le Conseil départemental. Ces conventions, d'une durée de six ans, prévoient la mise à disposition pour les communes ou EPCI* d'une assistance technique dans le domaine de l'assainissement. Au travers de ce partenariat, il s'agit d'engager une coopération technique fondée sur la volonté mutuelle d'optimiser le fonctionnement de l'assainissement et de limiter son impact sur les milieux aquatiques. La totalité des collectivités sollicitées ont signé la convention d'assistance.

Dans ce cadre, le SATESE réalise une surveillance et apporte son expertise technique sur les 288 stations d'épuration du département.

* SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitations de Stations d'Épuration

* EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

* CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Les actions & faits marquants de l'année

● 288 stations visitées par le SATESE au titre de l'assistance technique

Le SATESE assiste les collectivités et apporte en particulier ses conseils auprès des agents sur la mise en œuvre des nouveaux protocoles de sécurité sur les stations d'épuration.

● L'inspection caméra et la détection des réseaux d'assainissement

● Formations aux exploitants en partenariat avec le CNFPT

Dans le cadre d'une collaboration avec le CNFPT*, le SATESE a organisé en juin une session de formation sur le fonctionnement des petites installations d'assainissement collectif.

● SATESE et métrologie

Le SATESE participe et aide à l'organisation de Comparaisons Inter Laboratoires de Terrains (CILT) sur le bassin Adour-Garonne afin de fiabiliser et qualifier les mesures de terrain.

● L'accueil d'un contrat d'apprentissage

Comme les deux années précédentes, en 2023, le SATESE a accueilli un apprenti sur deux ans, qui a en charge de porter une étude sur le réaménagement d'une station d'épuration de type lagunage.



chiffres clés

- **30 bilans**
- **20 validations** (ASR*)
- **350 visites**
- **20 passages caméra**
- **85 réunions**



* ASR : Auto-Surveillance Réglementaire





COHÉSION TERRITORIALE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DÉPÔTS SAUVAGES

Le Département en tant qu'animateur et fédérateur porte une action de communication et de sensibilisation sur la problématique des dépôts sauvages. Il a la volonté d'accompagner les élus dépourvus face à cette problématique.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Une journée de formation**

À destination des élus, elle a été organisée en amont des opérations de nettoyage, permettant d'apporter des éléments sur les outils et la réglementation à disposition des élus.

- **Actions de nettoyage**

Le Département a accompagné les structures (collectivités, associations,...) pour la mise en œuvre d'actions de nettoyage lors de la semaine du 18 au 22 avril en fournissant notamment du matériel pour la collecte des dépôts sauvages.



chiffres clés

- **117 participants** à la formation à destination des élus
- **45 structures** inscrites
- Plus de **1 000 participants** aux actions de nettoyage
- Plus de **16 tonnes** collectées



**Une forte mobilisation
multipartenaires et
intergénérationnelle.**

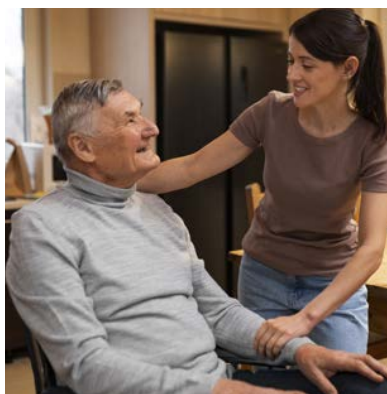


CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2023

COHÉSION **SOCIALE**





COHÉSION
SOCIALE
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE
FAMILLES - INSERTION

SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Le Conseil départemental est chef de file de la prévention et de la protection de l'enfance. Il a pour mission de développer des actions liées à la parentalité, d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leurs familles, ainsi qu'aux jeunes majeurs, mais aussi de mener des actions de repérage des situations de danger ou de risque de danger à l'égard des mineurs et de pourvoir à leurs besoins fondamentaux.

Les actions & faits marquants de l'année

- Une hausse continue des mesures judiciaires + 13 % sur le milieu ouvert et +15 % sur le placement entraînant toujours plus de tensions sur l'ensemble des dispositifs,
- Des profils toujours plus complexes présentant des troubles du développement très importants, des passages à l'acte et une absence de solution,
- Une carence de l'offre de soins, absence de pédopsychiatrie,
- La hausse constante des flux migratoires, + 90,77 % de MNA*,
- Le déploiement du Projet Pour l'Enfant (PPE),
- De nouveaux lieux d'accueil et partenariats (Antenne CDEF*, LVA*).

* MNA : Mineur Non Accompagné

* CDEF : Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

* LVA : Lieu de Vie et d'Accueil



chiffres clés

- **1 530 mineurs suivis** dans l'année à domicile (ASE et partenaires associatifs) contre 1 343 en 2022
- **1 190 informations préoccupantes**
- **46 ordonnances de placement provisoire** concernant 74 mineurs
- **166 assistants familiaux** dont l'âge moyen est de 52 ans
- **393 mineurs** non accompagnés accueillis
- **162 mineurs** non accompagnés confiés au Département dont 49 contrats Jeunes Majeurs

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE FAMILLES - L'INSERTION

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est un établissement public non personnalisé géré par le Département de la Corrèze. Il accueille des mineurs et jeunes majeurs orientés par le service de l'aide sociale à l'enfance ainsi que des parents avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans. Il a une capacité globale de 39 places.

L'accueil est assuré 365 jours par an (24h/24h) sur deux sites distincts.

Les actions & faits marquants de l'année

- En 2023, le CDEF a pu observer la poursuite de l'évolution de la typologie du public accueilli, de plus en plus jeunes, bien plus en proie à des troubles du comportement importants. Plus difficiles à réorienter, ils restent au CDEF bien au-delà de la période d'accueil temporaire embolisant ainsi la capacité d'accueil d'urgence de l'établissement.
- L'année 2023 a fait l'objet d'une augmentation sensible des événements indésirables avec à l'origine des crises comportementales occasionnant : dégradations, violences et agressions.
- L'ouverture en fin d'année de l'unité de vie préadolescents à Brive (6 places) a permis de mieux répondre aux besoins liés à l'âge de ces enfants (8 - 13 ans). Aucun trouble n'a été observé sur cette unité de vie depuis son ouverture.
- Une formation a été mise en place dans l'année pour sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'établissement aux psycho-traumas chez l'enfant, à ses conséquences et à une nécessaire adaptation de la posture éducative.



La nouvelle unité de vie pour 6 préadolescents à Brive - le parti pris d'une petite structure pour être comme à la maison.



chiffres clés

128

personnes accueillies



● **9 716** journées d'hébergement

dont **3 913** au titre de l'accueil familial

5 803 au titre de l'accueil mineurs

Budget

Fonctionnement

2 826 943,20 €



Investissement

139 648,45 €

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE FAMILLES - L'INSERTION

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ



Le Département est engagé dans une politique forte visant à lutter contre la désertification médicale et ainsi permettre aux usagers d'accéder plus facilement à des soins relevant de la santé.

Pour ce faire, le Centre Départemental de Santé créé en 2019 est en constante évolution et continue à se déployer tout en étayant son offre de soins ; ainsi une assistante médicale et une Infirmière en Pratique

Avancée ont renforcé l'équipe médicale. De plus, à noter également l'acquisition de malles connectées et le déploiement des cabines et bornes de téléconsultation dans le cadre du Plan Ambition Santé pour pallier le manque d'offre de soins et répondre aux besoins de la patientèle.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Participation à des événements de communication**

- Congrès ISNAR à Lyon les 9 et 10 février 2023,
- Forum des Carabins à Clermont-Ferrand le 18 février 2023,
- Forum Santé Territoire à Limoges le 16 mars 2023,
- Opération « Tombez la Blouse » les 10 et 11 juin 2023,
- Cérémonie de remise des diplômes des étudiants en médecine en 6^{ème} année à Clermont-Ferrand le 29 septembre 2023.

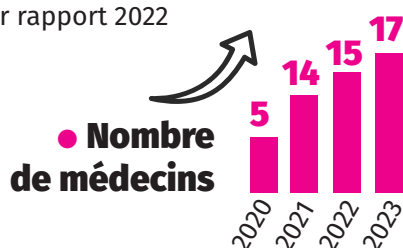
chiffres clés

- **8 sites de consultations :**

Egletons, Neuvic, Meymac, Ussel,
Bort-les-Orgues, Sornac, Treignac et Uzerche

- **35 455 consultations** en 2023

+ 14 % par rapport 2022



Cabine de téléconsultation
à l'espace de Santé de Saint-Viance

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE FAMILLES - L'INSERTION

SERVICE ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE

L'Action Sociale Territorialisée (AST) est répartie au sein de 12 Maisons de la Solidarité Départementale (MSD), sous la responsabilité d'un chef de service et d'un encadrant technique pour chacune des MSD. Des agents ont en charge l'accueil social, l'information et l'accès aux droits des publics. Des Travailliers Sociaux (TS) ont pour missions de lutter contre les exclusions, d'assurer des actions de prévention et de protection des enfants et des adultes vulnérables, certains sont spécialisés dans l'accompagnement budgétaire. Leur action s'inscrit en lien avec les travailleurs médico-sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Maternelle et Infantile et du service Insertion.

Les actions & faits marquants de l'année

- Développement de l'accueil social de proximité
- Réalisation du « Guide de l'accompagnement social en Corrèze »
- Développement du partenariat avec l'Association Départementale d'Education Routière et d'aide à la mobilité (ADER)

- Participation à la mise en place d'un outil informatique commun au social : SOLIS
- Formation sur le Référentiel de la Haute Autorité de Santé

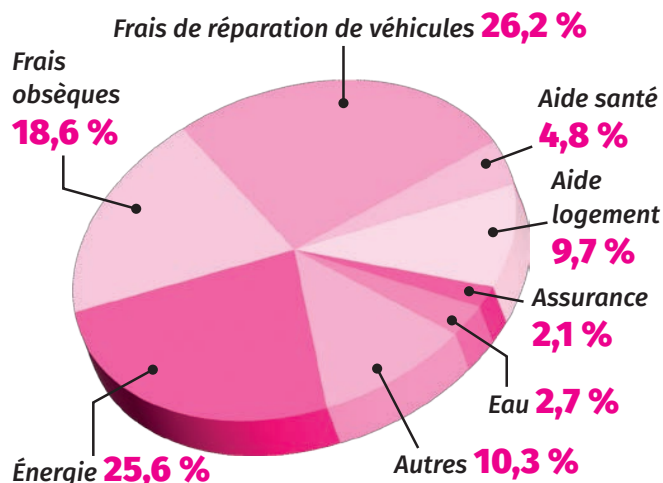


chiffres clés

- **69 264** personnes accueillies en MSD
- **942** personnes accueillies (ASIP*)
- **146 303** appels reçus
- **8 694** foyers suivis par les TS en polyvalence dont 3 989 nouveaux entrants
- **2 076** bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) accompagnés par l'AST
- **86,2 %** : taux de contractualisation des Contrats d'Engagement Réciproque (CER) rSa

* ASIP : Accueil Social Inconditionnel de Proximité

Fonds de secours départemental : Types d'aides accordées



COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE FAMILLES - L'INSERTION

SERVICE EMPLOI ET INSERTION

Le service Emploi et Insertion est en charge de la gestion de l'allocation revenu de Solidarité active (rSa), de l'accompagnement des bénéficiaires, de l'activation et du suivi de leurs parcours d'insertion. Il assure la déclinaison opérationnelle de la politique départementale d'insertion en s'appuyant sur deux programmes directeurs : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

L'équipe est composée de 36 professionnels qui assurent :

- Un accompagnement individualisé et graduel des bénéficiaires. Ils organisent l'information et la contractualisation systématiques de toutes les personnes ouvrant un droit rSa,
- Une mission entreprise BOOST Emploi qui développe au quotidien les passerelles indispensables avec le monde de l'entreprise,
- La gestion administrative des dossiers : orientation, évaluation de chaque Contrat d'Engagements Réciproques, contrôle du droit, réductions et suspensions...

Les actions & faits marquants de l'année

● Le déploiement de l'action VINCI ADER CD, en réponse à la problématique de mobilité

Depuis juillet 2023, chacune des 12 MSD (Maison de la Solidarité Départementale) héberge un véhicule de location ADER mis à la disposition des publics accompagnés par les professionnels afin de répondre à leurs besoins immédiats d'insertion sociale, de vie quotidienne et d'emploi. 1 364 jours de location correspondant à près de 50 000 km.

● Une action au service des artistes créateurs

Cette action part du constat que nombre de bénéficiaires « artistes créateurs d'art » ont des difficultés à commercialiser leurs produits et que la marque « Origine Corrèze » permet de promouvoir et d'assurer une reconnaissance des produits et savoir-faire corréziens. Une réunion d'information a été organisée, le 12 septembre 2023 avec l'ensemble des artistes créateurs d'art

recensés par leurs référents de parcours. Les sujets de la création/de la reprise et du développement d'entreprise, les enjeux et les obligations qui s'y rattachent, l'opportunité de rejoindre le label « Origine Corrèze » ont été abordés.

● La participation à l'événement « MIC » Mission Innovation Corrèze le 17 novembre 2023

La MIC a été créée pour en faire un rendez-vous annuel fédérateur, sur le thème du numérique. L'objectif est de lutter contre la fracture numérique afin de faciliter les démarches d'insertion sociale et professionnelle ; le service Emploi et Insertion a participé à cet événement avec son stand « Boost Emploi ».

À Juillac, un atelier de découverte de la plateforme Corrèze Boost Emploi, a été réalisé par l'animatrice numérique du service Emploi Insertion.

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE FAMILLES - L'INSERTION

SERVICE EMPLOI ET INSERTION



chiffres clés

- **41 %** : sorties emploi/formation
- Un ratio **bénéficiaires rSa/population** total de **2,64 %** en Corrèze (5% au niveau national)
- **8 243 CER*** établis et examinés
+ **3,41%** en 1 an
- **91,4 %** : Taux de **contractualisation**
- **70 %** des personnes ayant suivi une action
« **Clés de l'emploi** », toujours en emploi 6 mois plus tard
- **Le Pacte Territorial d'Insertion 2022/2024**
réalisé à **94 %**

Boost Emploi

- **9 966** comptes candidats
- Plus de **1 000** entreprises partenaires



Stand Corrèze Boost emploi
à la « Mission Innovation Corrèze »



* CER : Contrat d'Engagement Réciproque

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE FAMILLES - L'INSERTION

SERVICE PMI / SANTÉ

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) / Santé contribue à l'accueil de jeunes enfants (RAM*, Assistants Maternels, crèches), à la promotion de la santé, à la prévention, au soutien à la parentalité et à la protection des enfants. Il permet, par ses actions précoces, d'agir le plus en amont possible sur l'environnement familial et social de l'enfant et ainsi de garantir à l'enfant l'accès à ses droits les plus essentiels. À cela s'ajoute une attention particulière aux publics vulnérables, avec le maintien d'une offre de santé accessible à tous et la volonté politique que chaque enfant puisse accéder à des dispositifs d'accueil individuel ou collectif.

Les actions & faits marquants de l'année

- Participation active à des projets de prévention, de santé publique en transversalité avec les services du Conseil départemental et les partenaires : mois sans tabac, Octobre Rose, ateliers d'auto palpation.
- Semaine de la vaccination : du 24/04/2023 au 30/04/2023.
- Sensibilisation, information et vaccination lors des consultations médicales préventives dans les Maisons de Solidarité Départementales.
- Action de prévention et de soutien à la parentalité : dépistage des troubles sensoriels, du langage, du comportement, des problématiques familiales et environnementales chez les enfants de 4 ans.
- Action de prévention bucco-dentaire auprès des enfants scolarisés en moyenne section (1 630 kits distribués).
- Action de prévention des risques de mortalité infantile auprès des familles et des modes de garde du jeune enfant (position de couchage, conseils auprès des parents et des professionnels).
- Action de prévention du bon usage des écrans auprès des familles, des enfants en école maternelle et des assistants maternels.
- Actions de promotion des modes d'accueil : 9 réunions collectives d'information sur le métier d'assistant maternel, 4 réunions collectives sur le métier d'assistant familial.



Distribution des kits bucco-dentaires

chiffres clés

- **1 630 bilans de santé** réalisés en école maternelle contre 1 582 en 2022
- **53 assistants maternels** agréés soit **+ 26,19 %**
- **4 maisons d'assistants maternels** ouvertes soit 33 places d'accueil et 8 projets de création
- **6 projets d'établissement d'accueil** du jeune enfant en cours

* RAM : Relais d'Assistants Maternels



COHÉSION SOCIALE AUTONOMIE ET MDPH

PILOTAGE DE L'OFFRE



Le service est composé de 7 agents et a pour mission de décliner la politique départementale en faveur de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap, à domicile ou en établissement. Il est chargé de suivre et adapter l'ensemble de l'offre de services, et dispositifs dans le champ de la prévention, de l'accompagnement, de la prise en charge des bénéficiaires en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Il contribue à l'opérationnalité, le suivi et l'évaluation des dispositifs, en tenant compte des évolutions réglementaires et en soutenant des projets innovants en faveur du maintien à domicile.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Préparation du Service Public Départemental Corrèze Autonomie**

- **Un renforcement des actions en faveur du maintien à domicile**

Le virage domiciliaire est un enjeu majeur des politiques de l'Autonomie. Le Conseil départemental s'est engagé dans une programmation avec un budget d'intervention, en faveur de l'appui à la transformation en service autonomie à domicile, de l'attractivité des métiers, du soutien aux aidants, de la promotion de l'accueil familial. Cette programmation se déclinera sur 3 années pour une enveloppe financière de 312 708 €.

- **Déploiement d'une nouvelle communication en faveur de l'attractivité des métiers de l'aide à la personne**

L'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) est un véritable levier pour les services d'aide à domicile depuis 2020.

Afin de promouvoir l'élargissement du dispositif à l'ensemble des métiers du domicile et des établissements en faveur des seniors, du handicap et de l'enfance, le Conseil départemental a déployé, en 2023, une nouvelle campagne de communication et une nouvelle plateforme interactive.

chiffres clés

- **13 projets habitat inclusif**
384 167 € - Programmation fixée 2022/2029
- **72 ESMS* conventionnés (AMAC)**
224 personnes sont entrées dans le parcours en 2023 (en moyenne 220/an pour une moyenne de 42 CDI signés/an)

724 377 € conférence des financeurs pour **60** actions de prévention en 2023. Depuis 2017, la moyenne annuelle était de 40 actions

* ESMS : Établissement Social et Médico-Social

COHÉSION SOCIALE

AUTONOMIE ET MDPH

SERVICE GESTION DES ALLOCATIONS

Le service mobilise 28 agents pour assurer l'instruction, le paiement et la récupération des ressources relatives aux aides pour le maintien à domicile ou à l'hébergement de personnes âgées ou en situation de handicap relevant des compétences du Département. En sus, au titre de la MDPH*, ce service instruit et notifie l'ensemble des droits et orientations des personnes handicapées quel que soit l'organisme financeur. Pour assurer ces missions, le service est organisé en 4 cellules (1 par prestation) et un référent métier Système d'Information.

Les actions & faits marquants de l'année

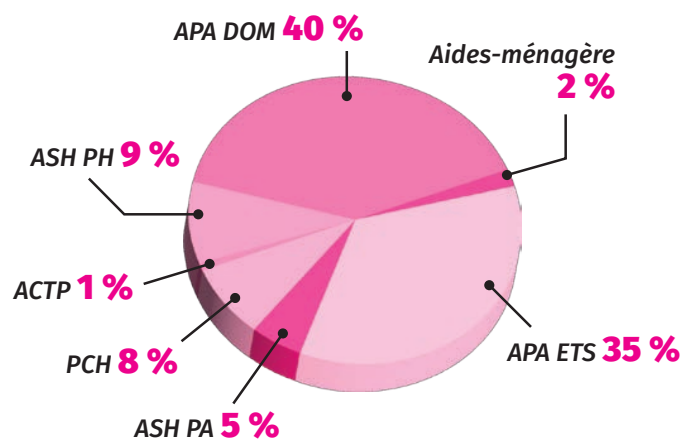
- Préparation du Service Public Départemental Corrèze Autonomie
- Au cours des 3 dernières années, il est observé une diminution des demandes d'aide sociale avec pour autant un nombre de bénéficiaires en augmentation. Constat qui peut s'expliquer par le vieillissement des usagers de plus en plus important.
- Concernant l'APA* à domicile, après une hausse significative des demandes en 2022 (sortie de la crise sanitaire), le nombre de demandes a décliné en 2023. Le nombre de bénéficiaires reste stable avec une moyenne de 3 560.
- Enfin, la PCH* affiche une légère diminution de ses bénéficiaires avec un nombre de demandes annuelles relativement stable.
- Revalorisation tarifaire de l'aide servie par un prestataire au 1^{er} janvier : 23€/heures d'intervention pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH (+1€).
- Poursuite du déploiement du système d'information harmonisé national labellisé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.
- Poursuite du projet de dématérialisation de toute la chaîne d'instruction et d'évaluation des usagers de la MDPH avec la numérisation par un prestataire du stock de + de 29 000 dossiers (fin mars 2024) et le choix d'un outil de Gestion Électronique de Documents (GED).

* MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
* APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
* PCH : Prestation de Compensation du Handicap

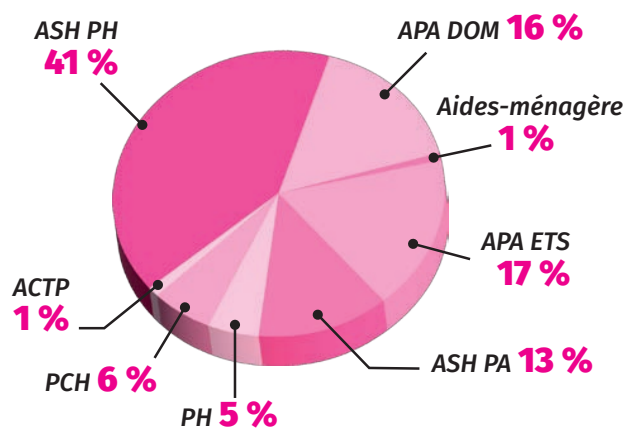


chiffres clés

Bénéficiaires par types d'aides en 2023



Dépenses par types d'aides en 2023



ASH : Aide-Soignant en milieu Hospitalier
PA : Personne Âgée - PH : Personne Handicapée
ETS : Établissement - DOM : Domicile
ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne



COHÉSION **SOCIALE** AUTONOMIE ET MDPH

SERVICE ÉVALUATION

Le Service Évaluation est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui évalue l'éligibilité à une prestation au regard de la situation de la personne par le biais d'une évaluation des besoins suite à des demandes d'APA ou MDPH déposées par les usagers. Ces évaluations se font en lien avec les projets de vie et pourront aboutir à des propositions de plans d'aide ou de plans personnalisés de compensation établis en faveur de tous les publics fragilisés : personnes âgées de plus de 60 ans, enfants et adultes en situation de handicap.

Les actions & faits marquants de l'année

- Préparation du Service Public Départemental Corrèze Autonomie
- Nouveau projet de service
Renforcement des équipes enfance et insertion professionnelle/orientation :
+ 0.50 poste d'infirmière pour le service enfance,
+ 1 poste d'assistant social pour le service insertion et orientation,
Vacation de psychiatres pour supervision et prise de décision lors des évaluations MDPH.
- Entrée de 2 nouveaux jeunes dans le dispositif Andros Confiserie pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes autistes
- Nouveau formulaire de demande APA



chiffres clés

- **3 070** demandes **APA** soit - **7%** par rapport à 2022
 - **3 792** bénéficiaires **APA** soit + **5%** par rapport à 2022
 - **15 609** demandes **MDPH** soit + **2,62 %** *
 - **24 558** bénéficiaires **MDPH** soit + **3 %** par rapport à 2022
- 

ÉDUCATION - JEUNESSE

À travers le plan « Bien vivre au collège », le Département souhaite apporter les meilleures conditions de travail et de sociabilisation aux collégiens. Il s'engage en faveur de l'alimentation locale et de la transition énergétique, et apporte un soutien financier aux familles. Il organise, également, le transport des élèves en situation de handicap et assure la gestion du dispositif Handimobile. Le service est composé d'une équipe administrative de 11 ETP et de plus de 258 agents départementaux qui assurent les missions de maintenance, de restauration et d'entretien dans les collèges publics.

Les actions & faits marquants de l'année

● Une alimentation saine et locale

Une technicienne restauration promeut au sein des collèges un approvisionnement durable en circuit court, des produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, tout en favorisant l'emploi par la structuration des filières locales.

Des actions de partenariats durables entre les producteurs de proximité et les collèges sont en cours avec la Chambre d'Agriculture.

L'objectif est de proposer aux collégiens du bœuf issu des troupeaux 100 % corréziens. Des engagements ont été pris avec les ateliers de découpe répartis sur le département.

● La lutte contre le harcèlement et les cyberviolences

Un ensemble d'actions qui ciblent à la fois les enfants, les parents, les professionnels. Sensibiliser une cohorte de 6^{èmes} avec l'intervention de l'association e-Enfance place le Département en tête des collectivités les plus actives sur ce sujet.

Des sessions de formation sont organisées à destination des professionnels, des bénévoles et des élus, en lien avec les partenaires associatifs (Aroéven, ...) et le réseau CANOPÉ.

Un partenariat dans le cadre de la Foire du livre de Brive a permis aux collégiens d'assister à une conférence d'Adèle Tariel. Cette autrice de littérature jeunesse a écrit « La Meute », un roman inspiré d'une histoire vraie.

Des actions ont été menées dans 4 collèges en partenariat avec la compagnie Koubi

● Des groupes de travail collaboratifs avec les principaux et adjoints gestionnaires

En 2023, des groupes de travail thématiques (budget et restauration) ont permis de préciser les relations entre les services du Département et ceux de l'Éducation nationale et de préparer ainsi l'évolution réglementaire contenue dans la loi 3DS (autorité fonctionnelle des départements sur les secrétaires généraux d'établissement).

chiffres clés

- **10 455** collégiens
- **25** collèges publics et **5** privés
- **22 %** achats de **produits locaux alimentaires** contre 19 % en 2022
- Plus de **2 000** collégiens sensibilisés contre le harcèlement scolaire en 2023



CELLULE SPORTS

La politique sportive départementale est de soutenir ceux qui font l'offre sportive en Corrèze et assurent l'équité d'accès à la pratique.

Le Département a affecté plus de 1 376 085 € d'aide aux clubs, comités, sportifs de haut niveau et grands événements.

Il favorise, également, les sports de pleine nature en accompagnant les Stations Sport Nature, en poursuivant l'opération « Corrèze Destination Trails », et en améliorant le dispositif « Balades en Corrèze ».

Les actions & faits marquants de l'année

- **Le Département s'est saisi de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour mettre davantage de sport dans la vie des Corrèziens**

Il a contribué à l'organisation de la semaine olympique et paralympique à destination de la jeunesse qui s'est déroulée à l'Espace 1000 Sources.

Dans le cadre de l'appel à projets « Programme des Volontaires » lancé par Paris 2024 il a coaché les 28 Corrèziens sélectionnés au niveau départemental pour participer à l'organisation des Jeux en leur proposant notamment une formation aux premiers secours. 17 Corrèziens ont officiellement été retenus par les instances olympiques.

- **Le Département a poursuivi son engagement en faveur des sports de pleine nature**

La formule renouvelée des Balades Secrètes en Corrèze (kilométrage raccourci et dégustation de produits Origine Corrèze) a permis d'atteindre la cible visée.

Concernant la Véloroute « La Vagabonde », l'année 2023 a été consacrée à l'amélioration de l'offre de services le long de l'itinéraire et notamment à proximité des sites gérés par le Département, soit l'Espace 1000 Sources, les vestiges des Cars, le musée du président Jacques Chirac, le Domaine de Sédières, la Réserve départementale de Biodiversité d'Argentat-sur-Dordogne.

Le Département a entamé auprès des territoires un diagnostic des Stations et Sites Sport Nature afin d'estimer la qualité du service rendu dans la perspective du renouvellement de ce label dont l'échéance arrive courant 2024.

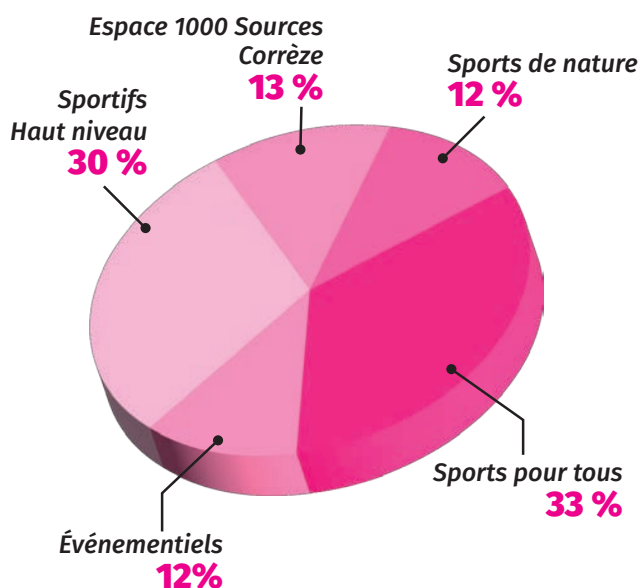


chiffres clés

+ 16 M€ de dépenses réelles de fonctionnement

● **283 clubs** soutenus

Répartition du budget de fonctionnement en 2023



COHÉSION SOCIALE

JEUNESSE, SPORTS, CULTURE

CULTURE PATRIMOINE

L'accès à une offre culturelle variée, de qualité et de proximité, la sauvegarde du patrimoine rural guident l'activité du service. Le Département propose plusieurs programmes d'intervention en ce sens et fait vivre des lieux culturels (musée du président Jacques Chirac, musée de la Résistance Henri Queuille, Domaine de Sédières) en proposant des expositions et animations. Il apporte expertise aux communes sur la restauration et la valorisation du patrimoine.

Budget 2023 : 1 883 500 € en fonctionnement et 45 000 € en investissement.

Les actions & faits marquants de l'année

- **La politique de soutien aux associations culturelles**

Le nombre de projets déposés en 2023 sur le portail des subventions est stable (396) pour les actions culturelles des territoires alors qu'une nouvelle association (pays d'Art et Histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour) a intégré les événements à vocation départementale. Le dynamisme des ateliers d'éducation artistique se poursuit.

- **Musée départemental de la Résistance Henri Queuille**

La fidélisation du public est au rendez-vous, puisque le musée a enregistré sa meilleure fréquentation historique, avec un doublement de la fréquentation par rapport à 2022 en grande partie dû à l'attractivité de l'exposition temporaire autour du Jouet de Neuvic. 2023 est, également, la meilleure année de fréquentation pour les Journées Européennes du Patrimoine.

- **Le domaine de Sédières**

L'accent a été mis sur l'amélioration des conditions d'accueil du public avec l'ouverture d'un point de restauration qualitatif en continu le midi sur la période estivale et une meilleure qualité de l'information donnée sur les animations proposées au Domaine, qu'elles soient culturelles, sportives, touristiques. Une attention particulière a également été apportée à la valorisation des produits « Origine Corrèze » par une vente dans la boutique du château et une présence de producteurs locaux lors de manifestations telles que celles organisées par le Festival de la Vézère.



chiffres clés

Budget

Fonctionnement
1 883 500 €



Investissement
45 000 €

- **8 ETP** - (hors musée du président Jacques Chirac).
- **403 dossiers subventionnés** attribués aux acteurs culturels en 2023 contre 361 en 2022

Domaine de Sédières

- **3 823 visiteurs** pour l'exposition **Exp(1)osion** en 2023 contre 3540 en 2022
- **4 240 spectateurs** pour les Apéros concerts en 2023 contre 3600 en 2022
- **1 189 spectateurs** pour les spectacles Jeunes public contre 989 en 2022

Musée Henri Queuille

- **4 810 visiteurs** contre 2336 en 2022



COHÉSION SOCIALE JEUNESSE, SPORTS, CULTURE

MUSÉE DU PRÉSIDENT JACQUES CHIRAC

Grand destinataire de cadeaux, le président Jacques Chirac s'est fait à son tour donateur, en offrant les 5 000 objets d'art ou simples pièces curieuses reçus entre 1995 et 2007 au Département. Le musée valorise ce don, symbole des évolutions de notre histoire comme de notre société, au sein d'un espace d'exposition permanent et d'une « réserve visitable ». 2023 a été marquée par les expositions temporaires « les 25 portraits officiels des présidents » et l'exposition temporaire « Opinel ».

Les actions & faits marquants de l'année

- Retour des groupes, après une inflexion post COVID.
- Mise en place de médiations sur le nouveau thème « Président de la République ».
- Les deux expositions temporaires ont attiré des publics plus diversifiés qu'habituellement (notamment OPINEL).
- Lors des Journées Européennes du Patrimoine 2023, 1 141 visiteurs se sont présentés, soit la meilleure fréquentation depuis 10 ans.
- Les produits dérivés de la coutellerie OPINEL, vendus à la boutique, ont été un succès commercial.



chiffres clés

Budget

Fonctionnement
166 500 €



Investissement
87 300 €

- **7 ETP** (Équivalents Temps Plein)



+11%
de fréquentation
par rapport à 2022

- **24 719 visiteurs** en 2023 contre 22 211 en 2022

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Créées à la Révolution, les Archives départementales sont les « gardiennes de la mémoire » corrézienne. À ce titre, elles collectent, conservent, classent et valorisent les documents produits par les organismes publics sur le territoire du département. Fin 2023, elles conservaient 16 423 mètres linéaires (ml) de documents datant du XIII^e au XXI^e siècles, et plus de neuf téraoctets de données électroniques (documents numérisés ou nativement numériques). Elles interviennent, également, auprès des administrations (services du Conseil départemental et de l'État, communes, notaires) pour les conseiller.

Les actions & faits marquants de l'année

- Les Archives départementales accompagnent en tant que fonction support de plus en plus de projets de dématérialisation des procédures : sensibilisation de 14 services de la collectivité aux problématiques d'archivage électronique et à la numérisation à valeur probante, et accompagnement spécifique de trois projets.
- 224 797 pages ont été numérisées en interne en 2023, notamment plus de 2 500 plans du XIX^e et début XX^e siècles de bâtiments communaux et départementaux, en vue de leur mise en ligne sur le futur site internet, projet prévu en 2024. Il sera accompagné de la mise en place d'un logiciel de recherches guidées et de suivi des demandes par correspondance, entièrement paramétré en interne par la direction des Systèmes d'Information (mise en ligne prévue au printemps 2024).
- 368 personnes ont visité l'exposition « Le cinéma en Corrèze. Travelling sur les salles, les exploitants et les films », qui est maintenant itinérante dans le département.
- Par ailleurs, plusieurs manifestations ponctuelles ont été organisées pour faire découvrir les fonds conservés aux Archives départementales (général Hugo, photographe Chadeyron...), y compris hors les murs. Cela a été l'occasion pour plus de 769 visiteurs de découvrir des expositions réalisées par les Archives, et pour 652 personnes d'assister à des conférences ou visites guidées en partenariat avec le tribunal de Brive, l'association Mémoire en chemin, ou encore les communes d'Ussel et de Chameyrat.

chiffres clés

- **461** lecteurs
- **5 119** documents originaux
communiqués en salle de lecture
- **1 545** recherches par correspondance
+ **192** par rapport à 2022
- **33 895 647** images vues sur internet
+ **2 103 903** par rapport à 2022
- **101,7** mètres linéaires d'archives
publiques versées



Exposition « Le Cinéma en Corrèze »
aux Archives départementales

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

La Bibliothèque départementale, compétence obligatoire du Conseil départemental, joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural.

À côté de ses missions traditionnelles de prêt de documents de tous types, de conseil et de formation des bibliothèques de son réseau, elle a progressivement élargi ses compétences à d'autres domaines. Elle anime ainsi des actions culturelles bien ancrées dans le territoire et met, également, à disposition des lecteurs une médiathèque numérique aux contenus riches et variés, en partenariat avec Brive, Tulle et Ussel.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Le prix des lecteurs corréziens**, dont la 10^e édition s'est déroulée en 2023, rassemble toujours plus de participants. 782 lecteurs ont voté en 2023 pour un des titres proposés par les bibliothécaires du département.
- **La 26^e édition de Coquelicot**, avec 30 spectacles dans le département, s'est achevée le 28 mai 2023 à Beynat. En Corrèze, le festival a attiré en moyenne 63 spectateurs par représentation.
- 4 616 enfants ont voté à l'occasion du **26^e prix de l'album jeunesse**, qui a été remis à Sédières le 23 juin 2023. Lors de cette manifestation et pendant les interventions organisées dans les classes et crèches, 135 enfants ont pu rencontrer l'une des auteurs lauréats.
- Pour la 4^e année consécutive, la Corrèze participait au **Mois du film documentaire** en novembre 2023. Il a rassemblé 270 spectateurs. 11 bibliothèques sur 13 communes ont proposé 13 projections.
- Enfin, l'association des amis de la Bibliothèque départementale a été dissoute lors de son assemblée générale du 1^{er} décembre 2023. Dorénavant, les formations pour les bibliothécaires salariés et bénévoles du réseau sont entièrement organisées par la Bibliothèque départementale.



chiffres clés

- **108 bibliothèques** accompagnées
- **96 398 prêts physiques**
+ 6803 par rapport à 2022
- **82 721 livres**
+ 3722 par rapport à 2022
- **9 675 DVD**
+ 84 par rapport à 2022
- **280 outils d'animation**
+ 29 par rapport à 2022

Médiathèque numérique

- **4 500 films** visionnés
+ 911 par rapport à 2022
- **2 142 livres**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2023

PÔLE **RESSOURCES**





PÔLE RESSOURCES FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION

La direction des Finances et de la Commande Publique participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. Elle est à ce titre garante de la fiabilité et de la sécurisation des procédures budgétaires et comptables. Elle est également en charge de la tarification des établissements médico-sociaux. Ses compétences en matière de contrôle de gestion sont mises à la disposition des directions pour répondre à leurs demandes. Elle est en charge de la commande publique, garante du respect des procédures et elle accompagne les directions dans la recherche de performance des achats dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Les actions & faits marquants de l'année

- Adoption d'un nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF) dans le cadre du passage à la M57 : ce document recense l'ensemble des procédures budgétaires et comptables applicables au sein de la collectivité,
- Poursuite du déploiement des outils de dialogue budgétaire et de l'harmonisation des pratiques en termes de pilotage budgétaire.

“ **Éclairer les décisions ayant un impact financier et accompagner les élus dans leurs choix, tout en assurant la performance de l'achat public de la collectivité.** ”

chiffres clés

- + **16 M€** de **dépenses** réelles de **fonctionnement** (action sociale, rémunération du personnel, soutien financier aux partenaires du Département) entre 2022 et 2023 (soit +6% en un an)
- + **6 M€** de **recettes** réelles de **fonctionnement** (fiscalité, dotations, autres) entre 2022 et 2023 (soit +1,6% en un an)
- + **10 M€** de **dépenses** réelles **d'investissement** (travaux sur les routes et dans les bâtiments, subventions aux communes) entre 2022 et 2023 (soit +21% en un an)
- 0 €** de recours à l'emprunt en 2023
- **120 M€** de diminution de l'encours de dette depuis 2015



PÔLE RESSOURCES

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Les missions du service Commande Publique sont de :

- Centraliser les besoins des directions opérationnelles et établir la programmation des achats,
- Veiller au respect des seuils, gérer les procédures d'achat et le suivi des marchés en lien avec les Directions Opérationnelles,
- Sécuriser juridiquement les procédures de passation de marchés,
- Conseiller en matière de commande publique d'autres collectivités dans le cadre de l'ingénierie territoriale,
- Proposer l'intégration d'engagements sociaux et environnementaux dans nos marchés, et accompagner d'autres maîtres d'ouvrages dans leurs démarches de clauses sociales.

Les actions & faits marquants de l'année

- Clause d'insertion sociale innovante : marché de numérisation des dossiers de la MDPH,
- Dépassement de plus de deux fois le volume d'heures prévues sur les 3 ans dès le 1^{er} trimestre,
- Recrutement en priorité de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
- 4 personnes recrutées en CDD renouvelable pour 6 mois dans les clauses d'insertion.

“ **Le service de la commande publique assure et sécurise juridiquement la passation et l'exécution des marchés publics visant à répondre aux besoins du Département en matière de travaux, de fournitures et de services.** ”



chiffres clés

Volumétrie

● **186** marchés conclus
en 2023

45,6 M€ HT



Répartition financière par nature de marché



- **19 %** fournitures
- **22 %** services
- **59 %** travaux

Part des clauses sociales et environnementales

- **23 %** clauses sociales
- **46 %** clauses environnementales





PÔLE RESSOURCES FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE BUDGET-COMPTABILITÉ

Composé d'une équipe de 11 agents, le service Budget-Comptabilité est en charge de la préparation, de l'exécution et du suivi du budget du Département ainsi que des 3 budgets annexes (CDEF, CDS et Corrèze Autonomie). De plus, il assure un suivi et une veille journalière en matière de qualité comptable. Il mène également pour l'ensemble de la collectivité départementale les missions de gestion de la dette et de la trésorerie et veille au bon encaissement des recettes.

Les actions & faits marquants de l'année

- 2023 a été une année charnière avec le travail préparatoire à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 qui remplace la M52 : transposition des lignes budgétaires, fiabilisation de l'inventaire comptable, sessions de formations.
- Par ailleurs, un nouveau budget annexe « Corrèze Autonomie » a été créé lors de l'Assemblée Plénière du 1^{er} décembre 2023, pour un montant de 3 086 000€.

“ **Garant du respect des règles budgétaires et comptables au sein de la collectivité, le service veille également à la performance du délai global de paiement via l'optimisation des procédures internes.** ”

* CA : Compte Administratif

* TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

* FB : Foncier Bâti

* CVAE : Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

* DMT0 : Droits de Mutation à Titre Onéreux

* TSCA : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances

* AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

*FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée

PÔLE RESSOURCES

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

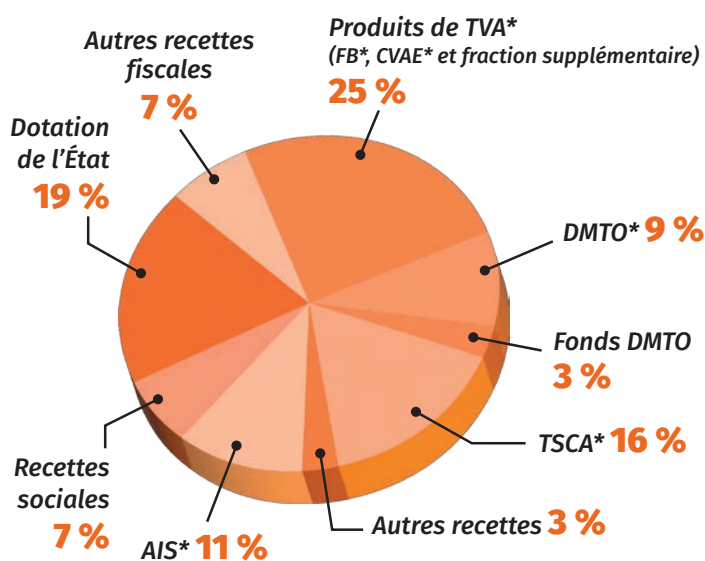
SERVICE BUDGET-COMPTABILITÉ



chiffres clés

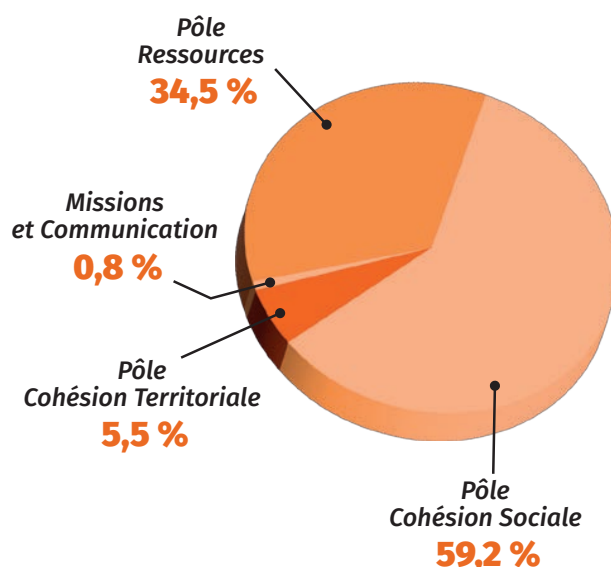
Recettes de fonctionnement

au CA* 2023 : **340,5 M€**



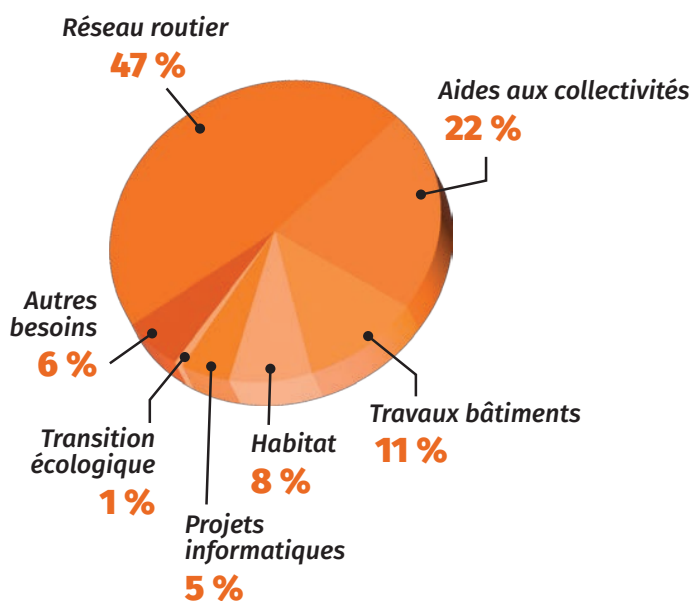
Dépenses de fonctionnement

au CA 2023 : **266,5 M€**



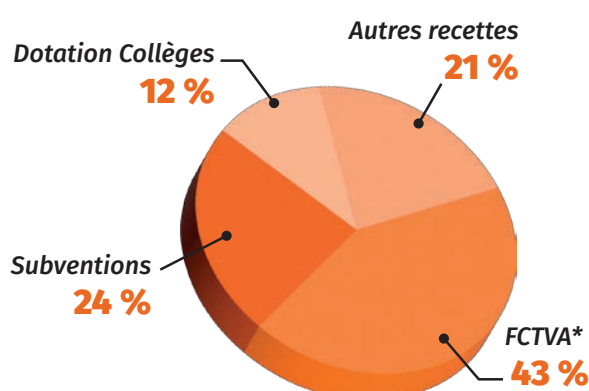
Dépenses réelles d'investissement

au CA 2023 : **60,3 M€**



Recettes réelles d'investissement

au CA 2023 : **11,1 M€**



- Le délai de paiement en amélioration avec en moyenne **12,30 jours** pour la Corrèze en 2023 contre 20,2 jours en moyenne pour l'ensemble des Départements.

PÔLE RESSOURCES

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE CONTRÔLE DE GESTION - ÉVALUATION

Le service Contrôle de Gestion - Évaluation assure le suivi de la gestion et du financement de différents Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) de compétence départementale des secteurs personnes âgées, handicap et enfance : missions de contrôle de gestion, suivis comptables, budgétaires, financiers ainsi que tarification de ces derniers.

Dans le cadre de ces missions, le service participe, conjointement avec la direction de l'Autonomie, à l'élaboration et au suivi des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Enfin, le service est en charge du suivi des autorisations des ESSMS.

Les actions & faits marquants de l'année

- L'année 2023 a été marquée par la nécessité d'accompagner les établissements dans un contexte économique tendu, notamment en raison de l'inflation. Les agents du service ont mené des études sur certains coûts spécifiques (énergie, revalorisations salariales...) afin de faciliter la prise de décision concernant les hausses de tarifs demandées.



“ **Accompagner les établissements au quotidien grâce à une expertise globale.** ”

chiffres clés

Nombre de structures ESSMS

- **45 établissements** du secteur Personnes Âgées
- **11 organismes gestionnaires** du secteur Handicap
- **4 organismes** du secteur Enfance

Nombre de budgets analysés

- **52** budgets du secteur Personnes Âgées
- **27** budgets du secteur Personnes Handicapées
- **10** budgets du secteur Enfance

60,29 € tarif moyen d'hébergement en EHPAD* en 2023 **+ 6,7 %** par rapport à 2022

- **743 bénéficiaires** d'aides sociales

15,2 M€ de **dépenses** aux aides sociales

*EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES

Le service Emploi et Compétences a en charge la mise en œuvre des stratégies de recrutement, la promotion de la mobilité interne et la formation permettant un réel accompagnement du parcours professionnel des agents de la Collectivité. Il apporte conseils et assistance aux directions/chefs de service dans l'évolution des métiers.

Ce service met en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Il est également l'interlocuteur en matière de stages, d'emplois saisonniers et d'apprentissage et est garant du tableau des emplois et du respect des procédures en matière de recrutement.

Les actions & faits marquants de l'année

- La mise en place du RIFSEEP + SEGUR + 1 607 heures - mise à jour de la cartographie des métiers, mise en place d'une cotation des postes, prise en compte du RIFSEEP et du SEGUR lors des recrutements/mobilités, mise en place de 2 journées dédiées au département dans le cadre des 1 607 heures pour les agents des collègues (formations/informations),
- Préparation de l'intégration au 01/01/2024 des anciennes Instances de Coordination de l'Autonomie et de Corrèze téléassistance,
- Réflexion et groupes de travail relatifs à la mise en place d'une campagne de recrutement pour les agents d'exploitation de la voirie et des réseaux divers sur l'année 2024,
- Réflexion et lancement du projet d'achat d'un nouveau logiciel métier GPEC en commençant par le volet formation,
- Élaboration des parcours de formation pour les métiers des routes,
- Augmentation des actions de formations proposées à l'ensemble des agents de la Collectivité notamment des actions organisées en INTRA (gestion de l'agressivité, premiers secours en santé mentale, laïcité...).



chiffres clés

Cellule emploi

- **95 départs** d'agents dont 40 en retraite, 10 mutations, 13 démissions, 18 disponibilités, 7 détachements, 1 fin de contrat, 1 intégration directe, 1 refus de titularisation, 1 rupture de contrat d'apprentissage et 3 fins de CDD
- **181 opérations de recrutement**
49 recrutements externes, 1 vacation, 72 mobilités internes, 24 mutations, 2 recrutements par voie d'intégration directe, 2 recrutements par voie de détachement, 13 mises au stage, 2 CDI, 2 réintégrations après disponibilité, 3 contrats de projet, 11 apprentis, 1 vacation
- **22 saisonniers**

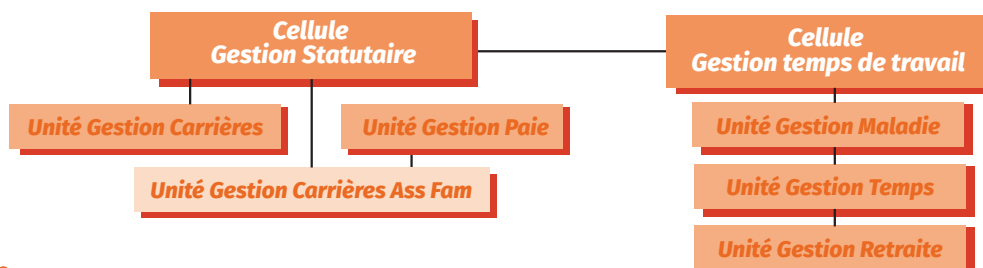
Cellule formation

- **886** agents ont suivi au moins 1 formation
- **2 602 jours de formation**
- **48** agents ont suivi une formation statutaire
- **29** agents ont suivi une préparation aux concours / examens
- **113 905 €** réalisés sur le budget dédié à la formation (hors cotisation CNFPT)
- **251 demandes de stages** dont **123** accordées soit 49%
- **39 088 €** consacrés à l'accueil de stagiaires

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE GESTION DU PERSONNEL



Les actions & faits marquants de l'année

Nouvelles mesures mises en place

- Ségur de la santé, créé en faveur de la filière socio-éducative, de l'animation, des personnes exerçant des fonctions d'accompagnement socio-éducatif à titre principal et élargi aux personnes travaillant dans les MSD-MSAP en territoire.
- Un Régime indemnitaire RIFSEEP* repensé afin de tenir compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents de la Collectivité.
- Les 1 607 Heures avec la volonté première d'adapter et repenser les cycles de travail de la Collectivité pour répondre à l'organisation des services et faciliter l'exercice des différents métiers. Le travail mené a conduit à créer 4 cycles horaires supplémentaires avec possibilité de travailler une semaine à 5 jours et une semaine à 4 jours ; 40 heures et 41 heures.
- La mise en œuvre de l'ensemble de ces modalités a été réfléchi afin d'améliorer le service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents de la Collectivité.
- La création, le 1^{er} janvier 2024, de la plateforme unique Corrèze Autonomie a demandé aux agents du service de s'associer afin de faciliter, dès mars 2023, l'intégration des personnels des Instances de Coordination de l'Autonomie et de Corrèze Téléassistance. Les rencontres organisées sur tout le territoire ont permis à ces personnes de connaître les missions de la direction des Ressources Humaines et plus généralement la Fonction Publique Territoriale.

*RIFSEEP : Régime Indemnitaire des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel



chiffres clés



● 55 % femmes

À l'échelle nationale, la Fonction Publique Territoriale compte 64 % de femmes

● 45 % hommes

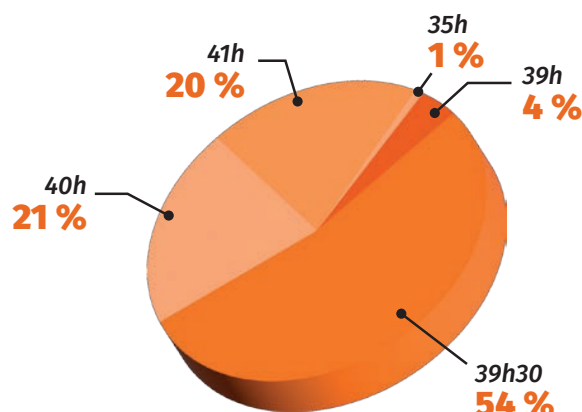
- 30 groupe de travail avec les représentants du personnel

- 10 instances paritaires



- 18 réunions dont 14 sur l'agressivité, RIFSEEP, SEGUR, 1607 H, Synthèse Routes 4.0

Cycles horaires de la collectivité



PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

CELLULE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Sa mission : assurer des conditions sûres et saines de travail pour l'ensemble des agents. Elle conduit l'analyse des risques professionnels, les actions de prévention, les analyses des accidents de service. Elle assure le fonctionnement de la formation spécialisée du Comité Social Territorial, le traitement des dossiers d'accidents, maladies professionnelles, fiches incidents/presqu'accidents.

Elle conduit la politique d'obligation d'emploi en favorisant l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, intervient pour les aménagements de poste et assure le suivi social des agents.

Elle gère également le dispositif du télétravail, le suivi de la participation employeur au titre de la prestation repas.

Les actions & faits marquants de l'année

- 39 visites de sites pour la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP),
- 3 visites d'inspections par l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI),
- Actions de sensibilisation aux risques routiers pour les agents de la Direction des Routes et de la direction Action Sociale Familles Insertion (MSD) : 227 agents participants,
- Action de sensibilisation/prévention plantes allergisantes dispensée à l'ensemble des référents des secteurs concernés par la présence de cette plante,
- 35 situations d'aménagement de poste traitées et accompagnées.



chiffres clés

- **57 accidents de service**
- **20 accidents** déclarés sans arrêt de travail
- **4 accidents** de service avec arrêts de plus de 90 jours
- **4 maladies professionnelles** déclarées
- **51 déclarations** de situation d'incident/agression au travail enregistrées pour des faits mettant en cause les administrés



AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

La cellule Assemblées, en lien avec tous les services de la Collectivité, assure l'organisation et la gestion de l'Assemblée départementale tant en séances plénières qu'en Commissions Permanentes (CP). Elle veille à la sécurité des actes, à leur télétransmission au contrôle de légalité et à leur publication.

Les actions & faits marquants de l'année

- Pour un suivi rigoureux de l'organisation, la cellule des Assemblées établit un calendrier des séances plénières du Conseil Départemental (CD) et des réunions de la Commission Permanente avec leurs commissions de travail thématique.
- Elle garantit le bon fonctionnement des séances du Conseil Départemental en centralisant, les dossiers, les rapports et délibérations au moyen des outils de gestion de la collectivité.
- Elle prépare également, dématématise et diffuse les procès-verbaux des séances plénières et les délibérations du Conseil Départemental.
- Elle gère la représentation des élus dans les divers organismes et commissions.

chiffres clés

- **4** séances plénières
- **8** réunions de la CP
- **378** rapports, **378** délibérations et **623** annexes réalisées
- **136** diaporamas et notes de synthèse
- **25** publications sur internet (rapports/délibérations CD/CP et arrêtés)

PÔLE RESSOURCES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

MAISONS DU DÉPARTEMENT

Les 7 Maisons Du Département (MDD) assurent auprès des usagers :

- Un primo accueil : accueil, information et orientation de 1^{er} niveau ;
- Un accompagnement dans l'utilisation des services en ligne du Département et des partenaires ;
- Une facilitation administrative en aidant à la constitution des dossiers ;
- Une mise en relation avec les partenaires (aide à la prise de rendez-vous téléphonique ou physique) ;
- Un lien avec le référent des partenaires lorsque que la situation est complexe ;
- Une organisation des plannings des bureaux et salles de réunion mis à disposition ;
- Une mise à disposition de la documentation relative à l'offre de service ;
- L'organisation de journées d'animation en collaboration avec des partenaires.

Les actions & faits marquants de l'année

- Études des besoins ainsi que des services existants par canton afin de déterminer les lieux d'implantation de nouvelles MDD, en partenariat avec les communes et les chefs de projets de développement du Département.
- Présentations au Président et validations des différents projets d'implantation.
- Préparation de l'ouverture de la MDD d'Ussac et du regroupement des services (MDD, Mairie et La Poste) sur la commune de Saint-Privat.



chiffres clés

- **7 MDD**
- Plus de **24 900 usagers**
- **5 615 demandes** traitées par les agents des MDD sur les dispositifs des partenaires nationaux (CAF, CPAM, CARSAT, ANTS, DGFIP, Pôle Emploi...)
- **2 694 bénéficiaires** des salles de réunion, principalement des associations
- **2 122** personnes ont utilisé les espaces numériques en libre-service
- **11 %** de la population corrézienne (de 170 communes différentes) ont fréquenté une MDD en 2023



Tout usager se rendant dans une Maison du Département doit repartir avec une réponse ou une solution.



PÔLE RESSOURCES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

SERVICE AFFAIRES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Le service Affaires Foncières et Immobilières a en charge :

- La gestion des acquisitions et cessions foncières (y compris phase négociation),
- L'instruction des demandes d'autorisation de boisements,
- L'instruction des demandes de subventions dans le cadre des échanges amiables de terrains agricoles ou forestiers,
- La rédaction et la gestion des baux et conventions de locations immobilières,
- La passation et la gestion des marchés de nettoyage et de gardiennage,
- La passation des contrats d'assurances de la Collectivité, la gestion des contrats et des sinistres (hors contrats flotte automobile et risques statutaires).

Les actions & faits marquants de l'année

- Finalisation des acquisitions de terrains nécessaires à la construction de la déviation de Lubersac (signature des actes d'achat),
- Gestion des conventions de location pour l'installation sur le territoire des coordinateurs de proximité des Parcours Autonomie (prise de contact avec les différents bailleurs, rédaction des conventions, etc.),
- Renouvellement du marché de gardiennage des bâtiments du Département,
- Préparation du dossier de remise en concurrence des contrats d'assurances de la collectivité, en collaboration avec notre cabinet de conseil en assurances,
- Intervention sur les 3 journées de sensibilisation aux risques routiers organisées à destination des agents de la direction des routes et du social : animation de l'atelier « savoir rédiger un constat amiable ».

chiffres clés

- **147 dossiers assurances** traités en 2023 contre 128 en 2022
- **40 nouveaux dossiers** de cession ou d'acquisition ouverts en 2023
- **38 actes notariés** signés (dont 19 pour le seul projet de déviation de Lubersac)
- **65 dossiers soumis à la Commission Permanente** (cessions, acquisitions, servitudes, attribution subventions au titre des échanges amiables, etc.) en 2023 (30 en 2022)
- **39 conventions** rédigées en 2023 (17 en 2022)
- Augmentation des recettes encaissées en 2023 :
1 992 000 € au titre des baux et conventions (1 022 159 € en 2022)
26 000 € au titre des ventes de terrains (7 500 € en 2022)

PÔLE RESSOURCES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

SERVICE INTÉRIEUR

Au service du public, des agents de la collectivité et des élus départementaux, le service intérieur est un service support au quotidien pour répondre à l'ensemble des besoins des services de la collectivité.

Les actions & faits marquants de l'année

- Un travail de réflexion a été engagé avec la direction des Systèmes d'Information pour faire évoluer le logiciel de réservation des véhicules.



chiffres clés

- **4 700** usagers accueillis
- **30 000** accueils et orientations téléphoniques vers les services
- **195** véhicules légers
- **14 500** réservations de véhicules légers mis à la disposition des agents
- **142 000** plis affranchis
- **153** interventions de première maintenance

CELLULE DOCUMENTATION

La cellule Documentation comptabilise chaque année, et en priorité, les communications de documents et, de façon secondaire, les contacts des agents qui s'adressent à elle pour toute sorte de demande d'information (inscription sur une liste de diffusion, envoi d'articles, veille spécialisée, commande d'ouvrages). La cellule Documentation propose une veille sur les actions majeures de la collectivité.



chiffres clés

- **7 927** articles ajoutés en 2023
- **1 230** articles numérisés
- **171** dossiers thématiques



PÔLE RESSOURCES SYSTÈMES D'INFORMATION

SERVICE PRODUCTION

CELLULE SUPPORT, EXPLOITATION ET POSTES DE TRAVAIL

La cellule Supports, Exploitation et Postes de travail est composée de 12 agents et d'un apprenti. Ses objectifs sont de fournir une assistance informatique aux utilisateurs, de gérer les comptes et les habilitations des agents et de gérer le parc informatique de la collectivité et des collèges.

L'objectif est de mettre à disposition des agents de la collectivité un véritable environnement de travail digital, que ce soit au travers d'un matériel performant (ordinateurs, tablettes, smartphones), de solutions collaboratives adaptées ou en facilitant le travail à distance.

Les actions & faits marquants de l'année

- Déploiement de la nouvelle version d'Office sur 1 500 postes de travail,
- Déploiement du matériel pour les 70 agents ayant rejoint la collectivité dans le cadre du service Corrèze Autonomie,
- Nouveaux smartphones pour l'intégralité des agents d'exploitation@ des Routes,
- Gestion à distance et sécurisation des 1 200 ordinateurs pédagogiques des collèges corréziens.



chiffres clés

- **4 000 ordinateurs** déployés dans les 97 sites du CD19
- **1 330 téléphones** fixes
- **900 smartphones**
- Plus de **5 000 tickets** traités



Nous nous mobilisons au quotidien pour résoudre tous vos soucis informatiques !



PÔLE RESSOURCES

SYSTÈMES D'INFORMATION

SERVICE ÉTUDES

Le service Etudes est constitué d'une équipe de 12 agents et d'un apprenti. Les missions principales sont de piloter et d'assister les directions métiers dans leurs projets d'informatisation et/ou de dématérialisation, d'accompagner et de former les utilisateurs, de gérer les demandes et les incidents applicatifs et d'assurer le bon fonctionnement des logiciels métiers.

Les actions & faits marquants de l'année

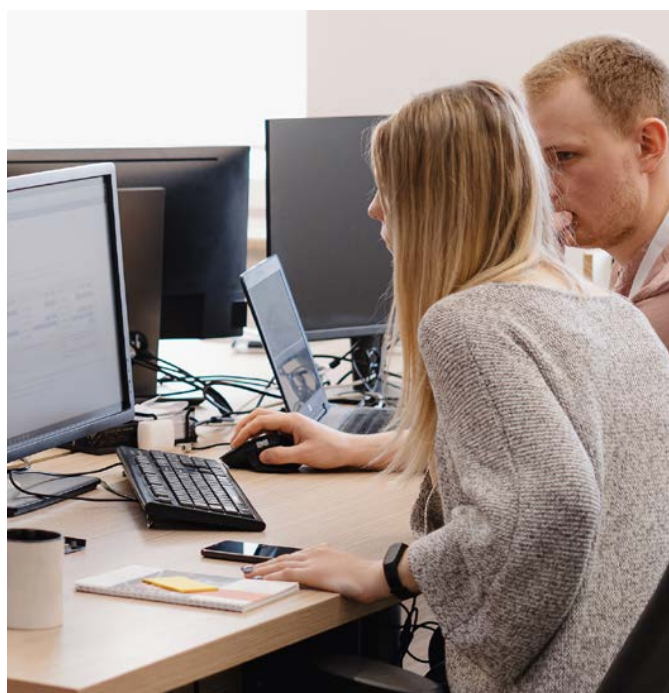
● Projets pilotés par le service Etudes

- Déploiement des outils métiers pour Corrèze Autonomie,
 - Dématérialisation de l'aide à la restauration,
 - Modernisation des plateformes collaboratives et déploiement de Teams,
 - Mise en place d'un guichet unique pour les collègues,
 - Suivi des visites médicales,
 - Modernisation de l'application de gestion du parc automobile et de la réservation de véhicules,
 - Mise en place d'interfaces entre les applications métiers,
 - Mise en place d'un gestionnaire des mots de passe.
- Décloisonnement du travail des chefs de projets pour favoriser la polyvalence,
 - Démarche qualité autour du suivi du portefeuille de projets et de la documentation.



chiffres clés

- **143 logiciels** métiers utilisés par l'administration (**+30%** en 3 ans marquant l'automatisation et la dématérialisation des procédures)
- **30 projets** menés en parallèle avec les différentes directions
- **1 930 tickets** traités



PÔLE RESSOURCES

SYSTÈMES D'INFORMATION

SERVICE PRODUCTION

CELLULE INFRASTRUCTURES

La cellule Infrastructures, avec ses 5,5 ETP*, veille au bon fonctionnement de nos systèmes et réseaux informatiques.

Dans un contexte où la cybersécurité devient une préoccupation majeure, avec des besoins en termes de connectivité toujours plus grands, la cellule assure la disponibilité et la fiabilité des outils mis à disposition des utilisateurs.

* Équivalents Temps Plein

Les actions & faits marquants de l'année

- Déploiement de la fibre sur tous les sites du Département,
- Modernisation de notre infrastructure de stockage,
- Modernisation de notre infrastructure de virtualisation,
- Migration de notre messagerie dans le cloud Microsoft O365,
- Mise en œuvre de la politique de cybersécurité, et réalisation de campagnes de sensibilisation



chiffres clés

- **2 datacenters** à l'hôtel Marbot hébergeant près de **120 Teraoctets de fichiers**
- **97 sites** distants connectés (85 en 2022, 71 en 2021)
- Plus de **450 serveurs**
- Plus de **330 équipements réseaux**

“ À bien des égards, je me représente les systèmes informatiques comme une horloge suisse, mais au lieu de pendules et de balanciers, nous devons jongler avec des serveurs et des routeurs. L'équipe doit faire fonctionner harmonieusement chaque composant avec précision et délicatesse. Notre métier pourrait être comparé à celui d'artisan, mais d'artisan du monde numérique. ”

DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES



DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES

CHEFS DE PROJETS DÉVELOPPEMENT

Le Département de la Corrèze est divisé en 4 territoires de projets : Haute-Corrèze, Vézère-Auvézère, Tulle-Brive et Vallée de la Dordogne. Quatre chefs de projets de développement coordonnent et portent sur ces territoires les politiques départementales. Ils interviennent également à la demande des collectivités ou de porteurs de projets privés, sur des thématiques variées. Pour aider à faire aboutir les projets, ils peuvent activer les compétences du Département en ingénierie ou les structures satellites telles que Corrèze Tourisme, Corrèze Ingénierie, Qualyse... Ils accompagnent les porteurs de projets pour mobiliser les partenaires institutionnels (Etat, Région, Banque des territoires, Chambres consulaires...).

Les actions & faits marquants de l'année

- L'année 2023 a été marquée par le démarrage ou la poursuite de grands projets : lancement du projet de valorisation du Viaduc des Rochers Noirs, démarrage du chantier du Pôle de Néandertal, diagnostic préalable au projet des Voies Vertes pâles... .

chiffres clés

- **21 projets** structurants communes ou EPCI*
- **5 projets départementaux**
- **70 projets divers**

* EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

DÉLÉGATION AUX AFFAIRES JURIDIQUES

La Délégation aux affaires juridiques intervient en appui auprès des directions et des services de la collectivité. Elle les conseille dans tous les domaines de compétences du Département. La Délégation est également chargée de la gestion des pré-contentieux et contentieux de la collectivité en lien avec les services concernés.

Les actions & faits marquants de l'année

- Création de Corrèze Autonomie - Régie Autonome,
- Création du Syndicat Mixte Ouvert Centre Supervision Départemental,
- 2 procédures de délégation de service public.

chiffres clés

- **378 sollicitations**
(demandes de conseils juridiques)
- **12 contentieux** en 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES

DÉLÉGATION À LA PARTICIPATION CITOYENNE ET AUX USAGES NUMÉRIQUES



La Délégation a été créée en 2022 pour répondre à la volonté de développer les actions en faveur de la démocratie et de la participation citoyenne. L'année 2023 a permis d'expérimenter avec la première Assemblée Citoyenne, lancée en 2022 pour 2 ans, le passage des idées à l'action. Les actions citoyennes œuvrent également en faveur de la jeunesse et notamment des collégiens.

Les actions & faits marquants de l'année

- L'Assemblée Citoyenne a continué son mandat à travers des visites sur le terrain, des rencontres avec des experts et des réunions de travail. L'année 2023 a été marquée par la validation d'un cahier de propositions par le Conseil Départemental du 9 avril 2023 avec 7 actions prioritaires. Parmi elles, certaines se sont déjà concrétisées comme la mise en place de récupérateurs d'eau dans les CERBF* ou encore la création d'une vidéo destinée à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en Corrèze.
- 3 visites commentées de l'Hôtel du Département Marbot, destinées à des groupes de jeunes ont été conduites en 2023.
- Lancement du « Parcours Jeunes Citoyens » destiné aux collégiens sur 2 thèmes : l'eau et le devoir de mémoire.

*CERBF : Centre d'Entretien des Routes, des Bâtiments et de la Fibre

chiffres clés

- **10** visites de terrain
- **3** séances plénières
- **5** réunions de travail sur des sujets spécifiques
- **1** événement officiel concernant la remise de dons issus d'une collecte de sous-vêtements pour les enfants placés en famille d'accueil



Visite du Conseil départemental par les élèves du collège Rollinat



Remise des lots pour la collecte de sous-vêtements

DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES

DÉLÉGATION À LA PARTICIPATION CITOYENNE ET AUX USAGES NUMÉRIQUES

Cette Délégation a également pour mission le développement des usages et des services numériques au profit des citoyens. Des accompagnements spécifiques et des services sont proposés auprès de publics cibles : les seniors (réseau social macorreze.fr), les porteurs de projet (programme Boost'Projets), les médiateurs numériques du territoire (réseau départemental de la médiation numérique) et le grand public (application La Corrèze dans Ma Poche ou ateliers numériques).

Les actions & faits marquants de l'année

- L'application «La Corrèze dans ma poche» mise en ligne en 2021, s'enrichit régulièrement. L'année a été marquée par le changement de connecteur au Système d'Informations Touristiques régional qui a nécessité la réorganisation de tous les flux de données.
- TARENTIN : la Délégation pilote l'édition et la gestion des contenus de l'intranet avec les services.
- Mission Innovation Corrèze (MIC) : un événement simultané sur l'ensemble du département pour mettre en avant l'innovation numérique (à Marbot pour les professionnels et dans 11 lieux en Corrèze pour les particuliers).
- Ateliers numériques : à destination du grand public dans les Maisons du Département, des élus et aussi pour les agents de la collectivité.
- Actions de coordination des acteurs de la médiation numérique (accompagnement, mise en réseau, recensement...) et création d'une carte interactive en ligne sur l'ensemble de l'offre de services des acteurs de la médiation numérique.
- Lancement d'un site internet ressource sur les actions numériques portées par le Département (correzenumerique.fr).
- Plus de 2 000 inscriptions sur les webinaires Boost'Projets en 2023.
- L'animation du réseau social seniors Macorreze.fr se poursuit grâce aux conseillers numériques qui proposent aux associations et clubs qui le désirent d'animer des ateliers et qui publient régulièrement sur le réseau.



chiffres clés

- **16 000 téléchargements** pour « Corrèze dans ma poche » soit **+ 4 425** en 2023
- **8 714 utilisateurs** actifs
- **+ 11 millions pages** vues sur Intranet
- **Boost'Projets : 2 109 inscrits** pour **88** webinaires, **14** ateliers en présentiel avec **98** participants
- **35 médiateurs** référencés
- **606 participants** lors des **127** ateliers proposés en MDD et **383** participants dans **25** autres ateliers
- **540 membres actifs** pour Macorreze.fr
- **60 participants** lors de l'évènement MIC* dédié aux professionnels

* MIC : Mission Innovation Corrèze



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

COMMUNICATION

La direction de la Communication est transversale et support à l'ensemble des projets de la Collectivité. Sa mission est double :

- Faire connaître à tous les Corrégiens les actions du Département grâce à la conception et l'utilisation de différents supports : dépliants, affiches, communiqués / dossiers de presse, sites internet, réseaux sociaux, newsletter et Corrèze magazine, réseaux d'affichage grand format, spots radio... ,
- Promouvoir l'image et les missions du Département lors d'événementiels. La direction assure la coordination de différents savoir-faire (conceptions graphiques, aménagement de stands, photographie, vidéos, rédaction...), en liaison avec les partenaires extérieurs et les différentes entités départementales.

Les actions & faits marquants de l'année

- Création de plusieurs campagnes telles que : le dispositif « Corrèze Bouclier énergétique » ; « La Corrèze je l'aime, je la préserve » dans le cadre Corrèze Transition Ecologique...,
- Réalisation d'interviews filmées pour la sortie en salle du film « Pour l'honneur » de Philippe Guillard, tourné en Corrèze ; et dans « Le Train du Livre » dans le cadre de la Foire du livre de Brive,
- Conceptions graphiques liées aux expositions. Exemples : le catalogue de l'exposition sur le cinéma en Corrèze aux Archives départementales, l'exposition « Le jouet » au Musée Henri Queuille de Neuvic, Sédières, Musée Jacques Chirac... .

- Réalisation de la nouvelle formule du Corrèze Magazine afin de s'adapter aux nouvelles habitudes de lecture et aux besoins de ses lecteurs (Consultation citoyenne, travail d'analyse, de réflexion et de création d'une nouvelle charte éditoriale, graphique et iconographique),
- Création de supports liés aux événementiels dont le Tour de France Femmes,
- Aménagement du stand au Carrefour des collectivités en collaboration avec tous les partenaires.

chiffres clés

- Plus de **720 spots radio** diffusés sur les radios locales (214 en 2022)
- Plus de **40 évènements** où la direction a été sollicitée
- Plus de **35 000 abonnés** à nos réseaux sociaux
- Plus de **516 000 Corrèze magazine** diffusés (511 633 en 2022)
- Près de **122 000 minutes** vues sur nos vidéos Facebook et Instagram (78 962 min en 2022)

“ Une équipe en synergie
au service de tous. ”



Stand aménagé pour le Carrefour des collectivités



Interview d'une partie de l'équipe du film « Pour l'honneur »



Exposition « Le jouet » au Musée Henri Queuille.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2023



Hôtel du Département « Marbot »
9, rue René et Émile Fage - BP 199
19005 Tulle Cedex

Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

ADAPTATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES USAGES EN CORREZE : PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'EAU EN CORREZE (PDGE)

RAPPORT

En tant que ressource essentielle, l'eau façonne les paysages, influence les climats et définit les modes de vie humains depuis des millénaires. Aujourd'hui encore, l'accès à une eau propre et potable reste un enjeu majeur pour le développement durable et la santé publique à travers le monde.

Cependant, malgré son abondance apparente, l'eau douce représente une fraction infime des ressources hydriques de la Terre. La pollution, le changement climatique et la surconsommation menacent cette ressource précieuse.

L'eau, source vitale pour notre département, est au cœur de nos préoccupations et de nos actions. Face aux défis croissants posés par le changement climatique, la gestion durable et équitable de cette ressource essentielle devient une priorité absolue pour garantir la qualité de vie de nos citoyens, soutenir nos activités agricoles et économiques, et préserver notre environnement. Dans cet objectif, assurer la ressource en eau en Corrèze est un engagement de la mandature.

1/ Comprendre le réchauffement climatique...

L'eau est profondément affectée par le changement climatique et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Les fluctuations des températures globales perturbent le cycle de l'eau, entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses, les inondations et les tempêtes. Les glaciers et les calottes polaires fondent à un rythme alarmant.

Comme nous le savons, dans son dernier rapport, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) démontre clairement que l'activité humaine, producteur de Gaz à Effet de Serre, est responsable "sans équivoque" du changement climatique. Un grand nombre de ces GES sont naturellement présents dans l'atmosphère, mais les activités humaines accroissent les concentrations de certains d'entre eux.

Le CO₂ produit est la principale cause du réchauffement climatique. L'évolution de la température moyenne annuelle mondiale en est d'ores et déjà l'un des signes les plus visible. L'année 2022 est l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le territoire métropolitain depuis le début des relevés en 1900 avec 14,5 °C atteint, soit plus de 3°C par rapport aux années 1900. Cette année exceptionnelle a également été marquée par un déficit pluviométrique record, une sécheresse des sols exceptionnelle et un ensoleillement remarquable.

Pour lutter contre ce réchauffement climatique, deux approches doivent être combinées :

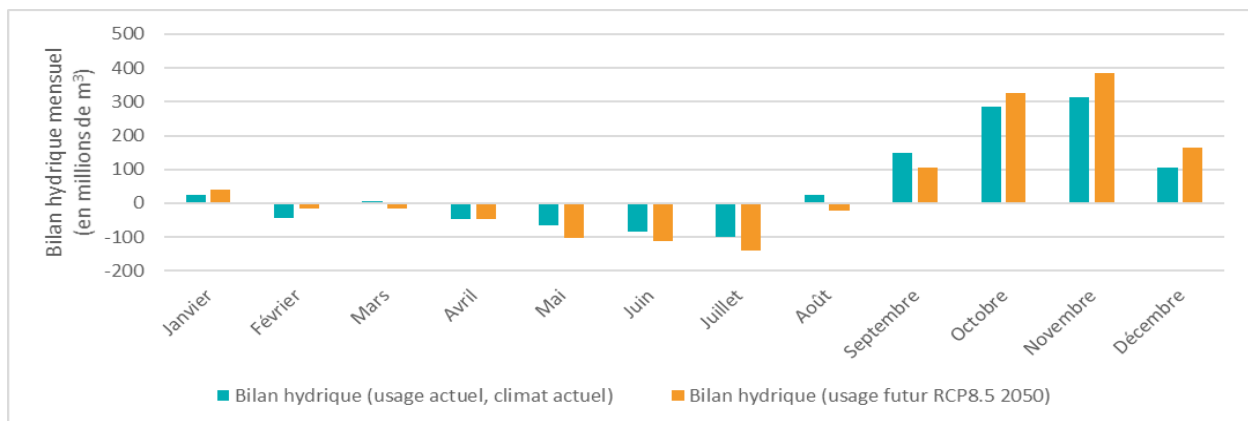
- L'atténuation qui vise à réduire les émissions de GES, soit directement en minimisant la production des GES à la source, soit indirectement en piégeant les GES déjà présents dans l'atmosphère permettant ainsi de s'attaquer aux causes du changement climatique.
- L'adaptation, complémentaire à l'atténuation, qui vise à adapter les sociétés humaines au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, afin d'en réduire les impacts. Cette adaptation s'appuie sur la résilience aux événements extrêmes (sécheresses, crues, orages, etc.) et sur l'anticipation des changements dits progressifs (diminution des recharges de nappes, etc.).

Dans ce contexte, le Département a souhaité mesurer l'impact du changement climatique sur le petit et le grand cycle de l'eau aux horizons 2050 et 2070 dans le but d'anticiper les changements et élaborer des pistes de solutions.

Un premier travail a permis de passer de projections climatiques de l'échelle mondiale à l'échelle du territoire corrézien grâce à une méthode de modélisation du climat appelée « descente d'échelle », avec pour hypothèse le scénario climatique 2050 le plus pessimiste, qui semble cependant être la tendance la plus probable.

Ce modèle a donc permis de confirmer que, sous l'effet du changement climatique, la Corrèze, contrefort du Massif Central, territoire de tête de bassin, devrait bénéficier de précipitations quasiment identiques en cumul d'ici 2050 voire augmenteront légèrement en 2070, ce qui distingue la Corrèze du reste du territoire national où la baisse annoncée de la pluviométrie sera de l'ordre de 20 %.

En revanche, bien que les précipitations annuelles moyennes vont rester stables, la répartition mensuelle des pluies évoluera, dès 2030, en Corrèze selon 2 saisons "sèche, humide", avec des déficits cumulés mensuels de février à août et avec, dans le même temps, une augmentation des températures et de l'évapotranspiration. La combinaison des deux provoquera une diminution de l'humidité des sols et une baisse brutale des flux net d'apport naturel en eau, asséchant ainsi les sols.



2/ et ses conséquences sur la ressource en eau en Corrèze

L'ensemble de ces phénomènes sont de nature à réduire, à l'été, la disponibilité en eau pour les milieux aquatiques et les usages humains.

L'hydrologie des cours d'eau, de même que la recharge et la vidange des eaux souterraines, sont influencées par les facteurs climatiques et les caractéristiques du bassin versant et sont donc inévitablement impactés par le changement du régime pluviométrique annuel.

La capacité de stockage et de vidange des réservoirs d'eau souterrains peu profonds du socle métamorphique corrézien, contribue en grande partie au régime hydrologique des très nombreux cours d'eau du département. Il y a donc un lien étroit entre les eaux souterraines et le régime d'écoulement des cours d'eau.

Dans le futur, la baisse du niveau de la recharge annuelle des nappes souterraines aura donc un impact sur la sévérité des étiages des cours d'eau.

Pour les grands cours d'eau corréziens aux écoulements artificialisés par la présence des grands barrages hydroélectriques (Vézère, Dordogne), l'hydrologie sera également influencée par la capacité de ces retenues à maintenir des débits durant de longues périodes d'étiages et de répondre aux enjeux de multi-usages et de préservation des milieux.

Le climat est donc une composante importante de la répartition de la ressource en eau en Corrèze à l'état actuel, comme dans le futur, et influence donc fortement le régime du réseau hydrographique corrézien, aussi bien du point de vue quantitatif et qualitatif.

C'est à cet endroit que l'adaptation des politiques d'accélération de la transition écologique et énergétique doivent répondre à ces enjeux. En effet, nos politiques et leurs orientations peuvent avoir un impact direct et donc déterminer l'aménagement et la qualité de vie de notre Corrèze. Par conséquent, les orientations prises impacteront directement l'équilibre et le développement du département.

Au travers de ses politiques, le Département a engagé des actions d'atténuation des causes du changement climatique depuis plusieurs années.

En effet, le Conseil Départemental a :

- Élaboré, dès 2019, le Contrat de Transition Ecologique (CTE), visant à :
 - Valoriser le développement des mobilités durable sur le territoire, notamment en soutenant le déploiement des bornes électriques ;
 - Soutenir l'agriculture pour la diversification et l'adaptation du changement climatique et la promotion d'une alimentation de qualité en développant des circuits alimentaires de proximité ;
 - Accompagner la sobriété énergétique des logements à travers le dispositif Corrèze Rénovation Énergétique (CRE).
- Créé, dès 2019, la Société d'Économie Mixte Corrèze Énergies Renouvelables (SEM CER) permettant de développer des projets pour la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité...).
- Engagé, en 2022, le programme "Corrèze Bouclier Énergétique" (CBE), visant à accélérer la transition énergétique du territoire pour s'inscrire dans sa démarche de sobriété décarbonée en soutenant et incitant la production d'une électricité locale et en soutenant toute la rénovation des logements notamment.

3/ L'ambition collective corrézienne : le Plan Départemental de Gestion de l'Eau en Corrèze pour sauvegarder la vie en Corrèze en 2050

3.1/ Les enjeux en 2050 pour le territoire

En Corrèze, les évolutions actuelles des facteurs démographiques, économiques et sociaux présagent un enjeu fort et déterminant pour notre département à l'horizon 2050.

Les projections démographiques de la Corrèze à l'horizon 2050 annoncent que le Département va subir un fort vieillissement de sa population, combiné à une augmentation de la dépendance individuelle et être confronté corrélativement à une diminution en nombre et en taux de sa population active.

Cette rupture sociale annoncée, fait peser la menace d'une baisse du niveau économique, si les tendances actuelles se poursuivent et, en cascade, le risque d'une boucle de rétroaction défavorable si le point de bascule ou "l'étiage" économique du territoire devait être franchi : réduction des activités économiques et des niveaux de services associés, ruptures localisées des services à la population, perte d'attractivité pour de nouvelles entreprises et en cascade, diminution des emplois, concentration de personnes âgées dépendantes ayant fait toute leur vie en Corrèze mais qu'il ne sera possible de tenir à domicile sur leur territoire de vie, désertification démographique et in fine rupture environnementale (enrichissement des prairies, diminution de la SAU, dépérissements des forêts et du potentiel touristique...).

L'eau, indispensable à tous nos modes de vie, activités économiques et milieux naturels, apparaît comme l'enjeu prioritaire de maintien de l'étiage économique et humain nécessaire au bien vivre en Corrèze qui restera demain plus que jamais, subordonné au respect des équilibres.

Consciente de l'enjeu de l'eau pour un territoire résilient face aux évolutions climatiques, le Département s'est emparé du sujet pour bâtir collectivement une stratégie globale de gestion de l'eau à l'échelle départementale pour maintenir durablement l'équilibre entre besoins et ressources disponibles de l'eau en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et ainsi permettre d'anticiper et d'améliorer notre résilience face au changement climatique en réduisant la vulnérabilité des territoires.

Le fil conducteur des travaux, conduit depuis 2021, s'inscrit dans une volonté d'anticipation, pour un retour vers un équilibre quantitatif et de partage de l'eau.

3.2/ La concertation et la participation comme méthode

Pendant ces deux dernières années, le travail collectif a été réalisé dans le cadre d'un comité technique et d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble des représentants des acteurs socio-économiques corréziens, soit environ une soixantaine d'organismes :

- ✓ le Préfet de la Corrèze,
- ✓ les Collectivités territoriales,
- ✓ les services de l'Etat et établissements publics locaux,
- ✓ l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- ✓ les acteurs socio-professionnels (Tourisme, Agriculture, Forêt, Industrie, Artisanat, Energie, ...),
- ✓ Les associations environnementales,
- ✓ les associations de consommateurs,
- ✓ les membres du jury citoyen.

Cette concertation s'est notamment traduite par la mise en place de plusieurs sessions d'ateliers participatifs qui ont permis, dans un premier temps, de définir le scénario tendanciel cible 2050 puis d'identifier collectivement les enjeux et les objectifs à atteindre.

Afin d'acculturer l'ensemble des membres du COPIL et de fiabiliser les hypothèses des scénarios, il a été notamment nécessaire de s'appuyer sur l'expertise des acteurs en lien avec les différents usages : Agence de l'eau, CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), Corrèze Tourisme, Chambre d'Agriculture de la Corrèze, Office Nationale des Forêts, Centre National de la Propriété Forestière, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze.

De plus, les services de l'Etat et l'Agence de l'eau ont été des partenaires essentiels, garants de cette démarche de concertation qui s'inscrit dans le plan stratégique pour la gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Ces comités ont permis de **construire une vision commune de l'état de la ressource en eau et de ses usages à l'état actuel puis à l'horizon 2050 afin de définir ensemble les actions visant à répondre aux enjeux futurs de l'eau pour le bien commun.**

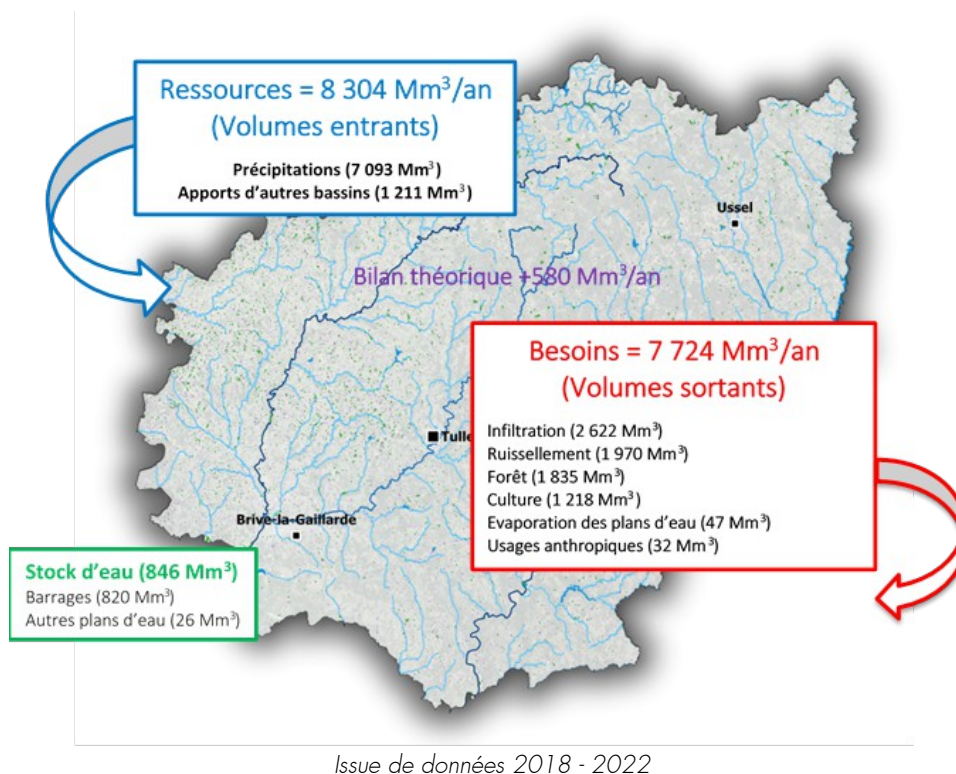
La démarche d'élaboration de cette feuille de route de la gestion de l'eau en Corrèze a été conduite selon plusieurs étapes.

- **Modélisation du bilan hydraulique besoins/ressource départemental**

Sur la base des projections climatiques, le Département a souhaité se doter d'un outil d'aide à la décision pour piloter différentes stratégies visant à réduire la vulnérabilité des territoires face au déficit de ressources en eau aux horizons 2030, 2050 et 2070.

Pour ce faire, le Département a confié au bureau d'étude « Résalliance » la tâche de construire un outil de modélisation de l'évolution quantitative des ressources en eau mobilisables et de ses usages (eau potable, industrie, tourisme-loisirs, agriculture et forêt).

Ce modèle met en évidence, un bilan hydrique annuel théorique "besoin/ressources" sous la forme de volumes d'eau "entrants" et "sortants" légèrement excédentaire en Corrèze, estimé à **580 millions de m³** aujourd'hui.



Afin de compléter ce bilan annuel actuel, des bilans mensuels de février à juillet ont pu mettre en évidence des déficits croissants qui sont à l'origine de tension sur la ressource en eau sur de nombreux territoires corréziens. De fortes disparités saisonnières sont d'ores et déjà observées.

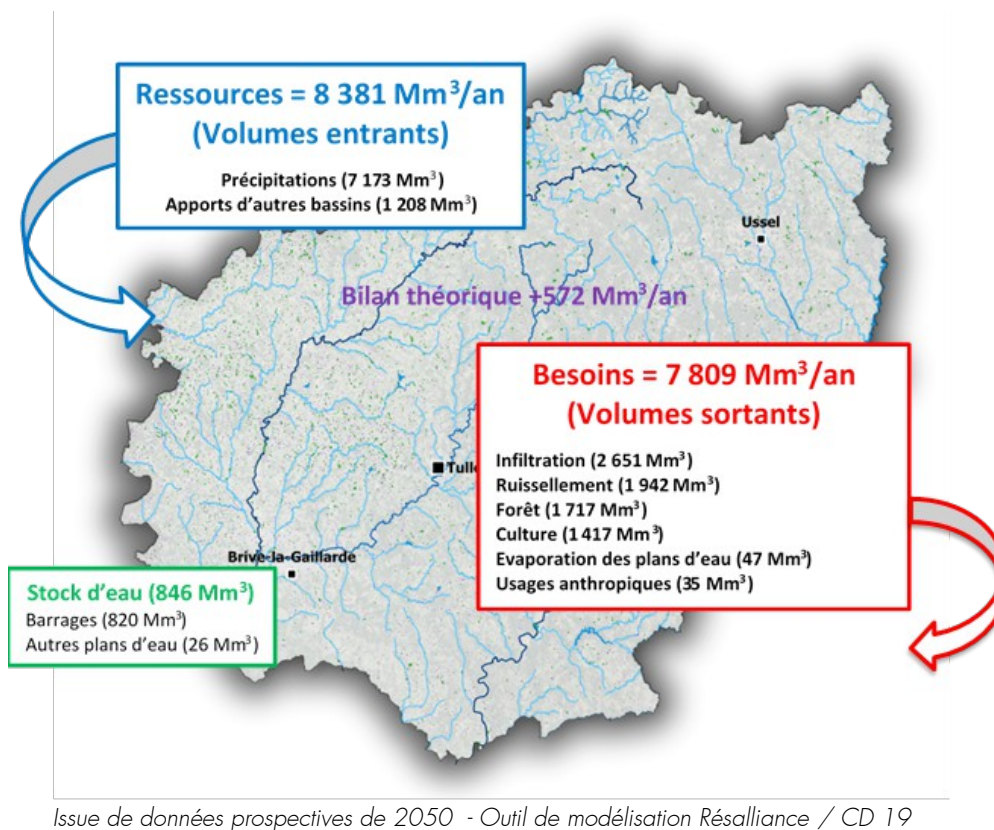
- Co-construction d'un scénario prospectif "Corrèze 2050"

Sur cette base, le comité de pilotage a co-élaboré, à partir d'échanges dans le cadre d'ateliers et selon une projection climatique de référence RCP 8.5, un **scénario "territorial cible 2050"** souhaitable du point de vue de l'intérêt général à savoir ; la recherche d'un équilibre durable entre les ressources et les besoins, mais aussi économiquement viable pour tous les acteurs du territoire.

Ce scénario vise à intégrer les enjeux de développement économique, de préservation des milieux naturels, combinés à une plus grande sobriété des usages individuels où la sobriété n'est pas vue comme antagoniste au maintien des capacités du territoire à se développer et à conserver une attractivité économique.

Refusant un scénario de la résignation qui ne serait que celui de la décroissance de nos territoires ruraux, le Département considère qu'ils doivent pouvoir continuer à s'adapter à ces changements, tout en les intégrant mais en maintenant pleinement les activités économiques et sociales.

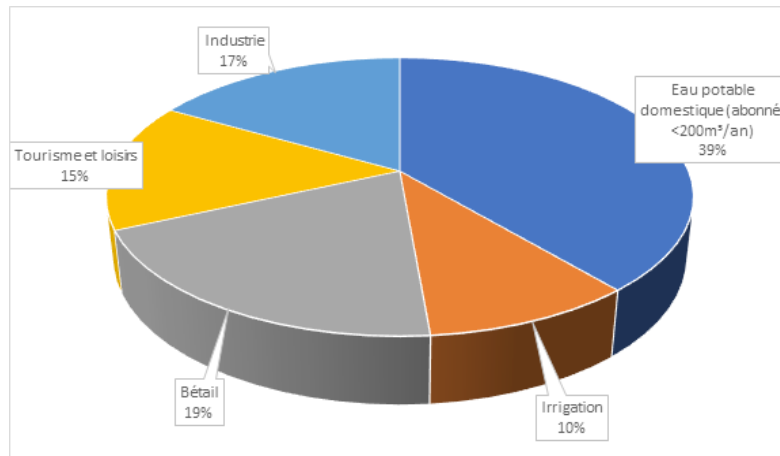
Ce scénario, intégré dans l'outil de modélisation, a permis d'établir un bilan hydrique annuel légèrement excédentaire sur le département estimé, en 2050, à **572 millions de m³** ; soit une variation de l'ordre de - 1 % par rapport à la situation actuelle (580 millions de m³).



Cette baisse entre l'état actuel et l'état futur s'explique par une augmentation des besoins, évaluée à 85 millions de m³, qui ne serait pas compensée en totalité par l'augmentation des ressources, évaluée à 77 millions de m³.

En conclusion, bien que dans le futur, le bilan hydrique annuel devrait rester légèrement excédentaire comme actuellement, l'aggravation du déficit infra-annuel en particulier sur la période d'été pourrait accroître fortement les tensions sur le partage de la ressource en eau dans le futur. Ainsi, il devient obligatoire de revoir la manière dont est gérée l'eau et l'utilisation de ce bien commun pour sécuriser sa disponibilité à l'échelle locale et sa répartition équitable.

Cette situation engage donc une responsabilité particulière et collective de la Corrèze, vis-à-vis des enjeux de préservation durable de la ressource en eau, de solidarité amont-aval et interbassins mais également de sobriétés individuelles. En ce sens, des efforts devront être consentis par l'ensemble des usagers dont les besoins actuels (32 millions de m³/an) sont répartis de la façon suivante :



Répartition des besoins actuels des activités anthropiques

3.3/ Agir dès maintenant pour reprendre en main le partage et la préservation de la ressource en eau, bien commun de tous les Corrégiens

La gestion de l'eau nécessite la mise en œuvre d'une gouvernance publique partagée. Les bases de cette culture commune autour de l'eau ont été posées par la concertation. Il est désormais essentiel de la faire vivre dans le temps. C'est en effet, à partir de cette culture commune, qu'il sera possible de définir collectivement les usages à prioriser et les règles communes d'accès à l'eau et d'implantation des nouveaux consommateurs.

La démarche de concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan a contribué pour partie à une réelle prise de conscience des acteurs. Certains étaient déjà engagés dans des réflexions d'adaptation de leurs pratiques qui leur permettra d'orienter leurs actions futures. En effet, le constat du besoin de révision de nos modèles, a déjà amené à parler du plan de mutation et d'adaptation de l'agriculture.

Ce plan se traduit par la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'autonomie des exploitations et de diversification des productions qui passe notamment par le maintien de la SAU et du nombre d'exploitations, le développement de l'agriculture de conservation des sols, le maintien des prairies comme puits de carbone et la diversification des productions notamment végétales qui nécessitera des apports raisonnés en eau.

Par ailleurs, nous devons aussi envisager l'adaptation de la forêt par une gestion économique et durable de celle-ci. Cela consistera à exploiter les forêts arrivées à maturité (plantation de résineux sur le plateau de Millevaches) afin d'éviter leur dépérissement et diminuer la pression sur la ressource en eau, tout en garantissant la replantation systématique et la gestion durable des peuplements pour neutraliser les GES. L'ensemble permettra d'adapter la forêt aux nouvelles conditions climatiques.

Il en est de même pour l'industrie et le tourisme pour lesquels des plans de mutation et d'adaptation des usages face au changement climatique devront être mis en place pour arriver à maintenir une Corrèze viable et vivable.

Il faut ainsi travailler sur le besoin en eau des activités économiques les plus exposées en Corrèze : l'agriculture, la production d'hydroélectricité, la sylviculture, l'industrie et le tourisme. Ces filières doivent pouvoir réduire leur vulnérabilité en période d'étiage en adaptant leurs pratiques dans le cadre d'une **gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau prenant en compte l'ensemble des besoins et intégrant les trois enjeux quantitatifs de rééquilibrage de leurs usages avec la ressource : sobriété** (réduction des prélèvements et des consommations), **efficacité** (réduction des fuites, ralentissement du ruissellement) **et complémentarité** (stockage multi-usages, réutilisation des eaux pluviales et eaux usées traitées...).

Le PDGE a donc vocation à engager désormais l'ensemble des acteurs du territoire collectivement et en responsabilité dans une véritable gestion publique de l'eau et d'intérêt général pour :

- Répondre aux enjeux de la transition écologique.
- Assurer l'attractivité et la dynamique économique, sociale et culturelle des Corrégiens.
- Maintenir un équilibre entre les usages de l'eau (eau potable, agricole, industrielle, touristique...) et les écosystèmes.
- Prévenir les crises de sécheresse et d'inondations.
- Partager les enjeux de façon concertée pour mieux gérer les potentiels conflits d'usages.
- Garantir la solidarité départementale, interbassins, entre l'amont et l'aval mais également entre l'aval et l'amont par une politique de l'eau publique au service de l'intérêt général.

Pour anticiper et avoir une action proactive face aux conséquences du changement climatique, les membres du comité de pilotage ont proposé de fonder le PDGE sur **3 orientations cadres** déclinées en objectifs stratégiques ciblant la ressource en eau, les usages existants et à venir et les modalités à mobiliser pour tenir nos engagements collectifs :

*** A - Préserver et mobiliser la ressource**

- A1 - Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement
- A2 - Mobiliser de nouvelles retenues d'eau et optimiser leur utilisation
- A3 - Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages
- A4 - Préserver la qualité de l'eau et des milieux

* B - Éviter et réduire

B1 - Réduire les besoins (*ex. : Inciter les entreprises à impulser des démarches collectives d'économies d'eau à l'échelle des zones d'activités, redynamiser les stations expérimentales arboricoles et fruitières pour tester de nouvelles variétés et productions*)

B2 - Réduire les prélèvements et les fuites (*ex. : Expérimenter la diversification des ressources –REUT, eaux pluviales... – et la mise en place de systèmes hydro-économes sur des territoires tests*)

* C - Créer les conditions de réussite du Plan

C1 - Favoriser l'acceptabilité sociale des enjeux du PDGE

C2 - Gérer l'eau comme un bien commun : la gouvernance publique

C3 - Mieux connaître la ressource et les usages (*ex. : création d'un observatoire de l'eau...*)

C4 - Mobiliser une ingénierie technique, politique et financière adaptée

C5 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan et l'atteinte de ses objectifs

Également, il est à souligner que cette initiative innovante s'inscrit dans la feuille de route de la gestion quantitative du sous-bassin de la Dordogne, dans la stratégie portée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et plus globalement dans le "plan eau" porté par l'État.

3.4/ Poursuite de la démarche

Pour donner une valeur pleinement prescriptive et opérationnelle à cette démarche locale, le plan de gestion de l'eau ainsi élaboré a vocation à être transposé dans les outils réglementaires que sont les SAGE concernés ("Vézère-Corrèze" et "Dordogne Amont") et qui s'imposent aux différents outils d'aménagement (SRADDET, SCOTT, PLUi, ...). Ainsi, collectivement validé, ce plan d'actions et ses mesures d'évaluation pourront être mises en œuvre par tous.

La poursuite de la démarche consistera à traduire ce plan départemental en actions opérationnelles selon un programme pluriannuel.

Ce travail permettra de définir :

- Un programme d'actions hiérarchisées couvrant la période 2025-2030 en cohérence avec le 12^{ième} programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation du programme d'actions ;
- Les indicateurs techniques et financiers de suivi annuel d'avancement de la mise en œuvre du programme en élaborant un tableau de bord du PDGE ;
- Un mode de gouvernance pour le suivi et l'animation du PDGE.

Ce programme d'actions sera soumis à la délibération de l'Assemblée Départementale de février 2025 afin d'approuver la politique départementale associée à ce PDGE dans le cadre du vote du budget 2025 (séance d'avril 2025).



En parallèle, la réussite de cette démarche locale ne sera possible qu'à la condition d'impliquer durablement l'ensemble des Corrèziens et donc la société civile et les citoyens. Le Département mobilisera notamment sur l'Assemblée Citoyenne du Département (dont un représentant est membre du comité de pilotage).

Le second semestre 2024 sera consacré à une phase importante de sensibilisation du grand public et de l'ensemble des acteurs économiques du Département, afin de mobiliser le plus grand nombre autour des enjeux du PDGE et travailler sur l'acceptabilité et la prise de conscience et propices au pouvoir d'agir.

La tenue des assises de l'eau, à l'automne, consacrera le lancement d'une vaste démarche de communication et de sensibilisation. De nombreuses initiatives de communication et de partage avec les élus, les corps intermédiaires et le grand public, seront programmées en 2024 et 2025 (consultation du grand public, rencontres, démonstrations...) et l'ensemble de tous les supports de diffusions seront activés.

Je propose donc à l'Assemblée Départementale de bien vouloir :

- Approuver le Plan Départemental de Gestion de l'Eau de la Corrèze (PDGE) annexé au présent rapport ;
- Autoriser le Président du Conseil Départemental à poursuivre la démarche de concertation avec les acteurs et élus du territoire ainsi que la communication des enjeux du PDGE auprès du grand public ;
- Autoriser le Président du Conseil Départemental à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la suite de la démarche pour l'élaboration du programme d'actions 2025-2023 et la prise en compte des objectifs stratégiques du PDGE par le SAGE Vézère Corrèze et le SAGE Dordogne Amont.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 12 juillet 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ADAPTATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES USAGES EN CORREZE : PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'EAU EN CORREZE (PDGE)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.07.12/104 en date du 12 juillet 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Patricia BUISSON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : est approuvé le Plan Départemental de Gestion de l'Eau de la Corrèze (PDGE) annexé à la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à poursuivre la démarche de concertation avec les acteurs et élus du territoire ainsi que la communication des enjeux du PDGE auprès du grand public.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la suite de la démarche pour l'élaboration du programme d'actions 2025-2023 et la prise en compte des objectifs stratégiques du PDGE par le SAGE Vézère Corrèze et le SAGE Dordogne Amont.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 12 juillet 2024
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20240712-13279-DE-1-1
Date de publication : 12 juillet 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Marilou PADILLARATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Audrey BARTOUT	à	Monsieur Franck PEYRET
Monsieur Philippe LESCURE	à	Madame Valérie TAURISSON
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Madame Sonia TROYA	à	Monsieur Sébastien DUCHAMP

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de vice-président(e).
Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

PLAN DÉPARTEMENTAL
de la **GESTION** de **L'EAU** en **CORREZE**
(PDGE)

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	6
STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE	7-8
A. CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE SES CONSÉQUENCES	9
A.I. LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES).....	10
A.II. LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE.....	11
A.III. LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CC).....	11
B. LE CLIMAT PASSÉ ET ACTUEL EN CORRÈZE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'HORIZON 2050	14
B.I. LA TEMPERATURE.....	16
B.II. LES PRÉCIPITATIONS.....	17
B.III. L'ÉVAPOTRANSPIRATION.....	20
B.IV. HUMIDITE DES SOLS.....	21
B.V. FLUX NET D'APPORT NATUREL EN EAU.....	22
C. LA RESSOURCE EN EAU DE LA CORRÈZE ET SON ÉVOLUTION EN 2050	24
C.I. LES EAUX SUPERFICIELLES ET LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES.....	25
C.II. LES EAUX SOUTERRAINES ET LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES.....	28
D. LE TERRITOIRE CORRÉZIEN ET SES ACTIVITÉS	30
D.I.1. Démographie.....	31
D.I.2. Occupation du sol.....	32
D.I.3. Activités du territoire.....	33
D.I.3.1. L'agriculture.....	33
D.I.3.2. La forêt.....	35
D.I.3.3. L'industrie.....	35
D.I.3.4. L'hydroélectricité.....	36
D.I.3.5. Les services à la population.....	37
D.I.3.6. Les loisirs et le tourisme.....	38
E. LES BESOINS ACTUELS EN EAU DE LA CORRÈZE	40
E.I. LES BESOINS EN EAU DU MILIEU NATUREL.....	41
E.I.1. Les milieux aquatiques.....	41
E.I.2. Le couvert forestier.....	42
E.I.3. Le couvert végétal (prairies et cultures).....	42
E.II. LES BESOINS EN EAU DES ACTIVITÉS HUMAINES.....	43
E.II.1. L'alimentation en eau potable domestique.....	43
E.II.2. L'agriculture.....	45
E.II.3.3. Le tourisme et les loisirs.....	46
E.II.4.3. L'industrie.....	47
E.II.5.3. L'hydroélectricité.....	48
E.III. BILAN RESSOURCES / BESOINS ACTUEL.....	49

F. S'ADAPTER LOCALEMENT EN CORRÈZE POUR ATTÉNUER ET PRÉVENIR LES RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	52
F.I. NOTRE VISION DES BESOINS EN EAU DE LA CORRÈZE EN 2050	54
F.I.1. Les besoins en eau du milieu naturel	55
F.I.1.1. Les milieux aquatiques	55
F.I.1.2. La forêt	55
F.I.2. Les besoins des activités humaines en eau	56
F.I.2.1. L'alimentation en eau potable domestique	56
F.I.2.2. L'agriculture	57
F.I.2.3. L'irrigation	58
F.I.2.4. L'abreuvement	59
F.II. BILAN RESSOURCES / BESOINS FUTUR	61
G. LE PLAN D'ACTIONS	65
G.I. LES ORIENTATIONS CADRES	67
G.II. DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR UN PROGRAMME D'ACTIONS OPÉRATIONNEL	68
G.II.1. Préserver et mobiliser la ressource	68
G.II.2. Éviter et réduire	70
G.II.3. Les conditions de réussite du plan : connaître, gérer et partager	71
H. ANNEXES	74
H.I. LE GRAND CYCLE DE L'EAU	75
H.II. LE PETIT CYCLE DE L'EAU	76
H.III. LA SÉQUESTRATION DU CARBONE	77
H.IV. L'AGRICULTURE DE CONSERVATION	79
H.V. L'AGRICULTURE «HAUTE VALEUR NATURELLE»	80
H.VI. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	81
H.VII. LA STRUCTURATION DU PLAN	82
H.VIII. LA LISTE DES ACTIONS DU PLAN	83
H.IX. LES ACTEURS DE L'EAU	89

LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Les stocks actuels de carbone dans les sols selon le type de couverture	10
Illustration 2 : Evolution de l'augmentation de la température moyenne mondiale en fonction des 5 scénarios du GIEC	15
Illustration 3 : Evolution des températures moyennes journalières à 2 m du sol à l'horizon 2030, 2050 et 2070 par rapport à la période de référence 1975-2005.....	16
Illustration 4 : Evolution des précipitations cumulées totales à l'horizon 2030, 2050 et 2070 par rapport à la période de référence 1975-2005.....	17
Illustration 5 : Précipitations cumulées moyennes saisonnières simulées pour le RCP 8.5 à l'horizon 2050.....	18
Illustration 6 : évolutions des précipitations mensuelles moyennes (horizon 2050 – RCP 8.5).....	18
Illustration 7 : Ecarts de précipitations entre climat actuel / climat RCP8.5 en 2050 en millions de m3 par an).....	19
Illustration 8 : schéma de l'évapotranspiration.....	20
Illustration 9 : Evolution de l'humidité des sols à l'horizon 2030, 2050 et 2070 par rapport à la période de référence 1975-2005	21
Illustration 10 : Evolution du flux net d'apport naturel en eau à l'horizon 2030, 2050 et 2070 par rapport à la période de référence 1975-2005.....	22
Illustration 11 : Inventaire des plans d'eau et masses d'eau superficielles en Corrèze	25
Illustration 12 : Evolution des débits moyens annuels à l'échelle du département de la Corrèze	26
Illustration 13 : Les différents types d'aquifères de Corrèze	28
Illustration 14 : Population de Corrèze par grandes tranches d'âges	31
Illustration 15 : Occupation du sol en Corrèze.....	32
Illustration 16 : Nombre d'emplois selon le secteur d'activité.....	33
Illustration 17 : Répartition de la consommation en eau potable par type de cheptel en Corrèze en 2020.....	33
Illustration 18 : Répartition graphique des surfaces cultivées par type de cultures sur le département de la Corrèze	34
Illustration 19 : Répartition par essence du couvert forestier en Corrèze	35
Illustration 20 : Carte des ouvrages hydroélectriques	36
Illustration 21 : Répartition des nuitées commerciales selon le type d'hébergement	38
Illustration 22 : Répartition saisonnière des volumes d'eau évaporés à la surface des milieux aquatiques de Corrèze	41

Illustration 23 : Entités de distribution de l'eau potable en Corrèze	10
Illustration 24 : Origine de l'eau prélevée en Corrèze en 2020.....	43
Illustration 25 : Volumes consommés en moyenne journalière par habitant pour chaque EPCI	44
Illustration 26 : Schéma des volumes prélevés en Corrèze pour les usages de l'agriculture	45
Illustration 27 : Volumes d'eau utilisés par type d'activité dans le département de Corrèze	46
Illustration 28 : Volume total consommé par type d'entreprise concerné en Corrèze	47
Illustration 29 : Répartition des besoins des activités humaines en eau sur le département de la Corrèze par usage.....	48
Illustration 30 : Répartition du bilan besoins / ressources actuel dans le département de la Corrèze,.....	49
Illustration 31 : Bilan hydrique mensuel actuel	50
Illustration 32 : Évolution des besoins en eau en Corrèze par type d'usage à l'horizon 2050	54
Illustration 33 : Comparaison des besoins en eau liés aux besoins en eau domestique et aux fuites d'eau dans les réseaux	56
Illustration 34 : Répartition de l'origine de l'eau prélevée pour l'agriculture selon qu'il s'agisse d'irrigation ou d'abreuvement	57
Illustration 35 : Comparaison de la répartition mensuelle des besoins en eau des cultures	58
Illustration 36 : Comparaison des quantités d'eau prélevées pour l'irrigation à l'horizon 2050 en fonction de l'origine de l'eau	59
Illustration 37 : Comparaison des quantités d'eau prélevées pour l'abreuvement à l'horizon 2050 en fonction de l'origine de l'eau	59
Illustration 38 : Comparaison des quantités d'eau prélevées dans le département à l'horizon 2050 pour le secteur Tourisme et loisirs	60
Illustration 39 : Répartition du bilan besoins / ressources à l'horizon 2050 dans le département de la Corrèze,	62
Illustration 40 : Comparaison des bilans hydriques mensuels des scénarios à l'état actuel et à l'horizon 2050	63
Illustration 41 : Schéma du grand cycle de l'eau	75
Illustration 42 : Schéma du petit cycle de l'eau	76
Illustration 43 : Structure du PDGE de la Corrèze	82

PRÉAMBULE

L'évolution de la température moyenne annuelle mondiale est d'ores et déjà l'un des signes les plus visible du changement climatique.

2022 est l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le territoire métropolitain depuis le début des relevés en 1900. Sur l'ensemble de l'année, la température a atteint 14,5 °C en moyenne sur la France.

Dans son dernier rapport, le GIEC démontre que l'activité humaine est responsable «sans équivoque» du réchauffement climatique, qui provoque «des changements rapides dans l'atmosphère, les océans, la cryosphère et la biosphère». Le principal moteur du changement climatique est l'effet de serre. Un grand nombre de ces gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'atmosphère, mais les activités humaines accroissent les concentrations de certains d'entre eux. Le CO₂ produit par les activités humaines est la principale cause du réchauffement climatique. En 2020, sa concentration dans l'atmosphère était passée à 48 % au-dessus de son niveau préindustriel (avant 1750).

En 2022, selon des estimations provisoires, l'empreinte carbone (CO₂, CH₄ et N₂O) de la France est estimée à 623 Mt CO₂ éq/an., augmentant de 8 % entre 2021 et 2022.

Le changement climatique a un impact majeur et croissant au fil des années sur le phénomène naturel qu'est le cycle de l'eau (Cf. Annexe H I).

Sur la période des trente dernières années les scientifiques et experts ont observé en France une augmentation continue de l'ampleur des épisodes de sécheresse (déficits pluviométriques saisonniers) et des pics de température atmosphérique ainsi que la fréquence accrue des épisodes de pluies diluviennes avec aléas d'inondation compte tenu d'une infiltration dans les sols en diminution. L'effet combiné de ces phénomènes augmente l'évapotranspiration, diminue de fait les quantités d'eau douce disponibles pour les réservoirs naturels (rivières, retenues d'eau, nappes) et altère par conséquent la biodiversité dès lors que les prélèvements effectués, en particulier l'été, deviennent supérieurs aux volumes prélevables au regard des seuils de protection des milieux.

La lutte contre le réchauffement climatique se décline autour de deux approches complémentaires : l'atténuation et l'adaptation.

Les méthodes d'atténuation visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), soit directement en minimisant la production des GES à la source, soit indirectement en piégeant les GES déjà présents dans l'atmosphère et s'attaquer ainsi aux causes du changement climatique.

La démarche d'adaptation est complémentaire des actions d'atténuation. Elle vise à adapter les sociétés humaines au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, afin d'en réduire les impacts. L'adaptation au changement climatique s'appuie sur deux piliers essentiels : la **résilience** aux événements extrêmes (sécheresses, crues, orages, etc.) et **l'anticipation** des changements dits progressifs (diminution des recharges de nappes, etc.).

Le Département, au travers de ces différentes politiques, est d'ores et déjà inscrit dans la lutte pour l'atténuation des causes de ce changement climatique et prépare l'adaptation nécessaire pouvant limiter ses impacts sur les différents secteurs. A titre d'exemple, le Département a lancé un programme «Corrèze bouclier énergétique», visant à accélérer la transition énergétique du territoire pour s'inscrire dans sa démarche de sobriété carbone.

L'eau, au centre de tous les modes de vies, activités économiques et milieux naturels dans lequel nous vivons, apparaît comme l'enjeu prioritaire.

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE

La Corrèze, territoire de tête de bassin, devrait bénéficier, contrairement à la baisse annoncée de 20 % de la pluviométrie sur le territoire national, de précipitations quasiment identiques en cumul d'ici 2050 voire augmenteront légèrement en 2070. Cette situation favorable engage donc une responsabilité particulière et collective de la Corrèze, vis-à-vis des enjeux de préservation durable de la ressource en eau, **de solidarité amont-aval et interbassin** mais également de sobriété de chacun.

Pour autant, la répartition mensuelle des pluies évoluerait vers 2 saisons, avec un déficit de pluviométrie des mois de février à août. La question de l'eau est donc préoccupante pour notre territoire.

Consciente de l'enjeu de l'eau pour un territoire résilient face aux évolutions climatiques, la collectivité a souhaité dès 2021, élaborer une stratégie de gestion de l'eau à l'échelle départementale pour anticiper la raréfaction de l'eau.

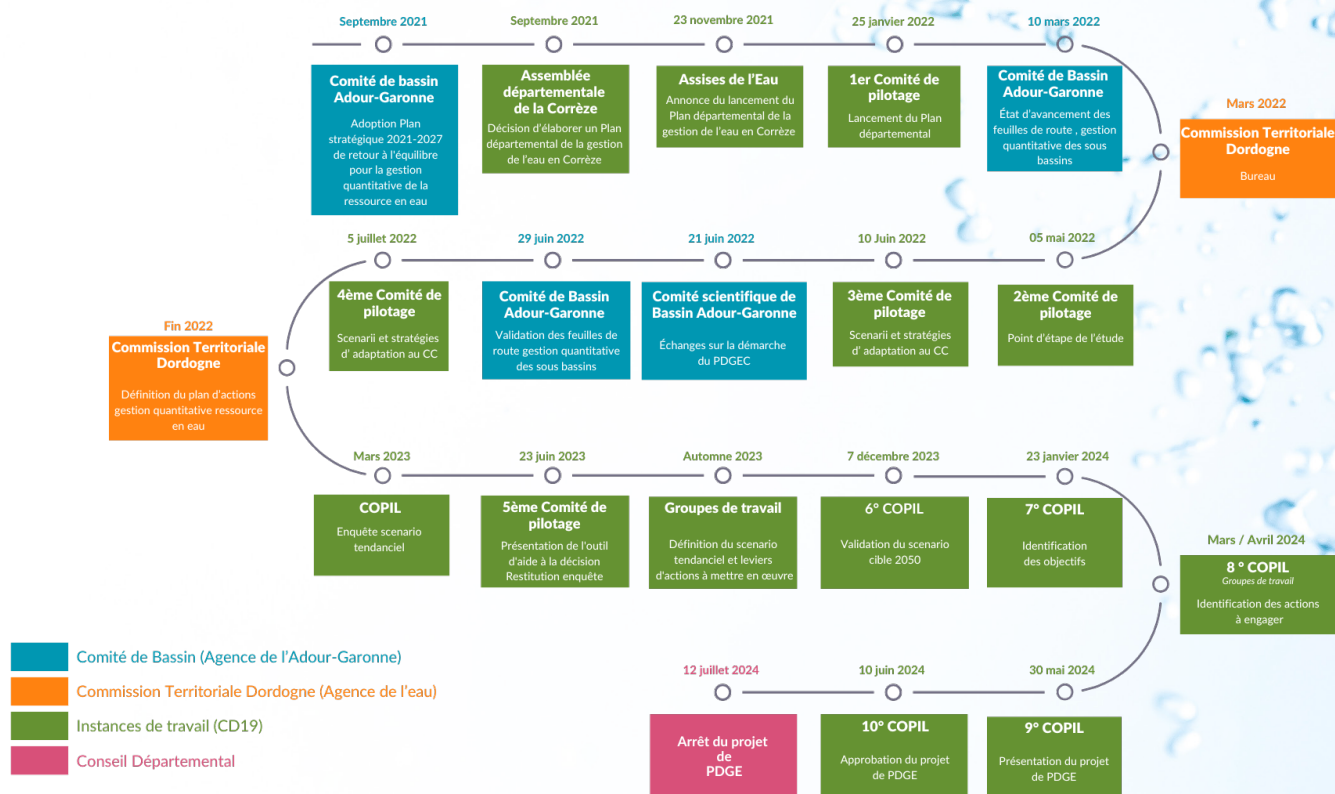
Pour répondre au défi d'adaptation face aux évolutions climatiques, la première étape de cette démarche a consisté à lancer **une étude prospective sur les ressources en eau en Corrèze**. Cette initiative innovante corrézienne s'inscrit dans la feuille de route de la gestion quantitative du sous-bassin de la Dordogne, dans la stratégie portée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et plus globalement dans le « plan eau » porté par l'État. Ceci a permis d'assurer une logique hydrographique entre les différentes actions portées à l'échelle locale sur le bassin pour répondre à l'objectif commun d'équilibre quantitatif de l'eau tenant compte du changement climatique.

La stratégie départementale a pour objectif d'adapter la gestion quantitative de l'eau aux besoins et au contexte corrézien, pour anticiper localement les effets du changement climatique, notamment en période d'étiage. Elle a permis de définir, dans le cadre d'un consensus global, un **scénario territorial cible** relatif aux usages de l'eau, à l'occupation du sol et à leurs impacts sur la ressource. L'étude s'est appuyée sur la modélisation scientifique du déficit hydrique attendu en Corrèze aux horizons 2030, 2050 et 2070 établie à partir d'une descente d'échelle des changements climatiques globaux.

En effet, le Département a développé durant l'année 2022, un outil de modélisation avec la projection du changement climatique en Corrèze basé sur les scénarios du GIEC (RCP 8.5 / + 4°C) correspondant au déploiement effectif des politiques nationales d'atténuation en lien avec l'accord de Paris visant à la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle planétaire. Celui-ci a fourni des résultats annuels ou mensuels par zone hydrographique (sous-bassins versants) sur les volumes d'eau disponibles en Corrèze et les prélèvements aux horizons 2030, 2050 et 2070. Cet outil présente surtout l'avantage d'être paramétrable sur les variables des différentes typologies d'usages afin de simuler l'impact de variations des prélèvements de chacune sur le bilan hydrique global. A noter que l'outil de modélisation a pour objectif de se projeter dans le futur. Il s'appuie sur une simplification du cycle de l'eau et de ses usages. Elle prend en compte de nombreuses variables pour lesquelles des hypothèses ont été retenues. Il est donc essentiel de reconnaître que la modélisation a ses limites et des incertitudes. Il convient de retenir les tendances d'évolutions qui sont présentées dans ce plan.

Pendant ces deux années, le travail concerté a été réalisé par un comité de pilotage réunissant l'ensemble des représentants des acteurs de l'eau du département, soit environ 60 organismes (État et ses établissements publics, collectivités, associations environnementales, de pêche, des étangs, des consommateurs, des représentants des secteurs agricole, forestier, touristique et industriel). Ce comité a permis de **construire la vision partagée de la ressource en eau et de ses usages à l'horizon 2050 et de définir les actions visant à répondre aux enjeux futurs de l'eau pour le bien commun**. Le fil conducteur des travaux s'inscrit dans une volonté de retour vers un équilibre quantitatif, d'anticipation et de partage de l'eau.

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE



Sur la base d'un diagnostic partagé autour du modèle prospectif de besoins en eau « Corrèze 2050 » le Département a intégré les enjeux de son développement, combiné à une sobriété des usages et de préservation des milieux naturels.

Pour donner une valeur pleinement prescriptive et opérationnelle à cette démarche locale, le plan de gestion de l'eau ainsi élaboré a vocation à être transposé dans les outils réglementaires que sont les SAGEs concernés (Vézère-Corrèze et Dordogne Amont) et qui s'imposent aux différents outils d'aménagement (SRADDET, SCOT, PLUi, ...). Ainsi, collectivement validé, ce plan d'actions et ses mesures d'évaluation pourront être mis en oeuvre par tous.

Par ailleurs, le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne a confirmé son soutien à la dynamique territoriale enclenchée en Corrèze en invitant, par courrier du 3 juillet 2023, le Conseil Départemental à faire converger cette démarche stratégique de plan de gestion de l'eau (PDGE) vers un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur un périmètre hydrologique cohérent. Le Préfet de la Corrèze a ainsi été désigné Préfet référent de cette démarche.



A. CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE SES CONSÉQUENCES

Le changement climatique touche toutes les régions du monde. Certaines régions sont confrontées à des précipitations et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, tandis que d'autres doivent faire face à des vagues de chaleur et à des sécheresses de plus en plus intenses.

Le changement climatique est principalement dû aux activités humaines qui émettent des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, dont principalement la combustion des combustibles fossiles, la déforestation, l'urbanisation et les activités économiques intensives.

Ces activités perturbent l'équilibre naturel de l'atmosphère, entraînant un réchauffement global et des modifications des schémas météorologiques à l'échelle mondiale.

A.I. LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Ces GES de l'atmosphère terrestre agissent à la manière des parois d'une serre. Ils permettent à l'énergie solaire d'entrer dans l'atmosphère mais l'empêchent de s'en échapper, provoquant le réchauffement climatique terrestre. Un grand nombre des GES sont naturellement présents dans l'atmosphère, mais les activités humaines accroissent les concentrations de certains tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane, le protoxyde d'azote et les gaz fluorés. Le CO₂ produit par les activités humaines est la principale cause du réchauffement climatique. Concernant le méthane, il est plus puissant que le CO₂, mais sa durée de vie dans l'atmosphère est plus courte.

Les mesures de réduction directe des émissions de GES s'appuient sur des changements de pratiques qui concernent toutes les activités humaines. Les actions majeures de réduction des émissions de GES sont la diminution de la consommation d'énergies fossiles, produites à partir du charbon, du pétrole ou du gaz naturel, leur remplacement par des énergies renouvelables, ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel et des bâtiments.

Les mesures de réduction indirecte des concentrations de GES atmosphériques visent à retirer du carbone de l'atmosphère (décarbonation), pour en diminuer les concentrations. Elles visent à favoriser l'augmentation de la surface des puits de carbone tels que les prairies, les forêts en formation, les tourbières, etc.

Plus leur surface est importante, plus la quantité de CO₂ atmosphérique qui peut être piégée et stockée par ces puits de carbone est grande. Leur préservation est donc essentielle. Les prairies, l'agroforesterie, l'arboriculture et la sylviculture jouent tous un rôle crucial dans la décarbonation et donc constituent un fort potentiel d'atténuation du changement climatique.

Selon la COP21, il est possible de stopper l'augmentation annuelle de CO₂ dans l'atmosphère en augmentant le stockage de carbone dans les sols (agricoles, pastoraux, forestiers, autres...) de 0,4% par an. Solution de la stratégie d'atténuation, l'agroécologie, et plus particulièrement la polyculture - élevage, l'agriculture de conservation, l'agriculture Haute Valeur Naturelle (HVN) et l'agriculture biologique reposent sur une mutation des pratiques agricoles (cf. annexes H.III, HIV, HV et HVI).

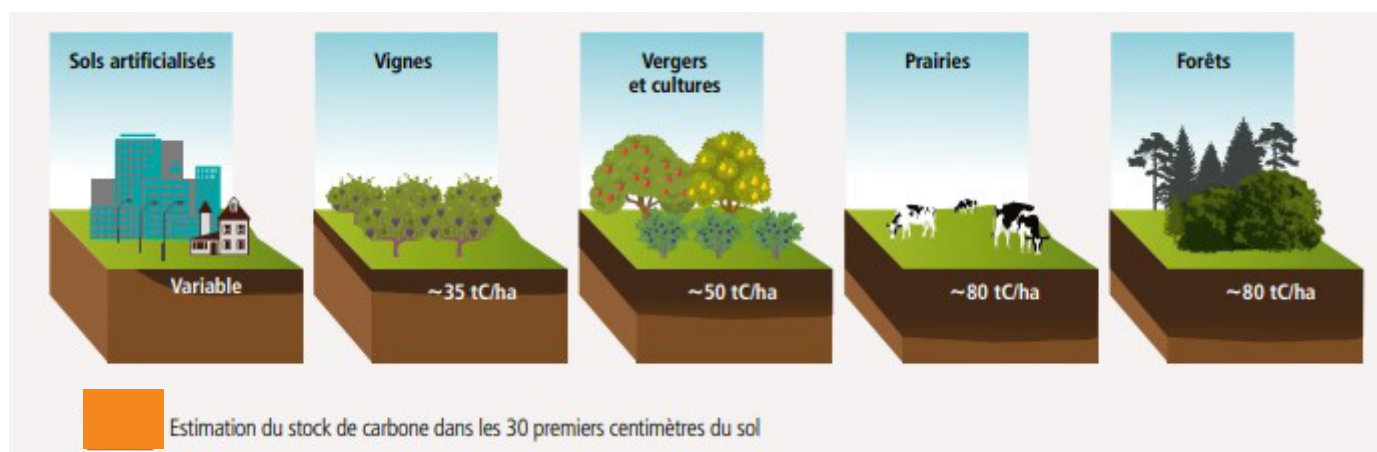


Illustration 1 : Les stocks actuels de carbone dans les sols selon le type de couverture

Source : ADEME

A.II. LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La période 2011-2020 a été la décennie la plus chaude jamais enregistrée. En 2019, la température moyenne de la planète se situait 1,1 °C au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle. Le réchauffement climatique dû aux humains augmente actuellement à un rythme de 0,2 °C par décennie.

Une augmentation de 2°C par rapport à la température de la période préindustrielle est le seuil au-delà duquel de graves répercussions sur l'environnement naturel ainsi que sur la santé et le bien-être des personnes sont à craindre et le risque d'assister à des changements climatiques dangereux, voire catastrophiques, est beaucoup plus élevé.

C'est pourquoi la communauté internationale a reconnu la nécessité de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2 °C et de poursuivre nos efforts pour le limiter à 1,5 °C.

Pour information, selon les estimations scientifiques, les causes naturelles, telles que les variations du rayonnement solaire ou de l'activité volcanique, n'ont contribué qu'à hauteur de 0,1 °C au réchauffement total planétaire entre 1890 et 2010.

A.III. LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CC)

Ces dernières décennies, la diminution des précipitations et l'augmentation des températures ont entraîné des répercussions importantes sur nos territoires et il est probable que cette situation s'aggrave au fur et à mesure du changement climatique.

Les principales conséquences sont une diminution de la disponibilité en eau ainsi que des risques accrus de sécheresse, de perte de biodiversité, d'incendies de forêt et de vagues de chaleur, des gelées précoces sur une végétation déjà active avec des pertes de récolte pouvant être très importantes, des excès de pluie rendant très difficile, voire impossible, la mise en culture à des dates habituelles (exemple période de pluie d'octobre 2023 à fin mai 2024). Les flux environnementaux, qui sont importants pour le maintien en bonne santé des écosystèmes aquatiques, sont menacés par les effets du changement climatique et les évolutions socio-économiques.

Températures élevées :

La crise climatique entraîne une hausse de la température mondiale moyenne : les températures extrêmes, telles que les vagues de chaleur, deviennent plus fréquentes. Des températures plus élevées peuvent accroître la mortalité, faire baisser la productivité et endommager les infrastructures. Les personnes les plus vulnérables, telles que les personnes âgées et les nourrissons, seront les plus durement touchées.

La hausse des températures devrait également entraîner un changement dans la répartition géographique des zones climatiques. Aussi, les rendements et la viabilité de l'agriculture et du bétail, ou la capacité des écosystèmes à fournir des services et des produits importants (tels que l'approvisionnement en eau potable ou en air frais et pur) pourraient être réduits. De plus, l'évaporation de l'eau plus importante, conjuguée à l'absence de précipitations accroît le risque de fortes sécheresses.

Dans notre pays, les sécheresses ont principalement des répercussions sur l'énergie, l'agriculture, la sylviculture, l'approvisionnement public en eau et la biodiversité. Elles réduisent les niveaux d'eau dans les rivières et les eaux souterraines, retardent donc la croissance des arbres et des cultures, favorisent les attaques d'organismes nuisibles et alimentent les incendies.

Énergie :

Les menaces climatiques qui pèsent sur le système énergétique européen existent déjà et devraient s'accroître. Le changement climatique devrait réduire la demande de chauffage dans le nord et le nord-ouest de l'Europe et entraîner une forte augmentation de la demande d'énergie pour le refroidissement dans le sud de l'Europe, ce qui pourrait encore aggraver les pics de la demande d'électricité en été.

Des vagues de chaleur plus intenses et plus fréquentes modifieront les schémas de l'offre et de la demande d'énergie, souvent dans des directions opposées. Si la température et la fréquence des sécheresses continuent d'augmenter, la disponibilité d'eau de refroidissement pour la production d'électricité thermique en été risque d'être limitée (diminution de l'offre d'énergie), tandis que la demande de climatisation augmentera.

Par ailleurs, la variabilité des apports va s'accroître ce qui influencera la gestion annuelle des stocks et donc des niveaux des retenues. Aussi, le développement et l'intégration d'électricité renouvelable intermittente (photovoltaïque, éolien) a pour conséquence de modifier la sollicitation des aménagements hydroélectriques. Ces deux phénomènes nous imposent deux responsabilités : celle d'optimiser les aménagements existants et celle de réfléchir à la création de nouveaux ouvrages capables de stocker de l'eau et donc de l'énergie : des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage.

L'ampleur et la fréquence plus importantes des phénomènes météorologiques extrêmes menaceront les infrastructures énergétiques physiques : la transmission et la distribution aériennes, mais aussi les sous-stations ou transformateurs.

Le changement climatique s'accompagne également d'une incertitude croissante en ce qui concerne les modèles météorologiques dans toute l'Europe, ce qui a une incidence négative directe à long terme sur la production d'énergie renouvelable. À titre d'exemples immédiats, on peut citer une diminution de l'ensoleillement ou du vent dans les zones où il y en a généralement plus, ou encore les conséquences de la chaleur et des sécheresses sur les cultures destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse.

Agriculture :

Le changement climatique a déjà eu et continuera d'avoir une incidence négative considérable sur l'agriculture européenne tout au long du XXI^e siècle, les sécheresses, les inondations, le gel précoce, des organismes nuisibles, des maladies... Il est constaté la poursuite de la dégradation de la santé des sols : augmentation de l'érosion du sol, chute de la teneur en matières organiques et perte de biodiversité des sols. L'efficacité accrue de l'irrigation dans l'agriculture peut réduire dans une certaine mesure les prélèvements d'eau, mais ne suffira pas à compenser l'augmentation du stress hydrique provoquée par le climat. L'agriculture connaît des pertes importantes de la production agricole avec des rendements plus faibles et une réduction des surfaces adaptées aux cultures.

Sylviculture :

Les forêts sont elles aussi touchées par le changement climatique, avec des risques accrus de sécheresses, de tempêtes, d'incendies et de propagation d'organismes nuisibles et de maladies perturbant leur santé. La biodiversité des forêts de notre pays devrait évoluer, car le changement climatique représente une menace particulière pour les espèces très adaptées à des conditions climatiques et environnementales spécifiques. L'Europe méridionale devrait connaître un déclin global de la croissance des forêts en raison de la diminution des précipitations. En outre, les incendies ont une incidence particulièrement importante sur les écosystèmes déjà dégradés dans le sud de l'Europe et cet impact devrait s'intensifier à l'avenir, avec des saisons de feux de forêt plus longues et plus intenses.

Tourisme :

Le secteur du tourisme devra faire face à des conditions moins favorables en été. Les conséquences économiques du changement climatique pour les régions où le tourisme est important peuvent être considérables. Si le sud de l'Europe devait devenir moins adapté au tourisme pendant les principaux mois d'été, il devrait l'être davantage pendant les autres saisons. L'attrait touristique de l'Europe centrale devrait s'accroître tout au long de l'année.

Activité économique / industries :

Étant donné que chaque tonne de CO₂ émise contribue au réchauffement mondial, toutes les réductions d'émissions contribuent à ralentir ce phénomène. Pour stopper complètement le réchauffement de la planète, il faut parvenir à zéro émission nette de CO₂ au niveau mondial. En outre, la réduction des émissions d'autres gaz à effet de serre, tels que le méthane, peut également avoir un effet important sur le ralentissement du réchauffement climatique, en particulier à court terme. D'autre part, les modifications des débits des cours d'eaux dues à l'allongement et à la sévérité des périodes d'étiage auront également une incidence sur la production d'énergie hydroélectrique.

Eau douce :

Le changement climatique entraîne une baisse de la qualité de l'eau douce disponible. Aussi, l'augmentation des épisodes d'averses torrentielles est susceptible d'avoir une incidence sur la qualité et la quantité d'eau douce disponible, le ruissellement pouvant lessiver les sols et ainsi être à l'origine de pollution de l'eau. La qualité de la ressource est un élément essentiel au maintien des différents usages qui en dépendent. Les cinq dernières années, hormis l'année 2022, ont été marquées par des arrêts « sécheresse » de limitation des prélèvements pris dans plus de 75 % des départements français. Au sortir de l'été 2023, 62 % des nappes phréatiques étaient toujours sous leur niveau normal. En octobre 2023, de nombreux départements, dont la Corrèze, étaient encore placés par les préfets en état de « crise » ou « d'alerte renforcée ».

Dans ce contexte, les restrictions temporelles des usages pour tous constituent des réponses de court terme qui permettent temporairement une diminution des prélèvements. Elles sont nécessaires, mais elles ne sauraient être suffisantes ou satisfaisantes à moyen et long terme pour sécuriser l'accès ininterrompu à l'eau potable en quantité et qualité, partout et pour tous, tout en répondant aux défis prioritaires de la souveraineté alimentaire, de la sécurité civile (lutte contre les incendies, tempêtes et inondations en augmentation) et de la préservation de la ressource et des écosystèmes. Aussi, ces problématiques, qualitatives et quantitatives, entraînent des conséquences majeures, en termes de santé publique, de protection des populations et de préservation des milieux. Elles remettent également en cause les équilibres socio-économiques actuels industriels, agricoles, forestiers, touristiques et de production énergétique.

Nous devons nous adapter dès maintenant aux changements du climat et non le subir ! Notre premier enjeu sur le territoire corrézien est de ralentir le cycle de l'eau et de préserver la qualité de la ressource, en favorisant notamment l'infiltration et le stockage dans les milieux et en limitant l'érosion des sols ! L'adaptation permettra d'anticiper et d'améliorer notre résilience face au changement climatique en réduisant la vulnérabilité des territoires.



B. LE CLIMAT PASSÉ ET ACTUEL EN CORRÈZE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'HORIZON 2050

Le climat désigne le « temps moyen », c'est-à-dire le temps sur des périodes de plusieurs années. Il s'agit de l'ensemble des facteurs météorologiques (des variables comme la température, les précipitations et le vent) qui caractérisent un endroit donné, pendant une période donnée.

Le climat est influencé par une série de paramètres dont la circulation atmosphérique et océanique, le relief et l'énergie solaire reçue par la surface terrestre. Le climat ne doit pas être confondu avec la météo, correspondant à l'évaluation du temps qu'il fait ou va faire à très court terme. En Corrèze, d'après les données récoltées par Météo France, on trouve deux types de climats.

A l'ouest, le climat est océanique plus ou moins altéré. Dans cette région, les écarts de température entre hiver et été augmentent avec l'éloignement de la mer et la pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer, sauf aux abords des reliefs. A l'est, le climat est de type montagneux. Dans cette zone, la température décroît rapidement en fonction de l'altitude. Ces différents éléments climatiques sont caractérisés par la répartition des températures, précipitations et évapotranspiration qui présentent un gradient d'évolution est-ouest sur le département.

Les scénarios d'évolution climatique sont fournis depuis plus de 30 ans par le GIEC, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat. Composé de scientifiques, son objectif est d'évaluer l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus. Les rapports du GIEC fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées. Cette production scientifique est au cœur des négociations internationales sur le climat. Elle est aussi fondamentale pour alerter les décideurs et la société civile et ainsi élaborer des politiques climatiques.

Le GIEC a défini quatre scénarios d'évolution climatique, qualifiés de profils représentatifs d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre (scénarios RCP) allant du plus optimiste au plus pessimiste (Illustration 2). Chacun de ces scénarios associe un effet de « forçage radiatif », équivalent d'un effet de rayonnement solaire, plus ou moins important. Ainsi, le scénario qui engendre le plus de réchauffement est le RCP 8.5 (+ 4°C en moyenne à l'échelle planétaire en 2100) tandis que le scénario qui a le plus faible effet est le RCP 2.6 (+ 1°C en moyenne à l'échelle planétaire en 2100). Le département de la Corrèze a retenu le scénario 8.5 comme représentatif du climat futur en Corrèze, reconnu actuellement par les experts comme de plus en plus probable. C'est sur la base de ce scénario que sont évaluées les ressources futures. Les données climatiques actuelles sont issues de données récoltées par Météo France.

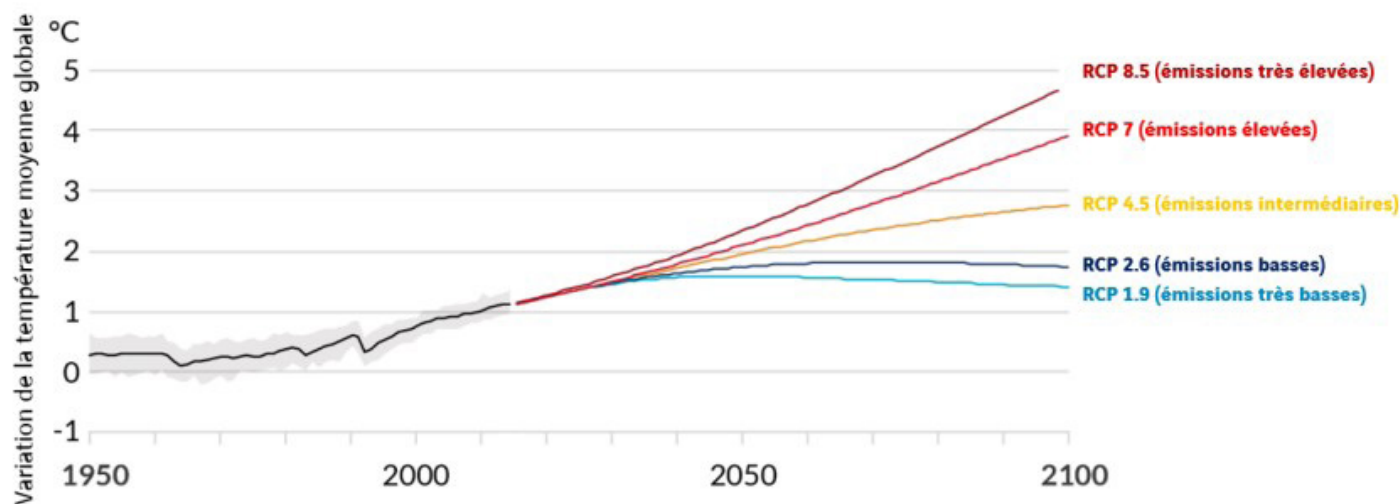


Illustration 2 : Evolution de l'augmentation de la température moyenne mondiale en fonction des 5 scénarios du GIEC
(Source : GIEC, 2021)

B.I. LA TEMPÉRATURE

TENDANCES POUR LE SCENARIO RCP8.5

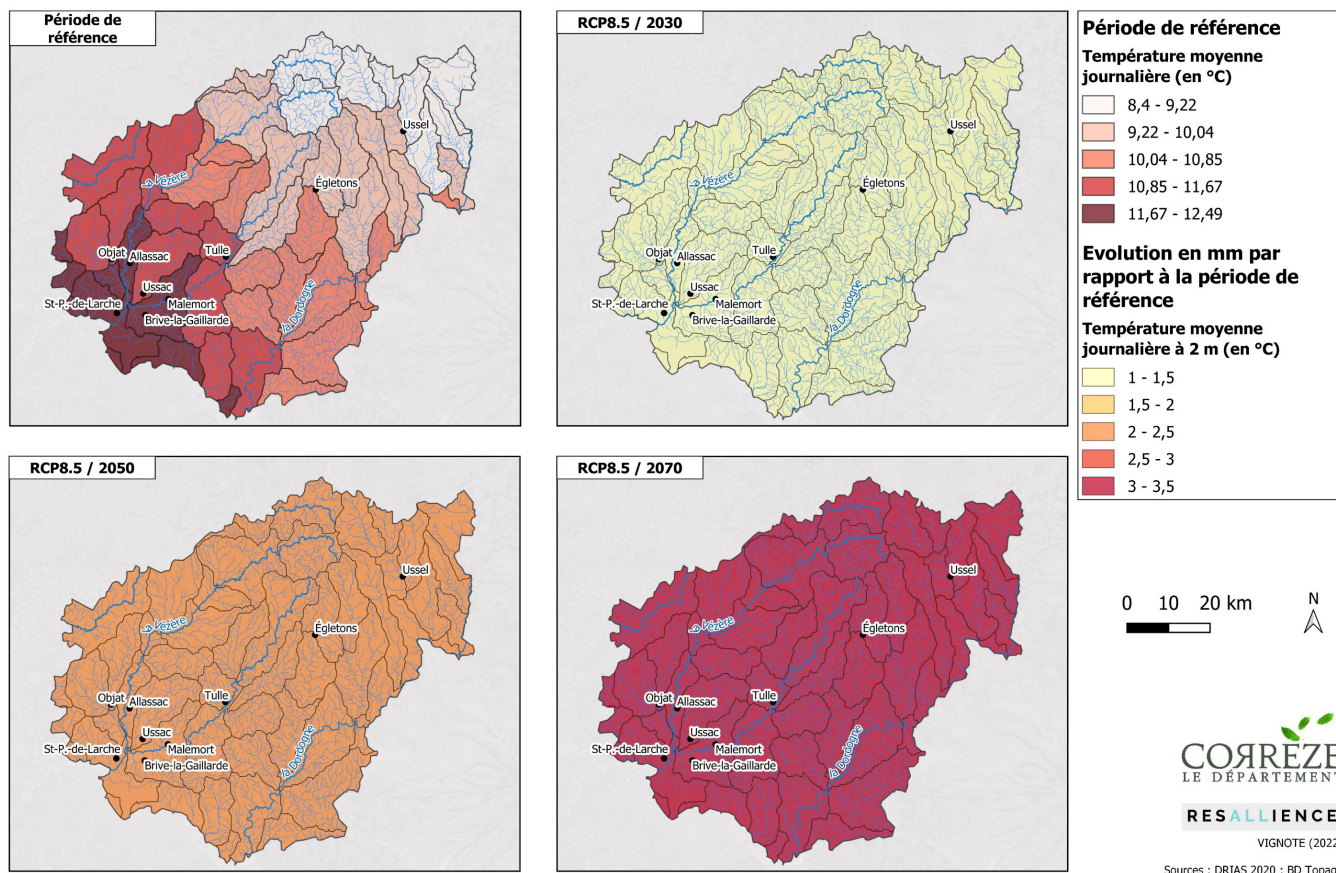


Illustration 3 : Evolution des températures moyennes journalières à 2 m du sol à l'horizon 2030, 2050 et 2070 par rapport à la période de référence 1975-2005

(Source : Données DRIAS 2020 - modélisation cabinet Resallience).

A l'état actuel, la température moyenne annuelle observée en Corrèze reste relativement douce, proche de 3°C en moyenne en hiver et pouvant atteindre 20°C en moyenne l'été. En moyenne annuelle, les températures varient de 12,5°C au maximum à l'ouest du département, là où le relief est le plus plat, à 8,4°C au minimum à l'est du département, là où le relief est plus montagneux et les altitudes plus élevées. Par ailleurs, sur la période 1959-2014, les températures annuelles montrent un net réchauffement, avec une tendance au réchauffement de l'ordre de + 0,3°C par décennie. Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 ont été observées les dix dernières années (2018, 2020 et 2022).

De 2030 à 2070, les températures sont projetées progressivement à la hausse, passant d'une augmentation de l'ordre de + 1,0 à + 1,5°C à l'horizon 2030 à + 3,0 à + 3,5°C à l'horizon 2050. Cette augmentation est homogène sur l'ensemble du département sur les trois horizons étudiés.

A l'horizon 2050, la température moyenne annuelle projetée en Corrèze montre un net réchauffement, soit une augmentation entre + 2,0 et + 2,2°C (Illustration 2). La répartition géographique des températures reste identique à l'état actuel, variant entre 10,6°C au nord-est et 14,8°C au sud-ouest du département. Les températures les plus froides restent là où les altitudes sont les plus élevées.

Sous l'effet du changement climatique, les températures vont donc continuer à croître. Cette augmentation sera uniforme sur le département, la répartition géographique des températures restant identique à l'état actuel.

B.II. LES PRÉCIPITATIONS

LE SCENARIO RCP8.5

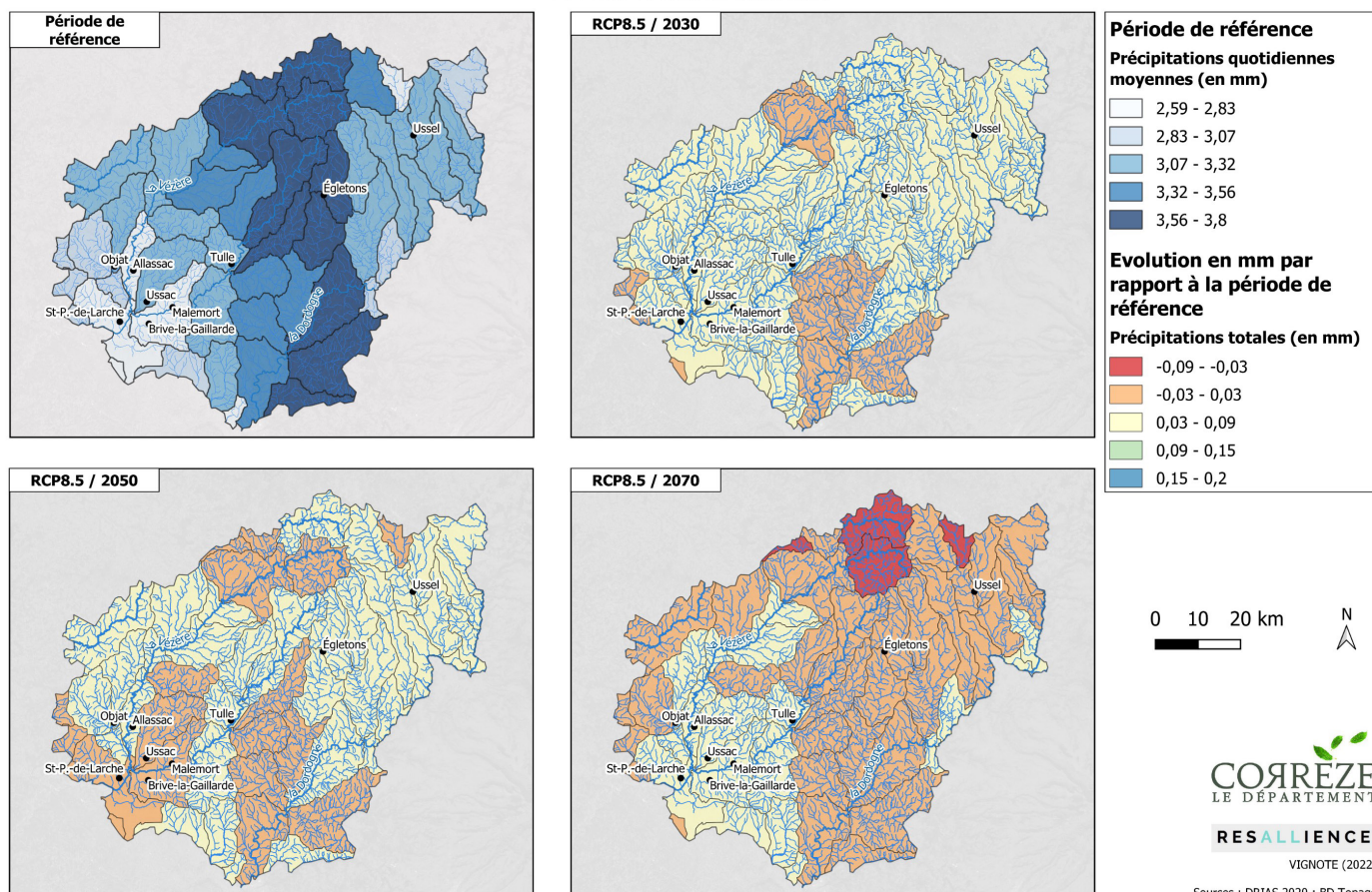


Illustration 4 : Evolution des précipitations cumulées totales à l'horizon 2030, 2050 et 2070 par rapport à la période de référence 1975-2005 (Source : Données DRIAS 2020 - modélisation cabinet Resallience).

En l'état actuel, la Corrèze subit les influences maritimes de l'Atlantique qui arrosent abondamment le département avec des précipitation annuelles observées comprises entre 940 mm au Sud-Ouest et plus de 1400 mm à l'Est. La précipitation est répartie de manière plutôt homogène sur l'année, avec des valeurs mensuelles comprises entre 100 et 120 mm d'octobre à juin et une légère baisse pendant les mois d'été. Depuis 1961, les précipitations annuelles ne présentent pas d'évolution marquée, les précipitations étant globalement stables.

Au total, les précipitations représentent actuellement 7 093 millions de m3 par an.

Bien que, de façon générale, les précipitations annuelles moyennes projetées sur le département de la Corrèze resteront globalement stables. **Leur répartition spatiale va évoluer.**

Aux horizons 2030 et 2050, **la projection indique peu de variations de la précipitation.**

A l'horizon 2050, la précipitation cumulée moyenne annuelle est évaluée entre 950 et 1465 mm (Illustration 4), dans les mêmes ordres de grandeur qu'à l'état actuel.

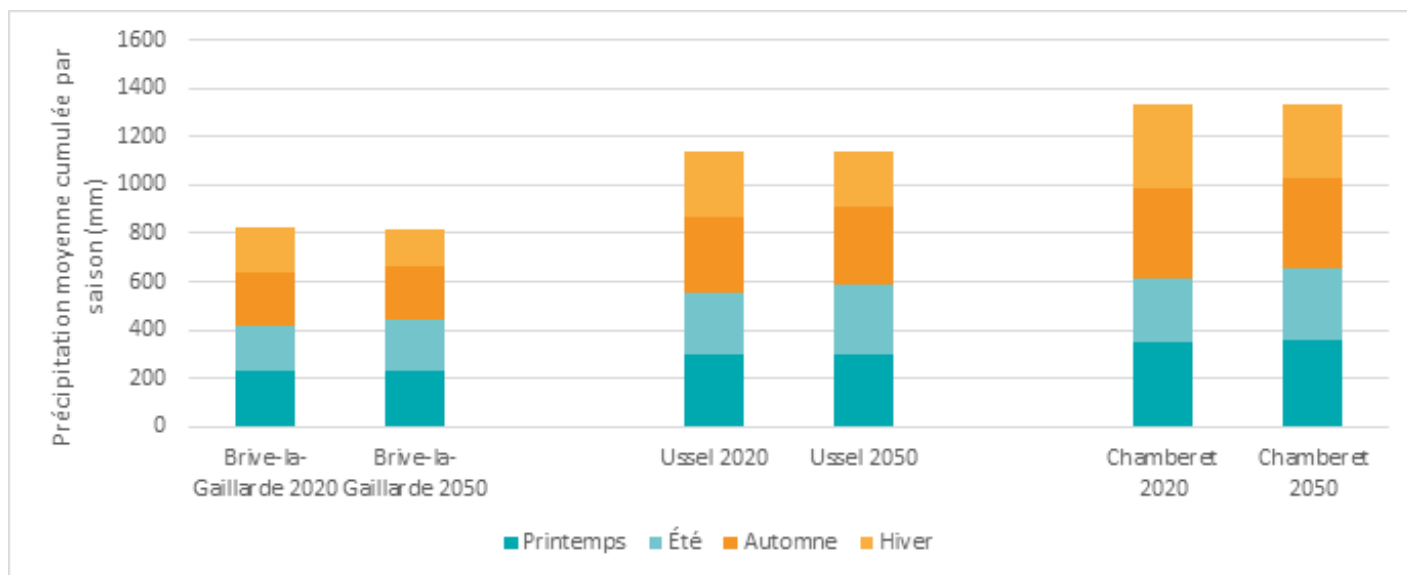


Illustration 5 : Précipitations cumulées moyennes saisonnières simulées pour le RCP 8.5 à l'horizon 2050
(Source : Données Météo France - modélisation cabinet Resallience).

En revanche, à l'échelle mensuelle, les simulations indiquent que la répartition de la précipitation dans l'année va changer (illustration 5). **Il y a ainsi un risque d'augmentation de la précipitation moyenne mensuelle l'hiver de l'ordre de + 5 % à + 10 % (soit jusqu'à +390 millions de m³) tandis que l'été, la précipitation moyenne mensuelle devrait diminuer de - 5 % à - 10 % (soit jusqu'à -320 millions de m³).**

Ces diminutions de précipitation seront particulièrement marquées au cours du mois de juillet à l'horizon 2050 (illustration 6).

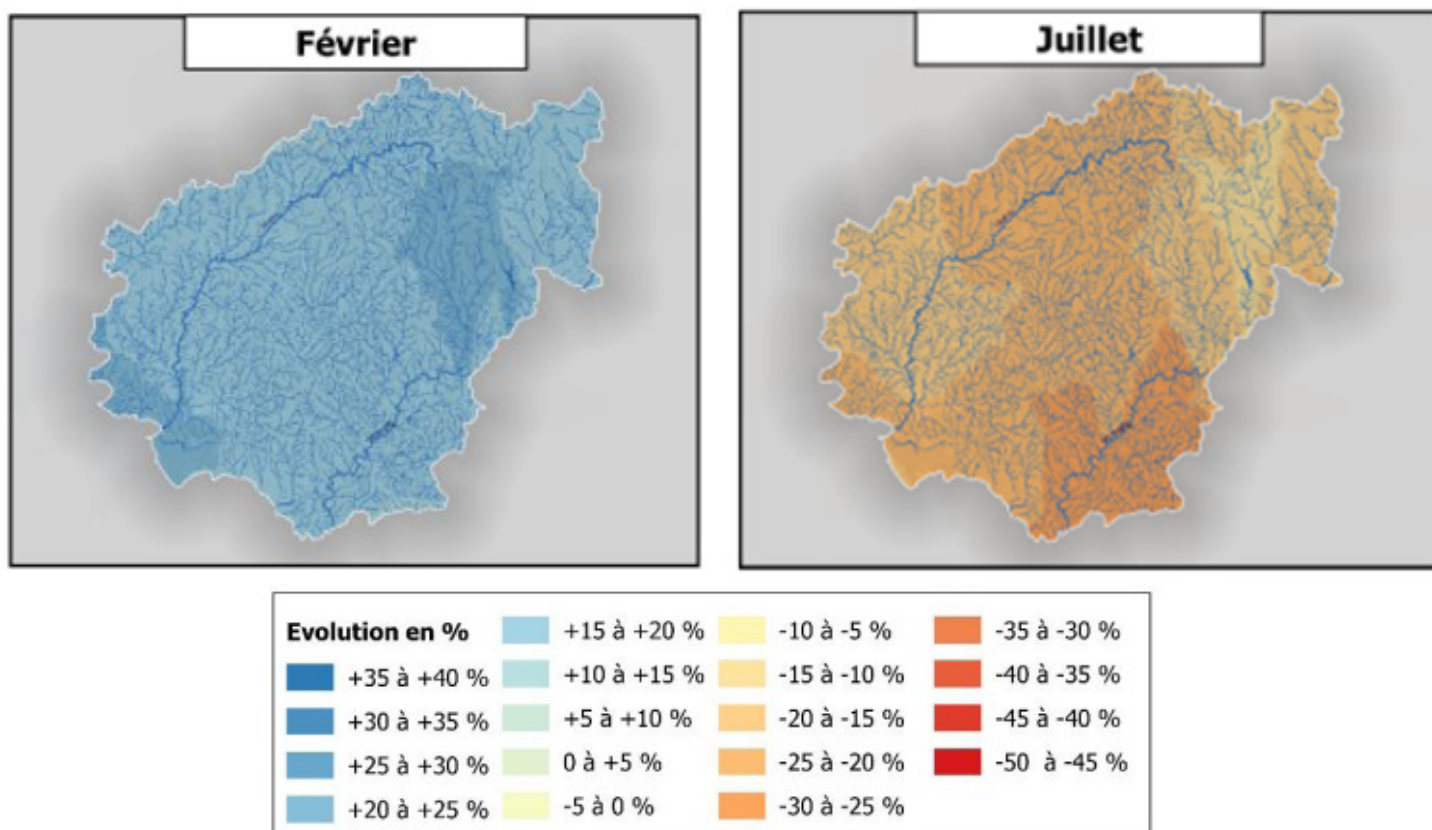


Illustration 6 : évolutions des précipitations mensuelles moyennes (horizon 2050 – RCP 8.5)
(Source : Données IGN, HydroSheds, DRIAS - modélisation cabinet Resallience)

En 2070, la situation est légèrement plus contrastée avec des baisses sur le Nord et des augmentations dans le Sud de département de l'ordre de + - 10 à - 30 mm annuel. Au total en 2070, les précipitations sont évaluées à 7 122 millions de m³ par an.

La comparaison des écarts de précipitations entre l'actuel et l'estimé à l'horizon 2050 indique une baisse accentuée des précipitations entre mai et octobre. Cette baisse sera plus forte au cœur de la période estivale de juillet à septembre. A l'inverse, entre novembre et avril, les précipitations vont s'accroître, avec un pic l'hiver entre décembre et février.

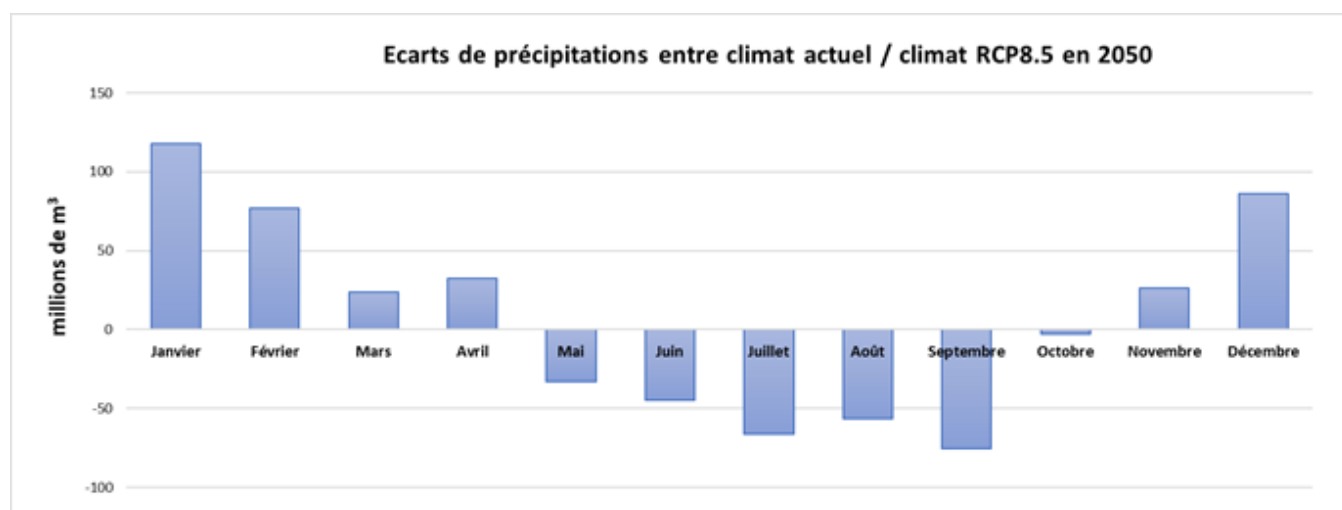


Illustration 7 : Ecart de précipitations entre climat actuel / climat RCP8.5 en 2050 (en millions de m³ par an)
(Source : Données Météo - modélisation cabinet Resalliance).

En synthèse, sous l'effet du changement climatique, les précipitations annuelles moyennes vont, de manière générale, conserver leurs caractéristiques. Toutefois, leur répartition spatiale va changer, avec certains secteurs géographiques qui connaîtront des baisses (Plateau de Millevaches) quand d'autres connaîtront des hausses de précipitation (bassin de Brive). En outre, la répartition saisonnière va également évoluer, avec des baisses de précipitation estivales et des hausses en hiver.

B.III. L'ÉVAPOTRANSPIRATION

On distingue deux types d'évapotranspiration. D'une part, l'évapotranspiration potentielle, définie comme l'évapotranspiration maximale d'un gazon non limitée par l'eau. Il s'agit d'une évapotranspiration théorique, calculée sur la base de données climatiques. D'autre part, l'évapotranspiration réelle, définie comme la quantité d'eau totale d'eau qui s'évapore du sol/substrat et des plantes présentes dans une zone lorsque le sol est à son taux d'humidité naturel. L'évapotranspiration réelle est donc dépendante des conditions climatiques, mais aussi de la teneur en eau dans le sol, du couvert végétal et de son état de stress hydrique.

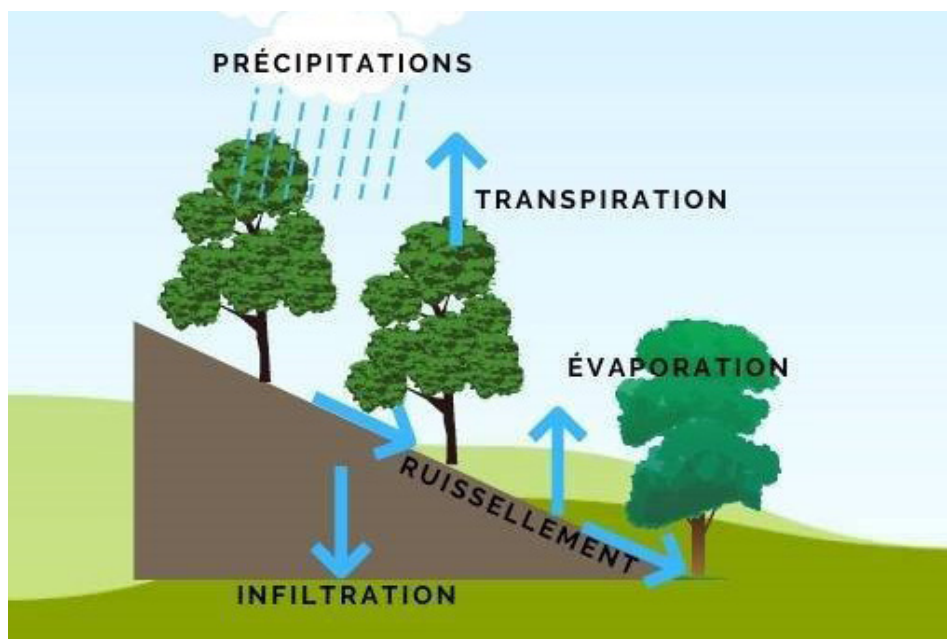


Illustration 8 : schéma de l'évapotranspiration (Source : cabinet Resallience)

L'évapotranspiration potentielle cumulée observée en moyenne annuelle en Corrèze entre 1975 et 2005 varie entre 613 mm au nord-est, là où les altitudes sont les plus importantes, et 806 mm au sud-ouest du département (données Resallience), soit des valeurs entre 3 590 millions de m³ et 4 720 millions de m³. Sur la période 1961-2010, l'augmentation de l'évapotranspiration et de la sécheresse des sols a provoqué un assèchement marqué des sols de 6% sur l'année, à l'exception de l'automne qui reste stable (Projet RICCMAC, 2015). L'été représente la saison où l'évapotranspiration potentielle est la plus forte, avec pour l'année 2020, près de la moitié des pertes par évapotranspiration qui ont lieu durant cette période de l'année (données projet AP3C).

A l'état actuel, les pertes réelles par évaporation correspondantes à l'évaporation des surfaces en eau des plans d'eau et barrages de la Corrèze sont estimées à 47 millions de m³. L'évapotranspiration réelle de l'ensemble des couverts végétaux et forestiers en Corrèze est estimée à 3 053 millions de m³.

Al'horizon 2050, sur le département, l'évapotranspiration potentielle cumulée projetée en moyenne annuelle est à la hausse par rapport à l'actuel, avec un cumul qui peut augmenter de 59 à 82 mm selon les régions, soit 9 à 11 % d'augmentation (données Resallience). Cette augmentation est plus importante dans les régions qui ont déjà des évapotranspirations élevées à l'état actuel.

Sous l'effet du changement climatique, l'évapotranspiration va donc continuer de croître en Corrèze. Toutefois, cette augmentation ne sera pas uniforme sur le département. Elle sera plus importante dans les secteurs où l'évapotranspiration est déjà la plus forte à l'état actuel, notamment au sud-ouest du département.

B.IV. HUMIDITÉ DES SOLS

SCENARIO RCP8.5

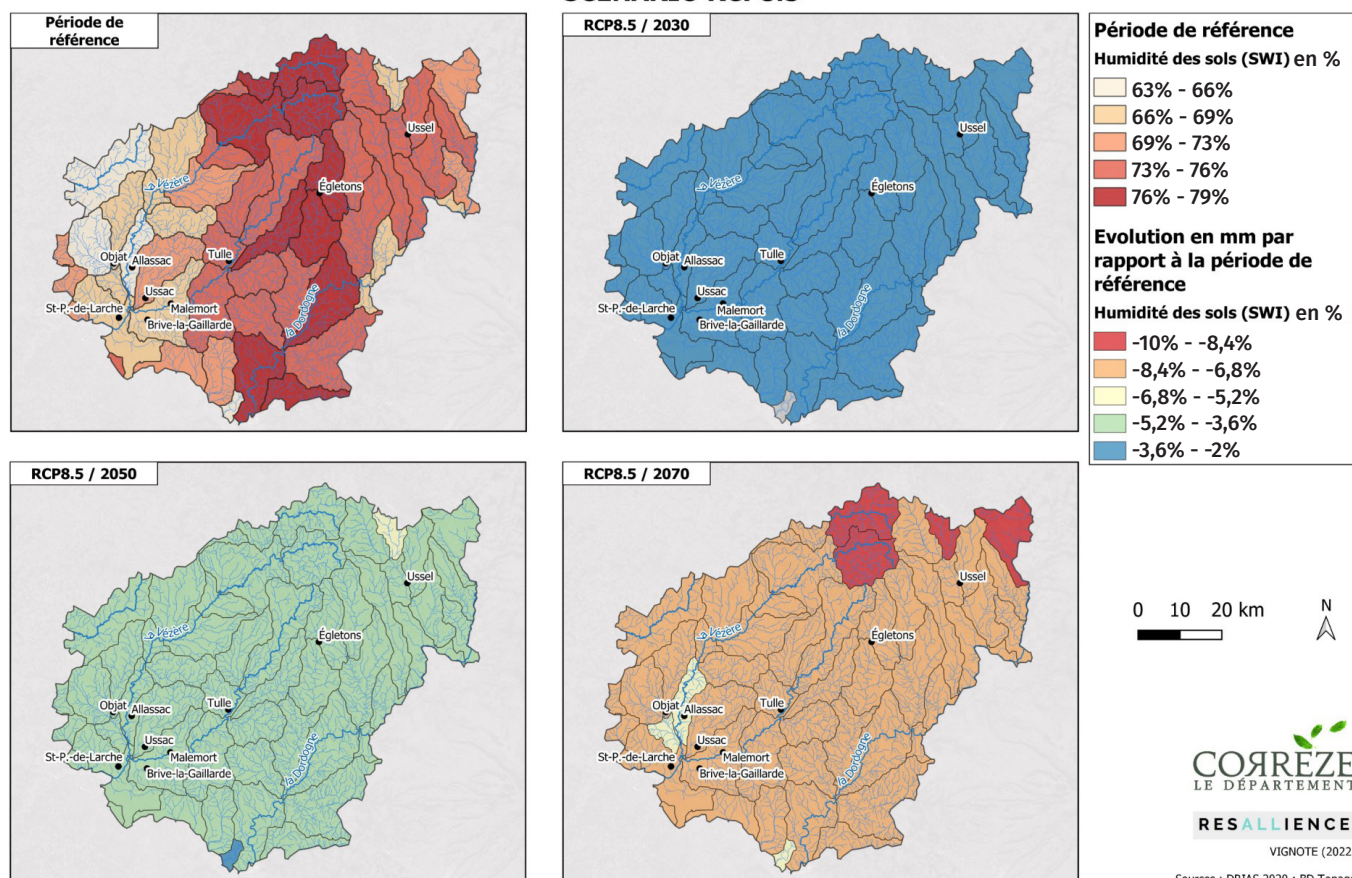


Illustration 9 : Evolution de l'humidité des sols à l'horizon 2030, 2050 et 2070 par rapport à la période de référence 1975-2005 (Source : Données DRIAS 2020 - modélisation cabinet Resallience).

A l'état actuel, l'humidité des sols moyenne annuelle varie de 63% à 79% (Illustration 9). Ces données montrent une répartition spatiale de cette teneur en eau des sols qui est, à l'état actuel, plus faible à l'ouest du département et plus importante sur un axe allant du nord au sud du département.

De 2030 à 2070, l'humidité du sol est projetée progressivement à la baisse, passant d'une diminution de l'ordre de -3,6% à -2% à l'horizon 2030 à -10% à -8,4% à l'horizon 2070. Cette diminution est accentuée sur la partie nord du département sur les horizons 2050 et 2070.

A l'horizon 2050, l'humidité du sol moyenne annuelle projetée en Corrèze montre une nette baisse, soit une diminution entre -2% et -6,8% en moyenne annuelle. La répartition géographique de l'humidité des sols reste globalement identique à l'état actuel. Les secteurs ayant déjà les humidités du sol les plus faibles conserveront cette caractéristique dans le futur.

Sous l'effet du changement climatique, l'humidité des sols va diminuer en Corrèze. Cette diminution va s'accroître avec le temps. Elle sera globalement uniforme sur le territoire, donnant une répartition des humidités du sol plus fortes dans la partie centrale de la Corrèze et des humidités du sols plus faibles à l'ouest.

B.V. FLUX NET D'APPORT NATUREL EN EAU

LE SCÉNARIO RCP8.5

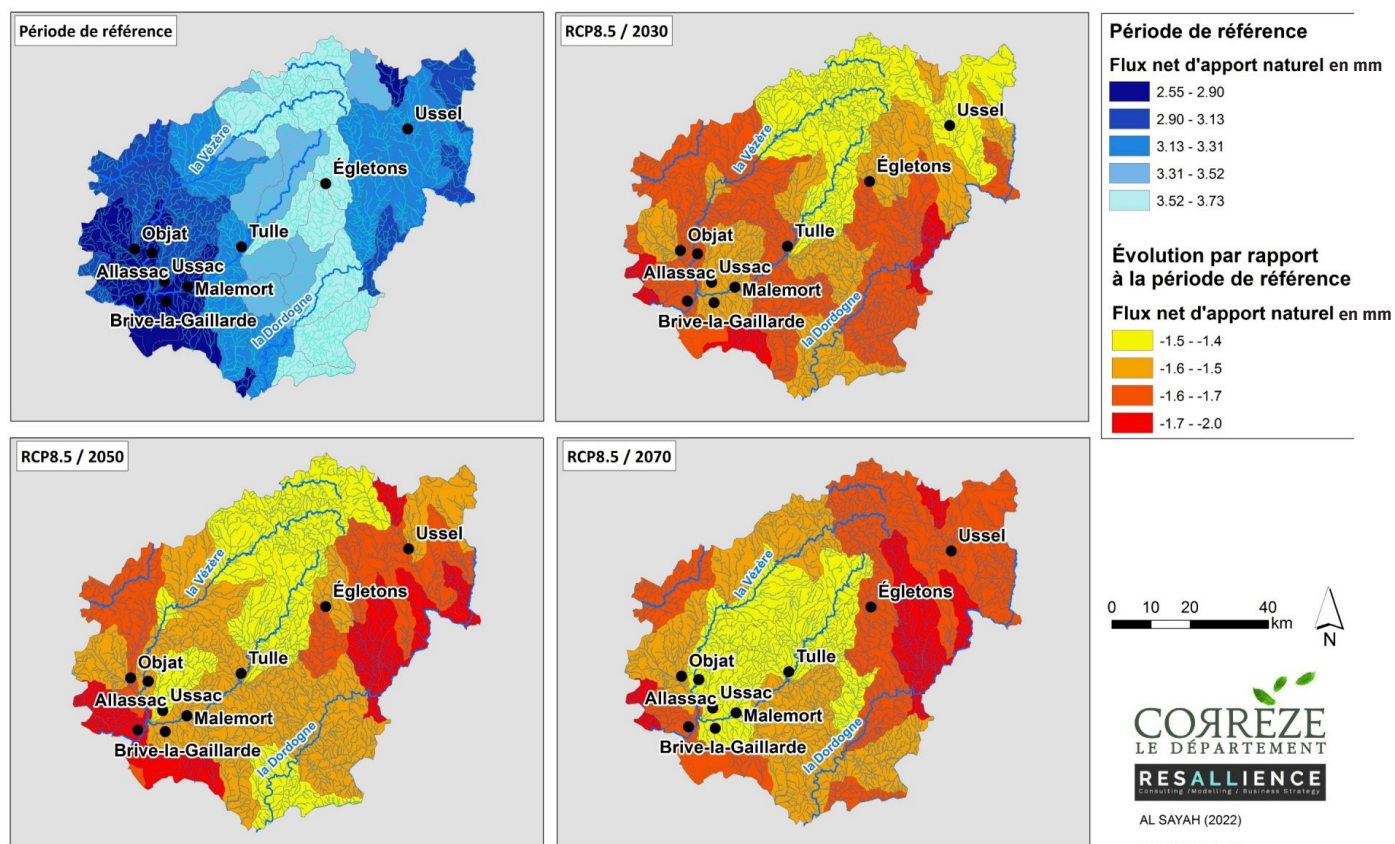


Illustration 10 : Evolution du flux net d'apport naturel en eau à l'horizon 2030, 2050 et 2070 par rapport à la période de référence 1975-2005 (Source : Données DRIAS 2020 - modélisation cabinet Resallience).

A l'état actuel, le flux net d'apport naturel en eau varie de 2,55 mm à 3,73 mm d'eau en moyenne journalière (Illustration 10). Ces données montrent une répartition spatiale de ce flux qui est, à l'état actuel, plus fort selon un axe partant du nord au sud du département et plus faible à l'est et à l'ouest du département.

De 2030 à 2070, le flux net d'apport naturel en eau est projeté à la baisse. Toutefois, selon les résultats de simulation, cette baisse sera relativement brutale, puisque dès l'horizon 2030, ce flux diminuera de - 1,5 à - 2,0 mm. Cette baisse restera dans les mêmes ordres

de grandeur à l'horizon 2050 et 2070. Concernant la répartition spatiale de cet indicateur, elle varie selon l'horizon considéré, excepté pour la partie sud-est du département, où l'on observe les baisses de flux les plus importantes.

A l'horizon 2050, le flux net d'apport naturel en eau moyen journalier projeté en Corrèze diminue nettement, entre - 1,5 et - 2,0 mm. La variabilité du flux net d'apport naturel va globalement s'accroître sur le département, puisque cette baisse sera plus importante sur les secteurs où les flux nets sont les plus bas à l'état actuel.

Sous l'effet du changement climatique, le flux net d'apport naturel en eau va diminuer en Corrèze. Cette baisse sera plus importante sur les secteurs où les flux nets sont les plus bas à l'état actuel (nord-est et sud-ouest du département).

Bien que les précipitations annuelles moyennes vont, de manière générale, rester stables, les températures et l'évapotranspiration vont croître en Corrèze provoquant une diminution de l'humidité des sols et une baisse brutale des flux net d'apport naturel en eau dès 2030.

De plus, l'accentuation des variations saisonnières des précipitations va induire des phénomènes plus intenses et plus fréquents (sécheresses, crues...).

L'ensemble de ces phénomènes sont de nature à réduire, à l'été, la disponibilité en eau pour les milieux aquatiques et les usages humains.

En conclusion, le climat est donc une composante importante de la répartition de la ressource en eau en Corrèze à l'état actuel, comme dans le futur, et influence donc fortement le régime du réseau hydrographique corrézien.





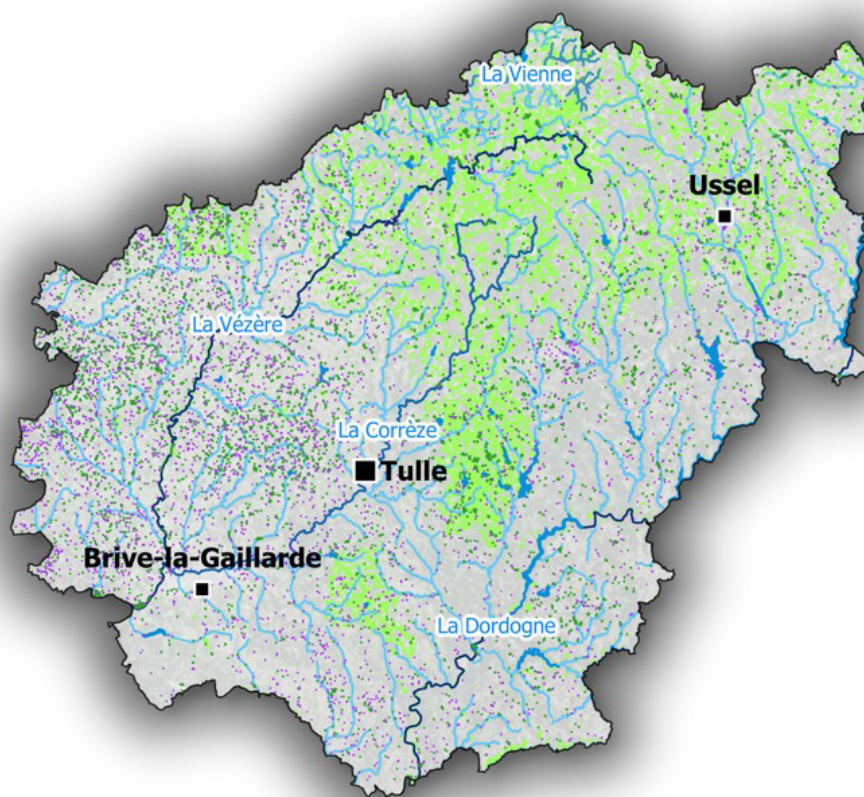
C. LA RESSOURCE EN EAU DE LA CORRÈZE ET SON ÉVOLUTION EN 2050

Le département de la Corrèze se caractérise par une position en tête de bassin versant, où naissent de nombreux cours d'eau. Ainsi, une grande diversité de milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, grandes retenues, étangs, mares) participe à alimenter les cours d'eau qui traversent le département.

Les conditions climatiques et géologiques du plateau de Millevaches ont notamment contribué à la formation de nombreuses zones humides (Illustration 11). Ces dernières constituent un patrimoine bien présent en Corrèze avec plus de 300 sites inventoriés, couvrant près de 5000 hectares. Ces milieux offrent des conditions de vie difficiles aux espèces végétales ou animales qu'elles accueillent.

Ces espèces ont su s'adapter à ces conditions extrêmes et représentent, pour la plupart, des espèces rares et remarquables, incapables parfois de se développer et de survivre sur d'autres milieux. Leur sauvegarde dépend donc directement de celle des zones humides.

C.I. LES EAUX SUPERFICIELLES ET LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES



©Cereg 2024 | Source : Fonds IGN - Agence de l'Eau Adour-Garonne - DREAL Nouvelle Aquitaine

LEGENDE

Cours d'eau
Zones humides

Caractéristiques des masses d'eau
Petites masses d'eau
(superficie inférieure à 1 000 m²)

Moyennes masses d'eau
(superficie entre 1 000 m² et 100 000 m²)
Grandes masses d'eau
(superficie supérieure à 100 000 m²)



0 7.5 15 km

Illustration 11 : Inventaire des plans d'eau et masses d'eau superficielles en Corrèze
(Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne et DREAL Nouvelle-Aquitaine)

La Corrèze est divisée en deux bassins hydrographiques. La majeure partie du département se situe dans le bassin versant de la Dordogne, qui se jette dans la Garonne au sud, avec ses nombreux affluents et notamment la Corrèze, la Vézère, la Diège et la Luzège, ces affluents naissant sur le plateau de Millevaches. Seule exception, au nord, la Vienne, qui naît également sur le plateau de Millevaches mais s'écoule vers le nord, en direction de la Loire. Au total, sur le département on compte plus de 7 800 km de rivières répartis sur 52 sous bassins versants, définis dans le cadre de l'outil de modélisation.

Ces cours d'eau présentent un intérêt patrimonial important. Le département de la Corrèze a ainsi pour limite sud-est la rivière Dordogne, dont l'ensemble du bassin versant est classé Réserve de Biosphère par l'UNESCO depuis juillet 2012.

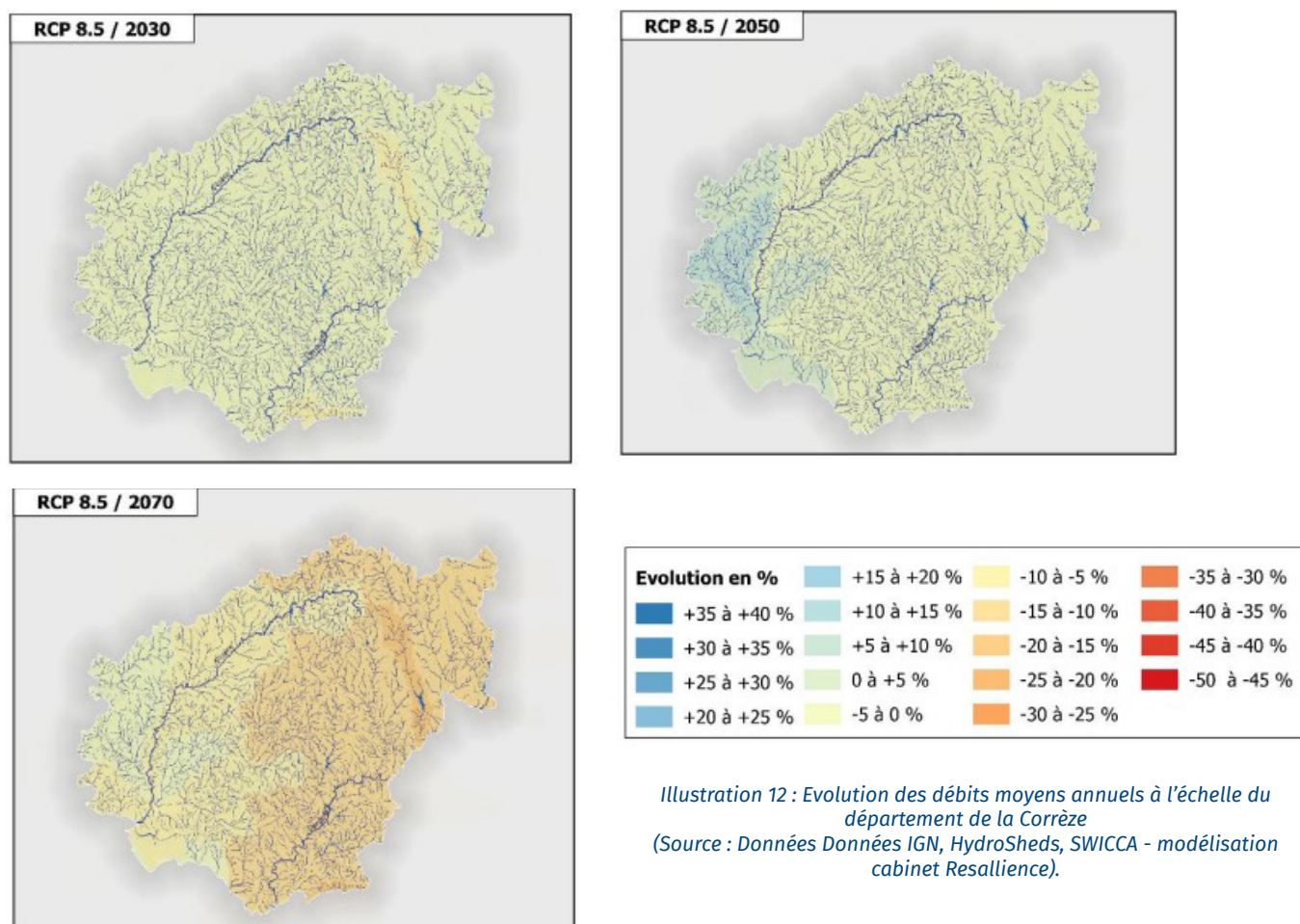
Ces cours d'eau ont des débits variés (tableau 1), **plus ou moins influencés par la présence de barrages**. Treize lacs et retenues artificielles (par exemple les barrages de Bort les Orgues, du Chastang, de l'Aigle, de Treignac...) sont notamment présents sur le département et utilisés pour la production hydroélectrique.

Débits caractéristiques	La Vézère à Larche	La Corrèze à Brive-la-Gaillarde	La Dordogne à Altiliac	L'Auvézère à Lubersac	La Vienne à Peyrelevade
Débit moyen (m3/s)	47,80	20,70	124,00	1,39	1,91
Débit mensuel minimum atteint tous les 5 ans (QMNA5, en m3/s)	6,04	2,52	16,72	0,22	0,12
Equivalent du débit moyen en volume (millions de m3)	1508,45	653,24	3913,14	43,87	60,28

Tableau 1 : Caractéristiques des principaux cours d'eau du département (source : HydroPortail)

A ces grandes retenues de barrages s'ajoutent plus de 8 200 plans d'eau de taille plus modeste, pour un total de près de 5 100 hectares sur le département, dont 52 % ont une superficie inférieure à 1 000 m².

D'après l'étude sur les conditions climatiques et hydrologiques des eaux superficielles de la Corrèze (étude Resalliance- janvier 2022), la saisonnalité des débits des cours d'eau va évoluer dans le futur : l'horizon 2050 se caractériserait par une stabilité des débits moyens annuels voire une légère hausse selon les secteurs, alors qu'à l'horizon lointain 2070 une diminution des débits serait observée sur la partie est du département de l'ordre de -20% à -30% sur les secteurs les plus sensibles (illustration 12).



Les débits moyens annuels de la Vézère à Larche évolueraient entre - 6 % et + 2 % selon les horizons (RCP8.5), et ceux de la Dordogne à Altiliac entre - 10 % et - 1 %.

Les variations saisonnières seraient particulièrement marquées. Pour la Vézère, les variations mensuelles pourraient atteindre - 14 % à + 20 % selon les mois. Pour la Dordogne, les variations pourraient même atteindre - 27 % en août et + 10 % en mai.

En parallèle de l'approche quantitative, la préservation de la qualité de la ressource est un enjeu essentiel à l'équilibre des milieux et des activités en lien avec cette ressource.

En effet, une dégradation de la ressource en eau peut engendrer des impacts environnementaux et sanitaires sur les milieux mais aussi limiter les usages associés (AEP, abreuvement, tourisme, industries...). Pour exemple, la pollution de l'eau peut notamment entraîner des pathologies d'origine infectieuse en étant vecteur de bactéries et ainsi entraîner des épidémies (gastro-entérite ...).

De même, le développement de cyanobactéries est régulièrement à l'origine d'interdiction de baignade sur les plans d'eau corréziens, pouvant impacter fortement l'activité touristique du territoire. Cette problématique met en évidence le lien entre qualité et quantité, le faible renouvellement de l'eau en période d'étiage étant un facteur majeur des phénomènes d'eutrophisation des plans d'eau liés à la prolifération des cyanobactéries.

De plus, les débits d'étiage à la baisse dans le futur diminueront la dilution des flux polluants dans les milieux aquatiques et réduiront par conséquent, la capacité d'autoépuration des cours d'eau corréziens.

Sur les 187 masses d'eau en Corrèze ou affleurante, 78% sont en bon état écologique et 20 % en état moyen (année 2019).

Les étiages seront donc plus sévères, avec un risque d'assec plus important en particulier pour les affluents de la Corrèze, de la Vézère, de la Dordogne et de la Vienne, dont les débits dépendent majoritairement de l'apport des sources.

C.II. LES EAUX SOUTERRAINES ET LES EVOLUTIONS ATTENDUES



Illustration 13: Les différents types d'aquifères de Corrèze
(Source : Données OFB, IGN)

La Corrèze compte différents types d'aquifères (Illustration 13) :

- Les entités de socle du Massif central, majoritaires dans le département, présentes à l'affleurement dans l'est du département ;
- Les alluvions, qui se retrouvent à l'aval de la Dordogne et de la Vézère, au Sud et à l'Est ;
- Les formations sédimentaires liées au bassin aquitain, à l'ouest, auxquelles appartient le bassin sédimentaire de Brive. Parmi elles, les formations calcaires sont présentes en limite sud-ouest du département.

La grande majorité de ces masses d'eau souterraines sont des nappes libres, nappes de faible profondeur atteintes par les puits et forages des particuliers. Seule une nappe sédimentaire, au sud de Brive-la-Gaillarde, est captive, c'est-à-dire que l'eau jaillit naturellement à la surface lors d'un forage en raison de la pression.

Les roches cristallines se présentant le plus souvent altérées, les eaux de pluie s'infiltrent dans la partie supérieure du sol qui est relativement perméable.

En raison de la situation superficielle des nappes localisées et faiblement étendues, les sources sont nombreuses mais généralement diffuses et de faibles débits.

Sur les 13 masses d'eau souterraines (nappes libres et captives) du département, 1 seule masse d'eau était classée en état mauvais, les autres sont en bon état (année 2019).

Tout comme les eaux superficielles, le niveau des eaux souterraines va évoluer à l'horizon 2050. Les masses d'eau souterraines de Corrèze étant majoritairement des nappes libres de faible profondeur. Les eaux souterraines, leur niveau sera fortement dépendant des conditions climatiques.

Ainsi, l'augmentation des précipitations hivernales va induire des niveaux de nappes soutenus l'hiver, similaires à l'état actuel. En revanche, l'été, les plus faibles précipitations conjuguées à une évapotranspiration plus importante en 2050 vont engendrer des baisses plus importantes. Le niveau des nappes sera donc plus bas à l'étiage, ce qui peut engendrer le tarissement de certaines sources alimentant les cours d'eau.

L'hydrologie des cours d'eau, de même que la recharge et la vidange des eaux souterraines, sont influencées par les facteurs climatiques et les caractéristiques du bassin versant et sont donc inévitablement impactés par le changement climatique.

La capacité de stockage et de vidange des réservoirs d'eau souterrains peu profonds du socle métamorphique corrézien, contribue en grande partie au régime hydrologique des très nombreux cours d'eau du département. Il y a donc un lien étroit entre les eaux souterraines et le régime d'écoulement des cours d'eau. Le niveau de la recharge annuelle des eaux souterraines aura donc un impact sur la sévérité des étiages des cours d'eau.

Pour les grands cours d'eau corréziens aux écoulements artificialisés par la présence des grands barrages hydroélectriques (Vézère, Dordogne), l'hydrologie sera également influencée par la capacité de ces retenues à maintenir des débits durant de longues périodes d'étiages et de répondre aux enjeux de multi-usages et de préservation des milieux.





D. LE TERRITOIRE CORRÉZIEN ET SES ACTIVITÉS

La Corrèze est le 2^{ème} département le moins peuplé et le moins dense de la région Nouvelle-Aquitaine (41 habitants au km²).

La population corrézienne résidente représente environ 240 000 habitants. Trois villes principales, rassemblant 29 % de la population de Corrèze, structurent le territoire: Tulle, la préfecture (14 314 habitants), Brive-la-Gaillarde (45 910 habitants) et Ussel (9 162 habitants), les deux sous-préfectures (INSEE, 2020). Un habitant sur deux habite sur l'aire de Brive la Gaillarde. En dehors de ces zones urbaines, une partie du territoire subit déjà la dénomination de «désert démographique» (certaines communes au nord du département comptent 3 hab./km²).

La Corrèze fait partie des départements où la population est globalement stable : sur la période 2015-2020, la population a baissé de 0,1 % par an, soit de 240 habitants chaque année. Le solde naturel, déficitaire (- 0,5 % par an), est compensé par un solde migratoire positif (+ 0,4 % par an), ce qui explique cette évolution.

D.I. DÉMOGRAPHIE

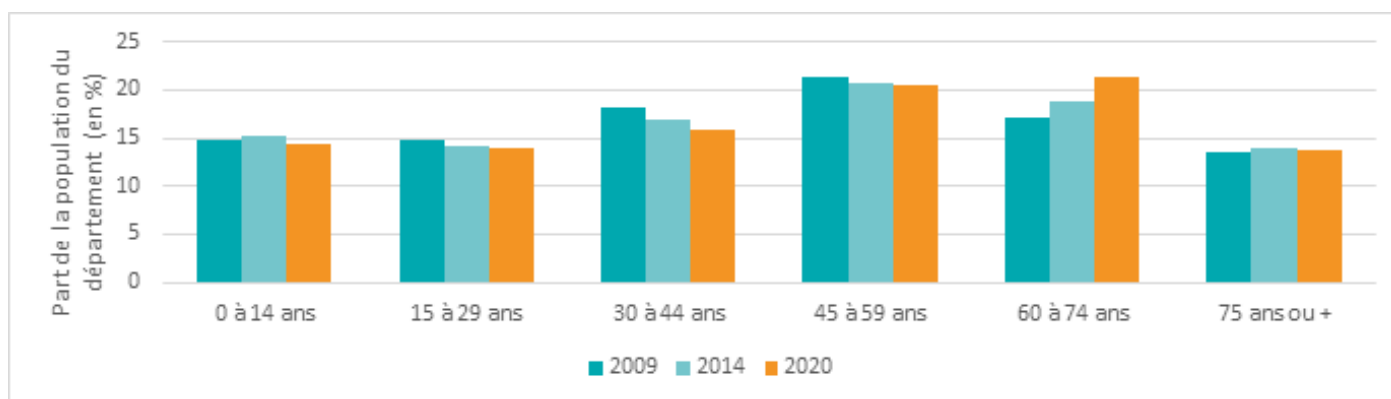


Illustration 14: Population de Corrèze par grandes tranches d'âges
(Source : INSEE).

Les habitants du département sont âgés de 45,3 ans en moyenne, ce qui fait de la Corrèze le 3^{ème} département le plus âgé de la région derrière la Creuse et la Dordogne. On compte ainsi en moyenne chaque année 1 500 décès de plus que de naissances. Un tiers des Corrégiens ont plus de 60 ans et près d'un sur sept a plus de 75 ans. La part des moins de 30 ans s'établit à 28,4 % soit 3,2 points de moins que dans la région Nouvelle-Aquitaine. A noter, depuis 2009, ce vieillissement de la population s'accroît, avec une baisse de la population de moins de 60 ans et une augmentation de la population de 60 ans et plus : sur l'ensemble de la période 2009-2021, la population de moins de 60 ans a diminué de 8,0 % quand la population de 60 ans et plus a augmenté de 12,6 % (Illustration 14).

Le vieillissement de la population constitue notamment un enjeu incontournable des prochaines décennies. Plus que l'augmentation de la durée de vie, c'est l'avancée en âge des générations très nombreuses du baby-boom, nées au cours des années 1945 à 1965, qui rend

ce vieillissement certain et inéluctable.

Les départements ruraux sont évidemment les premiers confrontés à ce défi démographique majeur. Si les personnes de plus de 60 ans représentent 35% de la population au 1er janvier 2023 en Corrèze et les personnes de plus de 75 ans 14 %, les projections établies par l'INSEE fixent ces ratios à l'horizon 2070 à près de 45% de la population pour les plus de 60 ans et 24% pour les plus de 75 ans.

Alors que la part des actifs diminue en proportion, cette évolution démographique est très préoccupante car elle est de nature à réinterroger les fondements du financement du modèle français de la protection sociale.

Les jeunes quittent souvent le département pour les grandes villes, en quête d'opportunités d'emploi et de formation.

Le vieillissement de la population entraîne une augmentation des besoins en services de santé et en infrastructures adaptées pour les personnes âgées, et réduit le dynamisme économique.

D.II. OCCUPATION DU SOL

La Corrèze est un département rural d'une superficie de 585 700 ha, dont le paysage est marqué par d'importantes surfaces boisées (Illustration 15). Au total 49% de la superficie du département est composée de paysages forestiers et milieux semi-naturels, 41% est utilisée pour la production agricole.

Les territoires artificialisés représentent près de 7 % de la superficie du département (41 276 ha). Cette urbanisation peu dense est relativement dispersée et caractérisée par de petites agglomérations rurales de densité moyenne. Les espaces urbanisés sont situés majoritairement le long des deux autoroutes qui desservent le territoire (A 89 et A 20).

Les autres espaces sont couverts par les milieux humides et surfaces en eau (3%).

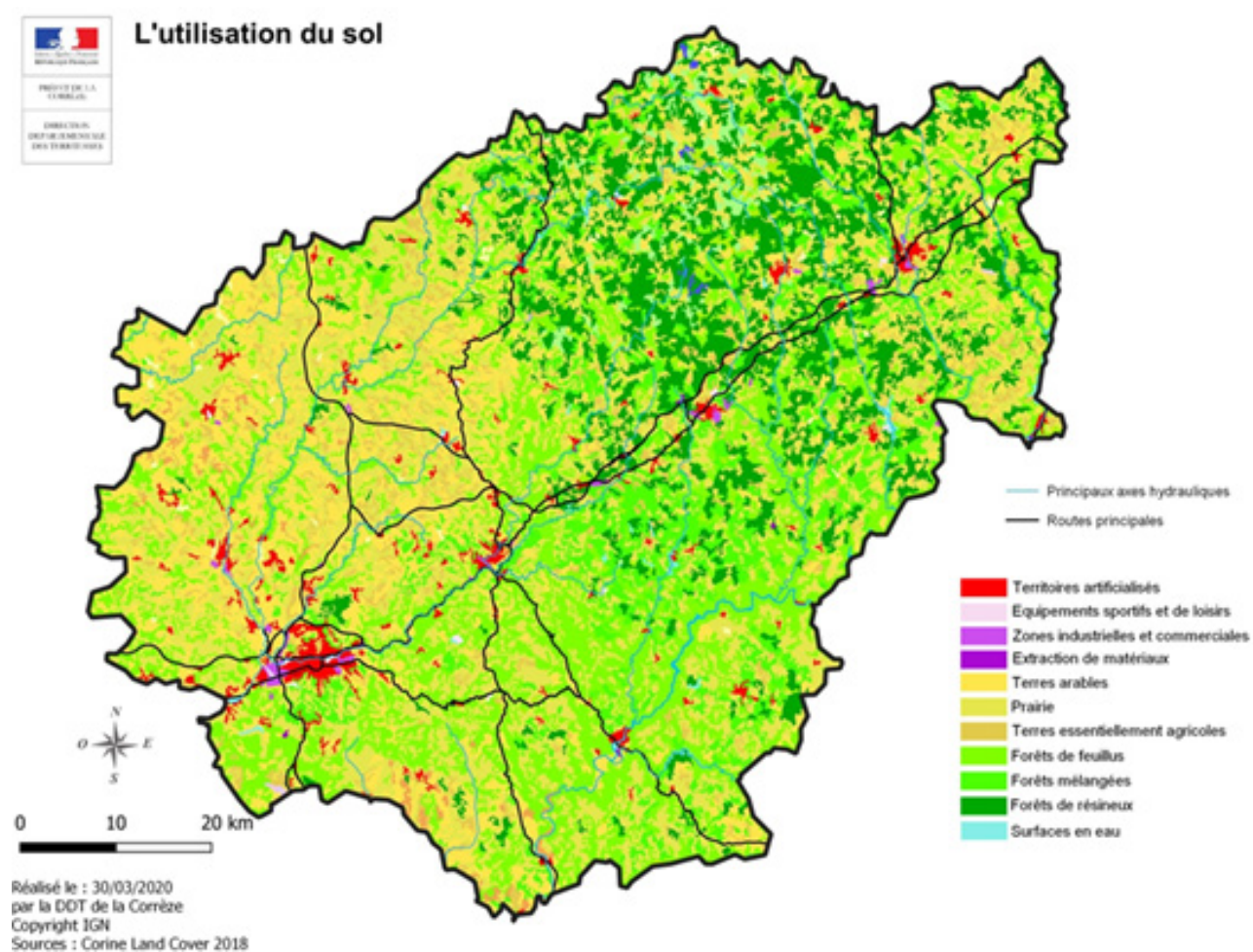


Illustration 15: Occupation du sol en Corrèze
(Source : Données IGN, Corine Land Cover 2018)

A l'ouest, les territoires sont à dominante agricole et à l'est, la forêt domine, avec localement la présence de zones humides et de tourbières. Ces espaces contribuent à l'épuration des eaux et à la régulation des inondations et des étiages. Leur préservation est un enjeu du PDGE.

En synthèse, les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) représentent 93% de la superficie corrézienne. La loi climat et résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050 et viendra accentuer cette répartition en contraignant les projets de développement du territoire qui nécessitent une forte consommation d'espace.

D.III. ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

En Corrèze, selon les données de l'INSEE et du recensement parcellaire de 2020, le premier secteur d'activité est le secteur tertiaire (i.e. des services à la population), qui emploie plus de 70 000 personnes (Illustration 16). Le second secteur est le secteur secondaire (i.e. de l'industrie et de la construction), qui emploie 19 500 personnes. Le secteur primaire (i.e. agricole) représente 5 100 personnes.

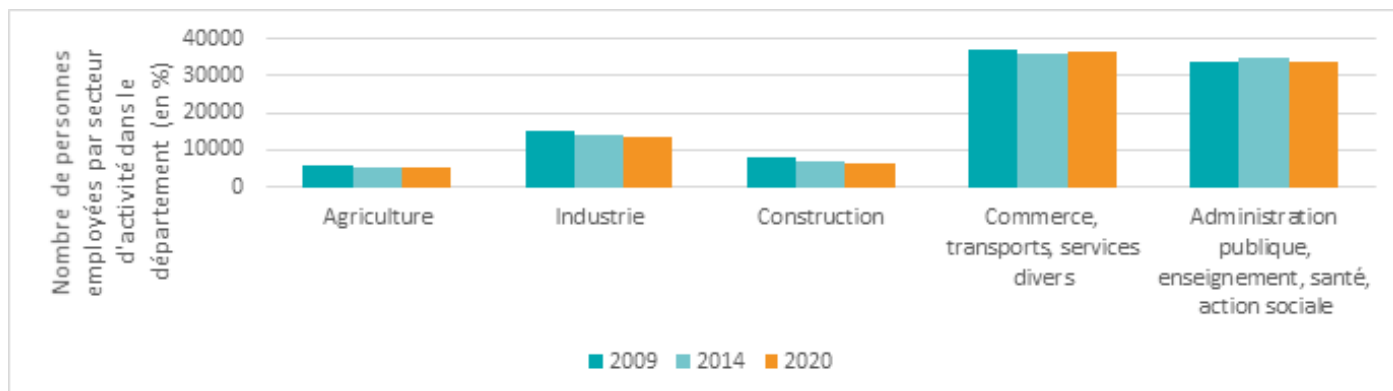


Illustration 16: Nombre d'emplois selon le secteur d'activité
(Source : Insee, Registres parcellaires)

Depuis 2009, bien que le nombre de personnes travaillant dans le secteur tertiaire reste stable (variation inférieure à 1 %), le nombre de personnes travaillant dans le secteur secondaire diminue (-16 % sur la période 2009-2020), de même que le nombre de personnes travaillant dans le secteur primaire (-13 % sur la période 2009-2020).

D.III.1. L'AGRICULTURE

La surface agricole utile (SAU) représente 41 % de la surface du département, soit 239 000 ha environ. D'après les données AGRESTE Nouvelle Aquitaine, la Corrèze comptait 4 000 exploitations agricoles en 2020, soit 1 200 de moins qu'en 2010. Bien que ces exploitations soient historiquement plutôt micro ou petites, elles s'agrandissent et représentent désormais en moyenne 57 hectares (+ 29 % en 2020 par rapport à 2010). Ces exploitations agricoles se déclinent sous trois spécialisations : l'élevage du bétail, la production végétale ou mixte (i.e. combinant élevage du bétail et production végétale).

Le bétail est réparti entre bovins, ovins, caprins, équins, porcins et volailles (illustration 17). Le plus important cheptel est composé de bovins (262 400 têtes en 2020). Les ovins (78 400 têtes) et les porcins (61 000 têtes) sont respectivement les deuxième et troisième cheptels les plus importants.



Illustration 17 : Répartition de la consommation en eau potable par type de cheptel en Corrèze en 2020
(Source : Chambre d'Agriculture de Corrèze et CD 19).

Depuis 2010, selon les données AGRESTE Nouvelle Aquitaine, le nombre d'élevages s'est réduit d'un tiers, avec notamment 840 élevages de bovins viande en moins. L'effectif a diminué encore plus fortement pour les élevages de bovins lait (-46 %), d'ovins (-42 %) et de granivores (-38 %). Le département reste très orienté vers l'élevage (68 % des exploitations) et une ferme sur deux est spécialisée en bovin viande.

Les productions végétales progressent : +19 % d'exploitations spécialisées et +22 % de surface de culture permanente en 10 ans.

La grande majorité des surfaces est constituée de 88% de prairies (80% permanentes et 8% temporaires) représentant environ 210 000 ha (illustration 18). Les productions liées aux cultures fourragères (céréales à paille, méteils, maïs...) représentent la deuxième surface cultivée la plus importante du département (19 500 ha, soit 8 % de la surface cultivée totale). Les productions liées aux fruitiers (pommes, châtaignes, noix...) représentent la troisième surface cultivée la plus importante du département (3 500 ha, soit 1 % de la surface cultivée totale).

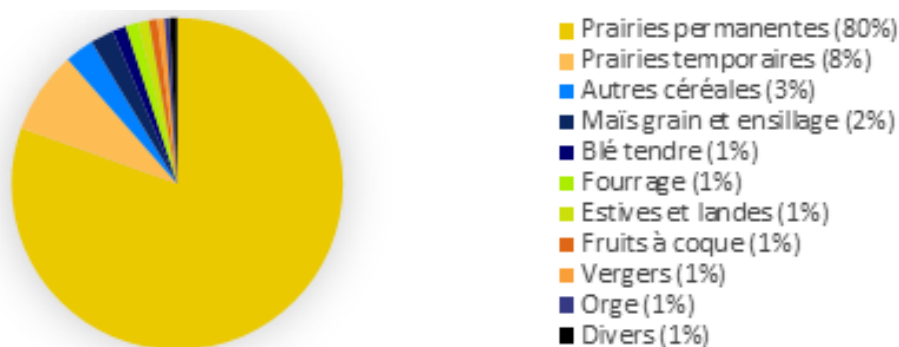


Illustration 18 : Répartition graphique des surfaces cultivées par type de cultures sur le département de la Corrèze
(Source : RPG 2020)

Depuis 2010, selon les données AGRESTE Nouvelle Aquitaine, la surface agricole totale est globalement stable. La répartition des cultures a peu changé, puisque les prairies constituaient déjà en 2010 la plus importante surface cultivée sur le département.

Le nombre d'exploitation agricole est en chute libre : plus de 60 % des exploitations ont disparu depuis les années 80.

En matière de bilan carbone et d'agroécologie, l'élevage via le maintien des surfaces de prairies permanentes reste une solution fondée sur la nature efficace pour le stockage du carbone dans les sols, permettant ainsi de compenser une partie des GES émis sur le territoire départemental. Par conséquent, le maintien des prairies permanentes et donc de l'élevage est primordial pour contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

— D.III.2. LA FORÊT

Le couvert forestier occupe aujourd'hui, à la suite de campagnes de plantations massives, 45 % du territoire, et est essentiellement localisé en haute Corrèze, à l'est du département. Les espèces qui composent la forêt ont également évolués, passant historiquement d'espèces utilisées comme combustible (hêtre, châtaignier), à des essences résineuses (épicéa, douglas) dont la surface a été multipliée par trois. Aujourd'hui, la forêt corrézienne est donc composée à deux-tiers de feuillus et à un tiers de résineux (Illustration 19).

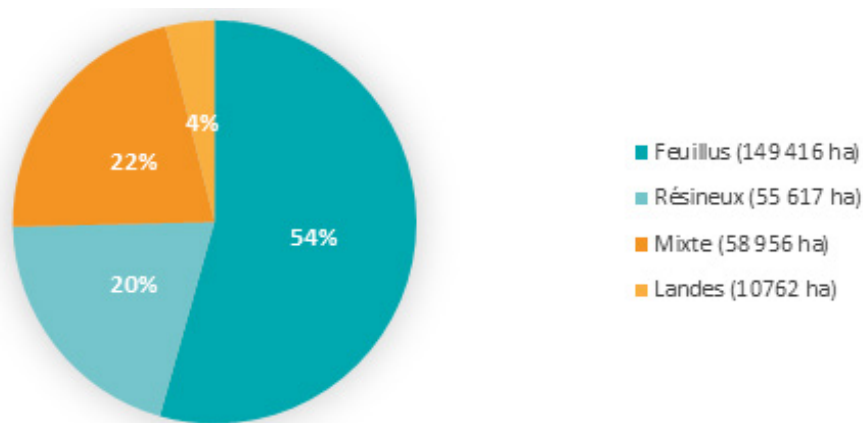


Illustration 19 : Répartition par essence du couvert forestier en Corrèze
(Source : BD Forêt IGN-2020)

Au total, la forêt représente 264 000 ha, auxquels s'ajoutent 10 760 ha liés à des landes. La majeure partie de ces couverts forestiers appartient à des propriétaires privés (95 % de la surface), le nombre de propriétaires privés s'élevant à 70 000. La surface restante (5 %) sont donc des forêts publiques.

Les forêts privées sont le lieu d'une activité économique importante pour le département, puisqu'elle est la 2^{ème} filière économique du département.

— D.III.3. L'INDUSTRIE

Selon l'INSEE, l'industrie en Corrèze rassemble 12 700 emplois. Plus de la moitié d'entre eux sont concentrés dans quatre secteurs principaux : les industries agro-alimentaires (2 800 emplois), les équipements électriques et électroniques (2 000 emplois), la métallurgie et le bois-papier-carton (1 700 emplois chacun).

L'agroalimentaire, principalement localisé au sein du bassin de Brive-la-Gaillarde, regroupe une grande diversité d'acteurs, de la PME familiale à l'opérateur industriel d'envergure. Les activités exercées comprennent de la pâtisserie, confiserie et diététique, mais aussi de la transformation de viande et conserveries de fruits et légumes. Numéro 1 de l'alimentation infantile en France, Blédina est implanté à Brive-la-Gaillarde.

La filière bois s'étend de l'exploitation forestière au sciage, et en aval à la menuiserie industrielle, à l'industrie du papier-carton et à l'ameublement. Au-delà du bassin de Brive-la-Gaillarde, l'implantation de ces établissements suit la RN 89, avec des unités importantes dans les secteurs d'Égletons et d'Ussel.

■ D.III.4. L'HYDROÉLECTRICITÉ

Par ailleurs, la Corrèze présente un potentiel de développement de l'hydroélectricité de l'ordre d'une tranche nucléaire supplémentaire.



D.III.5. LES SERVICES À LA POPULATION

La Corrèze est un département avec une importante activité de services à la personne, répartie selon deux secteurs : les activités sanitaires, sociales et le tourisme.

D'après les données INSEE, avec près de 27 % des emplois publics, la fonction publique hospitalière est surreprésentée par rapport à la moyenne de la région Nouvelle-Aquitaine (4 points de plus). Les centres hospitaliers de Brive-la-Gaillarde et de Tulle sont, tous secteurs confondus, les deux plus gros employeurs du département.

Concernant les médecins libéraux, une très grande partie du territoire est classée en zone déficitaire par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (ARS). En 2021, 198 exerçaient en Corrèze dont 37% avaient plus de 60 ans. Ainsi, 1 médecin sur 4 devrait cesser son activité d'ici 5 ans. Pour répondre à ces difficultés, le Département a répondu en mettant en place le plan ambition Santé, ayant pour objectif de déployer une vingtaine de médecins dans les zones déficitaires, ainsi que des infirmiers en pratique avancée.

La fonction publique d'État, avec 8 600 postes rassemble 38,7 % de l'emploi public, soit près de 3 points de moins que la moyenne régionale. Cet écart est dû en partie à l'absence de représentation régionale des services de l'État. Les 7 600 postes de la fonction publique territoriale relèvent pour les trois quarts d'organismes communaux et pour le quart d'organismes départementaux.

L'évolution démographique en Corrèze induit d'ores et déjà une baisse des effectifs de 2000 collégiens à l'horizon 2027. Cette baisse sera en partie liée à l'entrée au collège des générations nettement moins nombreuses, du vieillissement de la population et de l'exode rural.

Pour autant, le Département de la Corrèze, conscient de la nécessité de lutter contre l'isolement et l'accès aux services a d'ores et déjà réalisés le déploiement du très haut débit (fibre).

La réduction des services publics, comme la fermeture d'établissements scolaires, de service médicaux, bureaux de poste, ou lignes de transport, aggrave la situation en rendant le département moins attractif et plus difficile à vivre pour ses habitants, malgré leurs efforts, leurs capacités d'adaptation et d'évolution (THD, ...). Par ailleurs, les services d'aides à la personne sont actuellement en déficit d'effectif structurel face à une demande croissante de la population vieillissante.

D.III.6. LES LOISIRS ET LE TOURISME

Le tourisme est un secteur économique important dans le département, source d'activités pour de nombreuses entreprises qui génère de nombreux emplois. Selon les données de Corrèze Tourisme, le département rassemble près de 1 390 structures touristiques marchandes, soit environ 36 000 lits (25 % de la capacité d'accueil départementale) et 20 000 résidences secondaires recensées par l'INSEE en 2022 offrent près de 108 000 lits (75 % de la capacité d'accueil départementale). En 2023, la majorité des nuitées effectuées dans les structures touristiques marchandes étaient effectuées en hébergement locatif (34 %) (Illustration 21).



Illustration 21 : Répartition des nuitées commerciales selon le type d'hébergement
(Source : Corrèze-Tourisme 2023)

En 2022, on estime donc que la population touristique représente en moyenne annuelle 11 % de la population totale du département. Cette population touristique n'est pas répartie uniformément durant l'année : la population touristique atteint 24 % de la population totale du département en août tandis qu'elle tombe à 7 % en hiver.

Sur la dernière décennie, en Corrèze, il a été observé une réduction de la capacité d'accueil marchande de 12% liée à la fermeture de plusieurs villages vacances et à la diminution du nombre d'hôtels et de campings. En parallèle, le nombre de nuitées marchandes a baissé de 13%.

Le tourisme en Corrèze est essentiellement basé sur des activités de sports nature notamment liées à la présence de l'eau (nautisme, halieutisme, baignade...). En ce sens, les impacts du changement climatique sur la ressource en eau et sa qualité influenceront fortement sur la dynamique touristique de notre territoire, nécessitant ainsi une adaptation de ce secteur d'activité.

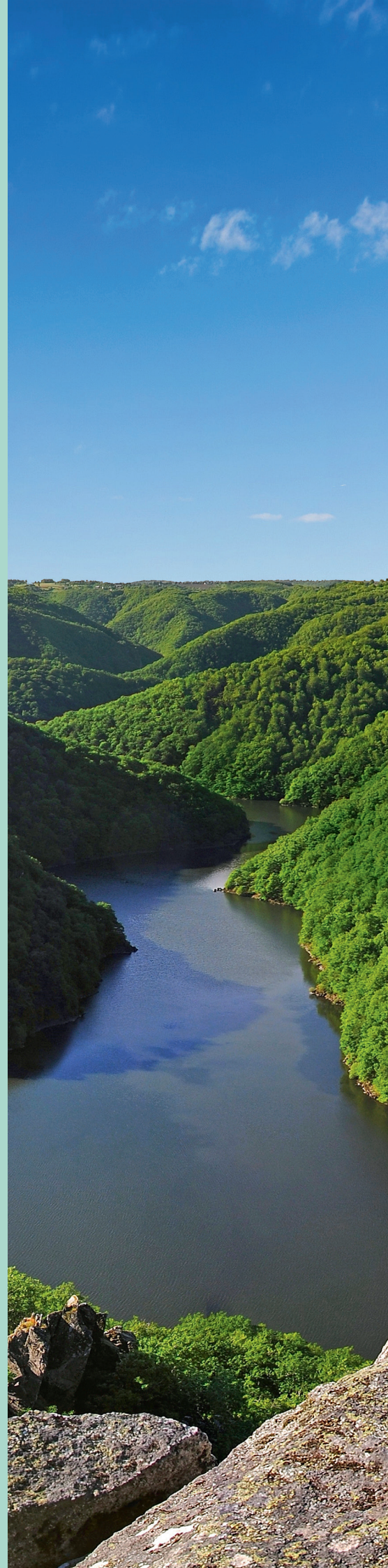
En synthèse, les évolutions actuelles et les facteurs démographiques, économiques et sociaux présagent fortement un risque de déclin de la Corrèze en 2050, en lien avec les activités d'emploi : agriculture, industrie, tourisme, services...

Si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, la Corrèze va subir une diminution et un vieillissement de sa population. L'enjeu sera donc de maintenir un niveau adapté de services à la personne.

En parallèle, le risque de la réduction des activités économiques, associé à une faible attractivité pour de nouvelles entreprises, pourrait exacerber le chômage et la précarité.

En cascade, la réduction des services publics se poursuivrait, aggravant ainsi l'isolement des populations rurales et rendant les territoires moins attrayants. Sans investissement dans les infrastructures de transport, l'isolement géographique pourrait s'accroître, rendant difficile l'intégration de la Corrèze dans des dynamiques économiques plus larges.

Chaque secteur d'activité étant dépendant de la ressource en eau, la pérennité de l'équilibre des bassins de vie et d'emplois ne pourra pas se poursuivre, ni prospérer sans agir pour garantir une eau en quantité et qualité suffisante, l'eau étant cruciale à la vie de notre Corrèze.





E. LES BESOINS ACTUELS EN EAU DE LA CORRÈZE

Dans le cadre des travaux d'élaboration du plan, le comité de pilotage s'est appuyé sur un modèle d'aide à la décision pour la gestion de la ressource en eau construit à partir de données climatiques actuelles et projetées 2050 selon les scénarios du GIEC (précipitations, températures, et évapotranspiration).

Ce modèle tient compte des données d'état de la ressource en eau (consommation, apports hydrologiques d'autres bassins...) et des usages de l'eau.

Dans ce chapitre les besoins en eau traduisent les prélèvements naturels liés au cycle de l'eau et anthropiques en lien avec les usages associés (Cf. Annexe H II).

E.I. LES BESOINS EN EAU DU MILIEU NATUREL

E.I.1. LES MILIEUX AQUATIQUES

Au total, on estime la superficie des milieux aquatiques à environ 6 000 hectares, plans d'eau, zones humides et cours d'eau confondus. Sur chacune de ces surfaces en eau, on évalue à l'état actuel l'évaporation des surfaces aquatiques sur l'année à $0,79 \text{ m}^3/\text{m}^2$ en eau, soit des besoins estimés à **47 millions de m³** au total sur le département. Cette évaporation est fortement liée aux conditions climatiques, et évolue donc au cours des saisons (Illustration 22).

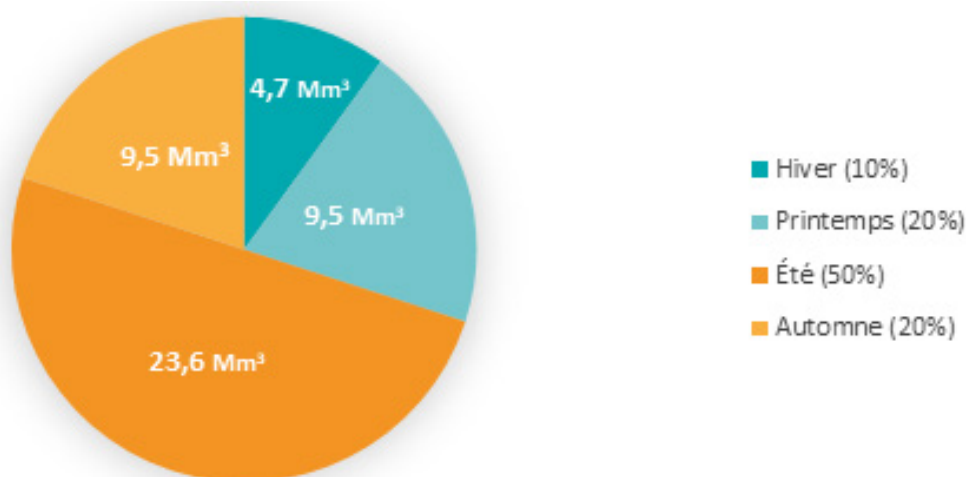


Illustration 22 : Répartition saisonnière des volumes d'eau évaporés à la surface des milieux aquatiques de Corrèze (million de m³) (Source : CD 19)

Les volumes mobilisés par les cours d'eau et les plans d'eau représentent 4 800 millions de m³ dont 1 200 millions proviennent des cours d'eau des départements voisins.

Au regard de la complexité d'appréhender les besoins des milieux, il est proposé d'estimer un ordre de grandeur de ces besoins à partir du débit de crise des stations hydrologiques à l'aval des deux bassins versants principaux du département (Vézère, Dordogne). Le débit de crise, étant par définition la valeur de débit au-dessous de laquelle est mis en péril notamment la survie des espèces présentes dans le milieu, cela permet d'évaluer très approximativement un volume théorique minimal.

Ainsi, en prenant pour référence les débits de crise des stations hydrologiques de la Vézère (Larche), de la Dordogne (Carennac) et de la Cère (Biars/Cère), et en les extrapolant sur une année, on peut estimer que le volume minimal théorique pour les besoins des milieux aquatiques est d'environ 450 millions de m³ /an.

E.I.2. LE COUVERT FORESTIER

Les forêts ont plusieurs effets bénéfiques sur l'environnement, permettant de limiter l'érosion des sols lors de fortes pluies, de filtrer et d'épurer les eaux, de limiter les températures extrêmes et de maintenir une certaine humidité du sol.

La majeure partie de l'eau précipitée sur le couvert forestier (95 %) repart dans l'atmosphère par évapotranspiration. En générant une forte évaporation et une forte condensation, les forêts créent des zones de basse pression et le jeu des différences de pression atmosphérique attire de l'air humide vers les zones boisées. Elles participent ainsi aux précipitations et à l'humidité du climat régional.

Parallèlement la forêt assure un rôle important en captant le CO₂ de l'atmosphère représentant un réservoir important dans la séquestration du carbone (cf. illustration 1).

D'autre part, la forêt participe au maintien et la préservation de la biodiversité, notamment par les fonctionnalités de corridors écologiques qu'elle représente en créant des connexions entre les différents habitats nécessaires aux cycles de vie des espèces.

A l'état actuel, les besoins annuels en eau de la forêt représentent **1 835 millions de m³**.

E.I.3. LE COUVERT VÉGÉTAL (PRAIRIES ET CULTURES)

Bien qu'une faible partie des productions végétales soit irriguée, la majorité des besoins en eau des cultures est directement satisfaite par le milieu via l'utilisation de l'eau du sol (i.e. la réserve utile), par les précipitations ou par la reprise évaporatoire. Au total, on estime ainsi que les couverts cultivés de Corrèze prélèvent **1 218 millions de m³ d'eau**.

La répartition des besoins en eau des cultures suit donc fortement les variations climatiques saisonnières, atteignant leur maximum en juin. A l'inverse, quand l'évapotranspiration est plus faible et que les cultures sont en état de repos végétatif, les besoins en eau sont les plus faibles.

E.II. LES BESOINS EN EAU DES ACTIVITÉS HUMAINES

E.II.1. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DOMESTIQUE

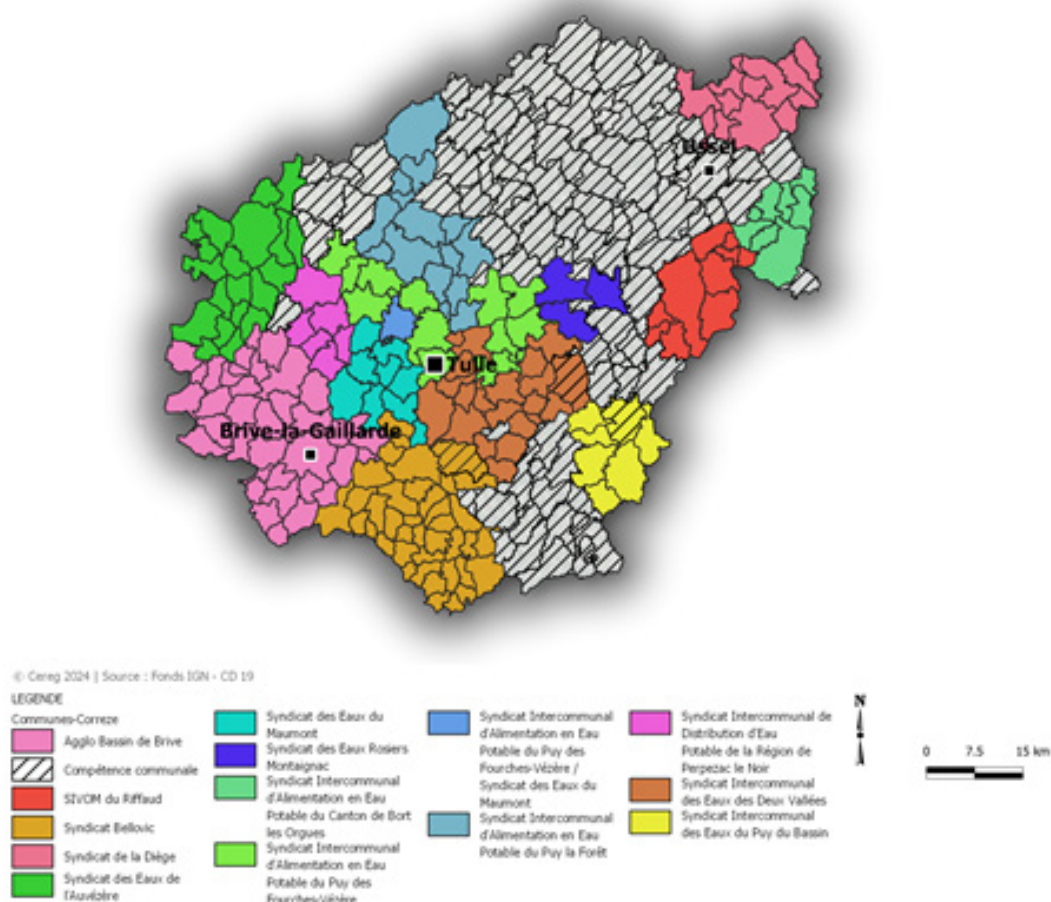


Illustration 23 : Entités de distribution de l'eau potable en Corrèze
(Source : Données du Département de Corrèze)

Environ 110 unités de gestion de l'eau potable existent en Corrèze, représentées par douze syndicats, une agglomération et plus de 80 gestions directes par les communes (Illustration 23). Ces unités assurent la production, le transfert ainsi que la distribution de l'eau potable à plus de 120 000 abonnés comprenant la population permanente et touristique, les industries et l'abreuvement du bétail. Elles assurent également le développement et l'entretien d'un linéaire de réseau de plus de 17 000 km.

Au total sur le département, **20 millions de mètres cubes** sont donc prélevés chaque année dans des captages souterrains peu profonds (38%), dans des cours d'eau (58%), et plus rarement dans des retenues et plans d'eau (4%) (Illustration 24).

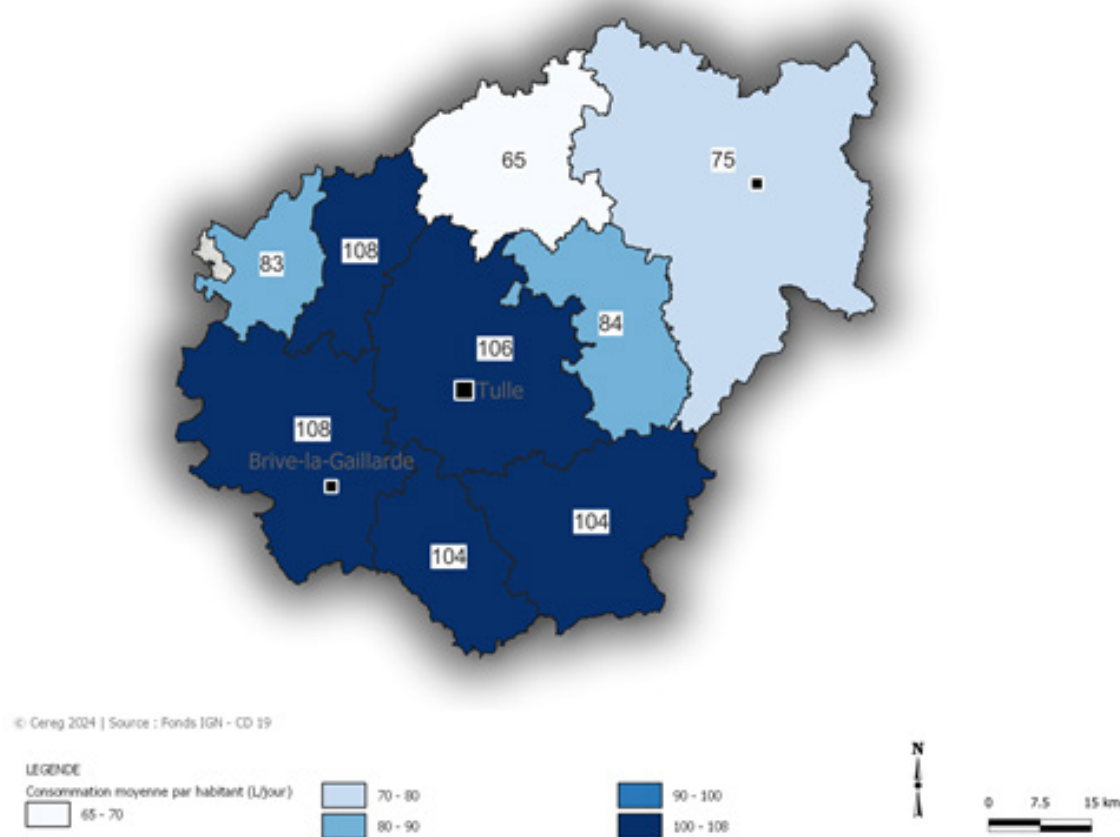


Illustration 24 : Origine de l'eau prélevée en Corrèze en 2020

Près de 20 millions de m³ d'eau prélevés, dont **4 millions d'eau perdues par des fuites** dans les réseaux (distribution, adduction) et qui retournent dans le milieu naturel. En conséquence, 16 millions de m³ sont réellement consommés par l'ensemble des usagers chaque année sur le département.

L'alimentation en eau potable de la population permanente représente par année **8,5 millions de m³ des volumes consommés (abonnés <200m³/an et hors population touristique = 1,87 millions de m³)**. Par ailleurs, l'eau potable est également utilisée pour d'autres usages : **industrie (3,4 millions de m³) et abreuvement (2,33 millions de m³)**.

Depuis 10 ans, ce volume consommé a diminué d'environ 6 %, soit une baisse de 0,8 million de m³. Chaque habitant du département consomme en moyenne 100 L/jour, un volume inférieur à la moyenne nationale établie à 149 L/jour. Cependant, des disparités territoriales existent à l'échelle du département : des secteurs présentent des consommations s'élevant jusqu'à 110 L/jour/habitants quand les plus basses avoisinent 65 L/jour/habitants (Illustration 25).



*Illustration 25 : Volumes consommés en moyenne journalière par habitant pour chaque EPCI
(Source : issue de l'atelier PDGE - AEP - Données SISPEA 2019)*

E.II.2. L'AGRICULTURE

E.II.2.1. ORIGINE ET USAGE DE L'EAU UTILISÉE POUR L'AGRICULTURE

L'eau utilisée pour l'agriculture dans le département de la Corrèze permet d'irriguer des cultures (plein champ, maraîchage et fruitiers) et d'abreuver le bétail. L'illustration 26 ci-dessous illustre les différentes utilisations et les volumes associés.



Illustration 26 : Schéma des volumes prélevés en Corrèze pour les usages de l'agriculture
(en million de m³/an)

(Source : Glossaire sur l'eau et les Milieux aquatiques, d'après OFB, Agences de l'eau et données OUGC, Chambre d'Agriculture et CD 19-données 2019)

E.II.2.2. IRRIGATION

Bien que la quasi-totalité **des besoins en eau des cultures (1 200 millions de m³/an)** soit directement satisfaite par les conditions naturelles, **une partie complémentaire (0,3%) est apportée par de l'irrigation**, généralement pour améliorer et sécuriser la production. Seules certaines cultures sont irriguées, entre mai et octobre inclus. La quasi-totalité des exploitations de noix, noisettes, fraises, tabac et de châtaignes sont irriguées et un quart des vergers de pommes sont irrigués. **Ces 3,17 millions de m³ prélevés pour l'irrigation sont majoritairement prélevés directement dans les cours d'eau et retenues** (96% du volume prélevé pour l'irrigation est issu des eaux superficielles).

La Corrèze est le département de la région Nouvelle Aquitaine pour lequel le volume d'eau utilisée pour l'irrigation est de très loin le plus faible (par exemple 60 millions m³/an pour le département de la Dordogne et 240 millions de m³/an pour le département des Landes).

E.II.2.3. ABREUVEMENT

Les besoins en eau de ces différents cheptels sont satisfaits par la mobilisation de deux ressources en eau différentes. D'une part, l'abreuvement du bétail, lors de la période de stabulation en hiver se fait principalement par l'utilisation d'eau en provenance des réseaux de distribution d'eau potable, et a lieu pendant deux mois pour les équins, pendant quatre mois pour les bovins, caprins et ovins et toute l'année pour les élevages porcins et de volailles. **Les volumes prélevés sur le réseau d'eau potable sont estimés à 2,33 millions de m³ par an.**

D'autre part, **lors de la période de mise à l'herbe, l'abreuvement du bétail** se fait directement aux champs. Depuis les années 1990, des actions d'abreuvements au champ, déconnectés du cours d'eau, des plans d'eau se mettent en place. **Les volumes ainsi prélevés sont estimés à 4,01 millions de m³ par an.**

E.II.3.3 LE TOURISME ET LES LOISIRS

Les besoins en eau potable pour la population touristique sont estimés à **1,877 millions de m³ par an.**

A ces besoins s'ajoutent d'autres besoins en eau :

- Les besoins en eau liés à des événements sportifs : lors de l'organisation de compétitions de canoë kayak, au mois de mai, **les lâchers d'eau représentent un volume d'environ 3 millions de m³/an ;**
- Les besoins en eau liées aux autres activités sport-nature (ex : activités nautiques, pêche, golfs...), estimés à 40 000 m³/an.

A noter que les activités de loisirs nautiques dont la baignade utilisent des ressources en eau accessibles (cours d'eau et surtout les 30 lacs et plans d'eau aménagés du département). La présence de l'eau sur notre territoire est un facteur d'attractivité essentiel permettant la pratique de ces activités aquatiques,

mais qui reste étroitement dépendant de la qualité de l'eau. Outre le fait de disposer de l'eau en quantité, **la préservation de la qualité de l'eau est une condition primordiale au maintien des activités touristiques et de loisirs.** Selon les saisons, les besoins et l'utilisation de l'eau liée aux activités touristiques sont variables (Illustration 27). **Pour les activités sportives, le pic des besoins correspond au mois de mai, période de lâchers d'eau pour les compétitions de canoë-kayak.** Les activités sportives génèrent aussi d'autres besoins dont l'arrosage des pelouses (stades, golfs) mais ces besoins sont de moindre intensité et répartis entre avril et octobre. Pour les besoins des activités touristiques, les besoins en eau sont corrélés au nombre de touristes sur le territoire, ces besoins étant liés en grande majorité à la consommation en eau potable des touristes.

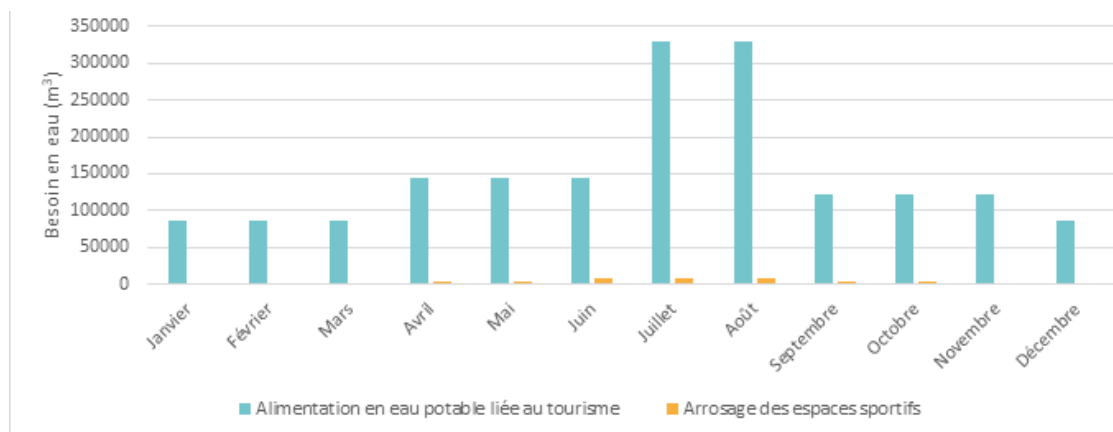


Illustration 27 : Volumes d'eau utilisés par type d'activité dans le département de Corrèze (hors lâchers d'eau pour des événements sportifs)

E.II.4.3. L'INDUSTRIE

Les besoins en eau du secteur industriel en Corrèze sont estimés à 5,4 millions de m³ par an. Cette eau est prélevée soit à partir du réseau de distribution **d'eau potable (3,4 millions de m³)**, soit à partir **d'un prélèvement direct propre à chaque site (2 millions de m³)**. Cette ressource locale peut provenir de prélèvements (source, captage, prélèvement en rivière) ou bien d'autres ressources (eau de pluie, réutilisation d'eau...).

Cette eau est généralement utilisée :

- Comme matière première (ex : fabrication de produits cosmétiques) ;
- Pour le procédé industriel (ex : production de vapeur, refroidissement des installations) ;
- Pour le lavage et l'entretien (ex : nettoyage des locaux, machines, produits) ;
- Pour l'usage interne des salariés (ex : alimentation, sanitaires).

Plus de la moitié de l'eau prélevé pour l'industrie (soit 3 millions de m³) est utilisée par quelques entreprises (10 %) grosses consommatrices d'eau, souvent soumises à ICPE. A l'inverse, la majorité des entreprises (60 %) utilisent l'eau uniquement pour répondre aux besoins de ses salariés, soit des faibles besoins représentant au total 1 millions de m³ (illustration 28).

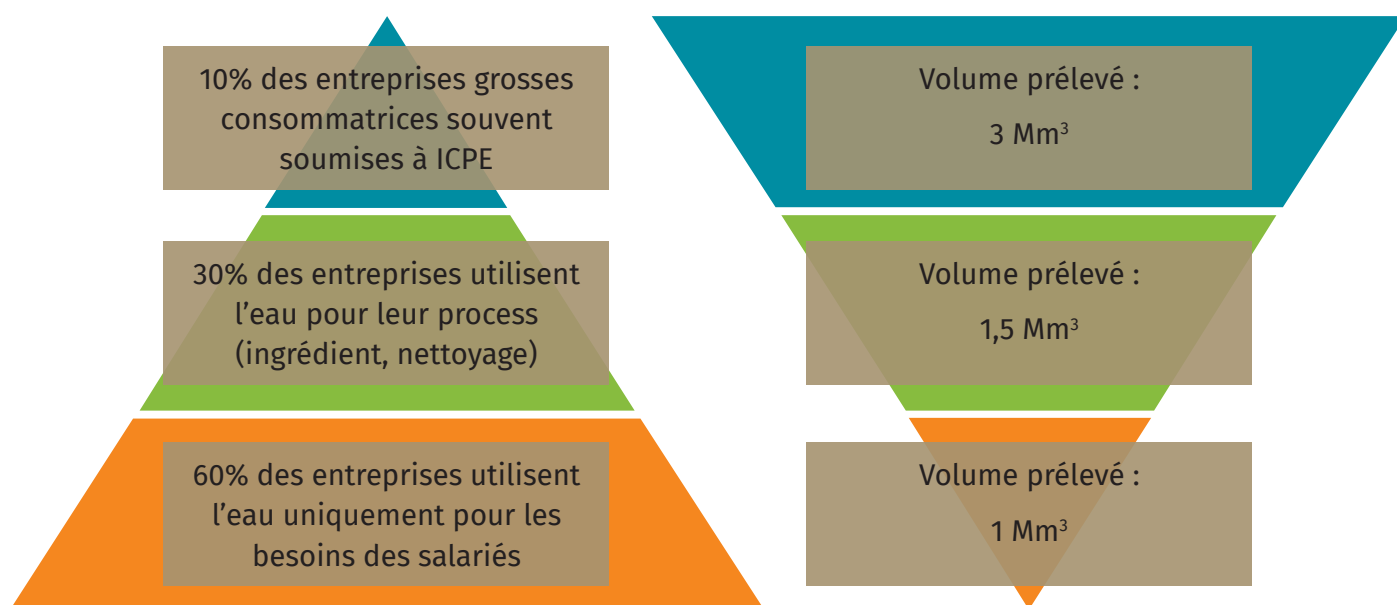


Illustration 28 : Volume total consommé par type d'entreprise concerné en Corrèze (en million de mètres cubes) - (source : Chambre de commerce et d'industrie de Corrèze)

E.II.5.3. L'HYDROÉLECTRICITÉ

Bien que les barrages hydroélectriques n'entraînent aucune consommation de la ressource (la totalité de l'eau prélevée est restituée au milieu), les stockages d'eau générés par ces grandes retenues représentent un volume de 820 millions de m³ d'eau disponibles en priorité pour la production hydroélectrique mais également pour les autres usages à l'aval de ces ouvrages et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

En synthèse, l'illustration 29 présente les besoins en eau des activités humaines répartis dans les quatre catégories présentées ci-dessus (alimentation en eau potable domestique, irrigation, abreuvement, tourisme / loisirs, industrie) ainsi que l'origine de la ressource.

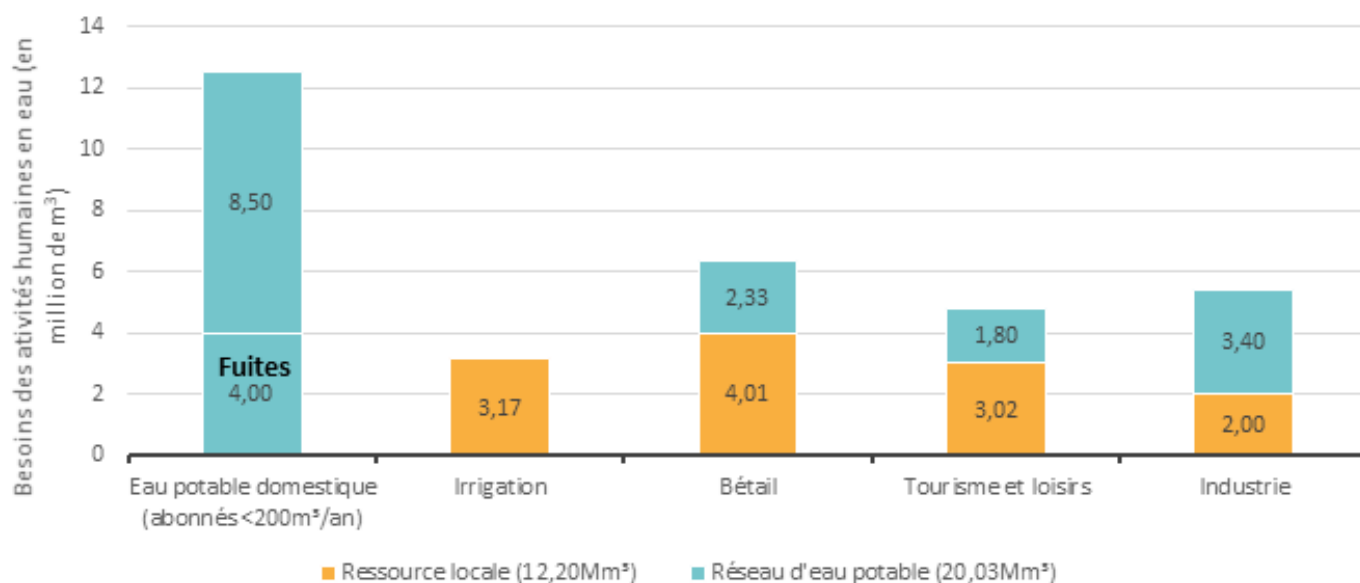


Illustration 29 : Répartition des besoins des activités humaines en eau sur le département de la Corrèze par usage
(Source : CD 19).

En conclusion, les besoins des activités humaines représentent 32 millions de m³/an d'eau répartis comme suivant :

- 39 % pour l'eau potable des populations permanentes (12,5 millions de m³) ;**
- 20 % pour l'abreuvement du bétail (6,34 millions de m³) ;**
- 17 % pour l'industrie (5,40 millions de m³) ;**
- 15 % pour le tourisme et les loisirs (4,82 millions de m³) dont 6% pour les besoins en eau potable de la population saisonnière ;**
- 10 % pour l'irrigation (3,17 millions de m³).**

E.III.BILAN RESSOURCES / BESOINS ACTUEL

L'étude de l'équilibre quantitatif des besoins et des ressources dans la situation actuelle (climat et usages) vient souligner l'importance de la position géographique de la Corrèze dans sa contribution au sein du grand cycle de l'eau. Étant majoritairement en tête de bassin versant, 85 % de la ressource disponible provient de la précipitation, les apports limitrophes ne représentant que 15 % de la ressource disponible.

Au total, l'outil de modélisation a montré que 8 300 millions de m³ d'eau circulent sur le département sur une année.

Cette eau est utilisée pour (Illustration 30) :

- Rejoindre l'atmosphère par évapotranspiration (végétation/couvert forestier et culture) et par évaporation (plans d'eau, cours d'eau) (37 %, soit 3 100 millions de m³) ;
- S'infiltrer et recharger les nappes puis, via les sources, alimenter les cours d'eau, étangs (32 %, soit 2 622 millions de m³) ;
- Ruisseler directement vers d'autres bassins (24 %, soit 1 970 millions de m³) ;
- Être stockée, dans les barrages (globalement sur un an le volume d'eau stocké sur le département n'évolue quasiment pas et dépend du bilan volumes entrants-volumes sortants).
- Être prélevée pour les besoins des activités humaines ou l'élevage, représentant 32,2 millions de m³ (eau potable, industrie, tourisme, élevage) soit 0,4 % de la ressource en eau disponible. Après utilisation, cette eau rejoint le milieu soit sous forme d'eau évapotranspirée, soit sous forme de ruissellement, soit s'infiltre dans le sol.

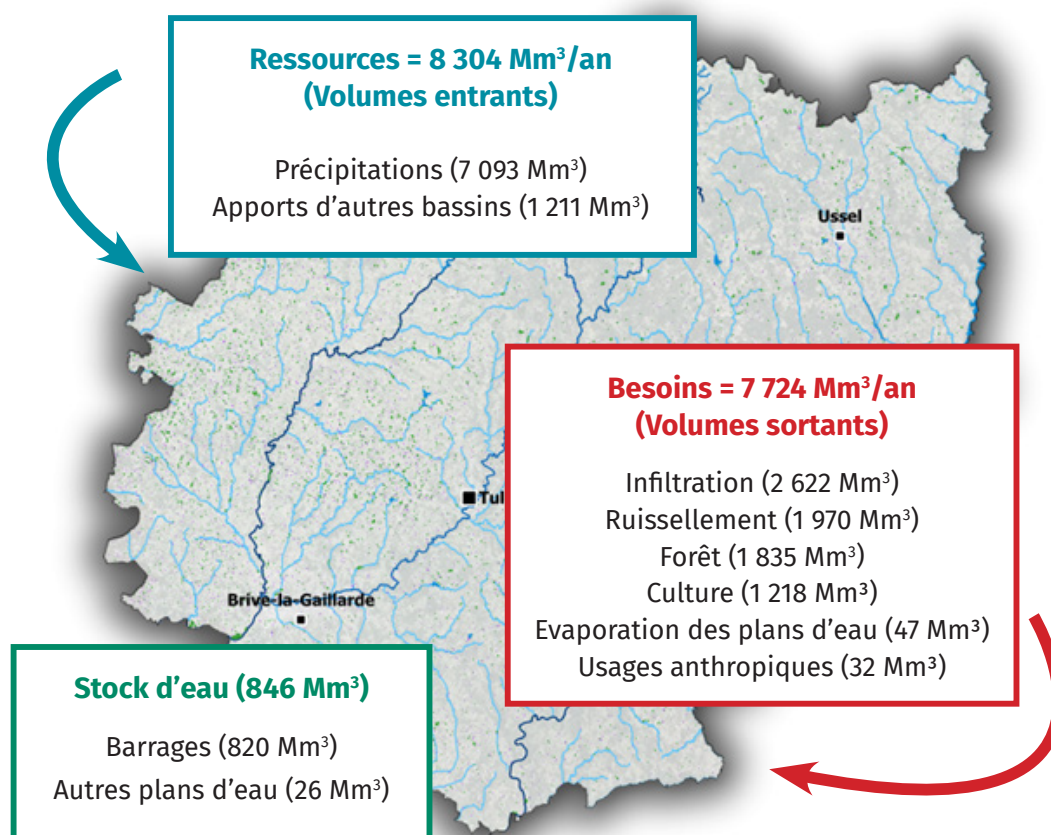


Illustration 30 : Répartition du bilan besoins / ressources actuel dans le département de la Corrèze, (millions de m³) - (Source : CD 19. Issue de données 2018-2022)

A noter que ces résultats issus de la modélisation comportent de nombreuses incertitudes. Ils sont donnés à titre indicatif. Il est important de rappeler que les chiffres modélisés illustrent des ordres de grandeur.

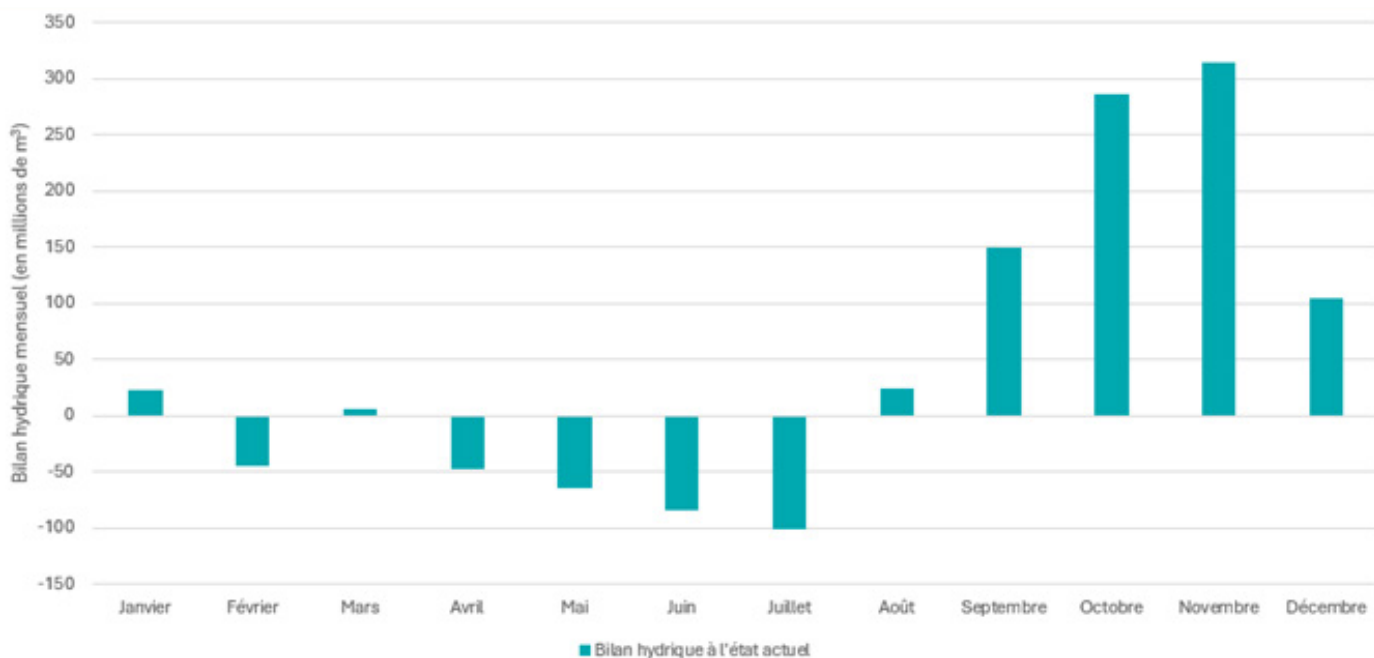


Illustration 31 : Bilan hydrique mensuel actuel
(millions de m³) - (Source : Resalliance années de référence 2018-2022)

L'illustration 31 est une analyse mensuelle du bilan hydrique dans la situation actuelle mettant en évidence deux périodes contrastées :

- La période de février à juillet présentant un bilan globalement déficitaire, particulièrement marqué en juin et juillet
- La période d'août à janvier pour laquelle le bilan hydrique est largement excédentaire, notamment de septembre à novembre.

A l'état actuel, la comparaison des volumes entrants et sortants met en exergue **un bilan théorique (*) annuel légèrement excédentaire** (climat et usages actuels).

Cependant, ce bilan annuel ne traduit pas les **fortes disparités saisonnières et géographiques d'ores et déjà observées**. En effet, les bilans mensuels de février à juillet mettent en évidence des déficits croissants qui sont à l'origine de tensions sur la ressource.

Par ailleurs, l'excédent théorique annuel participe à l'écoulement des cours d'eau à l'aval du département et contribue ainsi à **satisfaire les besoins des milieux et des usages à l'aval** (solidarité amont-aval).

Enfin, il est essentiel de souligner **qu'au-delà du bilan quantitatif, la qualité de la ressource est un prérequis indispensable** pour répondre aux exigences liées à ses usages et au bon fonctionnement des écosystèmes.

() Pour rappel, les données sont issues de l'outil de modélisation et comporte des incertitudes. Il est donc important de considérer ces chiffres avec prudence.*





F. S'ADAPTER LOCALEMENT EN CORRÈZE POUR ATTÉNUER ET PRÉVENIR LES RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les tendances actuelles de baisse et de vieillissement de la population, de ralentissement des activités industrielles et agricoles, de réduction des services publics et des investissements conjuguées aux changements du climat et à la baisse de la ressource en eau risquent de conduire la Corrèze dans une situation de décroissance économique et sociale.

La diminution des ressources en eau aura de multiples conséquences sur les milieux. La richesse de la biodiversité, notamment des écosystèmes aquatiques, fondement de nombreuses activités économiques sera fragilisée.

Aussi, ne pas agir dès à présent impactera défavorablement les activités humaines.

En premier lieu, l'approvisionnement en eau potable des populations pourrait être affecté, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour traiter l'eau et engendrer des besoins d'investissement dans de nouvelles infrastructures de traitement et de distribution de l'eau.

Dans les secteurs économiques :

D'une part, l'agriculture est fortement dépendante de la ressource en eau disponible. Une diminution des ressources en eau entraînerait des conséquences économiques et sociales pour l'activité agricole, telles que :

- Un stress hydrique accru des cultures, une réduction de leur croissance et par incidence une baisse de rendement et de qualité
- Un besoin accru de recours à l'irrigation, ou d'achat d'eau entraînant une augmentation des coûts de production
- Des difficultés d'abreuvement des cheptels qui affecteraient la santé et la productivité des filières

De même, la forêt est particulièrement impactée par la disponibilité de l'eau, dont une diminution pourrait engendrer :

- Un stress hydrique des arbres, affaiblissant leur santé et les rendant vulnérables aux incendies
- Une modification des écosystèmes forestiers, entraînant des changements dans la composition et la structure des forêts ;
- Une perte de la disponibilité des habitats forestiers, induisant une perte de biodiversité

D'autre part, de nombreuses industries dépendent également de la disponibilité de l'eau pour leurs processus de production. Une diminution des ressources en eau risque d'entraîner des interruptions de production, des augmentations de coûts de production et des pertes de chiffre d'affaire.

La diminution des ressources en eau pourrait donc entraîner des répercussions importantes sur l'activité économique, ce qui souligne l'importance du lien fort entre la gestion durable des ressources en eau et la stabilité économique et sociale du territoire.

Par ailleurs, la diminution des ressources en eau impacte aussi le secteur de l'énergie particulièrement implanté en Corrèze par son parc d'ouvrages hydroélectrique, notamment en diminuant les capacités de production des centrales hydroélectriques impliquant un recours accru à d'autres sources d'énergie (centrales thermiques au charbon, au gaz naturel ou nucléaires) pour compenser la baisse de production.

Enfin, l'activité touristique liée à l'eau peut-être également limitée par la baisse et la dégradation de la qualité de la ressource en eau impactant les sites de baignades et autres activités (nautismes, halieutisme, sports aquatiques).

Une augmentation généralisée de la pression de l'ensemble des usagers sur les ressources en eau est potentiellement source de conflit et rend la gestion du partage des ressources en eau plus difficile.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est donc important de se fixer des objectifs d'une gestion durable et partagée des ressources en eau afin d'assurer l'attractivité et le développement de nos territoires.

Aussi, la réflexion prospective sur l'eau amène à imaginer la Corrèze de 2050 et à réfléchir sur la préservation de cette ressource en eau, composante majeure de tous les autres facteurs de développement du territoire.

Il s'agit ici de la soutenabilité économique, sociale et environnementale qui, combinées entre-elles, définissent le « bien vivre ensemble » en Corrèze.

La sobriété ne doit pas être vue comme antagoniste au maintien des capacités du territoire à se développer et à conserver une attractivité économique.

Il n'est pas acceptable de se résigner à une décroissance de nos territoires ruraux qui doivent pouvoir continuer à s'adapter à ces changements tout en maintenant pleinement les activités économiques et sociales.

Aussi, nous devons repenser tous les modèles, nous parlons déjà du plan de mutation et d'adaptation de l'agriculture, mais nous devons aussi envisager celui de la forêt, de l'industrie et du tourisme ; parlons des plans de mutation et d'adaptation des usages face au changement climatique pour arriver à maintenir une Corrèze viable et vivable.

F.I. NOTRE VISION DES BESOINS EN EAU DE LA CORREZE EN 2050

Pour évaluer l'évolution des besoins en eau à l'horizon 2050, le comité de pilotage du Plan Départemental de la Gestion de l'Eau en Corrèze a procédé en deux étapes.

La première étape consiste en une projection à l'horizon 2050 des besoins en eau en considérant une activité socio-économique et des usages identiques à l'état actuel, mais sous climat changeant (RCP 8.5.). Il en est résulté une évolution des besoins en eau uniquement à cause de l'évolution des conditions climatiques à l'horizon 2050 (température, précipitation et évapotranspiration).

La deuxième étape a été la co-construction, par les membres du comité de pilotage à partir d'échanges dans le cadre d'ateliers, **d'un scénario tendanciel réaliste des besoins en eau à l'horizon 2050. Ce scénario tendanciel comprend l'effet d'une évolution des usages, notamment en raison d'évolution de l'activité socio-économique et de la technologie attendues à l'horizon 2050, combinée au climat RCP 8.5.**

Illustration 32 présente les évolutions des besoins en eau pour **chaque usage en Corrèze sous un scénario climatique de type RCP 8.5 en 2050, entre le scénario d'activité économique identique à l'état actuel et le scénario tendanciel ainsi défini par le comité du pilotage.**

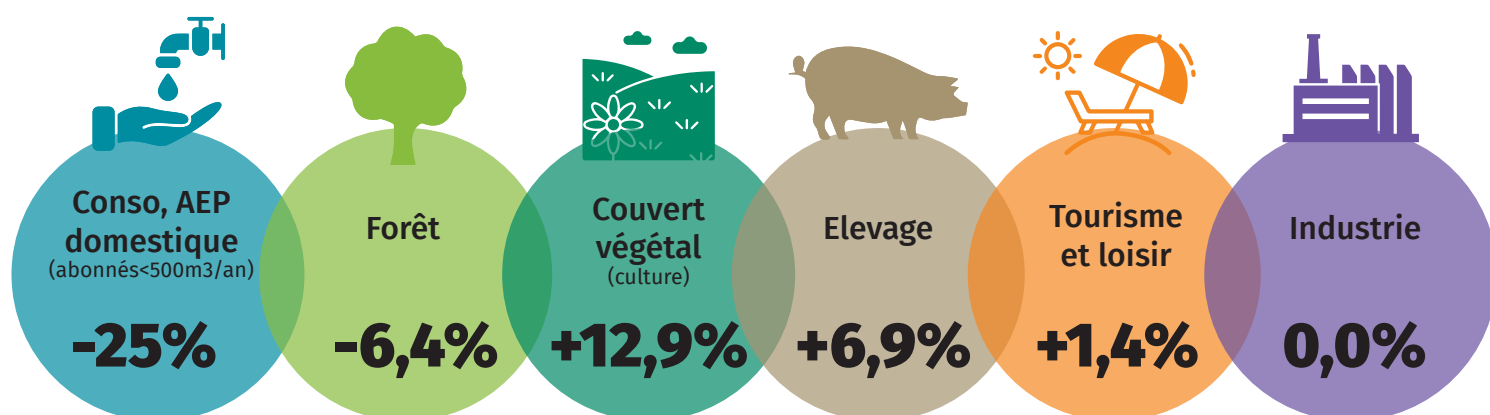


Illustration 32 : Évolution des besoins en eau en Corrèze par type d'usage à l'horizon 2050
(Comparaison des besoins actuels selon climat RCP8.5 et usages futurs selon RCP8.5)
(Source : scénario issu du travail des ateliers collaboratifs du COPIL).

F.I.1. LES BESOINS EN EAU DU MILIEU NATUREL

F.I.1.1. LES MILIEUX AQUATIQUES

A l'horizon 2050, l'augmentation des températures et par incidence de l'évapotranspiration des végétaux et de l'évaporation des milieux aquatiques va engendrer une augmentation des pertes en eau pour les milieux aquatiques.

Le débit moyen annuel des cours d'eau serait identique. Toutefois, le régime des écoulements serait sensiblement modifié et la période d'étiage serait plus longue et plus intense qu'actuellement. Il est à prévoir des variations saisonnières plus importantes qu'à l'état actuel, mais elles restent difficiles à quantifier.

F.I.1.2. LA FORÊT

Le changement climatique va avoir un effet néfaste sur les forêts. D'une part, il va engendrer une augmentation des aléas auxquels sont soumis les forêts. Ainsi, la récurrence des tempêtes, des incendies ou des maladies risquent d'augmenter les phénomènes de dépérissement dans le futur. D'autre part, le changement très rapide du climat va limiter la capacité d'adaptation des essences forestières.

Il est donc nécessaire de prévoir un aménagement des forêts dans un cadre réglementaire. Cette politique vise à encourager le remplacement progressif des espèces sensibles au changement climatique (châtaignier, épicéa, sapin de Vancouver) par des espèces mieux adaptées.

La stratégie d'adaptation de la forêt au changement climatique, qui est en cours d'expérimentation et fait l'objet d'outils d'aide à la décision, vise donc à :

- Mélanger les essences forestières et donc limiter la monoculture ;
- Changer progressivement les pratiques en limitant les travaux lourds du sol via la favorisation de la régénération naturelle et la pratique de la sylviculture à couvert continu, pour limiter les coupes rases.

Le développement du couvert forestier va se poursuivre dans le futur sur les zones délaissées par l'agriculture. Dans le même temps, l'aménagement des massifs forestiers devra être poursuivi pour lutter contre les incendies en les aménageant pour améliorer leur accessibilité pour les secours et la création de points d'eau pour la lutte contre les incendies.

En 2050, le couvert forestier en Corrèze devrait donc comporter un peu moins de résineux, mais un peu plus de feuillus et de forêts mixtes. Au global, la surface forestière devrait diminuer, en raison notamment de la répétition d'événements climatiques majeurs (tempêtes, incendies, dépérissements).

Au total, les besoins annuels en eau de la forêt sont estimés dans le futur à **1 717 millions de m³**. Concernant la répartition des besoins dans le temps, bien que ces besoins soient quasiment identiques l'hiver en raison de la faible évapotranspiration des plantes, ces besoins vont diminuer en période estivale (-6,5%), conséquence de la diminution du couvert forestier.

F.I.2. LES BESOINS DES ACTIVITÉS HUMAINES EN EAU

F.I.2.1. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DOMESTIQUE

Sur la base de la tendance actuelle, avec des besoins pour l'eau potable domestique en baisse depuis 10 ans, l'évolution de la consommation en eau potable par habitant à l'horizon 2050 est attendue à la baisse (- 20 % sur l'année). Cette baisse est notamment liée à l'évolution des comportements vers plus de sobriété, ainsi que l'évolution technologique des appareils domestiques qui permettront de réduire les besoins en eau.

De plus, concernant les rendements des réseaux d'eau potable, le volume d'eau potable perdu par fuites d'eau dans le réseau est attendu à la baisse (+8 % de rendement à l'horizon 2050). Cette baisse s'explique par l'amélioration des connaissances et des méthodes de suivi du patrimoine (ex. compteurs « communicants », renouvellement ciblé de parties de réseau, innovations technologiques, moyens financiers augmentés...).

Considérant ces aspects, les besoins en eau potable (fuites comprises) devraient donc diminuer en 2050 de près de 6 millions de m³ par an par rapport à l'état actuel, passant de 19,7 millions de m³ en situation actuelle à **13,7 millions de m³** à l'horizon 2050 (Illustration 33).

La consommation eau potable domestique (hors fuite) présente une évolution à la baisse de 25% entre la situation actuelle et celle à l'horizon 2050.

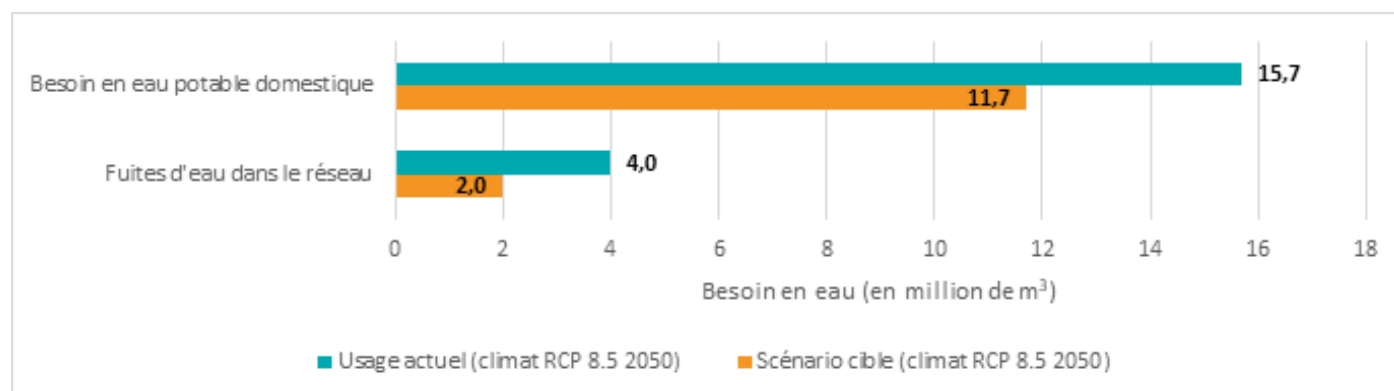


Illustration 33 : Comparaison des besoins en eau liés aux besoins en eau domestique et aux fuites d'eau dans les réseaux (Source : CD19).

F.I.2.2. L'AGRICULTURE

— F.I.2.1. ORIGINE ET USAGE DE L'EAU UTILISÉE POUR L'AGRICULTURE

Beaucoup d'incertitudes demeurent sur l'origine de l'eau utilisée pour l'agriculture dans le futur. Ainsi, à l'horizon 2050, l'hypothèse est faite d'un prélèvement agricole qui va conserver les proportions observées à l'état actuel (Illustration 34).

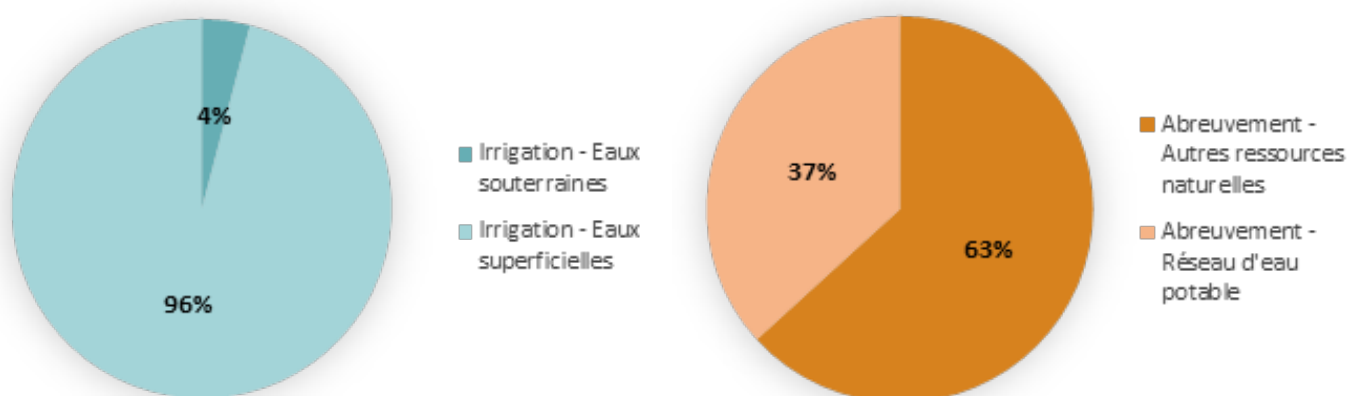


Illustration 34 : Répartition de l'origine de l'eau prélevée pour l'agriculture selon qu'il s'agisse d'irrigation ou d'abreuvement
(Sources : données OUGC, Chambre d'Agriculture de Corrèze et CD 19)

Bien que la surface des couverts cultivés en Corrèze devrait rester stable à l'horizon 2050, avec une superficie agricole utile total conservée à 239 000 ha, mais la surface en diversification végétale va être augmentée de 40 à 100 %.

Selon le scénario attendu à l'horizon 2050, les objectifs du plan de mutation 2030 risquent d'être atteints en 2040 et la dynamique poursuivie lentement. Cette mutation va induire une augmentation des besoins en eau des cultures.

Au total, on estime ainsi que les besoins des couverts représenteront en 2050 un total annuel de **1 417 millions de m³ d'eau directement dans le milieu**, conséquence des effets du changement de climat, **soit une augmentation de 12,9 %** par rapport à aux besoins actuels projetés selon le climat RCP 8.5 à l'horizon 2050 (1 255 millions de m³).

La répartition des besoins en eau des cultures continuera à suivre fortement les variations climatiques, atteignant son maximum en juin. A l'inverse, quand l'évapotranspiration est la plus faible et que les cultures sont en état de repos végétatif, les besoins en eau resteront les plus faibles (Illustration 35).

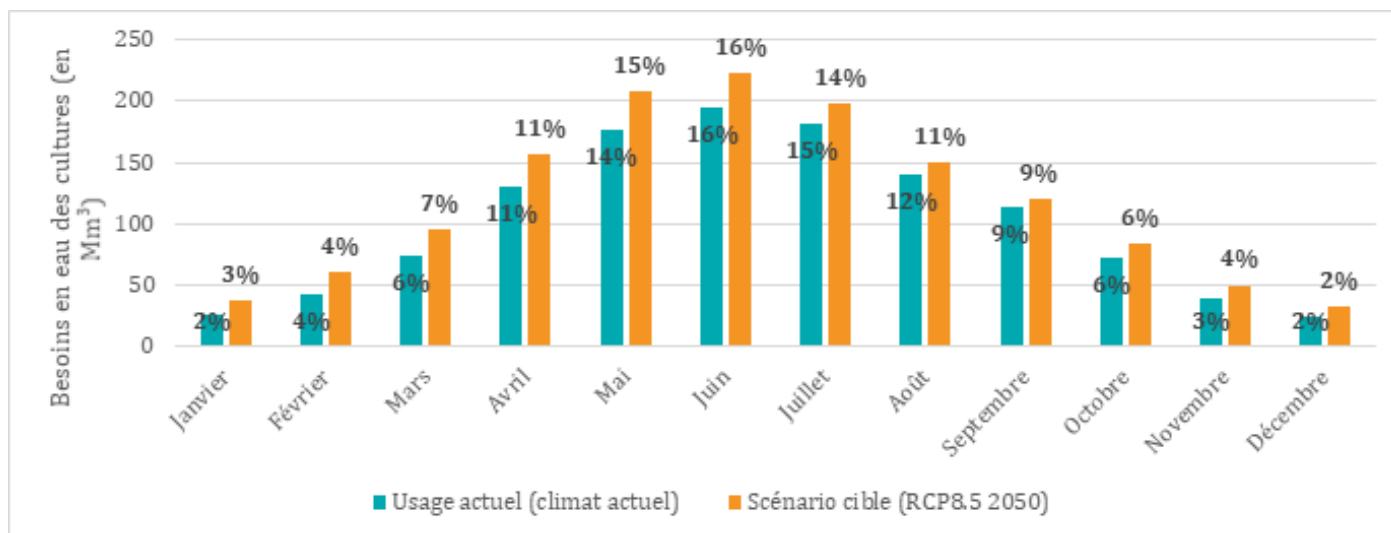


Illustration 35 : Comparaison de la répartition mensuelle des besoins en eau des cultures
(Source : CD19).

F.I.2.2. IRRIGATION

A l'horizon 2050, il est attendu une augmentation de la production maraîchère ainsi que des cultures de petits fruits. Dans le même temps, les surfaces d'arboriculture seront maintenues et les variétés seront adaptées au changement climatique. Les surfaces fourragères seront augmentées afin d'assurer l'autonomie alimentaire des cheptels, composante essentielle de l'agriculture de conservation pour le maintien de l'élevage en Corrèze.

En 2050, les actions relatives à la sobriété, déjà débutées pour la plupart, seront développées via :

- Des outils de pilotage de l'irrigation (sondes, bulletins irrigation, conseils aux agriculteurs, bilans hydriques) ;
- L'utilisation de matériels hydro-économes (circuits fermés en production hors-sol, goutte à goutte en arboriculture, compteurs volumétriques, entretien des réseaux d'irrigation) ;
- L'application d'une stratégie de tolérance (implantation de cultures moins gourmandes en eau type sorgho) ;
- L'utilisation de techniques culturales simplifiées, du paillage, d'apport de matières organiques, de maintien des haies, de Paiement pour Service Environnementaux (PSE) sur les zones de captage AEP...

Dans le même temps, les effets du changement climatique vont induire des besoins accrus en eau pour l'irrigation, en particulier lors des périodes estivales qui devraient être moins pluvieuses.

En considérant une répartition des ressources en eau utilisées pour l'agriculture identique à celle actuellement observée, la quasi-totalité de cette eau sera apportée par le milieu naturel (1 400 millions de m³/an). Seule une très faible partie (3,7 millions de m³) serait apportée par irrigation, à partir d'eaux de surfaces ou souterraines (Illustration 36).

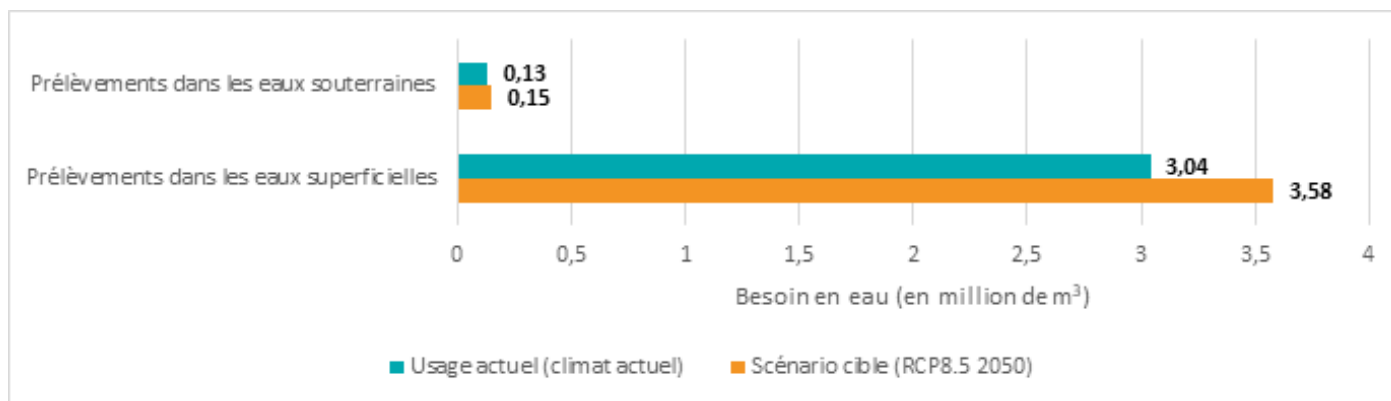


Illustration 36 : Comparaison des quantités d'eau prélevées pour l'irrigation à l'horizon 2050 en fonction de l'origine de l'eau
(Source : CD19)

F.I.2.3. ABREUVEMENT

Le plan de mutation 2030 pour l'agriculture en Corrèze, établi par la Chambre d'agriculture de la Corrèze, vise à l'autonomie en eau, en déconnectant en partie les élevages du réseau d'eau potable.

A l'horizon 2050, il est donc attendu une augmentation de la production de volailles, d'ovins, de caprins et de porcins. Dans le même temps, le cheptel bovin va diminuer légèrement, mais cela ne signifiera pas forcément une baisse de la consommation : en raison des températures en moyenne plus élevées, les besoins en eau pour l'abreuvement vont augmenter. En outre, les productions animales en diversification seront doublées.

Du fait de cette augmentation des besoins en eau et en taille des cheptels, les besoins en eau pour l'élevage sont estimés à **10,17 millions de m³** à l'horizon 2050, soit une **augmentation de 6,9 %** par rapport aux besoins actuels projetés selon le climat RCP 8.5 (évalués à 9,51 millions de m³). En faisant l'hypothèse que la ressource en eau nécessaire à l'abreuvement continuera à être prélevée selon la répartition actuellement en vigueur, près des deux tiers des prélèvements seront effectués directement dans le milieu (Illustration 37). Le complément sera prélevé directement dans le réseau d'eau potable.

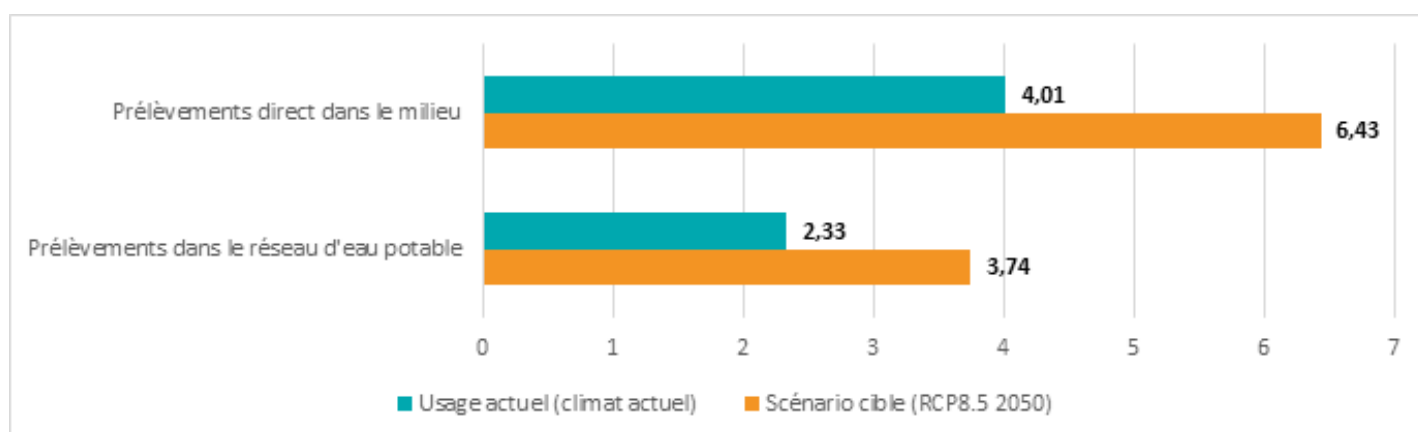


Illustration 37 : Comparaison des quantités d'eau prélevées pour l'abreuvement à l'horizon 2050 en fonction de l'origine de l'eau
(Source : CD 19)

F.I.2.4. L'INDUSTRIE

D'ici 2050, il est attendu l'installation de nouvelles industries. Ces installations concernent tous les secteurs, à la fois industriels (agro-alimentaire, bois-papier, composants électroniques et carrière/minéraux) et géographiques (secteurs de Tulle, Brive-la-Gaillarde, Ussel et Salon-la-Tour).

Dans le même temps, il est envisagé que les besoins en eau liés à ces nouvelles installations industrielles soient compensés par des stratégies de réduction des consommations en eau portées par l'ensemble du parc industriel et ainsi maintenir les besoins à hauteur de **6,79 millions de m³** par an en 2050, **soit une stabilité** au regard des besoins de l'industrie actuels projetés selon le climat RCP 85 (6,74 millions de m³/an).

Ainsi, les changements de process, le recyclage de l'eau, la mise en place de circuits fermés, l'utilisation d'eau de pluie ou la réutilisation d'eau entre autres permettraient des économies d'eau estimées à hauteur de 17 % en comparaison aux besoins en eau de l'industrie projetés en 2050 sur la base de la tendance actuelle.

F.I.2.5. LE TOURISME ET LES LOISIRS

Pour 2050, l'hypothèse retenue consiste à un développement fort de la fréquentation touristique sur les ailes de saison. La consommation en eau pour les activités sportives de canoë-kayak (3 millions de m³ sur le seul mois de mai) sera maintenue et la consommation en eau pour les golfs diminuera en raison de la probable utilisation d'autres ressources (réutilisation d'eau, utilisation d'eau de pluie, etc.). De la même manière, la consommation en eau potable de la population touristique diminuera également en raison de la diminution des fuites dans les réseaux et de la baisse de la consommation.

En raison de ces évolutions, le volume prélevé total pour les activités touristiques et sportives est estimé à 4,98 millions de m³ par an (3,037 millions de m³ lâchers d'eau «canoë» / autres activités sports nature et 1,943 millions de m³ pour la partie eau potable), soit une hausse d'environ 1,3% par rapport aux besoins actuels. Ce volume est réparti sur l'année pour les besoins en eau de l'activité touristique et seulement entre avril et octobre pour les activités sportives, qui correspondent aux périodes d'arrosage des pelouses et des lâchers d'eau (Illustration 38).

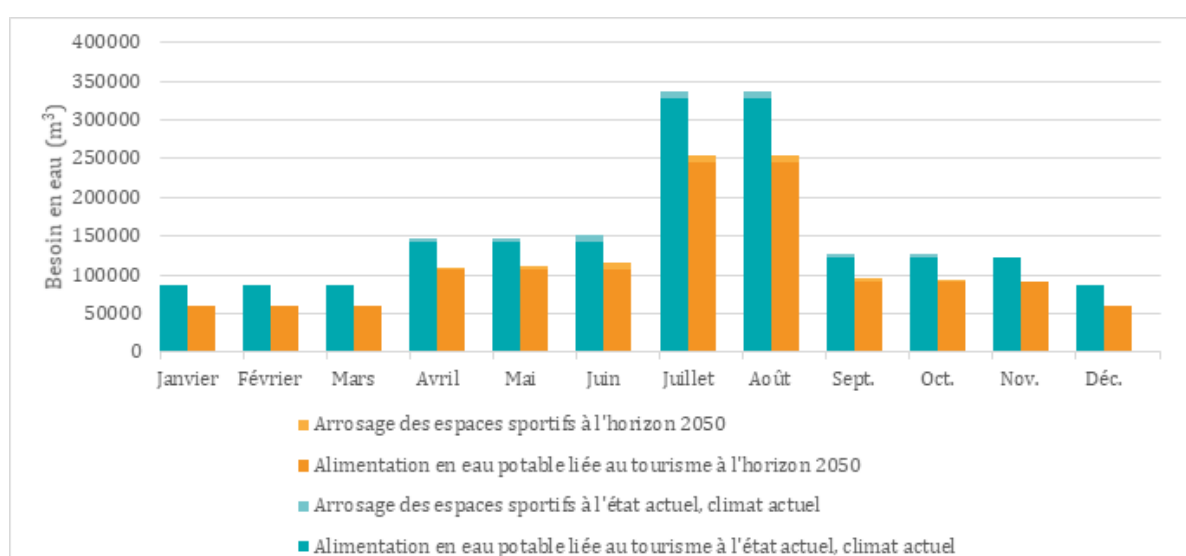


Illustration 38 : Comparaison des quantités d'eau prélevées dans le département à l'horizon 2050 pour le secteur Tourisme et loisirs (Source : CD 19). Les lâchers d'eau (3 millions de m³) en mai liés à la pratique de canoë-kayak ne sont pas représentés.

F.II. BILAN RESSOURCES / BESOINS FUTURS

L'étude de l'équilibre quantitatif des besoins / ressources à l'horizon 2050 a permis de réaliser un état des lieux de la situation future de la ressource en eau dans le département de la Corrèze.

A l'horizon 2050, les apports des bassins versants limitrophes vont légèrement diminuer, représentant 14 % de la ressource en eau disponible sur le département, soit 1 % de moins qu'à l'état actuel. A l'inverse, les précipitations vont légèrement augmenter, pour représenter 86 % de la ressource disponible.

Au total, la ressource en eau disponible sera donc quasi identique à l'état actuel, représentant 8 381 millions de m³.

(Illustration 39). Cette eau disponible sera utilisée pour :

- Rejoindre l'atmosphère par évapotranspiration (végétation/couvert forestier 1 717 millions de m³ et culture 1 417 millions de m³) et par évaporation (plans d'eau 47 millions de m³) (34 %, soit 3 181 millions de m³) ;
- S'infiltrer et recharger les nappes puis, via les sources, alimenter les cours d'eau (32 %, soit 2 651 millions de m³) ;
- Ruisseler directement vers d'autres bassins (23 %, soit 1 942 millions de m³) ;
- Être prélevée pour les besoins anthropiques ou l'élevage (35 millions de m³, soit 0,4 %), dont la plus grande partie après utilisation rejoint le grand cycle de l'eau soit par ruissellement, soit s'infiltre dans le sol.
- Être stockée, dans les barrages (globalement sur un an le volume d'eau stocké sur le département n'évolue quasiment pas et dépend du bilan volumes entrants-volumes sortants).

Lorsque l'on fait le bilan des volumes entrants et sortants, il ressort un bilan hydrique annuel légèrement excédentaire sur le département estimé à **572 millions de m³** (scenario climatique RCP 8.5 en 2050), **soit une variation de l'ordre de - 1 % par rapport à la situation actuelle** (580 millions de m³).

Cette baisse entre l'état actuel et l'état futur s'explique par une augmentation des besoins, évaluée à 85 millions de m³, qui ne serait pas compensée en totalité par l'augmentation des ressources, évaluée à 77 millions de m³.

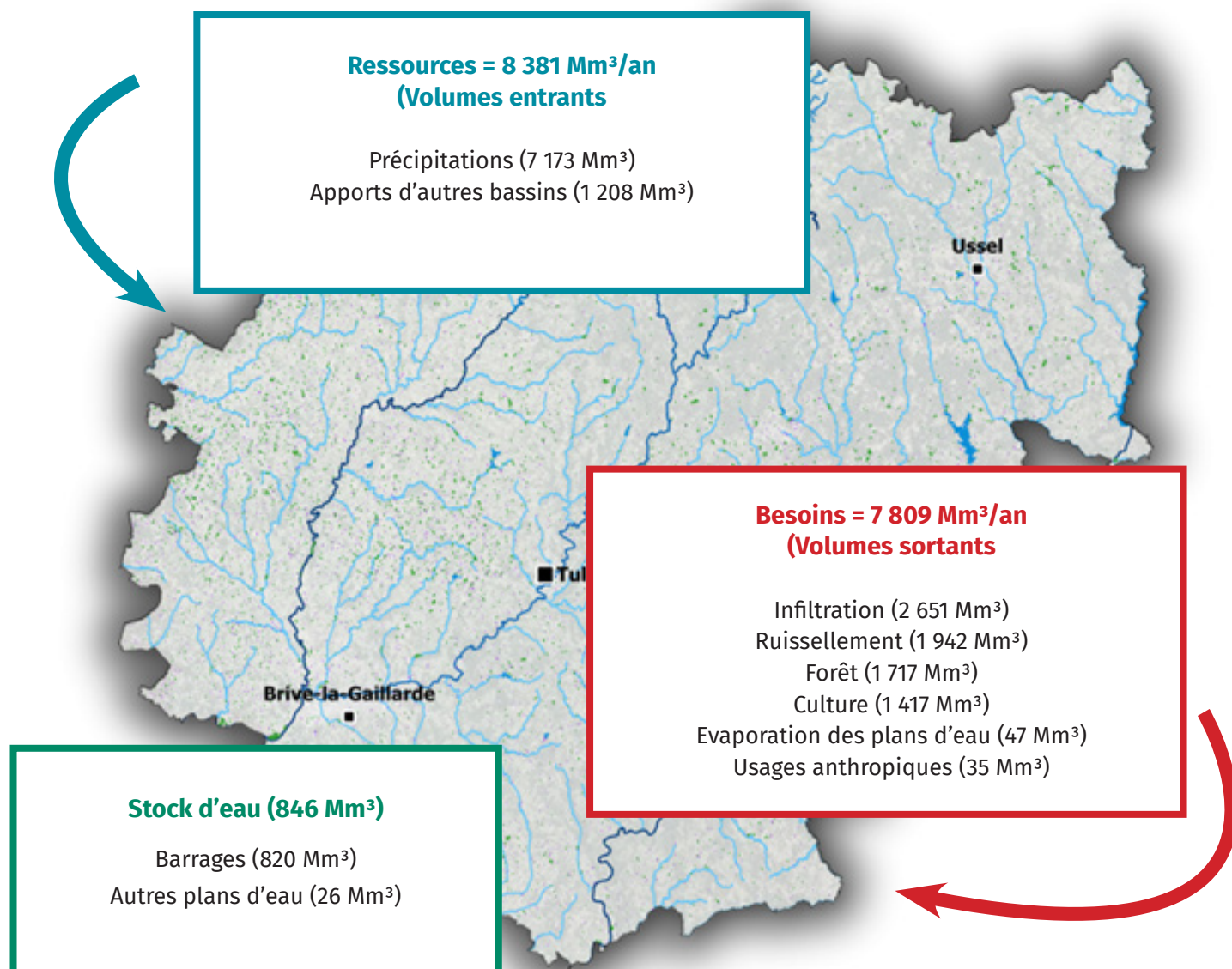


Illustration 39 : Répartition du bilan besoins / ressources à l'horizon 2050 dans le département de la Corrèze, (millions de m³) - (Source : CD 19 Issue de données prospectives 2050).

A noter que ces résultats issus de la modélisation comportent de nombreuses incertitudes. Ils sont donnés à titre indicatif. Il est important de rappeler que les chiffres modélisés illustrent des ordres de grandeur. Il convient donc de retenir uniquement les tendances d'évolution entre les situations actuelle et future.

Bien que la disponibilité de la ressource en eau soit, annuellement, quasi-identique à ce qui est observé à l'état actuel, ce chiffre cache des disparités mensuelles (Illustration 40).

De septembre à janvier, le bilan hydrique sera plus excédentaire qu'à l'état actuel, avec un volume excédentaire moyen mensuel de 204 millions de m³ à l'horizon 2050 contre 176 millions de m³ à l'état actuel, soit une augmentation de 16 % de l'excédent.

A l'inverse, de février à août, le bilan hydrique sera plus déficitaire que dans la situation actuelle, avec un volume déficitaire moyen mensuel de 65 millions de m³ à l'horizon 2050 contre 45 millions de m³ actuellement, **soit une augmentation de 44 % du déficit mensuel.**

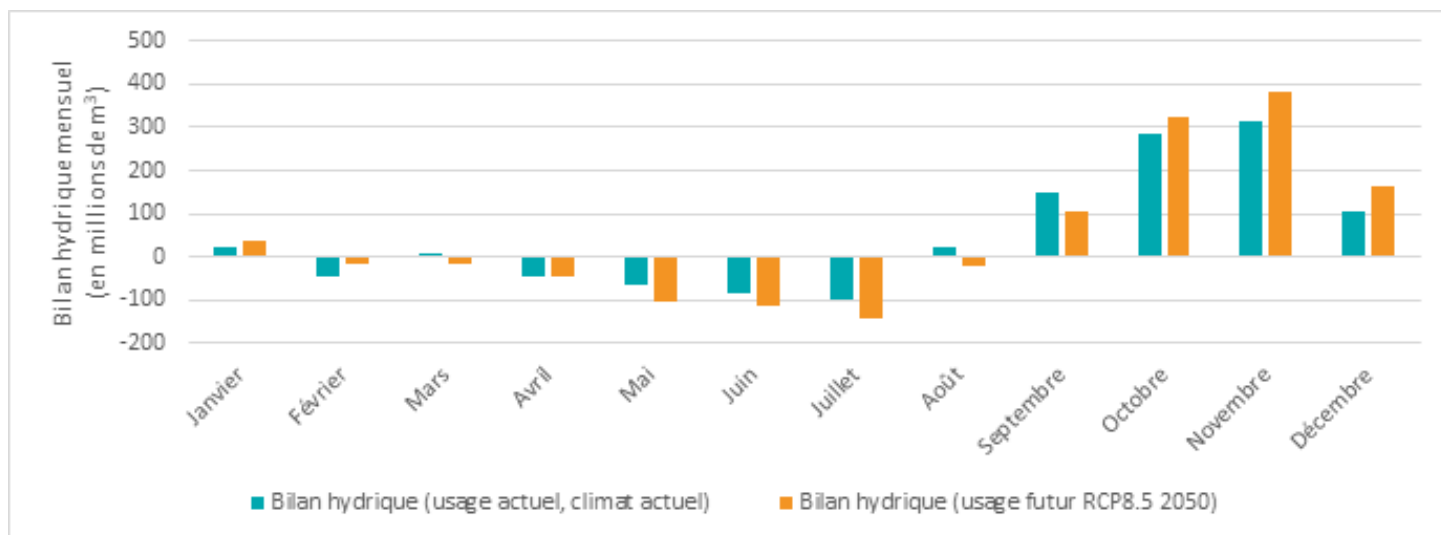


Illustration 40 : Comparaison des bilans hydriques mensuels des scénarios à l'état actuel et à l'horizon 2050
(Source : Resalliance).

Ces variations mensuelles observées sont dues à l'influence des variations climatiques et notamment des précipitations ainsi que des besoins en eau qui évoluent au cours du temps.

Bien que dans le futur, le bilan hydrique annuel devrait rester légèrement excédentaire comme actuellement, l'aggravation du déficit en particulier sur la période d'été pourrait accroître les tensions sur le partage de la ressource en eau dans le futur.

Afin d'anticiper ces problématiques, et répondre aux enjeux stratégiques de l'accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante pour le développement des territoires, le Département de Corrèze a souhaité élaborer ce Plan Départemental de la Gestion de l'Eau et apporter des réponses pertinentes et pérennes pour relever ces défis à travers un plan d'actions.

Ainsi, il devient obligatoire de revoir la manière dont est gérée l'eau et l'utilisation de ce bien commun pour sécuriser sa disponibilité à l'échelle locale et sa répartition équitable.

Il convient notamment de travailler sur la demande en eau des activités économiques les plus exposées en Corrèze : l'agriculture, la production d'hydroélectricité, la sylviculture, l'industrie et le tourisme.

Ces filières doivent pouvoir réduire leur vulnérabilité en période d'étiage en adaptant leurs pratiques dans le cadre d'une **gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau prenant en compte l'ensemble des besoins et intégrant les trois enjeux quantitatifs de rééquilibrage de leurs usages avec la ressource : sobriété** (réduction des prélèvements et des consommations), **efficacité** (réduction des fuites, ralentissement du ruissellement) **et complémentarité** (stockage multi-usages, réutilisation des eaux pluviales et eaux usées traitées...).





G. LE PLAN D' ACTIONS

Le PDGE engage l'ensemble des acteurs du territoire (Cf. Annexe H IX) dans une véritable gestion publique de l'eau et d'intérêt général pour :

- Répondre aux enjeux de la transition écologique
- Assurer l'attractivité et la dynamique économique, sociale et culturelle des corréziens. Seul un travail collectif pour une maîtrise raisonnée du cycle de l'eau permettra au département d'assurer pleinement sa transition écologique en garantissant à la population un bassin de vie résilient
- Maintenir un équilibre entre les usages de l'eau (eau potable, agricole, industrielle, touristique...) et les écosystèmes. Une gestion équilibrée et intégrée de l'eau permettra de trouver la meilleure adéquation entre les besoins et la ressource disponible
- Prévenir les crises de sécheresses et d'inondations par une anticipation plus précise liée à une connaissance et une culture du risque
- Partager les enjeux collectivement et de façon concertée pour mieux gérer les potentiels conflits d'usages doit s'inscrire d'une façon permanente dans nos pratiques démocratiques. La construction du PDGE en est une illustration départementale forte
- Garantir la solidarité départementale, interbassins, entre l'amont et l'aval mais également entre l'aval et l'amont par une politique de l'eau publique au service de l'intérêt général

L'efficiencia de cette solidarité pourra être renforcée par la mise en adéquation des SAGE couvrant le territoire corrézien dans lesquels les éléments du plan sont appelés à être intégrés.

Dans cet objectif, le Département de la Corrèze a décidé, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente, les Départements de la Charente et de la Charente maritime, d'engager en 2024 une étude d'opportunité de réalimentation de la Charente par les bassins de la Vienne et de la Dordogne. Cette étude vise à appréhender la faisabilité de solution de transfert d'eau entre ces bassins mais pourrait également apporter des opportunités pour résoudre les difficultés sur certains secteurs corréziens en tension sur la ressource en eau.

Le PDGE présenté dans les chapitres suivants s'articule autour de trois orientations cadres déclinées ensuite sous la forme d'objectifs stratégiques qui seront traduits sous la forme d'un programme d'actions opérationnel 2025-2030, qui sera annexé dans un second temps au présent rapport (cf. annexes H.VII).



Le plan a pour finalité de se projeter vers une ambition commune de l'ensemble des acteurs du territoire pour la préservation de la ressource en eau de la Corrèze. Chacun est ainsi appelé à s'engager dans le plan au travers des actions identifiées et participer collectivement aux objectifs visés.

G.I. LES ORIENTATIONS CADRES

Pour anticiper et avoir une réaction positive face aux conséquences du changement climatique les acteurs du département ont décidé de décliner le PDGE autour de trois orientations cadres interdépendantes et complémentaires ciblant la ressource en eau, les usages existants et à venir et les modalités organisationnelles à mobiliser pour tenir nos engagements collectifs :

1. Orientation A - Préserver et mobiliser la ressource

Les acteurs de l'eau ont mis en avant la double nécessité de travailler conjointement sur les enjeux de préservation de la quantité et de la qualité de l'eau. Le PDGE doit permettre, collectivement, d'agir sur les enjeux d'optimisation de la mobilisation des retenues d'eau existantes en s'assurant que leurs usages soient partagés en fonction des besoins de tous les acteurs. Pour répondre aux enjeux d'attractivité et de développement économique, il doit également permettre le développement des ouvrages pour mieux gérer le stockage de la ressource, notamment en période déficitaire. La mobilisation de nouvelles ressources en particulier dans le cadre d'opérations de solidarité interbassins sont des options à étudier compte tenu de conditions climatiques relativement favorables à l'horizon 2050 pour la Corrèze contrairement à d'autres bassins comme celui de la Charente. Les solutions fondées sur la nature seront mobilisées autant que possible, afin d'améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement, et de préserver la qualité de l'eau et des milieux.

2. Orientation B - Éviter et réduire

Dans le contexte de changement climatique, il ne sera pas possible d'assurer l'équilibre entre les besoins et la ressource disponible sans faire de nouveaux choix de société et d'aménagement du territoire.

Deux leviers importants seront à mobiliser pour y parvenir et le plan propose de :

- Réduire les besoins en renforçant la mobilisation de chacun pour économiser l'eau et promouvoir des stratégies d'évolution de tous les usages à une moindre consommation d'eau sans pour autant tomber dans une forme de décroissance. Il faudra investir dans de nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité de nos consommations et faire évoluer les pratiques des acteurs dans leur manière de consommer l'eau.
- Réduire les prélèvements au plus juste des besoins du territoire et des disponibilités de la ressource en eau et réduire les pertes afin de contribuer concrètement à l'équilibre entre les besoins et la ressource en eau.

3. Orientation C - Créer les conditions de réussite du Plan

L'atteinte de ces objectifs quantitatifs et qualitatifs ne peut se faire qu'à condition d'un engagement collectif dans la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions et d'une gouvernance publique de l'eau qui permette de veiller collectivement à l'intérêt général. Le PDGE doit être un outil permettant de gérer l'eau comme un bien commun, en préservant les espaces de dialogue qui font la force de notre territoire et en nous assurant que les attentes des citoyens soient prises en compte, et que les actions engagées soient acceptées par tous. Il doit être fait preuve de pédagogie à l'égard des citoyens et il est nécessaire de travailler avec eux en les impliquant pour leur faire comprendre la complexité du sujet de la gestion de l'eau.

Par ailleurs, un tel programme d'actions ne peut se faire sans **mobiliser une ingénierie technique, politique et financière adaptée**. Un travail en lien avec l'ensemble des partenaires publics et privés pour mobiliser cette ingénierie reste nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan.

Enfin, il est toujours nécessaire de **produire de nouvelles connaissances, de les partager** pour mieux comprendre les évolutions de la ressource et de ses usages et de favoriser le **suivi et l'évaluation des objectifs fixés et des actions réalisées**.

C'est dans le cadre de ces trois orientations que l'ensemble des acteurs de l'eau, au sein du comité de pilotage, a travaillé en ateliers pour décliner celles-ci en objectifs opérationnels puis en propositions d'actions.

G.II. DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR UN PROGRAMME D'ACTIONS OPERATIONNEL

Le programme d'actions opérationnel du PDGE de la Corrèze présenté ci-après est le résultat des travaux du comité de pilotage en atelier. Il décline les trois orientations cadres en objectifs stratégiques (11), et opérationnels (32) et en actions prioritaires. Certaines de ces actions inscrites dans le plan peuvent contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels (cf. annexes H.VIII).

Ce programme du PDGE permet d'apporter des engagements volontaires et non réglementaires, validés collectivement avec comme objectifs d'enrichir sans s'y substituer les outils existants de gestion intégrée de l'eau (SAGE, PTGE, contrat de rivière, territoriaux, etc...).

G.II.1. PRÉSERVER ET MOBILISER LA RESSOURCE

Le PDGE cible différentes grandes catégories d'objectifs stratégiques : celles fondées sur la mobilisation des solutions fondées sur la nature en vue de préserver la ressource en quantité et en qualité, et celles fondées sur l'optimisation et le développement de la ressource.

- La première catégorie d'objectifs vise à **améliorer la capacité de rétention des sols et à limiter le ruissellement (A-1)**. L'augmentation des épisodes pluvieux intenses et des épisodes de sécheresse interrogent nos politiques d'aménagement et d'artificialisation des sols.

Le plan décline un ensemble d'actions visant à développer les pratiques d'agroécologie, à maintenir les prairies, les surfaces forestières avec des essences adaptées aux évolutions du climat, à améliorer la capacité de stockage des milieux humides pour ralentir la circulation de l'eau dans les sols et à ne pas la relâcher trop vite à l'aval.

A titre d'exemples on peut citer de :

Mener une stratégie d'animation foncière autour de la gestion durable des zones humides (acquisition, entretien, développement, renaturation, conseil, etc.) (A-1-1-1) ;

Poursuivre l'accompagnement des propriétaires d'étangs pour la mise en conformité des étangs, en priorité sur des secteurs en tension sans s'interdire l'effacement dans certaines situations (A-1-1-2).

Expérimenter de nouvelles productions végétales adaptés au changement climatique (A-1-3-3)

Développer des élevages en autonomie alimentaire (polyculture, élevage) par de la formation, du conseil et de l'accompagnement (A-1-4-1)

En milieu urbain le ralentissement du ruissellement urbain est privilégié avec notamment une intensification des actions de désimperméabilisation (A-1-5-1).

- *Engager des réflexions pour adapter les débits réservés aux enjeux (A-3-3-4)*

- *Mettre en œuvre des aménagements touristiques sur les retenues (A-3-3-5)*

- Sur la deuxième catégorie d'objectifs, **la mobilisation de nouvelles retenues d'eau et l'optimisation de leur utilisation (A-2)**, est fondé sur le constat qu'il sera nécessaire, pour affronter les implications du changement climatique pour les populations, le milieu naturel et les activités économiques, de développer de nouveaux ouvrages de stockage et de production, adaptés à une logique de multi-usages, au premier rang desquels l'AEP, qui pourront être pleinement mobilisées l'été dans le respect de la fonctionnalité des milieux aquatiques.. En vue de ne pas importer la guerre de l'eau sur le territoire, les actions veilleront à ce que les conditions de création de nouveaux ouvrages soient partagées et collectivement assumées, et que d'éventuels systèmes de compensation soient prévus.

A titre d'exemples on peut citer de :

Aménager des réserves d'eau sur les secteurs en tension en définissant une gestion dans le cadre du multi-usages (A-2-1-1) ;

Constituer un opérateur public départemental qui aura pour missions de porter la création de nouveaux ouvrages de stockage, l'aménagement d'ouvrages déjà existants ainsi que leur gestion, afin de permettre le soutien à l'étiage et ainsi favoriser le multi-usage et l'irrigation de production agricole à haute valeur ajoutée (A-2-3-1)

- L'optimisation **de la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages (A-3)**, autre objectif opérationnel du plan, vise à faciliter l'accès à des ressources en eau existantes pour les acteurs socio-économiques, en mobilisant des ressources et des ouvrages disponibles, comme les étangs ou les ouvrages hydroélectriques, voire des eaux non conventionnelles, pour les mettre à disposition des usages concernés, avec, en tête de liste, la nécessité absolue de sécuriser la ressource AEP.

A titre d'exemples on peut citer de :

Mettre en place un programme de sensibilisation à la récupération d'eaux non conventionnelles (A-3-1-1)

Mener des études de faisabilité d'aménagement des ouvrages hydroélectriques notamment pour augmenter les capacités de stockage (A-3-3-2) ;

Etudier les potentialités de mobilisation des captages AEP abandonnés à des fins agricoles ou autres (A-3-4-2)

- **Enfin la préservation de la qualité de l'eau et des milieux (A-4)** engagée depuis déjà plusieurs années dans le département de la Corrèze est renforcée dans une logique de reconquête et de préservation du bon état des eaux et ainsi répondre aux objectifs de la directive cadre européenne et du SDAGE Adour Garonne ;

Pour préserver la qualité de l'eau et les milieux, un ensemble d'actions d'amélioration des pratiques d'urbanismes et d'agroécologie est déployé pour garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides et assurer les continuités écologiques.

A titre d'exemples on peut citer de :

Développer et favoriser la plantation des haies, d'arbres en bordures de parcelles ou sur les parcelles (A-4-2-1).

Inciter à la révision régulière des profils de baignade des plans d'eau afin de limiter les risques de fermeture liées aux contaminations par les cyanobactéries (A-4-3-1) ;

— G.II.2. ÉVITER ET RÉDUIRE

Le PDGE vise la sobriété en cohérence avec les différents plans « eau » définis de l'échelle nationale à l'échelle du bassin. Cela se traduit pour le département par deux objectifs stratégiques ciblant d'une part la réduction des prélèvements et des fuites et d'autre part la réduction des besoins.

En termes de réduction des besoins (B-1) le PDGE s'appuiera sur trois objectifs opérationnels :

- **Un travail avec les représentants des filières économiques (B-1-1)** (agriculture, industrie, forêt, tourisme...) pour les accompagner techniquement et financièrement dans l'élaboration de leurs feuilles de route stratégiques tenant compte de la disponibilité saisonnière / localisée de la ressource, pour développer de nouvelles productions moins gourmandes en eau, ou de nouvelles offres de services dans lesquelles l'eau tient une place moins centrale.

A titre d'exemples on peut citer de :

Mettre en place un accompagnement technique spécifique auprès des acteurs des filières pour le changement (B-1-1-2)

Créer un «label» (système de valorisation) pour la mise en place de process pour des actions innovantes (B-1-1-4).

- **La nécessité d'adapter les usages aux disponibilités saisonnière du milieu ou du sous bassin concerné (B-1-2)** pour permettre d'anticiper les conséquences du changement climatique, avec des baisses et des variations intra-annuelles des précipitations plus marquées, et permettre ainsi aux activités d'être plus résilientes.

A titre d'exemples on peut citer de :

Accompagner la diversification de l'activité des opérateurs touristiques vers des activités moins dépendantes de l'eau en quantité et qualité (B-1-2-1);

Redynamiser les stations expérimentales arboricoles et fruitières pour tester de nouvelles variétés et productions (B-1-2-3)

Travailler avec les fédérations pour adapter les calendriers sportifs aux disponibilités de la ressource (B-1-2-4).

- La nécessité d'un débat de fond sur **les usages légitimes à pérenniser (B-1-3)** dans un contexte dans lequel la ressource en eau va devenir un bien de plus en plus rare et précieux. En particulier des questionnements autour du maintien des usages récréatifs et individuels de la consommation en eau sont posés.

A titre d'exemples on peut citer de :

Organiser collectivement le partage raisonné de l'eau (B-1-3-1).

En termes de réduction des prélèvements et des fuites (B-2) le PDGE s'appuiera sur deux objectifs opérationnels :

- **L'amélioration de l'efficience des infrastructures d'eau potable existantes (B-2-1)** en particulier celles liées à l'alimentation en eau potable qu'il s'agisse des réseaux de distribution mais aussi des outils de production, avec notamment en point de mire un objectif de diminution des pertes. Dans le département le rendement moyen des réseaux est de 78 % avec une variation selon les territoires de 64 à 86 %. La conséquence est une perte estimée à 4 millions de m³.

A titre d'exemples on peut citer de :

Etablir ou actualiser les diagnostics (réseaux, ressource, ...) sur l'ensemble des territoires (unité de gestion) (B-2-1-1) ;

Mettre en place une gestion patrimoniale à l'échelle de chaque Unité de Gestion de l'Eau, en développant les outils nécessaires : Système d'Information Géographique, télérelève, sectorisation ... (B-2-1-2)

- **Le développement de pratiques et de systèmes hydro-économiques dans tous les usages (B-2-2)** avec pour l'agriculture des actions visant plus d'autonomie en eau par la déconnexion d'une partie des exploitations des réseaux d'eau potable pour l'orienter vers plus d'alimentation aux champs des élevages mais également des infrastructures encore plus performantes en matière d'irrigation (amélioration du matériel et des pratiques). Dans le domaine de l'industrie, différentes actions tournées sur des process hydro-économiques sont envisagées telles que la réutilisation des eaux usées, des process de lavages plus économes, des réserves constituées à partir des eaux des pluies...

A titre d'exemples on peut citer de :

Expérimenter la diversification des ressources (REUT, eaux pluviales ...) et la mise en place de systèmes hydro-économiques sur des territoires tests (B-2-2-3);

Accompagner les industries pour réduire leur consommation (conseil, aide financière, partage d'expérience...) (B-2-2-8).

■ G.II.3. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PLAN : CONNAÎTRE, GÉRER ET PARTAGER

Pour que le PDGE de la Corrèze soit une réussite et qu'il permette d'assurer la préservation de la ressource en quantité et en qualité, plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels ont trait par :

- **Une acceptabilité sociale des enjeux du PDGE (C-1)** par la mise en place d'une communication autour du plan d'action et des conditions de sa mise en œuvre. Un besoin de sensibiliser les différents publics aux enjeux de la gestion de l'eau et à sa complexité en adaptant le niveau de langage et de technicité pour rester compréhensible auprès des différentes cibles (élus, citoyens, collectivités, etc.) est nécessaire. Cette acceptabilité sociale passe également par une participation des représentants de la société civile aux travaux et aux réflexions en mobilisant, par exemple l'Assemblée citoyenne départementale et en faisant un relais entre le comité de pilotage d'élaboration du plan et les citoyens.

A titre d'exemples on peut citer de :

Organiser des réunions publiques à des échelles bassin hydrographiques et de vie cohérents (C-1-1-1) ;

Utiliser les instances de démocratie participative existantes (conseil de développement, assemblée citoyenne...) pour suivre les ajustements du PDGE (C-1-1-2)

Mettre en place d'un réseau de partage : formation, retour d'expériences, conférence, webinaire...(C-1-2-2)

Organiser une semaine de l'eau, événement à l'échelle départementale et pour tout public (C-1-2-4).

- **Une gestion de l'eau abordée comme un bien commun (C-2)** et se traduisant par la mise en œuvre d'**une gouvernance publique**. Les bases de cette culture commune autour de l'eau ont été posées par la concertation engagée depuis 2021 avec les parties prenantes corréziennes ; il est nécessaire de la faire vivre dans le temps. C'est à partir de cette culture commune qu'il sera possible de définir collectivement les usages à prioriser et les règles communes d'accès à l'eau et d'implantation des nouveaux consommateurs.

A titre d'exemples on peut citer de :

Intégrer les Présidents de CLE des SAGE à l'instance de gouvernance du PDGE (C-2-1-1) ;

Faire un état des lieux des territoires et ressources, diversification, réseau, interconnexion (C-2-2-1) ;

Etudier l'opportunité d'une structuration départementale ou territoriale ayant pour objet de mettre en lien la ressource et les besoins (appui sur les volets administratif, technique et financier) (C-2-3-1) ;

- **Une meilleure connaissance de la ressource et des usages (C-3)** en poursuivant et renforçant les travaux déjà engagés tout en s'attachant à mettre en œuvre les moyens de partager les données de chaque organisation du Comité de pilotage au service de la connaissance de la disponibilité, de la qualité de la ressource et de la vulnérabilité des usages.

A titre d'exemples on peut citer de :

Créer un observatoire de l'eau pour centraliser, capitaliser et partager une base de données des ressources, lieux de stockage (étangs, barrages...) et leurs usages actuels et potentiels (C-3-1-1) ;

Mener une étude départementale sur la vulnérabilité saisonnière des exploitations agricoles (abreuvement, irrigation, maraîchage) et notamment de leur dépendance sur le réseau AEP (C-3-2-1).

- **La mobilisation d'une ingénierie technique et financière adaptée (C-4)** pour permettre collectivement de déployer efficacement les actions sur le territoire. Les nombreux questionnements quant aux moyens financiers à mobiliser en vue de sécuriser l'AEP, de faire évoluer les process et les modes de production, etc. démontrent l'importance d'agir sur les enveloppes financières dédiées à la gestion de l'eau. Il s'agit d'une part, de s'assurer que les moyens financiers des politiques de l'eau soient utilisés de façon efficiente et d'autre part, que de nouveaux moyens soient dédiés à l'accompagnement de besoins spécifiques. Il s'agira également d'agir sur l'articulation des politiques publiques de gestion de l'eau et d'anticiper et accompagner leurs évolutions en matière de transfert des compétences, d'expérimentation ou d'arrêtés préfectoraux.

A titre d'exemples on peut citer de :

Organiser un groupe de travail avec les élus et techniciens autour d'une méthodologie d'un modèle économique de l'eau (coût, renouvellement, tarification) (C-4-1-1) ;

Créer un guichet unique pour le subventionnement des projets (C-4-2-1).

- **Un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du programme d'action et l'atteinte de ses objectifs (C-5).** Il est nécessaire de se doter d'un référentiel d'évaluation partagé, permettant de quantifier précisément et par sous-bassins les objectifs de réduction des prélèvements. L'enjeu sera également celui de la méthode employée, pour s'assurer que l'ensemble des parties prenantes concernées soient représentées dans l'élaboration des indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDGE.

A titre d'exemple on peut citer de :

Définir des objectifs ambitieux adaptés au territoire corrézien et à la stratégie départementale (C-5-1-1).

Un programme d'actions 2025-2030 sera annexé au présent rapport à l'issue de la construction des fiches «actions» correspondantes qui se déroulera au second semestre 2024.



H. ANNEXES

H.I. LE GRAND CYCLE DE L'EAU

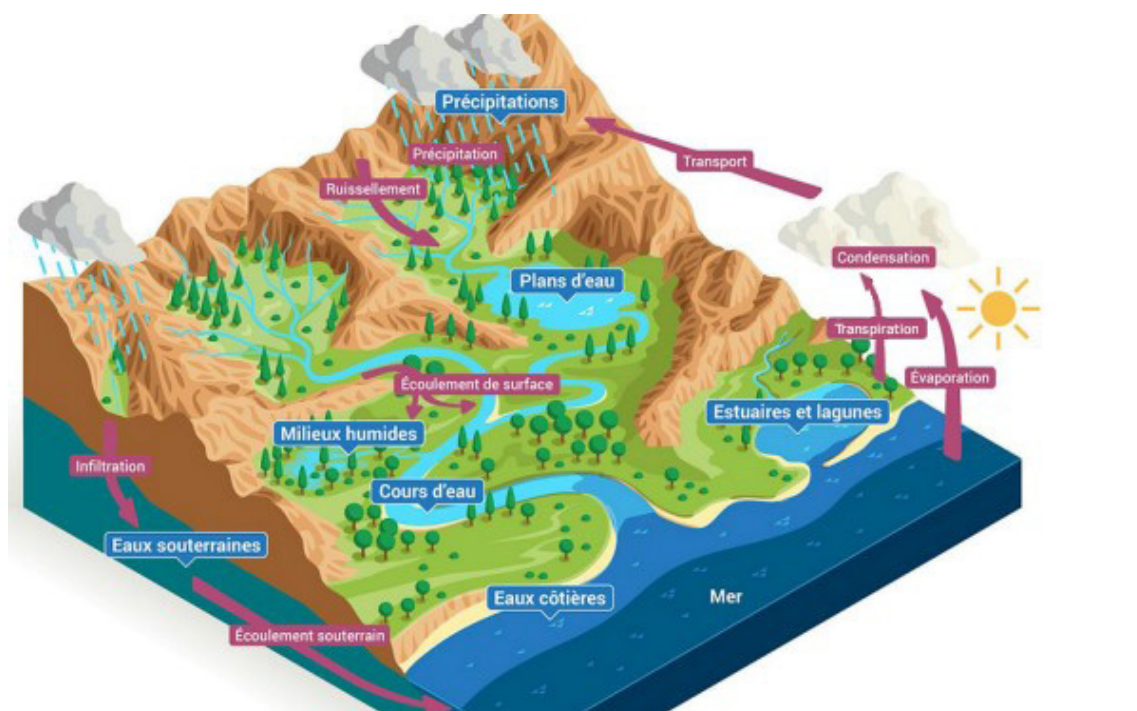


Illustration 41: Schéma du grand cycle de l'eau
(Source : Glossaire sur l'eau et les Milieux aquatiques, d'après l'OFB et Agences de l'eau).

Sur terre, l'eau passe naturellement par différents états au sein d'un cycle que l'on appelle « grand cycle de l'eau » (Illustration 41). Ce cycle se décompose en trois grandes étapes :

- A la surface des mers, plans d'eau, cours d'eau ou océans, le soleil réchauffe l'eau. Cette eau passe ainsi de l'état liquide à l'état gazeux. C'est ce que l'on appelle l'évaporation. A la surface de la terre, le sol ainsi que la végétation rejettent de l'eau. C'est ce que l'on appelle l'évapotranspiration.
- Sous l'effet de la chaleur, cette eau va s'élever dans l'air qui va devenir chaud et humide. En altitude, cette eau va se refroidir et former des nuages : c'est la condensation. Ces nuages vont se déplacer sous l'effet des vents. S'il fait suffisamment froid, l'eau va redevenir liquide et retomber sous la forme de pluie. S'il fait plus froid, l'eau va pouvoir retomber sous la forme de neige ou de glace. Dans les deux cas, ce processus est appelé la précipitation.
- Une fois retombée sur le sol, l'eau ruisselle alors sur la terre, puis s'écoule dans les rivières et les fleuves. Cette eau peut aussi s'infiltrer dans le sol au sein de nappes d'eaux souterraines et s'écouler en souterrain jusqu'à revenir à la surface notamment par des sources. Dans ces deux cas, l'eau va rejoindre finalement les mers, plans d'eau, cours d'eau ou océans.

H.II. LE PETIT CYCLE DE L'EAU



Illustration 42: Schéma du petit cycle de l'eau
(Source : Glossaire sur l'eau et les Milieux aquatiques, d'après l'OFB et Agences de l'eau)

A ce cycle naturel se superpose un cycle artificiel créé par l'Homme que l'on appelle « le petit cycle de l'eau » (Illustration 42). Ce cycle, qui se substitue à une partie des phases d'écoulement naturel du grand cycle de l'eau, a été mis en place dans le but d'éviter l'apparition de maladies liées à l'eau et de ne pas plus dégrader l'environnement. Il repose sur deux phases de traitement, avant et après consommation humaine, suivant les étapes suivantes :

1. Captage : L'eau est captée dans son milieu naturel (nappe d'eaux souterraines ou rivière) ;
2. Potabilisation : L'eau est transportée vers une usine où elle subit divers traitements pour la rendre potable
3. Stockage : L'eau est ensuite stockée dans des réservoirs aériens ou souterrains pour constituer des réserves
4. Distribution : Le réseau de canalisation permet la distribution de l'eau potable sous pression jusqu'aux habitations, exploitations agricoles ou zones industrielles où elle est consommée ;
5. Collecte des eaux usées : Une fois utilisée, l'eau est de nouveau collectée gravitairement pour être envoyée dans une station de traitement ;
6. Traitement des eaux usées : L'eau usée va être traitée dans une station d'épuration d'où elle ressort nettoyée mais non potable ;
7. Rejet dans les eaux naturelles : L'eau est rejetée vers son milieu naturel (rivière, mer, plan d'eau).

H.III. LA SEQUESTRATION DU CARBONE

L'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050 passera par un **équilibre entre les émissions et l'absorption du carbone liées aux activités humaines de gaz à effet de serre.**

Cette neutralité carbone impose ainsi de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que notre territoire peut en absorber via notamment les forêts ou les sols. On parle alors d'émissions négatives. Ces sources **d'émissions négatives** se logent dans la reforestation, l'afforestation, la restauration des terres, la séquestration du carbone dans les sols, capture et stockage de carbone,

Même si les objectifs de réductions de gaz à effet de serre sont de plus en plus ambitieux pour la France, il faudra dans tous les cas recourir aux émissions négatives pour atteindre la neutralité.

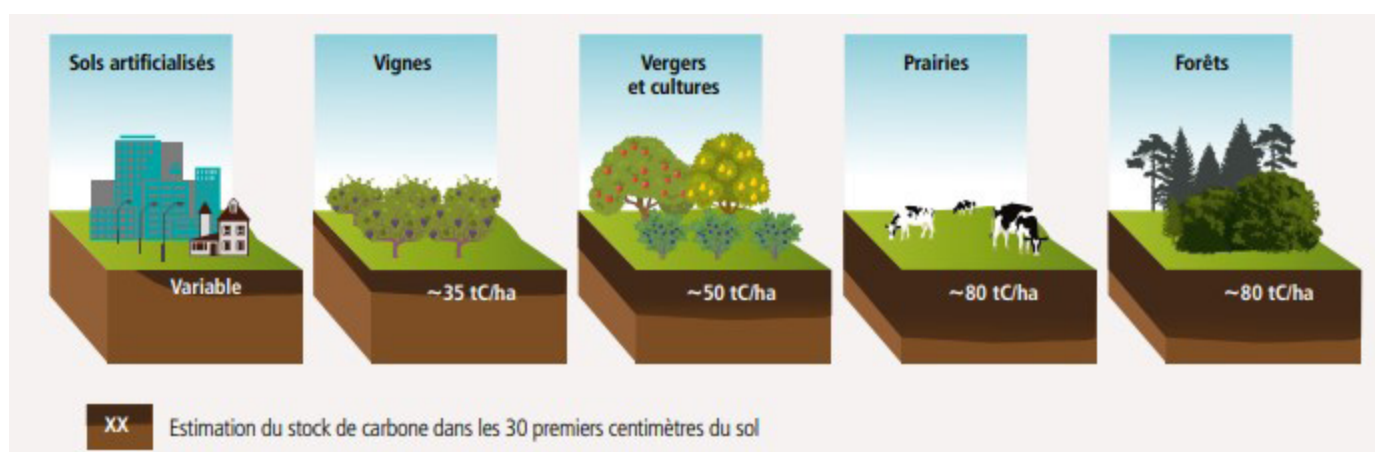
La séquestration du carbone dans le sol est le retrait net de CO₂ de l'atmosphère résultant du transfert de son carbone dans des compartiments à temps de renouvellement lent du carbone organique du sol.

Les végétaux fixent le carbone du CO₂ de l'atmosphère grâce à la photosynthèse. Cette matière organique est incorporée au sol sous diverses formes (biomasse racinaire et résidus). Les stocks et les flux de carbone dans les sols varient également beaucoup en fonction de la profondeur considérée. Une fois le carbone capté dans un sol, des dynamiques internes (présence de faune et de racines) et externes (pratiques agricoles, climat, etc.) font que le carbone peut être rapidement relargué dans l'atmosphère ou au contraire séquestré profondément dans le sol, et donc plus longtemps. C'est bien la dynamique de stockage qui permet de retirer du carbone de l'atmosphère et d'atténuer ainsi le changement climatique.

En conclusion, il faut d'une part éviter de diminuer les stocks et d'autre part augmenter le stockage.

Les stocks se retrouvent dans les 30 premiers centimètres de sols, soit trois fois plus que dans le bois des parties aériennes des forêts.

Concernant les flux en France, les terres cultivées émettraient de l'ordre de 3 MteqCO₂/an tandis que les prairies séquestreraient près de 5 MteqCO₂/an.



Ainsi, limiter le déstockage et augmenter le stockage dans les sols, en :

1. AUGMENTANT LES SURFACES ET AMÉLIORER LA GESTION DES FORÊTS :

De nouvelles pratiques d'exploitation et de gestion, telles que, le non retrait des souches, la gestion active et durable de la forêt comportant une adaptation des forêts au changement climatique, l'afforestation et la réduction des défrichements, éviter la déforestation permettraient la préservation des stocks de carbone.

2. FREINANT LES PERTES ET AUGMENTER LA DENSITÉ DES PRAIRIES :

Une prairie permanente est un couvert végétal herbacé installé depuis de nombreuses années et caractérisée par une grande richesse d'espèces végétales et l'absence de travail du sol (pour les pouvoirs publics, c'est une surface déclarée en herbe de manière ininterrompue pendant plus de cinq ans). Une prairie temporaire est une parcelle plantée pour une période inférieure à 5 ans.

Aujourd'hui en France, les prairies permanentes perdent de la surface au profit de la mise en culture, qui constitue une source de déstockage

Pour freiner cette tendance, il faut :

- Limiter la perte des prairies permanentes, notamment en soutenant de façon plus volontariste les élevages pâturant.
- Favoriser l'insertion de prairies temporaires longues dans les rotations lorsque les systèmes de production le permettent (notamment dans le cadre d'un allongement des rotations).
- Améliorer la gestion pour favoriser la photosynthèse : le fauchage favorise la repousse mais est moins favorable au stockage de carbone que la pâture permettant un retour de matière organique au sol (effluents d'élevage) et favorisant le tallage.

3. INTRODUISANT DES PRATIQUES D'AGROFORESTERIE :

L'agroforesterie englobe les éléments arborés en milieu agricole dont les haies (entre les parcelles) et les arbres à l'intérieur des parcelles (intra-parcellaire). Leur surface est également en baisse en France.

Pour freiner cette tendance, il faut :

- Inverser la tendance pour les haies : stopper les pertes et replanter des haies.
- Restaurer les haies dégradées (haies en mauvaise santé, faisant l'objet d'une mauvaise gestion et ayant une faible emprise au sol, et donc ne stockant pas ou peu de carbone dans les sols et/ou la biomasse aérienne) et augmenter leur gestion durable.
- Augmenter les surfaces en agroforesterie intra-parcellaire, en particulier en grande culture qui présente un fort potentiel de stockage de carbone dans les sols et la biomasse aérienne.

4. AMÉLIORANT LES PRATIQUES AGRICOLES : SOLS CULTIVÉS

Actuellement, les grandes cultures favorisent un déstockage de carbone du sol à cause principalement du labour et de l'utilisation de produits minéraux. Les surfaces de légumineuses diminuent en France depuis 25 ans, alors que celles-ci permettent d'augmenter le carbone dans le sol. Mais certaines pratiques peuvent favoriser le stockage de matière organique (MO) dans les sols en grande culture, ou du moins peuvent diminuer le déstockage en protégeant les sols et en diminuant le retournement.

Des nouvelles pratiques permettent d'inverser cette tendance de déstockage en favorisant :

- L'apport de MO (épandre du lisier, fumier, digestat, résidus de culture) et sa restitution au sol ;
- La production de MO grâce à la photosynthèse (couvert végétal permanent, bandes enherbées, allongement des rotations et introduction de légumineuses avec retour au sol de la biomasse), pratiques possibles seulement sous réserve de conditions climatiques et de ressources hydriques favorables.

H.IV. L'AGRICULTURE DE CONSERVATION

L'agriculture de conservation est une approche agricole visant à améliorer la durabilité des systèmes de production agricole en protégeant le sol, en réduisant l'érosion, et en augmentant la biodiversité. Les principes fondamentaux de l'agriculture de conservation comprennent :

- 1. Couverture permanente du sol :** Utilisation de cultures de couverture et de résidus de cultures pour protéger le sol contre l'érosion et les intempéries.
- 2. Perturbation minimale du sol :** Réduction ou élimination du labourage pour préserver la structure du sol, améliorer la santé du sol et augmenter sa capacité à retenir l'eau.
- 3. Diversité des cultures :** Rotation des cultures et intégration de cultures variées pour améliorer la fertilité du sol, réduire les maladies et les ravageurs, et augmenter la biodiversité.

Avantages de l'agriculture de conservation :

- **Réduction de l'érosion du sol :** En maintenant une couverture permanente du sol, cette méthode protège contre l'érosion causée par l'eau et le vent.
- **Amélioration de la fertilité du sol :** La réduction du labourage aide à préserver la matière organique et les micro-organismes bénéfiques dans le sol.
- **Efficacité de l'eau :** Un sol bien structuré retient mieux l'eau, réduisant ainsi les besoins en irrigation.
- **Réduction des coûts de production :** Moins de labourage signifie une réduction des coûts de carburant et de main-d'œuvre.
- **Résilience face aux changements climatiques :** Des sols en meilleure santé sont plus résistants aux conditions climatiques extrêmes.

Pratiques courantes :

- **Semis direct :** Planter les graines directement dans le sol non labouré, en utilisant des machines spéciales.
- **Couvertures végétales :** Utiliser des plantes spécifiques pour couvrir le sol entre les cultures principales.

H.V. L'AGRICULTURE «HAUTE VALEUR NATURELLE»

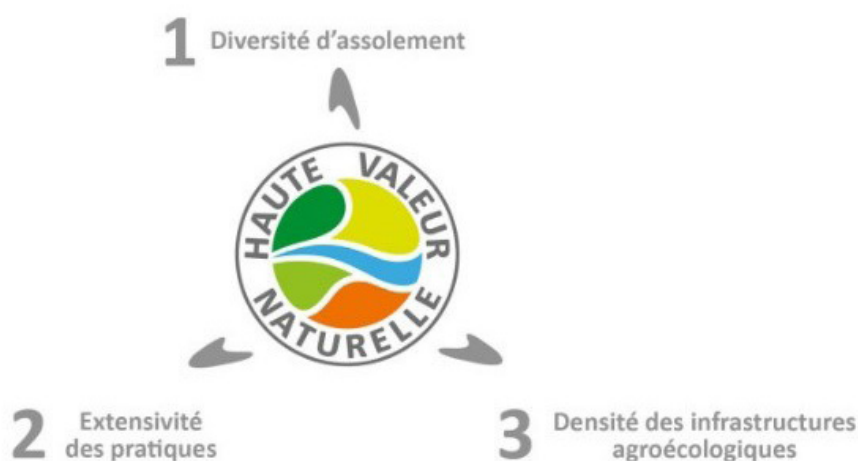
Né dans les années 1990, le concept de « Haute Valeur Naturelle » (HVN) rassemble les formes d'agriculture dont les pratiques ont en commun de favoriser une grande richesse écologique. Dépassant des approches plus segmentées de la conservation, qui abordent la biodiversité uniquement sous l'angle de la protection d'espèces ou de milieux remarquables indépendamment de leur contexte, ce concept met en avant la nécessité de conserver les systèmes de productions susceptibles d'assurer le maintien de cette diversité biologique. Bien que ces systèmes soient très variés, ils associent tous à des degrés divers trois caractéristiques : **une faible utilisation d'intrants, une forte diversité du couvert végétal et une part élevée de végétation dite « semi-naturelle ».**

La qualification et la quantification de l'importance de l'agriculture HVN, dans chaque État membre, sont indispensables au suivi et à l'évaluation de la politique européenne de développement rural (deuxième pilier de la PAC). L'agriculture HVN repose sur trois indicateurs qui interagissent :

- **la diversité des assolements**, qui indique la variété des cultures présentes sur les fermes (cultures, prairies permanentes...)
- **l'extensivité des pratiques** (faible niveau d'intrants, pesticides et engrais chimiques)
- **la densité des infrastructures agroécologiques**, correspondant à des éléments paysagers, comprenant les haies, les mares, les lisères de bois, les prairies naturelles humides et les prés vergers.

Ces trois piliers interagissent entre eux pour renforcer la biodiversité. Ainsi la diversité d'occupation du sol (cultures, prairies, cultures permanentes) génère une diversité de milieux et de ressources (habitats, plantes, insectes). Cette biodiversité ne peut être riche que si elle n'est pas contrainte par une trop forte utilisation d'intrants chimiques, permise par une rotation longue et la présence de légumineuses. La présence d'infrastructures agroécologiques telles que les haies, les mares ou les prairies humides vient encore accroître la diversité du milieu et son bon fonctionnement écologique. Les agriculteurs y sont gagnants au travers d'une régulation biologique et d'une pollinisation renforcée.

Les systèmes de production d'élevage herbager extensif constituent l'essentiel de l'agriculture HVN en France. Les zones agricoles à Haute Valeur Naturelle sont essentiellement des zones de polyculture-élevage. Elles **correspondent à des systèmes agricoles relativement homogènes liés à des terroirs, des pratiques** (pâturage, fauche tardive, semences fermières), des **races animales** (bovines et ovines notamment) et des **produits** (fromage, viande,...).



H.VI.L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique (AB) est un système global de production agricole qui allie les meilleures pratiques environnementales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal.



L'agriculture biologique repose sur une **gestion agricole durable** qui préserve la qualité des sols, de l'air et de l'eau et des écosystèmes naturels. Elle a recours à des pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels et ayant un impact limité sur l'environnement. Elle exclut notamment l'usage des OGM, restreint strictement l'utilisation des produits chimiques de synthèse et limite le recours aux intrants.

L'agriculture biologique **participe à la transition alimentaire** en mettant sur le marché des produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels, répondant aux attentes des consommateurs. En effet, la transformation des produits biologiques est également encadrée et privilégie la mise en valeur des caractéristiques naturelles des produits.

En outre, l'agriculture biologique **contribue au développement rural** en créant des emplois et de valeur ajoutée et en dynamisant la vie locale dans les territoires. Enfin, l'agriculture biologique est un outil de la transition agroécologique dans la mesure où elle permet d'expérimenter des pratiques innovantes susceptibles d'être plus largement développées en agriculture.

Les produits pouvant être certifiés biologiques sont nombreux : produits agricoles vivants ou non transformés, produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine, aliments pour animaux ainsi que matériel de reproduction des végétaux et semences utilisées pour les cultures.

L'agriculture biologique est encadrée par une réglementation européenne appliquée de manière **harmonisée** par tous les États membres. Cette réglementation garantit une **structure claire** pour la production des produits biologiques, partagée par l'ensemble des acteurs européens. Elle permet d'offrir aux consommateurs des **produits biologiques fiables**, répondant à des **exigences strictes** tant au stade de la production, de la transformation, du transport, du stockage ou de la distribution.

En effet, les opérateurs de la filière bio à tous les stades (production, transformation, stockage et distribution) sont **contrôlés au moins une fois par an** par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics français qui répondent à des critères d'indépendance et d'impartialité.

H.VII. LA STRUCTURATION DU PLAN

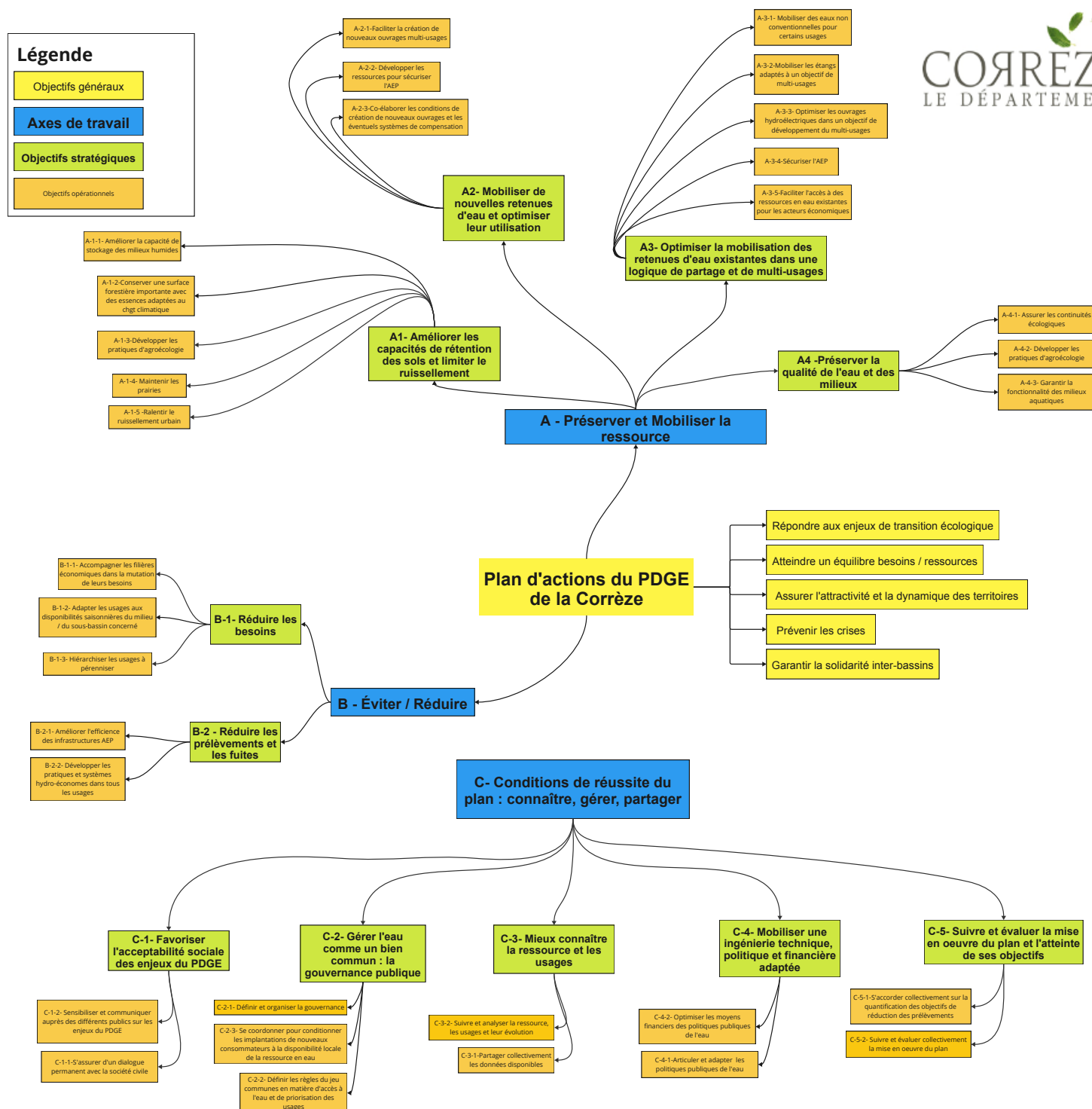


Illustration 43: Structure de Plan Départemental de la Gestion de l'Eau en Corrèze
(Source : Conseil départemental de la Corrèze)

H.VIII. LA LISTE DES ACTIONS DU PLAN

Axe de travail	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	N° action	Action	2025-2027	2028-2030	>2030
PRESERVER ET MOBILISER LA RESSOURCE - A	A-1 - AMELIORER LES CAPACITES DE RETENTION DES SOLS ET LIMITER LE RUISSELLEMENT	A-1-1 - Améliorer la capacité de stockage des milieux humides	1	Mener une stratégie d'animation foncière autour de la gestion durable des zones humides (acquisition, entretien, développement, renaturation, conseil, etc.)		X	
			2	Poursuivre l'accompagnement des propriétaires d'étangs pour la mise en conformité des étangs, en priorité sur des secteurs en tension sans s'interdire l'effacement dans certaines situations (sans intérêt, non-conformité, inaccessibilité)		X	
			3	Développer les aides à la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides	X		
			4	Accompagner financièrement l'entretien et le suivi des ZH	X		
			5	Mettre en place le pastoralisme		X	
		A-1-2 - Conserver une surface forestière importante avec des essences adaptées au changement climatique	1	Former les propriétaires forestiers sur la gestion durable	X		
			2	Former les professionnels sur les méthodes de sylviculture douce et durable	X		
			3	Organiser le regroupement des propriétaires forestiers en vue de la gestion et de l'exploitation forestière		X	
			4	Sensibiliser les propriétaires publics et privés à l'adaptation des forêts au changement climatique	X		
			5	Préserver les sols lors de l'exploitation forestière et lors des travaux de reconstitution		X	
		A-1-3 Développer les pratiques d'agroécologie	1	Mettre en place des formations aux pratiques de l'agroécologie (pro et particuliers)	X		
			2	Planter des haies sur les exploitations agricoles pour bénéficier de l'effet cumulé	X		
			3	Expérimenter de nouvelles productions végétales adaptés au changement climatique		X	
			4	Accompagner les changements de pratiques (aides financières, humaines et matérielles)			X
			5	Adapter les peuplements au changement climatique	X		
			6	Mettre en avant les actions d'agroécologie sur la base d'exemples concrets et locaux (vidéos, articles de presse, évènements...) pour partager les connaissances	X		
		A-1-4 -Maintenir les prairies	1	Développer des élevages en autonomie alimentaire (polyculture, élevage) par de la formation, du conseil et de l'accompagnement	X		
			2	Valoriser les réussites liées à l'utilisation des prairies en polyculture-élevage (formation, communication, visite sur site)		X	
		A-1-5- Ralentir le ruissellement urbain	1	Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics urbanisés (fosse de stockholm)	X		
			2	Créer des îlots de fraîcheur	X		
			3	Développer les cours "oasis" dans les établissements scolaires	X		

PRESERVER ET MOBILISER LA RESSOURCE - A

PRESERVER ET MOBILISER LA RESSOURCE - A			4	Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie sur les bâtiments privés et publics		X	
	A-2 -MOBILISER DE NOUVELLES RETENUES D'EAU ET OPTIMISER LEUR UTILISATION	A-2-1 - Faciliter la création de nouveaux ouvrages multi-usages	1	Aménager des réserves d'eau sur les secteurs en tension en définissant une gestion dans le cadre du multi-usages	X	X	X
			2	Diagnostiquer les réserves existantes (plans d'eau, Zones Humides,...) à l'échelle des bassins versants avant d'initier tout nouveau projet		X	
		A-2-2 - Développer les ressources pour sécuriser l'AEP	1	Identifier les volumes d'eau disponibles dans les barrages	X		
		A-2-3- Co-élaborer les conditions de création de nouveaux ouvrages et les éventuels systèmes de compensation	1	Constitution d'un opérateur public départemental qui aura pour missions de porter la création de nouveaux ouvrages de stockage, l'aménagement d'ouvrages déjà existants ainsi que leur gestion, afin de permettre le soutien à l'étiage et ainsi favoriser le multi-usage et l'irrigation de production agricole à haute valeur ajoutée	X	X	
	A-3- OPTIMISER LA MOBILISATION DES RETENUES D'EAU EXISTANTES DANS UNE LOGIQUE DE PARTAGE ET DE MULTI-USAGES	A-3-1- Mobiliser les eaux non conventionnelles pour certains usages	1	Mettre en place un programme de sensibilisation à la récupération d'eaux non conventionnelles	X		
			2	Réutiliser les eaux de process à des fins de lavage		X	
			3	Soutenir financièrement la collecte et la réserve d'eau pluviale lors de la délivrance de nouveaux permis de construire (tous usages)		X	
			4	Inciter la récupération des eaux de pluie pour les nouvelles habitations	X		
		A-3-2 Mobiliser les étangs adaptés à un objectif de multi-usages	1	Identifier les potentialités d'usages des étangs	X		
			2	Conventionner entre propriétaires et usagers (multiusages : agriculteurs, défense incendie ...)	X	X	X
		A-3-3 - Optimiser les ouvrages hydroélectriques dans un objectif de développement du multi-usages	1	Moderniser les ouvrages de restitution des débits des ouvrages hydroélectriques pour assurer une meilleure gestion des débits restitués	X		
			2	Mener des études de faisabilité d'aménagement des ouvrages hydroélectriques notamment pour augmenter les capacités de stockage	X		
			3	Conventionner entre hydroélectriciens et autres usagers	X		
			4	Engager des réflexions pour adapter les débits réservés aux enjeux			
			5	Mettre en oeuvre des aménagements touristiques sur les retenues			
		A-3-4 - Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable	1	Réaliser les diagnostics des réseaux pour lutter contre les fuites	X		
			2	Etudier les potentialités de mobilisation des captages AEP abandonnés à des fins agricoles ou autres	X		
			3	Mener une stratégie d'animation foncière des aires d'alimentation pour préserver les captages en activité et ceux abandonnés		X	
			4	Conserver, protéger, entretenir et sécuriser les captages abandonnés et surveiller la qualité		X	

PRESERVER ET MOBILISER LA RESSOURCE - A			5	Interconnecter les réseaux	X		
		A-3-5 - Faciliter l'accès à des ressources en eau existantes pour les acteurs économiques	1	Localiser tous les points d'eau à usage incendie	X		
			2	Créer une bourse d'échange entre les propriétaires d'ouvrages et les usagers économiques (mise en relation)			X
	A-4 - PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX	A-4-1- Assurer les continuités écologiques	1	Équiper et financer les ouvrages présentant un usage	X		
			2	Analyser le transit sédimentaire par bassin (production/transfert/stockage)		X	
		A-4-2- Développer les pratiques d'agroécologie	1	Développer et favoriser la plantation des haies, d'arbres en bordures de parcelles ou sur les parcelles		X	
		A-4-3 - Garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques	1	Inciter à la révision régulière des profils baignade des plans d'eau afin de limiter les risques de fermeture liées aux contaminations par les cyanobactéries			
			2	Accompagner les usagers et les exploitants (agriculteurs forestiers) vers de bonnes pratiques pour la préservation des milieux aquatiques et des zones humides			
			3	Travailler avec les usagers pour adapter les périodes de mobilisation de la ressource et du milieu aux exigences écologiques du milieu et de ces espèces inféodées"			

Axe de travail - B	Objectif stratégique	Objectif opérationnel		Action	2025-2027	2028-2030	>2030
B- EVITER / REDUIRE	B-1 - REDUIRE LES BESOINS	B-1- 1 -Accompagner les filières économiques dans la mutation de leurs besoins	1	Réaliser des diagnostics avant/après la mutation des besoins (industrie, agriculture, hébergements touristiques)	X		
			2	Mettre en place un accompagnement technique spécifique auprès des acteurs des filières pour le changement		X	
			3	Valoriser et récompenser les acteurs exemplaires dans leur politique d'économie de l'eau	X		
			4	Création d'un "label" (système de valorisation) pour la mise en place de process pour des actions innovantes	X		
			5	Inciter les entreprises à impulser des démarches collectives d'économie d'eau à l'échelle des zones d'activités		X	
		B-1-2-Adapter les usages aux disponibilités saisonnières du milieu /du sous bassin concerné	1	Accompagner la diversification de l'activité des opérateurs touristiques vers des activités moins dépendantes de l'eau en quantité et qualité		X	
			2	Encourager les sites de baignade sur les retenues les plus résilientes au changement climatique	X		
			3	Redynamiser les stations expérimentales arboricoles et fruitières pour tester de nouvelles variétés et productions.		X	
			4	Travailler avec les fédérations pour adapter les calendriers sportifs aux disponibilités de la ressource et aux exigences écologiques du milieu et de ces espèces inféodées	X		
		B-1-3 - Hiérarchiser les usages à pérenniser	1	Organiser collectivement le partage raisonné de l'eau	X		
			2	Définir une séquence "Eviter/Réduire/Compenser" sur les usages définis comme non essentiels		X	

B- EVITER / REDUIRE

B-2 - REDUIRE LES PRELEVEMENTS ET LES FUITES

B-2-1- Améliorer l'efficacité des infrastructures AEP

B-2-2 - Développer les pratiques et les systèmes hydro-économiques dans tous les usages

1

Etablir ou actualiser les diagnostics (réseaux, ressource, ...) sur l'ensemble des territoires (unité de gestion)

X

2

Mettre en place une gestion patrimoniale à l'échelle de chaque Unité de Gestion de l'Eau, en développant les outils nécessaires : Système d'Information Géographique, télérelève, sectorisation

X

3

Accompagner le recrutement des équipes d'exploitation

X

4

Mettre en place un Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SATEP)

X

5

Définir des Programmes Pluriannuels d'Investissement et provisionner pour le renouvellement, l'entretien et l'exploitation

X

6

Mutualiser les supports (SIG, Informatique, centrale d'achat, technicien spécialisé, travaux d'exploitation)

X

1

Identifier les référents techniques par usages pour un appui technique aux usagers

X

2

Mettre en place un catalogue/brochure/site pour communiquer sur les pratiques de sobriété pour différents publics : recueil d'expériences

X

3

Expérimenter la diversification des ressources (REUT, eaux pluviales ...) et la mise en place de systèmes hydro-économiques sur des territoires tests

X

4

Développer les aides financières pour les travaux d'autonomie en eau des exploitations agricoles

X

5

Faire l'état des lieux des systèmes existants et partager, analyser la répliquabilité, les limites, ...

X

6

Accompagner financièrement la mise en place des systèmes hydro-économiques

X

7

Mettre en place des financements pour la R&D de nouveaux process pour tous les usages

X

8

Accompagner les industries pour réduire leur consommation (conseil, aide financière, partage d'expérience...)

X

9

Accompagner les exploitants agricoles pour la mise en œuvre de systèmes et de productions économes en eau : conseil, catalogue, démonstration, + aide CUMA

X

10

Favoriser les plantations adaptées au changement climatique en milieu urbain et périurbain (élaborer un catalogue des essences adaptées, sensibilisation, formation des services en charge de ces aménagements)

X

11

Mettre en place des aides financières pour réaliser des diagnostics

X

Axe de travail	Objectif stratégique	Objectif opérationnel		Action	2025-2027	2028-2030	>2030
C- CONNAITRE, GERER, PARTAGER	C-1 - FAVORISER L'ACCEPTABILITE SOCIALE DES ENJEUX DU PDGE	C-1-1- S'assurer d'un dialogue permanent avec la société civile	1	Organiser des réunions publiques à des échelles bassins hydrographiques et de vie cohérents		X	
			2	Utiliser les instances de démocratie participative existantes (conseil de développement, assemblée citoyenne...) pour suivre les ajustements du PDGE	X		
		C-1-2 - Sensibiliser et communiquer auprès des différents publics sur les enjeux du PDGE	1	Relayer les supports de communication et d'information à l'intention des différents publics		X	
			2	Mettre en place d'un réseau de partage : formation, retour d'expériences, conférence, webinaire...	X		
			3	Former les personnes occupant des fonctions d'accueil du public dans les collectivités territoriales (secrétaire de mairie, MPS...) aux enjeux de la gestion de l'eau	X		
			4	Organiser une semaine de l'eau, événement à l'échelle départementale et pour tout public	X		
			5	Créer un groupe de travail "Eaux pluviales, une ressource à investiguer"			
			6	Déployer les fresques du climat, de l'eau	X		
	C-2 - Gérer l'eau comme un bien commun : la gouvernance publique	C-2-1- Définir et organiser la gouvernance	1	Intégrer les Présidents de CLE des SAGE à l'instance de gouvernance du PDGE	X		
		C-2-2- Définir les règles du jeu communes en matière d'accès à l'eau et de priorisation des usages	1	Faire un état des lieux des territoires et ressources, diversification, réseau, interconnexion		X	
			2	Définir des modalités d'usage des réserves / retenues à créer pour du multiusages	X		
		C-2-3- Se coordonner pour conditionner les implantations de nouveaux consommateurs à la disponibilité locale de la ressource en eau	1	Etudier l'opportunité une structuration départementale ou territoriale ayant pour objet de mettre en lien la ressource et les besoins (appui sur les volets administratif, technique et financier)		X	
			2	Recenser les besoins en eau des entreprises vis à vis des différents types de ressources	X		
	C-3 - MIEUX CONNAITRE LA RESSOURCE ET LES USAGES	C-3-1 -Partager collectivement les données disponibles	1	Créer un observatoire de l'eau pour centraliser, capitaliser et partager une base de données des ressources, lieux de stockage (étangs, barrages...) et leurs usages actuels et potentiels	X		
			1	Réaliser des études de vulnérabilité des usages par rapport à l'ensemble des risques liés à l'eau : inondations, ruissellement, pénurie d'eau, pollution de l'eau...		X	
		C-3-2 - Suivre et analyser la ressource, les usages et leur évolution	2	Mener une étude départementale sur la vulnérabilité saisonnière des exploitations agricoles (abreuvement, irrigation, maraîchage) et notamment de leur dépendance sur le réseau AEP	X		
			3	Assurer le suivi des captages (jaugeages), forages, débits des rivières et le partager	X		

C- CONNAITRE, GERER, PARTAGER			4	Poursuivre l'identification et la qualification des zones humides			
	C-4- MOBILISER UNE INGENIERIE TECHNIQUE ET FINANCIERE ADAPTEE	C-4-1- Articuler et adapter les politiques publiques de l'eau	1	Organiser un groupe de travail avec les élus et techniciens autour d'une méthodologie d'un modèle économique de l'eau (coût, renouvellement, tarification)	X		
			2	Dans l'attente de l'avenir des concessions, faciliter par voie de convention le multi-usages. A l'occasion des renouvellements des concessions qui ne le prévoient pas, défendre l'intégration de la problématique du soutien d'étiage pour les usages.			X
			3	Inclure dans les nouveaux contrats de concession la notion de soutien d'étiage pour les usages	X		
		C-4-2- Optimiser les moyens financiers des politiques publiques de l'eau	1	Créer un guichet unique pour le subventionnement des projets	X		
			2	Financer de manière incitative le renouvellement des réseaux	X		
			3	Financer des solutions permettant la réutilisation de l'eau		X	
			4	Accompagner financièrement la gestion adaptée de la forêt sur les PPR, tête de bassin AC			X
	C-5- SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET L'ATTEINTE DE SES OBJECTIFS	C - 5-1-S'accorder collectivement sur la quantification des objectifs de réduction des prélèvements	1	Définir des objectifs ambitieux adaptés au territoire corrézien et à la stratégie départementale	X		
		C-5-2 - Suivre et évaluer collectivement la mise en œuvre du plan	1	Mettre en place un observatoire, outil de pilotage de suivi et de communication	X		
			2	Maintenir les instances créées dans le cadre de la concertation et s'assurer de l'association en leur sein de tous les usages	X		
			3	Mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation concertée : définir des indicateurs partagés dès le départ, les suivre, les revoir tous les ans	X		
			4	Faire des réunions territorialisées d'échanges entre l'ensemble des organismes.	X	X	X
			5	Mener une expérimentation de mise en œuvre des actions du plan sur un territoire test et en évaluer les impacts			

H.IX. LES ACTEURS DE L'EAU

Services de l'Etat

Responsables de la planification, application de la réglementation dans le domaine de l'eau

- Le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- La direction de l'Eau et de la Biodiversité
- La direction départementale des Territoires dont dépendent les services de la Police de l'Eau
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)

Etablissements publics de l'Etat

Responsables de la planification, de l'incitation financière, de l'expertise technique et de l'application de la réglementation

- L'agence de l'Eau Adour-Garonne : délégation Atlantique-Dordogne (Brive)
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB), qui appuie la Police de l'Eau

Collectivités territoriales et leurs groupements

Exercent leurs compétences dans le domaine de l'eau (assainissement, eau potable, milieux aquatiques, etc.)

- Le Conseil Départemental de Corrèze
- Les 9 ECPI de Corrèze dont 2 communautés d'agglomération
- Les communes, les syndicats mixtes,
- L'établissement public territorial du bassin Dordogne EPIDOR
- Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Acteurs économiques et associations

Mise en œuvre locale, et/ou force de proposition, relais d'opinion

- Chambres consulaires de Corrèze (chambre de métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture et chambre de commerce et d'industrie)
- Chambre d'agriculture de Corrèze
- Associations environnementales



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

PLAN DÉPARTEMENTAL
de la **GESTION** de **L'EAU** en **CORREZE**
(PDGE)